



Groupama

Loire Bretagne

RAPPORT FINANCIER 2014

SOMMAIRE

I/ Informations générales	page 3
- Membres du Conseil d'Administration,	
- Membres de la Direction	
- Commissaires aux comptes	
II/ Rapport de gestion	page 8
- Analyse de l'exercice : chiffres d'affaires, sinistralités, frais généraux, ratio combiné, production financière, IS, résultat net, résultat des caisses locales, éléments de bilan	page 9
- Rapport extra financier : Responsabilité Sociale et Environnementale	page 14
III/ Comptes annuels	page 59
- Bilan actif	page 61
- Bilan passif	page 62
- Compte de résultat	page 63
- Annexes	page 66
IV/ Rapports des Commissaires Aux Comptes	page 94
- Rapport général	page 95
- Rapport spécial	page 97
V/ Rapport sur le contrôle interne	page 100
VI/ Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2015	page 170

I/ Information générales

- Membres du Conseil d'Administration page 4
- Membres de Direction page 6
- Commissaire aux comptes page 7

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE

PRESIDENT			
	1er mandat régional	Dernier renouvellement	Prochain renouvellement
L'HOSTIS Michel	12/06/2001	2013	2015

1^{ER} VICE-PRESIDENT			
	1er mandat régional	Dernier renouvellement	Prochain renouvellement
SECHER Régine	22/12/2009	2013	2017

VICE-PRESIDENTS			
	1er mandat régional	Dernier renouvellement	Prochain renouvellement
GOUBIL Didier	04/02/2011	2013	2017
L'HERIAU Jean Yves	06/12/2002	2013	2019
LE DIOURON Jean-Yves	20/06/1991	2013	2019
ROPERT Gérard	29/09/1995	2013	2017
TESSIER Jean Yves	16/06/1995	2013	2017

ADMINISTRATEURS			
	1er mandat régional	Dernier renouvellement	Prochain renouvellement
BRODIN René	24/06/2003	2013	2015
CHERDO Éliane	30/01/2014		2019
COATEVAL Bruno	06/06/2006	2013	2015
CRUAUT Yves	6/12/2002	2013	2015
DUPONT Joël	19/04/2013	2013	2019
GUYOMARD Catherine	19/04/2013	2013	2015
JARNO Catherine	24/05/2007	2013	2015
JOSSE Thierry	19/12/2007	2013	2019
TULOUP Marie Françoise	19/04/2013	2013	2019
CABON Jacqueline	11/06/2010	2013	2017
PASCO Alain	04/06/2003	2013	2019
RAFFRAY Michel	30/06/1999	2013	2017
ROBERT Claude	06/06/2006	2013	2017
SECHET Serge	08/06/2004	2013	2015

ADMINISTRATEURS SALARIES			
COCHEREL Christian	15/04/2011	2013	2015
DESNO Delphine	15/04/2011	2013	2015

LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION**Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE**

DIRECTEUR GENERAL

COCHENNEC Christian	
---------------------	--

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

GUILLAUME Didier	Directeur Commercial, et marché Entreprises, Collectivités
------------------	---

DIRECTEURS

BACHELIER Antoine	Directeur des systèmes d'information
COUM André	Directeur des Ressources Humaines
GIMMIG Yann	Directeur des Services aux Sociétaires
MEDARD Céline	Directrice de la Communication Secrétaire Générale
OUVRARD Pascal	Directeur Financier
SIMON Gwënael	Directeur Assurances

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES

Cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers,
92208 Neuilly sur Seine cedex

Cabinet H.L.P audit

4 rue Amédée Ménard
- BP 32352 - 44325 Nantes cedex 3

SUPPLEANTS

Monsieur Eric DUPONT

63 rue de Villiers,
92208 Neuilly sur Seine cedex

Monsieur Hugues de NEUVILLE -

4 rue Amédée Ménard -
BP 32352 - 44325 Nantes cedex 3

Renouvellement pour la période pour la période de 2014 à 2019,
par l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2014.

II/ Rapport de gestion

- Rapport de gestion 2015
du Conseil d'Administration page 9
- Rapport extra financier page 12

RAPPORT DE GESTION 2014 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rapport que nous soumettons à votre approbation présente les points importants de l'activité de Groupama Loire Bretagne au cours de l'année 2014, ainsi que les principales caractéristiques des comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

LES FAITS MARQUANTS

La **croissance** de notre chiffre d'affaires a été **soutenue** en 2014 dans certains domaines :

- la cotisation moyenne des véhicules de tourisme est, comme l'an passé, en progression de + 1,2% ;
- le contrat *Garantie des Accidents de la Vie* (GAV), maintient sa progression (plus de 9,5% de taux de développement) ; c'est désormais une composante importante dans le paysage de nos contrats de Prévoyance ; son succès auprès des sociétaires confirme l'adéquation de ses garanties avec l'assurance des risques de la vie privée. Le déploiement du produit habitation *Privatis* vient conforter cette performance. Par son attractivité, l'offre *Référence* continue à remplacer et compléter les anciens contrats pour le marché Agricole dans les différents départements de Groupama Loire Bretagne ;
- La forte évolution de la collecte d'adresses mails de nos clients depuis 2012 (+10 points/an), pour atteindre un taux d'équipement à 50 % en 2014, constitue une brique essentielle dans la stratégie multi-canal de Groupama Loire Bretagne, vecteur de satisfaction client et de fidélisation ;
- près de 80% de nos assurés Santé ont choisi un produit de la gamme **Groupama Santé Active** (en particulier avec le produit Groupama Santé Active 2) ;
- la collecte nouvelle en vie individuelle s'établit à 99 M€ ;
- La collecte bancaire connaît une hausse significative comme en 2013 (+15,5M€ cette année). Le nombre de crédits est de nouveau en hausse (+14%), les formules sont toujours en baisse (-7%).

La sinistralité de cette année est marquée par la survenance de quelques sinistres graves et d'une charge des climatiques légèrement dégradée (+12,8 M€ pour les tempêtes de début d'année et l'orage de juin).

La valorisation de Groupama SA n'a que faiblement évolué en 2014 et ne justifie pas de mouvement sur la provision constituée en 2012.

L'allocation globale des actifs financiers gérés par Groupama Loire Bretagne n'a pas significativement évolué en 2014. La vigueur des marchés d'actions au 1^{er} semestre 2014 a permis la réalisation de plus-values supérieures à la prévision initiale.

L'ACTIVITÉ

La couverture des risques souscrits par les sociétaires représente **un volume de cotisations acquises, tous exercices, qui s'élève à 774,4 M€**, hors acceptations. Il est réparti comme suit :

- 24 % pour le marché des actifs agricoles,
- 53 % pour le marché des particuliers actifs et retraités,
- 23 % pour les marchés des professionnels, entreprises et collectivités locales.

Le taux de croissance des cotisations acquises est de l'ordre de 2,5 %. Cette évolution des cotisations s'explique plus particulièrement par :

- en assurance de biens et responsabilité, les cotisations acquises progressent de +2,3% à 465 M€. Cette évolution résulte notamment de la hausse enregistrée par l'assurance des particuliers et professionnels (+1,9%, soit près de 66% des primes émises en assurance de biens et responsabilité) qui profite de revalorisations tarifaires ciblées ;
- la branche habitation affiche une forte progression +4,1% ;
- la branche automobile de tourisme augmente de +0,8% à fin décembre 2014 ;
- la branche métiers agricoles, quant à elle, enregistre une croissance de +4,4% sur la période ;
- les entreprises et collectivités connaissent une croissance de 1%, car l'augmentation tarifaire est compensée par une baisse des volumes du fait d'une souscription sélective ;
- en assurance de personnes, les cotisations émises s'affichent à 309,4 M€ (+2,6% de croissance par rapport à l'année 2013). L'aliment tarifaire contribue à la croissance du chiffre d'affaires ainsi que le développement toujours confirmé du contrat garanties accidents de la vie auprès des particuliers.

Quant à **l'activité Vie**, le chiffre d'affaires collecté pour le compte de GROUPAMA Gan Vie atteint 156,1 M€.

Au total **le chiffre d'affaires direct** de GROUPAMA Loire Bretagne et collecté pour le compte de GROUPAMA Vie s'établit à **930,5 M€**.

LES RÉSULTATS TECHNIQUES

Le rapport sinistres à cotisations global de l'exercice ressort à 66,7 % contre 65,3 % en 2013.

Ce ratio intègre la survenance de sept évènements graves qui justifient la poursuite de nos efforts en matière de prévention et de maîtrise des risques.

En assurance de biens et responsabilité, le rapport sinistres à cotisations de décembre 2014 à 60,7% est pratiquement au même niveau qu'en 2013. Par contre, des disparités importantes existent au niveau des branches.

La sinistralité de l'assurance des particuliers et professionnels est plus dégradée qu'en 2013, particulièrement en automobile de tourisme, suite à la survenance de deux sinistres automobile graves pour un coût de 29,3M€.

L'absence de sinistres majeurs en entreprises et collectivités améliore le ratio sinistre à cotisations par rapport à 2013 qui passe de 92,1 % en 2013 à 57,9 % en 2014.

En assurance de personnes, la sinistralité est plus dégradée qu'en 2013 aussi bien sur les domaines individuel que collectif (ratio sinistres à cotisations en 2014 de 76,3% pour 73,2% en 2013).

LA FORMATION DU RÉSULTAT

Après opérations de réassurance avec GROUPAMA S.A. et les caisses locales, la marge technique nette de la Caisse régionale s'établit à 200,6 M€ (y compris acceptations) soit 25,4 % des cotisations acquises, contre 23,5 % en 2013.

Le ratio frais généraux nets sur cotisations acquises tous exercices s'élève à 21,8%, contre 23 % en 2013.

Le ratio combiné s'établit à 94,6%, reflet de notre résultat technique après réassurance, ainsi que du niveau de nos frais généraux.

Les marchés financiers ont connu des résultats contrastés. La crainte de la déflation et d'une croissance quasi-nulle a été contrebalancée par l'abondance des liquidités injectée par la Banque Centrale Européenne.

Au global, les marchés d'actions ont stagné en 2014 (-0.50%) tandis que les taux d'intérêts ont atteint des niveaux historiquement bas (moins de 1% pour la dette française à 10 ans).

Dans ce contexte, nos gestions d'obligations ont généré une performance voisine de 8% tandis que les gestions d'actions dégageaient une performance de 4.7% (Groupama Asset Management) et 6.1% (Lazard).

En conséquence, le résultat technique de l'assurance non vie s'établit à 48 M€ contre 30,5 M€ en 2013.

Après produits financiers sur fonds propres, opérations exceptionnelles et impôt société, le résultat présenté à l'assemblée générale est de 26,7 M€, soit 3,4 % des primes acquises, contre 1,9 % en 2013.

En application de l'article D.441-4 du Code du commerce, nous vous informons que les dettes fournisseurs inscrites au bilan au 31 décembre 2014 se ventilent de la façon suivante :

Ventilation fournisseurs Échéance	31/12/2013 Montant	31/12/2014 Montant
Non échu	-633 K €	-457 K €
Echu depuis moins de 30 J	432 K € (avoir)	174 K € (avoir)
Echu entre 30 et 60 J	-247 K €	2 K € (avoir)
Echu entre 60 et 90 J	2 K € (avoir)	19 K € (avoir)
Echu au-delà de 90 J	-29 K €	29 K € (avoir)
Total	-475 K €	-233 K €

LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux dispositions de la loi Grenelle du 12 juillet 2010, Groupama Loire Bretagne tient à votre disposition un rapport spécifique sur ce thème.

II/ RAPPORT EXTRA FINANCIER 2015

- Responsabilité Sociale et Environnementale

page 13

RAPPORT RSE - Sommaire

1 Groupama Loire Bretagne, une entité régionale au sein d'un groupe, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE	Page 15
2 Une stratégie RSE transversale et ambitieuse	Page 16
2.1 Assureur responsable	Page 16
<ul style="list-style-type: none">• 2.1.1. Offres assurances• 2.1.2. Prévention• 2.1.3. Une gestion responsable des actifs• 	
2.2 Lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé	Page 21
<ul style="list-style-type: none">• 2.2.1 Un engagement fort depuis 2000• 2.2.2 Les trois missions de la Fondation• 2.2.3 Mobilisation des salariés et des élus dans des actions de collecte sur le terrain	
2.3 Action en faveur du développement des territoires et de la société civile	Page 24
<ul style="list-style-type: none">• 2.3.1 Développement économique et initiative dans les territoires• 2.3.2 Les engagements autour du « Vivre ensemble »	
2.4 Employeur responsable	Page 33
<ul style="list-style-type: none">• 2.3.1 Emploi• 2.3.2 Organisation du travail• 2.3.3 Relations sociales• 2.3.4 Santé et sécurité• 2.3.5 Formation• 2.3.6 Égalité de traitement• 2.3.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives aux principes et droits Fondamentaux au travail et son suivi	
2.5 Action en faveur de l'environnement	Page 47
<ul style="list-style-type: none">• 2.4.1 Politique générale en matière d'environnement• 2.4.2 Utilisation durable des ressources• 2.4.3 Changement climatique• 2.4.4 Pollution et gestion des déchets• 2.4.5 Protection de la biodiversité	

2.6	<i>Relations avec les parties prenantes</i>	Page 53
	<ul style="list-style-type: none">• <i>2.5.1 Sous-traitance et fournisseurs</i>• <i>2.5.2 Autres parties prenantes</i>	
2.7	<i>Loyauté des pratiques</i>	Page 55
	<ul style="list-style-type: none">• <i>2.6.1 Conformité</i>• <i>2.6.2 Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (Correspondant informatique et libertés)</i>	
	Conclusion	Page 56
3	Table de concordance et note méthodologique	Page 57

1. Groupama Loire Bretagne, une entité régionale au sein d'un groupe unique, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE.

Groupama Loire Bretagne, avec ses marques complémentaires, forge son identité sur des valeurs de proximité, engagement, performance et solidarité plaçant l'humain et ses attentes au cœur de ses actions et permettant de construire la confiance.

Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable. C'est à la fois un levier de croissance pour l'entreprise et un instrument de dialogue et de cohésion au service du progrès collectif.

Au niveau régional, la capacité d'initiative et d'innovation joue un rôle d'accélérateur dans la conduite du changement. Elle participe à l'expérimentation de bonnes pratiques et au déploiement de pratiques transverses.

L'implication des élus, relais de proximité des sociétaires, associée à la coopération renforcée entre élus et salariés représentent un atout remarquable pour renforcer notre capacité à nous mobiliser sur des causes communes au service des sociétaires, des clients, des administrateurs et des collaborateurs et de toutes les parties prenantes.

Le modèle mutualiste de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Bretagne Pays de la Loire est source d'externalités positives dans le fonctionnement de l'économie et de la société, notamment à l'échelon territorial. Le caractère unique de gouvernance qui met le sociétaire au cœur de l'organisation est un appui et un ressort pour créer les coopérations et développer une offre alternative répondant aux aspirations d'une partie de la population à consommer, produire, se développer, se financer, s'assurer autrement.

Cet engagement se retrouve pleinement dans notre activité d'assurance : protection des vies et des biens, vision de long terme, prévention, etc. mais également au-delà de notre cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la vie humaine, l'étude du dérèglement climatique, les réseaux de soins...

La RSE participe pleinement de la performance de notre entreprise au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos salariés, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés...), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables...) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes.

Le management de la RSE témoigne de l'intégration du développement durable à la stratégie d'entreprise. Il est coordonné au niveau du Groupe par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne qui bénéficie d'une capacité d'action avec les Directions concernées sur les offres ainsi que les questions sociales, sociétales, environnementales, en animant un réseau de 50 correspondants issus de l'ensemble des entités du Groupe (caisses régionales, filiales françaises et internationales) qui participent à l'élaboration des plans d'actions et échangent sur leurs bonnes pratiques.

Au niveau régional, ce management est décliné par un plan stratégique RSE intégré à la stratégie globale de Groupama Loire Bretagne animé par un correspondant RSE rattaché au Secrétariat Général pour davantage de transversalité. C'est un outil important de dialogue pour créer une dynamique de progrès avec les métiers et toutes les parties prenantes sur l'ensemble des thématiques (gouvernance, social, sociétal et environnemental), pour élaborer et suivre transversalement les actions et ainsi, modéliser les bonnes pratiques.

2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse

En cohérence avec la stratégie RSE définie par le Groupe pour la période 2013-2015, Groupama Loire Bretagne s'est doté d'une stratégie RSE qui repose sur cinq piliers et prend en considération les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de son activité.

2.1. Assureur responsable

Ancré dans la modernité et le mouvement, Groupama développe des produits répondant aux grands enjeux de société : mobilité, entrepreneuriat, retraite, santé, assistance, dépendance.

Intégrer une forte valeur ajoutée sociale et environnementale dans les produits et services du Groupe est un enjeu d'avenir.

Aujourd'hui, Groupama Loire Bretagne s'engage avec le Groupe à aller plus loin dans la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux pour la construction de ses offres d'assurances, ses actions de prévention et la gestion d'actifs, ainsi qu'en adoptant un comportement responsable dans ses relations avec ses diverses parties prenantes.

▪ **Offres produits à caractère social et environnemental enrichies**

Pour toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, les « Indispensables, de nouvelles formules du produit d'assurance complémentaire santé individuelle Groupama Santé Active ont été créées. Elles prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations « coups durs ». Dans le même esprit, une offre « essentiel » a été lancée en avril 2014 en assurance auto.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, Groupama a amélioré encore sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessible aux familles recomposées, aux plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger. En 2014, une option spécifique a été lancée pour protéger les professionnels au sein de la GAV Vie Privée.

En assurance complémentaire santé, le Groupe s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. Tous les contrats ont vocation à être transformés en « contrats responsables » et pour les assurés la taxe applicable à leur protection complémentaire ne sera pas doublée. Il en est de même pour les contrats en santé collective dans le cadre de l'offre « ANI » (Accord National Interprofessionnel) destinée à protéger l'ensemble des salariés.

A noter les services d'assistance très fournis procurés par le Groupe : assistance à domicile dont soutien 'jeune maman', aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc.

Afin de répondre à l'enjeu du vieillissement et du déséquilibre croissant du système de retraite par répartition en France – d'où des exigences accrues en termes de performance et de sécurité de la part des épargnants – Groupama a entièrement rénové son offre retraite en 2013 (Unités de compte sécurisées, protégées, diversifiées).

En assurance automobile, Groupama continue à encourager ses sociétaires à adopter des comportements respectueux de l'environnement en proposant le produit « Pay As You Drive » ou une offre « petit rouleur » avec un tarif ajusté aux besoins et kilomètres réellement parcourus.

En assurance multirisque habitation, Groupama Loire Bretagne inclut la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables avec pour les appareils ménagers, la formule de rééquipement à neuf écologique.

L'engagement environnemental de Groupama intègre également l'analyse du cycle de vie des produits et se traduit par l'encouragement de tous les acteurs de la chaîne, jusqu'à la réparation et les réseaux de prestataires, à adopter une démarche vertueuse.

Assureur engagé, Groupama est par ailleurs un acteur majeur de l'assurance multi-risques climatique agricole. Avec les partenaires institutionnels, Groupama est investi dans la réflexion menée sur l'évolution de ce produit.

Assureur responsable, au-delà de l'offre stricto sensu, Groupama Loire Bretagne est très attentif à la qualité du conseil et de la relation de proximité, source de confiance réciproque avec les sociétaires et clients. En cas de survenance d'intempéries notamment – elles ont été encore nombreuses en 2014 – les équipes de Groupama Loire Bretagne se mobilisent sur le terrain.

Au printemps 2014, l'entreprise s'est également associée à « meilleurenclasse.com » pour proposer gratuitement 6 mois de soutien scolaire sur internet. Ce sont ainsi 32 000 enfants couverts par l'option assurance scolaire ainsi que les enfants des collaborateurs qui ont pu bénéficier de ce service. Un avantage entièrement pris en charge par meilleurenclasse.com. Et pour les 100 premiers de la classe à s'inscrire, Groupama y a ajouté le livre 1001 mots de base en anglais.

▪ **Prévention**

Pour Groupama, pratiquer une politique de prévention d'envergure, c'est encourager l'émergence d'attitudes responsables face aux risques d'aujourd'hui et de demain, tout en étant économiquement performant.

Au fil du temps, la prévention s'est renforcée à travers de multiples actions individuelles ou collectives, innovantes ou originales, visant à renforcer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de leurs risques privés et professionnels. Le déploiement des actions de prévention obéit à une stratégie propre au Groupe, source d'expertise et de légitimité.

Le site Internet vivons-prevention.com dédié à l'ensemble des actions de prévention que Groupama réalise au service de ses parties prenantes dans cinq grands domaines d'intervention (sécurité routière, santé, agricole, risques domestiques et entreprises et collectivités) est en ligne depuis 2011.

Sur le terrain, les actions de prévention menées par les équipes de Groupama Loire Bretagne sont nombreuses et variées. Elles visent la prévention technique (visites de risque en entreprise, conseils en installations électriques ou d'alarme...) et la prévention institutionnelle auprès du grand public, clients ou non-clients (sensibilisation à la sécurité routière, prévention des accidents domestiques, conférences sur le sommeil ou la nutrition...).

Elles se déclinent sur le territoire qui couvre 6 départements au bénéfice de tous publics : Particuliers, Entreprises et Collectivités, Artisans, Commerçants, Prestataires et acteurs du Marché Agricole. Elles intègrent aussi l'organisation de la sécurité interne de l'Entreprise.

La démarche de prévention s'appuie également sur des partenariats avec les Pouvoirs Publics (Préfecture, Gendarmerie, Police, DDE, Conseils Généraux...) et avec différents acteurs de la société civile (Collectivités locales, Chambres d'agriculture et des métiers, Etablissements scolaires et lycées, Associations...) au service notamment de la sécurité routière, de la santé et des risques domestiques, de la prévention dans le domaine agricole, des entreprises et des collectivités.

Prévention Santé

Dans le domaine de la santé, Groupama inscrit son action dans une culture de la prévention en remboursant l'ensemble des actes de prévention, remboursés ou non par le régime obligatoire, et s'investit activement dans l'information et la mobilisation des assurés.

Groupama Santé Active prend en compte cette logique de prévention avec, notamment, la prise en charge du dépistage du cancer du côlon, le remboursement des vaccins non remboursés par les régimes obligatoires, un bilan gratuit annuel de prévention bucco-dentaire, la prise en charge de vernis fluoré pour les enfants, la prise en charge du sevrage tabagique...

De nouvelles garanties de prévention pour les assurés âgés de 55 ans et plus ont été intégrées dans le produit Groupama Santé Active, notamment en dentaire et pédicurie, et leur permet la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Les conseils de prévention de Groupama Loire Bretagne auprès des clients et non clients sont présentés à la fois lors des conférences santé (sur des thèmes tels que la nutrition, le sommeil, les conduites addictives, les gestes de 1er secours, les opérations défibrillateurs ...) et par le biais du site groupama.fr sous forme de guides et de dossier santé sur des thèmes variés.

Des kits pédagogiques de lutte contre les accidents domestiques ou encore le bagage « **Famille Tourisk** » ont été créés à des fins de vulgarisation. Interactifs et ludiques, ils facilitent les échanges avec le public y compris les enfants dès les classes élémentaires. Des jeux de cartes « accidents domestiques » distribués aux élèves à l'issue des animations déployées en milieu scolaire prolongent le nouveau regard sur les dangers à la maison.

Par ailleurs, les animations itinérantes menées sur le terrain avec la « **Maison de tous les Dangers** » qui reproduit les quatre pièces d'une maison participent à la prévention des dangers que l'on peut rencontrer dans la vie de tous les jours et alertent sur les précautions qui permettent d'éviter les accidents avec les gestes de premiers secours à effectuer si besoin. En 2014, ce sont **1510** personnes qui ont été sensibilisées à ces risques sur les 6 départements couverts par Groupama Loire Bretagne.

Des sessions de sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur et à la formation des gestes de secourisme ont aussi été déployées pour sauver des vies.

Groupama Loire Bretagne poursuit ainsi sa politique de prévention d'envergure actant de son rôle de partenaire économique engagé sur le territoire dans une démarche de conseil au service des clients et non-clients.

Acteur de la société civile en cohérence avec ses métiers et ses engagements d'assureur responsable, Groupama Loire Bretagne dispose d'une perception positive en termes de confiance, de légitimité, de responsabilité et de proximité. Une telle confiance se mérite et se construit chaque jour.

Sécurité routière :

Sur le terrain, Groupama Loire Bretagne poursuit ses actions de prévention institutionnelle auprès du grand public, clients ou non-clients. Au total, on compte cette année **10 451** bénéficiaires d'actions de sécurité routière qui vont des actions post-permis et post-permis seniors notamment pour les plus de 70 ans, code de la route, révisions constat amiable (**201** bénéficiaires), pistes cyclables et prévention moto. Selon les animations, des kits de piste vélo sont distribués aux écoliers pour se familiariser au code de la route.

Quelques données chiffrées :

En 2014, les experts prévention de Groupama Loire Bretagne ont consacré **2 918** jours en mission, tous risques confondus, avec une nette prédominance des missions réalisées sur le Marché Agricole et sur le Marché des Entreprises et Collectivités au titre de la prévention des risques complexes. (2737 jours au total en 2014 pour 2780 en 2013).

Pistes 10 de conduite :

- « **Dix de conduite jeune** » : **2 311** élèves sensibilisés à la conduite accompagnée (2026 en 2013),
- « **Dix de conduite rurale** » : **452** jeunes formés à la conduite du tracteur (785 en 2013),
- 20 journées d'animations « **Auto-test ceinture** » pour **4 000** personnes présentes (60 animations en 2013)

De plus, des actions locales sécurité routière ont été organisées tant en direction des retraités à travers les journées « **Post-permis seniors** » qu'en direction des jeunes : 29 journées « **Post permis volontaire** » ont été animées pour **294** jeunes bénéficiaires et 12 journées « maîtrise » pour **79** jeunes participants.

4 600 élèves ont également bénéficié des actions « **pistes cyclables** » pour prévenir les dangers liés à la conduite des deux roues. Des actions spécifiques à la conduite des deux roues motorisés et ateliers animés ont complété ce dispositif dans les collèges en partenariat avec la Gendarmerie, Police Sport Prévention, Objectif autonomie et le service prévention de la DDTM pour augmenter la prise de conscience des dangers et responsabilités.

A ces actions, s'ajoutent :

- l'animation de réunions de sensibilisation pour lutter contre l'alcool et les produits psycho actifs au volant,
- la fourniture d'éthylotests,

- des journées à thème dans les écoles avec distribution de gilets jaunes,
- des achats groupés de « panneaux boue »,
- notre participation active dans les associations départementales de sécurité routière en entreprise (SRE) ainsi qu'à des actions d'envergure comme celle organisée le 15 octobre dernier à l'initiative de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine avec différents partenaires (Groupama, Keolis, la police nationale, la ville de Rennes, et 4 classes de primaires et collégiens) où un circuit découverte grandeur nature était à la disposition des élèves présents pour tester le circuit et se mettre au volant pour des exercices de simulation (motos-autos-bus-poids lourds-tracteur) et se confronter aux dangers de la route.

Le **Centre Centaure Bretagne SA**, situé au Rheu près de Rennes, est également un relais important dans le domaine de la sécurité routière des actions de prévention de Groupama Loire Bretagne à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public.

Ce centre propose des stages de prévention à la sécurité routière incluant un module d'éco-conduite. Il enseigne les bonnes pratiques de conduite professionnelle et fait prendre conscience des risques de la conduite automobile quotidienne par la mise en situation. Il fait partie du réseau des douze centres Centaures répartis sur l'ensemble du territoire français.

Les études réalisées par Groupama sur l'accidentologie post-permis ont démontré la pertinence de ces stages qui diminuent de 16% la probabilité d'avoir un accident matériel responsable pour les assurés ayant suivi un stage Centaure par rapport à un assuré n'ayant pas suivi ce stage.

La Charte de sécurité routière tripartite renouvelée en novembre 2013 entre Groupama, l'association Centaure et la Sécurité routière matérialise notre engagement pour promouvoir cette formation solide au service de la prévention.

Depuis la création du Centre en 1993, Groupama Loire Bretagne actionnaire avec d'autres entités du Groupe et des partenaires externes marque son engagement durable dans une démarche de conseil et de prévention des risques auprès des acteurs de la société civile en cohérence avec nos métiers et nos engagements d'assureur responsable.

En 2014, on relève ainsi une **nette progression de l'intégration du risque sécurité routière par les Entreprises** au bénéfice de leurs collaborateurs dans le cadre de la formation professionnelle. Cette croissance s'élève à **+ 11,80% par rapport à 2013**.

S'agissant du grand public, sociétaires de Groupama à plus de 97%, la fréquentation des stages de prévention Centaure est également en augmentation sensible pour se situer à **+ 12,58%**.

Au total, la **progression générale de stagiaires** représente 726 personnes sensibilisées supplémentaires par rapport à 2013 soit une hausse tous marchés **de 11,27%**.

Formation par le Centre Centaure Bretagne SA	2012*	2013*	2014*
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite	6 748 (194 bénéficiaires outre-mer)	6 444 (144 bénéficiaires outre-mer)	7 170 dont 295 bénéficiaires outre-mer

*exercice civil

Sécurité de l'habitat :

Les initiatives de Groupama Loire Bretagne visent à sensibiliser les différentes tranches d'âge concernées et notamment, les risques domestiques.

En 2014, lors des Assemblées Générales de Groupama Loire Bretagne, ce sont **51 982** participants qui ont été sensibilisés au risque Incendie habitation, à ses origines multiples et aux moyens de prévenir le risque et ses impacts par des équipements et des bons gestes. A cette

occasion, ce sont **30 848 DAAF** (Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée) qui ont été distribués sur le terrain.

Des actions complémentaires ont été menées sur tout le territoire:

- vérification des installations électriques (**436** diagnostics réalisés),
- vérification des extincteurs (**1777** bénéficiaires) et opération détecteurs de fumée (réalisation d'une fiche conseil sur les DAAF suite aux évolutions réglementaires et achat groupé d'équipements homologués au bénéfice de nos sociétaires)
- ainsi que des réunions publiques organisées et co-animées avec des représentants de la Gendarmerie sur le thème de la sécurité des habitations et la prévention des cambriolages en forte recrudescence. Au niveau de la région, **11 réunions** « grand public » ont été consacrées au thème de la « **prévention vol** » en 2014.

Sur les Marchés des Professionnels,

Groupama Loire Bretagne poursuit son engagement et multiplie ses actions de prévention technique par une équipe dédiée d'ingénieurs qui réalise des plans de prévention et de suivi des risques, des audits d'assurabilité, des opérations de contrôle des installations ainsi que des études techniques (analyse de risques et apport d'expertise).

A la prévention agricole qui bénéficie de l'engagement historique de Groupama Loire Bretagne et des relations suivies avec différents acteurs : éleveurs, groupements, constructeurs et installateurs, s'ajoutent, depuis plusieurs années, des missions diversifiées réalisées sur le marché des Entreprises et des Collectivités intégrant les nouveaux besoins techniques (référentiels construction bâtiments, normes fabricants et installateurs, énergies renouvelables...) ainsi que des procédures de suivi spécifique des risques lourds.

En 2014, Groupama Loire Bretagne a également proposé de nouvelles offres de services : réalisation du document unique (marché des Collectivités) et gestion de crise (marché des Entreprises) pour accompagner les professionnels dans leur démarche de sécurisation des risques.

Groupama soutient par ailleurs une démarche de prévention des risques environnementaux et climatiques auprès des industriels et des collectivités locales. Ainsi, en partenariat avec Predict Services, filiale de Météo France, l'offre Groupama Predict destinée aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information en temps réel sur les risques d'inondations.

Nombre de journées réalisées par les experts prévention de Groupama Loire Bretagne:

Missions effectuées par les préventeurs	2012	2013	2014
Sur le Marché Agricole	2 547	2 376	2093
Sur le Marché des Entreprises et des Collectivités	455	404	644

Nombre de bénéficiaires externes des actions de prévention conduites par Groupama Loire Bretagne tous domaines confondus sur les 6 départements :

Bénéficiaires externes d'actions de prévention	2013	2014
Nombre de personnes externes ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	117 346	98 098

▪ **Une gestion responsable des actifs**

Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de dix ans dans la promotion de l'investissement responsable, notamment à travers sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers, Groupama Asset Management.

Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à l'ensemble de l'analyse macro et micro économique de ses investissements ; convaincu qu'ainsi, il optimise potentiellement non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'investissement responsable (IR).

2.2. Lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la Santé

1^{er} assureur santé individuelle, Groupama contribue depuis plus de 10 ans, au travers de la Fondation Groupama pour la Santé, à la lutte contre les maladies rares en s'assignant trois missions : l'aide à la recherche, l'information sur les maladies rares vers les médecins, les patients et le public ainsi que l'accompagnement des malades.

D'ici 2015, Groupama Loire Bretagne souhaite accentuer son soutien à la recherche et promouvoir l'engagement des élus, sociétaires et collaborateurs en faveur de la Fondation pour unir ses forces et lutter contre les maladies rares.

▪ **Un engagement marqué depuis 14 ans**

Depuis 2000, Groupama s'est engagé dans la lutte contre les maladies rares; cette cause d'intérêt général qui s'inscrit en parfaite cohérence avec sa mission d'assureur responsable et mutualiste. Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont touchées par ces maladies rares qui, pour chacune de ces 7 000 pathologies atteint moins de 30 000 patients. Mais, au total, elles concernent 1 personne sur 20.

La Fondation Groupama pour la santé constitue l'un des 5 axes stratégiques de la politique RSE de Groupama. Elle accompagne la lutte contre les maladies rares en soutenant chercheurs et associations de patients et en finançant des projets d'associations qui répondent à ses missions d'origine. Depuis sa création, la Fondation a soutenu près de **160 associations** de patients et financé **plus de 550 projets** soit un engagement financier de **près de 9 millions d'euros**.

Présent au Comité opérationnel de la Fondation, Groupama Loire Bretagne s'engage et coordonne les actions régionales au bénéfice de la Fondation : construction de partenariats, sensibilisation et collecte des dons intégralement affectés aux projets.

▪ **Les trois missions de la Fondation :**

La Fondation Groupama pour la Santé reste, à ce jour, la seule Fondation d'entreprise en France exclusivement dédiée à cette lutte aux côtés des associations, du corps médical, des organismes de santé et des pouvoirs publics.

Elle poursuit son action avec toujours le seul et le même objectif : continuer à s'engager pour redonner espoir aux patients et à leurs familles.

Elle agit dans trois domaines : l'accompagnement des associations, le soutien à la recherche et la diffusion de l'information. Elle constitue à la fois :

- *Un soutien de proximité :*

Grâce à son réseau dense sur le terrain avec ses Caisses locales, ses élus et ses collaborateurs, Groupama agit au plus près des patients atteints de maladies rares et des associations qui les soutiennent.

- *Un soutien professionnel :*

Seule Fondation en France pour la santé qui prend en compte les malades dans l'ensemble de leurs besoins, elle contribue :

- à l'aide au diagnostic, avec Orphanet, service de l'INSERM, portail d'informations sur les maladies rares,
- à la lutte contre l'isolement des malades, avec Alliance Maladies Rares et Maladies Rares Info Services,
- au soutien à la recherche, avec les professeurs de médecine membres de son Conseil d'Administration, en lien avec les Centres de référence et les Centres de compétences hospitaliers maladies rares.

La Fondation a signé la Charte du mécénat d'entreprise.

- *Un soutien qui encourage l'Innovation et la Recherche :*

Chaque année, une « Bourse de l'Espoir » est attribuée à un jeune chercheur; des financements d'appareils de haute technologie sont réalisés ainsi que des soutiens en séjours thérapeutiques adaptés pour favoriser l'autonomie des malades.

En 2014, Groupama Loire Bretagne a versé **62 557€** en soutien à des projets d'associations de lutte contre les maladies rares grâce à la mobilisation de ses élus relevant des structures locales, départementales et régionale et de ses collaborateurs (64 117€ en 2013 et 10 150 € en 2012).

En janvier 2014, la *Fédération Groupama du Morbihan* a notamment remis un chèque de **29 452 €** à l'hôpital de Vannes pour l'achat d'un matériel essentiel permettant de mesurer la capacité respiratoire des patients atteints de mucoviscidose. Ce matériel utilisable pour les patients âgés de plus de quatre ans permettra aux médecins de mesurer l'évolution de la maladie et présente l'avantage d'éviter les longs déplacements au sein de l'hôpital et les risques causés par la gestion des germes. Il participe à redonner confiance aux patients et matérialise l'engagement durable de Groupama avec l'hôpital de Vannes et le Centre de Ressources et de Compétences contre la Mucoviscidose.

▪ **Mobilisation des élus et des salariés dans des actions de collecte sur le terrain :**

Au plan national, la 2de édition des « Balades solidaires » a été mise en place le 15 juin 2014 avec la participation de l'ensemble des Caisses régionales, Groupama S.A. et les entités franciliennes. Au total, ce sont **98 marches, 16.000 participants et 155.000€ collectés** cette année comparativement à 48 marches, 8.500 participants et 65.000€ collectés en 2013.

En soutien à la Fondation, Groupama Loire Bretagne s'est inscrit dans l'opération « **Marches de l'Espoir** » organisée dans toute la France, pour créer la mobilisation de tous par des actions d'animation et de sensibilisation relayées dans chaque département, par les élus et collaborateurs qui se sont unis pour « vaincre les maladies rares ». Lors de la convention des collaborateurs de l'entreprise le 28 Mars, Céline Médard, Secrétaire Générale et Directrice de la Communication, a rappelé l'importance de la mobilisation de tous : « Ce qui serait formidable, serait de pouvoir compter sur votre présence au bénéfice de la lutte contre les maladies rares, chacun pouvant être acteur à son niveau pour participer et relayer autour de lui les dates des marches organisées sur chaque département du territoire de Groupama Loire Bretagne».

En Loire Atlantique, le samedi 24 Mai à Nantes, la « Nordique Nantaise », grand rassemblement organisé par le Racing Club Nantais, accueillait l'action départementale Groupama en faveur de la lutte contre les maladies rares avec la participation active de la *Fédération de Loire Atlantique*. Tous étaient mobilisés pour accueillir les élus et collaborateurs Groupama venus participer à cette action solidaire mais aussi pour sensibiliser le grand public présent sur les maladies rares et la collecte au profit de **l'Association Française des Neuropathies Périphériques (AFNP)**, pathologie rare qui provoque un dysfonctionnement du système immunitaire et qui touche les malades et leurs familles dans leur vie au quotidien.

Jean-Philippe PLANCON, Président de l'association, s'exprime sur le sens de l'action menée au côté de Groupama Loire Bretagne : « le seul fait de nous donner l'occasion de parler de notre maladie est très précieux. L'isolement est très fort et les occasions de nous exprimer sont rares ».

358 personnes y ont participé pour une collecte de 716 euros reversés à l'AFNP. A ceci s'ajoute le don fait par l'association des anciens mandataires de Loire-Atlantique pour un montant de 850 € soit un total de 1 566 € collectés.

En Finistère, le 29 Mai 2014 à Pleyber-Christ s'est déroulé le Tro Menez Are. Dans le cadre du Tour des Monts d'Arrée, Groupama Loire Bretagne avec la *Fédération Départementale 29* a organisé une marche des maladies rares afin de fédérer élus, collaborateurs et accompagnateurs au profit de l'Association qui lutte contre la maladie des os de verre, maladie rare qui touche 50 à 60 enfants chaque année.

Avec **8 000 marcheurs**, cette 25ème édition de ce grand rendez-vous des randonneurs a connu une affluence record. Pas moins de **285 marcheurs Groupama ainsi que leurs proches** se sont mobilisés pour la bonne cause. La collecte de 570€ complétée d'un don de 150 € par la caisse locale de Pleyber-Christ soit **720 €** ont été versés à **l'Association Ostéogénèse Imparfaite**.

En Ille et Vilaine, le dimanche 15 Juin, Groupama Loire Bretagne a organisé à Cherrueix une marche afin de récolter des fonds au profit d'associations qui luttent contre les maladies rares. Lors de cette marche et en lien avec la *Fédération Départementale 35*, le club de rugby « Saint Père Marc en Poulet Rugby-club » a lancé un appel pour que les rugbymen et leurs supporters et sympathisants s'associent à cet événement solidaire. Ils ont répondu positivement car « les rugbymen se sentent concernés par les questions touchant à la maladie et cette question fait partie de notre sensibilité » témoigne l'entraîneur Adrien LAVAL. Au nom du partenariat établi avec Groupama Loire Bretagne, c'est habituellement l'entreprise qui soutient le club. Pour une fois, les rôles se sont inversés.

Cette manifestation qui a réuni **260 marcheurs** s'est aussi appuyée sur la communauté de communes de Dol ainsi que plusieurs partenaires dont le Club d'Athlétisme de Haute Bretagne et tous les présidents de caisses locales du secteur pour constituer l'équipe de bénévoles avec les élus de la Fédération Départementale.

Une autre randonnée a également été organisée le 22 Juin, à Essé (au sud-est de Rennes) en collaboration avec l'office des sports du pays de la Roche aux fées et l'association «Noal An Avel» en lien avec la Fédération Groupama d'Ille et Vilaine. **60 marcheurs** étaient présents. Au total, un montant de **1570 €** a été collecté et versé **au bénéfice de l'Association Ouvrir les yeux** qui lutte contre une maladie génétique touchant le nerf optique.

En Maine et Loire, le 15 juin à Combrée, la Randonnée des Biches a proposé un parcours pédestre au profit de **l'Association Française du Syndrome d'Ehlers Danlos** à laquelle Groupama Loire Bretagne et la Fondation pour la lutte contre les maladies rares s'étaient associés.

La *Fédération Départementale 49* avait convié administrateurs et collaborateurs à venir nombreux. **Sur 350 marcheurs au total, 160 représentaient l'entreprise**. Un chèque de **1292€** a été remis par la présidente de la *Fédération Départementale* de Groupama aux représentants de cette association présents sur le parcours pour vététistes et marcheurs. S'y ajoute la rando-raïd sur la Loire pour une dotation de **2000€** au bénéfice de la même association.

En Côtes d'Armor, le 21 juin au Château de la Ville Davy à Quessoy, l'Association HDB Trail Challenge et la *Fédération Groupama des Côtes d'Armor* ont proposé une marche au profit de **l'Association Les Papillons de Charcot** qui lutte contre la Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA).

Les marcheurs et coureurs étaient plus de 1 300. Groupama Loire Bretagne a pris une part très active à l'événement en tant que partenaire et participant, avec **2 équipes d'élus Groupama** engagées sur le trail. Les dons des marcheurs ont été complétés par une somme supplémentaire attribuée par la Fédération Groupama des Côtes d'Armor de **1308€**.

En Morbihan, à Monterblanc, au site de Mangolerian, le 22 Juin dernier, était organisée la marche en faveur de la lutte contre les maladies rares par les associations Mil'Pat Avéen et Chemins Faisant, en partenariat avec la *Fédération Départementale du Morbihan et le groupe de caisses locales de Vannes* (Agence de St Avé en collaboration avec la Baie de Quiberon, le Pays d'Auray, Sarzeau, Surzur, Theix et Vannes Golfe). Cet événement a réuni **425 personnes** et à cette occasion, **l'Association François Aupetit (AFA)** qui œuvre dans le domaine des maladies inflammatoires chroniques intestinales a **pu bénéficier de fonds qui s'élèvent au total à 5 844 € en additionnant les dons versés au niveau local, départemental et régional de Groupama Loire Bretagne**. Ces fonds, résultats d'une solidarité institutionnelle et individuelle par la présence du public et des bénévoles, permettront d'organiser des séjours pour les enfants et les jeunes, « de vrais moments de respirations et d'énergie » a souligné la déléguée de l'Association pour le Morbihan, Mme Anne-Marie DUGUET, à l'occasion de son témoignage lors de l'Assemblée départementale du Morbihan le 25 novembre dernier.

Dans la continuité, Groupama Loire Bretagne a choisi, dans l'édition de **Bretons Magazine** de janvier 2015, de mettre en avant les associations et ses membres qui luttent, en lien avec la

Fondation Groupama, contre les maladies rares en donnant place au **portrait de Mme DUGUET, déléguée de l'AFA en Morbihan** et combattante de la maladie de Crohn.

D'autres actions ont été également menées dans le cadre du programme 2014 de la **Rando Muco** qui fait partie de l'engagement de la Fondation Groupama en faveur de la lutte contre les maladies rares avec l'aide apportée à de nombreuses manifestations Sports Nature et notamment, à **Belle Isle en Terre (22)**. A l'occasion de cet évènement en *Côtes d'Armor*, la Fédération Départementale a réalisé un **don de 2500€**. **A Bruz (35)** lors des virades de l'espoir, c'est un don **de 700€** qui a été effectué : 450€ par la Fédération Départementale *d'Ille et Vilaine* et 250€ par l'agence locale Groupama.

Grâce à un nombre de participants grandissant et à tous ces fonds collectés dans le cadre des randonnées et des 450 virades organisées sur toute la France, la recherche a pu progresser et a permis de prolonger la vie des malades avec un gain de 20 ans d'espérance de vie.

Les progrès sont là, signes que les efforts de tous sont récompensés. « Il est essentiel de poursuivre la mobilisation pour espérer un jour guérir les enfants touchés par la mucoviscidose » témoigne Jean-Yves LE DIOURON, Président de la Fédération Départementale Groupama des Cotes d'Armor.

En complément, le 3 Novembre 2014 l'évènement national « marchons ensemble contre les maladies rares », a rencontré notre **opération régionale « l'escalier c'est l'adopter »**. A raison de 10 centimes par marche gravie par un collaborateur et d'une moyenne de 15 marches par escalier cumulant les sites et les agences, on arrive à **53 190 marches** gravies en 2014 et à une dotation de **5319 € pour l'association AG 1, 2, 3 Soleil** qui lutte contre l'acidurie glutarique qui entraîne difficultés motrices et troubles de la parole.

En 2013, plus de 3 000 € avaient été collectés pour 1584 étages gravis au lieu de 3546 étages gravis en 2014.

Enfin, le hall du siège de Groupama Loire Bretagne s'est transformé le 3 juin en **marché aux puces**. Initié et organisé par le comité de vie du site, cet évènement s'est clôturé par une vente aux enchères. La vente solidaire a permis de récolter 846.90 € et a été prolongée par la participation en septembre à la braderie de Guichen. 232.20€ supplémentaires sont venus s'ajouter au montant collecté en juin pour un total de **1079,10 €**. **Ce montant a été doublé par l'abondement de la Direction Générale soit 2158.20€ au bénéfice de la Fondation**. Ce don profite à la Fondation Groupama et participe aussi à l'élan de solidarité qui s'organise autour des marches de l'espoir. **Les objets qui n'ont pas été vendus ont été offerts au Secours populaire.**

Toutes ces actions d'animation et de sensibilisation participent à développer la notoriété de la Fondation et à encourager les dons.

Au total, au titre de la lutte contre les maladies rares, ce sont **12 associations** différentes qui ont bénéficié, en 2014, du soutien de Groupama Loire Bretagne, **de l'échelon local de proximité à l'échelon régional, pour une somme totale allouée de 62 557€**.

2.3 Agir en faveur du développement des territoires et de la société civile

Par sa structure décentralisée, Groupama favorise un fort ancrage territorial et contribue à la dynamique des régions et départements. Son action pour le développement en faveur des territoires et de la société civile se concrétise notamment par une importante politique de prévention et un grand nombre de partenariats de proximité (opticiens, garages, agents immobiliers...)

La proximité, au cœur du fonctionnement de Groupama, s'appuie sur un mode de gouvernance décentralisé et un système électif de sociétaires couvrant un maillage territorial dense. L'implantation en nombre de nos agences et leur répartition sur les 6 départements sont des canaux importants pour la rassurance des clients qui ont besoin de conseils et d'explications notamment sur les demandes et services à valeur ajoutée.

Nos élus, impliqués sur le terrain, instaurent un dialogue permanent entre sociétaires et collaborateurs. Ils facilitent la compréhension des besoins et des attentes de nos clients.

Pour cela, nos acteurs mutualistes peuvent s'appuyer sur le caractère unique de notre organisation qui met le « sociétaire /adhérent » au cœur du débat démocratique pour créer et développer les coopérations.

Au total ce sont plus de **5 725 élus, 416 caisses locales**, 298 agences et plus de 2 300 collaborateurs qui veillent chaque jour à satisfaire les 611 358 sociétaires de Groupama Loire Bretagne.

En s'appuyant sur ces relais, Groupama Loire Bretagne valorise les partenariats de proximité, qui œuvrent au développement économique et social des territoires, et poursuit une politique de prévention d'envergure auprès de toutes les populations afin d'encourager l'émergence d'attitudes responsables.

A Groupama Loire Bretagne, les partenariats noués à différents échelons (local, départemental et/ou régional) avec les collectivités locales, les établissements scolaires, la gendarmerie nationale, la police nationale, la préfecture, les pompiers et d'autres acteurs de la société civile renforcent notre capacité de mobilisation pour additionner nos compétences et agir en coopération au service de la société civile et des enjeux d'aujourd'hui et de demain. Groupama Loire Bretagne considère l'éducation et la sensibilisation à la sécurité routière comme un élément essentiel pour diminuer le risque.

Quelques Exemples de partenariats prévention :

Acteur impliqué dans la mise en œuvre des plans départementaux d'actions de sécurité routière établis par les services de l'Etat en concertation avec les principaux partenaires institutionnels, associations et entreprises, Groupama Loire Bretagne a, **sur les 6 départements** de son territoire, contribué à :

- l'animation de sessions de formation de perfectionnement des post-permis,
- la sensibilisation à la pratique d'une conduite « apaisée »,
- ainsi qu'à la valorisation de la conduite accompagnée.

Les opérations partenariales menées avec la police nationale, les sociétés Class et Total lors des opérations « **10 de conduite rurale** » avec les lycées et CFA agricoles participent également à la sensibilisation des élèves à la conduite des engins agricoles et aux enjeux de la sécurité routière car dès 16 ans, les jeunes peuvent conduire un tracteur sans avoir eu de formation préalable et sans toujours en mesurer les risques. Le **dispositif pédagogique** repose sur **deux pistes de conduite** constituées chacune : d'un matériel audiovisuel permettant d'assurer la partie théorique de l'opération et de trois tracteurs évoluant sur un circuit tracé, permettant l'initiation ou le perfectionnement à la conduite et à la maniabilité. L'animation de la piste nationale est assurée par **4 moniteurs appartenant aux Compagnies Républicaines de Sécurité**. Depuis 1972, ce dispositif reconnu de prévention se déplace pendant l'année scolaire sur toute la France dans les établissements agricoles pour éveiller aux risques routiers et sensibiliser à ces risques spécifiques et aux drames induits.

Lors du salon agricole « **Les Terralies** » à Saint-Brieuc les 23, 24 et 25 mai dernier, Groupama Loire Bretagne, en collaboration avec le pôle sécurité routière de la préfecture, a conduit une action de prévention aux risques routiers des engins agricoles pour rappeler aux agriculteurs les règles de signalisation de ces engins et pour inviter le grand public à faire preuve de prudence lors du dépassement d'un convoi agricole. **1 500 personnes**, agriculteurs et grand public, ont ainsi été sensibilisées aux risques routiers des engins agricoles circulant sur la voie publique.

Au plan local, les initiatives en matière de prévention foisonnent sur les 6 départements avec des **partenariats multiples** : experts médicaux, pompiers, forces de l'ordre et autres professionnels au service d'une cause commune : sensibiliser et éduquer pour baisser les risques.

En Maine et Loire, le **groupe des 5 caisses locales de Brissac** a organisé, en présence de la Présidente de la Fédération Départementale, une conférence sommeil en collaboration **avec le docteur Nicole MESLIER**, professeur en physiologie respiratoire et pneumologue, responsable du service du sommeil au CHU d'Angers qui a co-animé la réunion. **300 personnes** ont écouté les explications sur le mécanisme du sommeil, ses troubles qui concernent une personne sur trois et ses conséquences. Elles ont pu bénéficier des conseils prodigués par le médecin en réponse aux nombreuses questions.

En Ille et Vilaine, organisée par les **caisses locales du Rheu et du pays de Mordelles en partenariat avec une auto-école locale**, l'opération « révision du code de la route » à Mordelles a réuni plus de 60 personnes le 20 mai dernier. Pendant près de 2 heures, les participants ont abordé les aspects théoriques de la conduite, la rédaction d'un constat en passant par les mauvaises habitudes au volant ou des conseils de prévention. Une animation similaire devant 86 participants a été menée le 23 septembre à l'initiative des **caisses locales de La Chevrolière et de la région de Saint Philibert** (département 44).

En Loire-Atlantique, une quarantaine de personnes ont assisté aux réunions Vol à l'initiative des **caisses locales du secteur de Saint Etienne de Montluc co-animée par la gendarmerie nationale et la filiale de Groupama Loire Bretagne Télé-sécurité des Biens "Activeille"**. Les informations dispensées pour prévenir les cambriolages en forte augmentation et conseils techniques apportés sur les moyens de protection ont permis de sensibiliser les sociétaires à bien se protéger en rappelant l'importance de retarder l'intrusion. Une opération similaire a été organisée par les **caisses locales de la région de Retiers et de Martigné-Ferchaud (Ille et Vilaine)** pour 90 bénéficiaires le 26 février et à Bégrolles, par le **groupe de caisses locales de Saint Macaire en Mauges en Maine et Loire** le 15 avril (50 participants).

En Côtes d'Armor, ce sont près de 150 personnes qui ont assisté aux deux réunions Vol à l'initiative des **caisses locales des secteurs de Lamballe et Guingamp**.

En Finistère, en avril 2014, **avec le soutien des autorités locales et la collaboration de la gendarmerie et des pompiers, les caisses locales Groupama de Pont-Croix et Audierne** ont souhaité sensibiliser les jeunes à la sécurité routière. Elles ont organisé une journée de prévention dans un collège avec différents ateliers : gestes de premiers secours, bonne utilisation de la ceinture de sécurité et démonstration de désincarcération, etc. A la mi-journée, les parents d'élèves étaient invités à venir visiter les ateliers. Plus de 200 personnes ont participé à cette action.

En Ille et Vilaine, en lien **avec les écoles du canton de Tinténiac**, une semaine de prévention des accidents de la vie quotidienne a été organisée en avril. Les élèves de CP, CE1 et CE2 de l'école Ste Jeanne d'Arc ont notamment pu s'initier à la « **Maison de tous les dangers** » constituée d'ateliers pièces de vie et ainsi repérer les dangers de ces lieux familiers appuyée par la forte implication des directrices et directeurs d'établissements et des enseignants. Le même enthousiasme a été partagé lors de l'opération de prévention menée à **Plénée-Jugon (Côtes d'Armor)** à la rencontre des élèves de CP et CE1 de l'école élémentaire Vent d'éveil pour les sensibiliser aux dangers domestiques avec le bagage interactif et ludique « **Famille Tourisk** ». La directrice de l'école qui a découvert le bagage à cette occasion a exprimé en retour sa complète satisfaction et rendez-vous est pris pour renouveler l'opération dans l'établissement d'ici deux ans.

Par ailleurs, en partenariat avec les **associations « Génération Mouvement » en Maine et Loire** ou « **Aînés Ruraux** » en Finistère, des actions de sensibilisation aux accidents domestiques ont également été menées en 2014.

Les **partenariats auprès des clubs sportifs** sont eux aussi nombreux depuis des années à Groupama Loire Bretagne. En lien avec nos valeurs mutualistes, notre implication nous permet de soutenir à tous les échelons géographiques le monde associatif avec un dénominateur commun : le sport = la santé. Les manifestations sportives sont également un très bon vecteur de la relation de proximité. C'est également un moyen de soutenir la dynamique locale dans des zones rurales parfois désertées.

Au-delà et en complément de ces diverses actions de prévention et de soutien au sport menées avec différents partenaires sur le territoire avec l'implication forte des structures locales, Groupama Loire Bretagne favorise un fort ancrage territorial et contribue au développement économique, social et sociétal des régions à travers d'autres actions et partenariats sociétaux de proximité en étant présent sur deux grandes thématiques d'engagements, liées à notre implication et à notre proximité relationnelle.

▪ **Développement économique et initiative dans les territoires**

L'implication citoyenne de Groupama Loire Bretagne sur son territoire dépasse les frontières de son métier d'assureur.

A travers son engagement « territorial », Groupama Loire Bretagne place la « RSE » et « le développement responsable » au cœur de ses convictions et de ses actions en s'attachant aux modalités de conduite de ses activités et à leurs effets.

Groupama Loire Bretagne s'est doté d'un Comité Ethique et RSE au sein du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale et la Direction intègre un volet RSE à ses revues de performance.

Au plan régional, nous avons la volonté d'être un acteur de référence, en particulier vis-à-vis de nos clients, en associant tous nos collaborateurs répartis sur les 6 départements du territoire.

Grâce à notre ancrage local fort, avec une interaction entre les acteurs de terrain, qui permet d'avoir une connaissance fine des besoins, Groupama Loire Bretagne développe des partenariats de proximité qui facilitent et encouragent l'initiative, favorisent l'emploi et contribuent au développement économique local.

Dans le domaine agricole, avec l'implication des élus mutualistes engagés dans de nombreuses initiatives locales, la Caisse régionale contribue à un accompagnement complet sur le terrain de tout le cycle d'activité des agriculteurs : parrainage et soutien à l'installation, formation et information, gestion des coups durs, promotion des métiers de l'agriculture en lien avec les établissements d'enseignement agricole et avec notre implication dans le réseau des Maisons Familiales et Rurales qui propose des parcours de formation par alternance qui sont de vrais tremplins pour réussir autrement.

Ces actions sont menées au niveau régional et/ou départemental notamment en partenariat avec les organismes où Groupama Loire Bretagne est représenté : Chambres d'Agriculture, Comité des calamités agricoles, Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) mais également en partenariat avec les associations, fédérations professionnelles ou Comités d'orientation liés aux filières (Services de Remplacement, CUMA, ETA, fédération viticole...), les JA départementaux, FDSEA et Confédération Paysanne.

Dans le domaine des TPE-PME, Groupama Loire Bretagne accompagne les entrepreneurs et soutient l'emploi régional dans le cadre de partenariats avec les CCI, les CGPME territoriales, les Chambres des Métiers, les réseaux de la CAPEB, les Centres de Gestion et Centres de Formation ainsi que des partenariats avec des structures et associations diverses en incluant les collectivités locales qui aident ceux qui veulent entreprendre ou reprendre une affaire.

Pour la seconde année, la Caisse régionale s'est associée au **concours d'aide à la création d'entreprises** (Cré'ACC) **organisé par l'ordre des experts comptables de Bretagne** et ouvert du 1^{er} Mai au 30 Juin. Membre du jury pour examiner les 6 catégories de participants et récompenser les gagnants, les résultats et la remise des prix ont eu lieu au cours du dernier trimestre 2014 lors des JRCE – journées régionales de la création d'entreprise – auxquelles nous avons participé en tant qu'exposant.

Acteurs de l'entreprise, Elus et Salariés, contribuent à ces actions en participant à des événements, forums, colloques ou réunions pour encourager et soutenir les initiatives au service de la dynamique du tissu économique régional.

Groupama Loire Bretagne est ainsi impliqué à travers **5 accords de coopération** dans le 1^{er} réseau associatif de financement des créateurs d'entreprises via les plates-formes du **réseau « France Initiative »**, associations loi de 1901, qui regroupent des acteurs publics et privés et qui sont de véritables lieux d'animation de la création d'entreprises dans les bassins d'emploi de la région. Groupama Loire Bretagne apporte sa contribution au sein des plateformes de Nantes, Rennes, St Brieuc, Quimper et Redon pour accompagner les porteurs de projets (diagnostic, évaluation et étude de marché...), attribuer des moyens sous forme de prêts d'honneur (à taux zéro et sans garantie) et de suivi qui intervient en moyenne trois ans après la création d'activité. Le parrainage mis en place permet de bénéficier de l'expérience, et du soutien d'un chef d'entreprise ou d'un cadre pendant les trois premières années d'activité. **2 cadres** de la Caisse régionale sont actuellement parrains de créateurs d'entreprises à la plateforme de Rennes. Noël HAMONIAUX, cadre retraité de la Caisse régionale, poursuit son investissement antérieur dans la structure et son fonctionnement. Il est désormais vice-président de la plateforme de Rennes.

Egalement acteur engagé par une **convention de partenariat signée en octobre 2013** au sein du « **Réseau Entreprendre** » dont la démarche est d'aider les futurs créateurs de « PME à potentiel », Groupama Loire Bretagne s'implique dans des actions d'information, de formation et de communication auprès des chefs d'entreprises du Réseau Entreprendre Bretagne et accompagne les lauréats chefs d'entreprises membres du réseau. Le 11 mars 2014, 15 créateurs/repreneurs d'entreprises ont été accueillis au siège de Groupama Loire Bretagne pour une session mensuelle du club des lauréats du Réseau Entreprendre Bretagne. Le **projet GAIAGO** qui a reçu un avis favorable du comité d'engagement et son porteur **Samuel MARQUET, lauréat 2014**, sont **accompagnés par** André COUM, **Directeur des Ressources Humaines de Groupama Loire Bretagne**.

En complément de ces modèles d'accompagnement et de financement des entrepreneurs, reconnu d'utilité publique, Groupama Loire Bretagne est engagé dans des actions de **mécénat de**

compétences et le partage de méthodes entre dirigeants de PME-PMI et cadres de grandes entreprises de tailles et de secteurs d'activités différents ayant des problématiques communes. Partenaire du « **Réseau Plato** », coordonné par la CCI et soutenu par la Région Bretagne, l'entreprise participe à des réunions un soir par mois au cours pour accompagner et soutenir les 20 Chefs d'entreprise autour de thématiques liées aux compétences et domaines de la vie de l'entreprise. Sur le territoire, **5 cadres de Groupama Loire Bretagne** animent sur leur périmètre (Guingamp, Carhaix, Lorient et Rennes) les séances de travail et de partage de méthodes auprès des entrepreneurs pour soutenir le développement local. La 6e plénière régionale PLATO Bretagne à Locminé (56) à laquelle était associé le réseau de Nantes - Saint Nazaire a réuni, le 16 octobre dernier 250 PME et grandes entreprises. Notre adhésion à « **Produit en Bretagne** », « **Côtes d'Armor Développement** » ou, pour exemple, notre implication au sein de l'association « **Investir en Finistère** » ou au sein de la **Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire (CRESS)** participent aussi à cette volonté de proximité et de solidarité envers la société.

A ce titre, nous participons à des journées d'information et de sensibilisation auprès des acteurs économiques sur des thématiques d'actualités. En 2014, avec « **Produit en Bretagne** » et d'autres partenaires, Groupama Loire Bretagne est intervenu sur l'Accord National Interprofessionnel (ANI) qui prévoit la généralisation de la complémentaire santé pour tous les salariés le 19 juin à Bédée (*Ille et Vilaine*) et le 17 juin à Briec près de Quimper (*Finistère*).

Partenaire de la CRESS des Pays de la Loire, Mme Suzanne MERER BELLEGO, Elue au Conseil d'Administration de la Fédération de Loire Atlantique, représente Groupama Loire Bretagne au sein des instances de la CRESS et participe périodiquement aux travaux menés au bénéfice du développement de l'économie sociale et solidaire.

Avec les **Associations des Maires** des 6 départements couverts par la Caisse régionale, Elus et représentants de Groupama Loire Bretagne entretiennent également des liens étroits au bénéfice des initiatives dans les territoires. Ainsi, dans le cadre du **partenariat Mairie 2000**, lors des **Universités des Maires de Loire Atlantique** le 19 juin dernier, Groupama Loire Bretagne est intervenu sur des thèmes en lien direct avec l'exercice d'un mandat de maire et les risques d'assurances des maires et des collectivités locales avec la procédure des marchés publics. Ces journées de formation permettent aux Elus de mesurer l'étendue de leurs pouvoirs et risques associés tout en intégrant les moyens existants pour les prévenir et se protéger afin d'exercer leur mandat en toute sérénité.

Partenaire de grands évènements professionnels d'envergure nationale et internationale : **SPACE en Ille et Vilaine**, « **Salon du végétal** » en *Maine et Loire*, grand évènement professionnel national et international de la filière végétale organisé sur le département 49, et parrain du nouvel Espace « **Prospectives Végétales** » dédié aux conférences sur les perspectives de la filière à moyen et long terme, Groupama Loire Bretagne contribue au soutien des filières représentées, à la réflexion sur les tendances, les nouveaux modes de consommation et les perspectives d'évolution.

Par ailleurs, à travers sa politique d'achats locale, la Caisse régionale fait travailler **plus de 1100 entreprises partenaires** présentes sur son territoire.

A ces actions qui favorisent la promotion des intérêts économiques du territoire, s'ajoutent les **partenariats** entretenus par Groupama Loire Bretagne **avec différentes écoles et instituts** pour faire connaître le monde de l'entreprise et/ou pour accompagner les jeunes vers l'emploi. Ces temps de rencontres et d'échanges se déroulent dans des lycées (Lycée de la Salle à Rennes, Notre Dame de la Paix à Ploemeur, Notre Dame à Guingamp...), IUT (Quimper...), IGC de Rennes (Institut de gestion et de commerce) ou IMS (Institut des métiers de l'enseignement supérieur de Nantes) avec un accent développé sur les métiers de la relation client notamment sur la filière commerciale (cible prioritaire de recrutement).

Dans un objectif de recrutement, ces temps d'animation sont complétés par une présence aux différents salons de la région qu'il s'agisse de « **rencontres emploi tous publics** » ou de **forums emplois spécialisés** en soutien à l'emploi des personnes handicapées (Nantes en février, Brest en mai et Vannes en novembre).

Récapitulatif des présences Forums/Salons recrutements de Groupama Loire Bretagne en 2014 :

Date	Forum/Salon	Organisation	Spécialité
05/02/2014	Passerelle pour l'Emploi	Angers-Trélazé	Tous publics
06/02/2014	Nuit de l'Orientation	Rennes	Tous publics
11/02/2014	Jobekia	Nantes	Handicap
21/02/2014	Forum pour l'Emploi	Les Ponts de Cé	Tous publics
08/04/2014	Jobmeeting	Rennes - Siège	Tous publics
10/04/2014	Jobmeeting	Plérin	Tous publics
15/04/2014	Jobmeeting	Angers	Tous publics
17/04/2014	Jobmeeting	Nantes - La Beaujoire	Tous publics
24/04/2014	Jobmeeting	Brest - Le Quartz	Tous publics
15/05/2014	Explor'emploi	Rennes	Tous publics
27/05/2014	Forum Emploi et Handicap	Brest - Le Quartz	Handicap
05/06/2014	Place à l'Emploi	St Herblain	Tous publics
	Pole Emploi Nantes		
12/06/2014	Salon Ass'Pro -	Rezé	Séniors
19/09/2014	Jobdating SPACE	Rennes-St Jacques - Parc des Expo	Tous publics
18/11/2014	Forum Emploi	Rennes	Commercial
20/11/2014	Forum Rencontres-Emploi	Vannes	Handicap

Groupama Loire Bretagne a également participé à une **table Ronde « Séniors et employabilité »** en septembre en partenariat avec la MEIF du bassin de Rennes (Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle) ainsi qu'à **l'opération « Coup de Pouce »**, le jeudi 6 novembre, en lien avec le Cabinet Abaka Conseil, manifestation citoyenne offrant un accompagnement personnalisé et gratuit à des demandeurs d'emplois Séniors.

En 2014, Groupama Loire Bretagne a par ailleurs accueilli **246 stagiaires** toutes filières confondues après étude des 356 demandes reçues. Moyens de découverte de l'entreprise ou tremplins pour intégrer un métier, ces stages d'une **durée moyenne de 25 jours** ont été pourvus à + de 55% d'entre eux par des candidats de niveau Bac + 2.

En **partenariat avec l'AFPA**, Groupama Loire Bretagne se mobilise pour agir contre les exclusions et les discriminations aidant ainsi les personnes à la recherche d'emploi et en reconversion professionnelle. En 2014, nous avons recruté grâce à ce dispositif **8 alternants au service Santé et 12 alternants au Centre de Relation Clients**. En 2013, 10 personnes avaient été recrutées en alternance avec l'AFPA, 2 ont été titularisées. Pour 2015, le taux de contribution des entreprises en matière d'alternance a été revu à la hausse. **L'objectif de Groupama Loire Bretagne est d'arriver à un taux de contribution entre 2 et 3% de l'effectif global de l'entreprise ce qui représentera environ 54 alternants sur l'année.**

Membre du Conseil d'administration et soutien actif de **FACE** (Agir Contre l'Exclusion) qui agit au quotidien pour aider les jeunes en recherche d'emploi à s'insérer dans la vie professionnelle, la Caisse régionale s'engage au niveau sociétal et social afin de lutter contre la discrimination et de favoriser la diversité et l'égalité des chances au sein des entreprises.

Cette mobilisation pour agir contre les exclusions et les discriminations s'exprime aussi à travers des partenariats avec **l'AFPA** pour aider les personnes à la recherche d'emploi et en reconversion professionnelle.

▪ **Les engagements autour du « Vivre ensemble »**

Groupama apporte un soutien opérationnel et financier à de nombreuses associations de proximité (associations sportives, culturelles, d'intérêt général...) autour de 3 thèmes principaux :

Santé et handicap

➤ **La santé (hors maladies rares) :** en plus des nombreuses participations et soutiens à divers challenges sportifs associant santé et sport ou nature autour du « **Village Sports**

nature en famille » de Groupama, l'entreprise marque un engagement significatif dans la **lutte contre le cancer**, via notamment des marches ou courses à pied.

C'est, en effet, un mois d'octobre solidaire et sportif qu'ont vécu de nombreux collaborateurs et élus de Groupama Loire Bretagne, rassemblés lors des événements marches ou courses à pied « **Octobre Rose** » et « **Rose Espoir** » pour soutenir la **lutte contre le cancer du sein**.

En soutien à la course « **La Lorientaise** », **la Fédération du Morbihan et les caisses locales de Lorient, Pont-Scorff, Caudan, Guidel, Ploemeur, Quéven et Pays de Ploërmel se sont associées pour verser 3500€.**

Lors de la 2^e édition de « **Rose Espoir** » à Ploumagoar (22), **l'équipe de 78 collaboratrices de Groupama Loire Bretagne a remporté le challenge entreprise 2014** qui récompense l'entreprise la plus fortement mobilisée. L'implication de Groupama a ainsi permis de **reverser 35182 € à la ligue contre le cancer.**

12 collaboratrices de Groupama Loire Bretagne ont également participé avec 428 collaboratrices du Groupe à « **la Parisienne 2014** ».

Par ailleurs, en partenariat avec d'autres acteurs, des initiatives se développent sur le terrain pour apporter des informations et conseils :

- en matière de **nutrition, de sommeil et d'hygiène de vie** : pour exemple, conférence organisée le 24 avril dernier en lien avec le CCAS de Châteaubriant (44) sur « **bien-être et nutrition** » auprès de ses adhérents.

- ou **opérations « défibrillateurs »** menées soit pour former les utilisateurs (exemple de l'action menée par la **caisse Locale de la Roche-Derrien en Côtes d'Armor** auprès de 12 participants) ou pour subventionner l'achat de défibrillateurs par des communes (exemples de soutien *en Finistère* de 1500€ de la **Caisse Locale d'Elliant** pour la commune d'Elliant et de la **caisse Locale de Plabennec** à hauteur de 1 100€ pour la commune de Kersaint-Plabennec).

A cela s'ajoutent d'autres implications en soutien aux malades ou aux enfants hospitalisés, soutien à la recherche ou promotion du don du sang notamment au sein de l'entreprise en février 2014 et du **CHU de Cholet** (49) au mois de mars avec l'attribution d'une **subvention de 874€ par la caisse locale du choletais.**

➤ **Le handicap** : Groupama Loire Bretagne met en place des actions en faveur des personnes en situation de handicap, au-delà de l'emploi de personnels handicapés, du recours aux ESAT et de son engagement au sein de **l'Association Bretagne Ateliers.**

1^{er} assureur Santé, Groupama Loire Bretagne contribue à la valorisation des personnes en situation de handicap dans notre société et soutient des actions d'intérêt général sur son territoire sous différentes formes et partenariats :

- **Soutien à des événements** : le samedi 20 septembre dernier, le groupement des associations finistériennes pour la Réflexion, l'Action, le mouvement et l'Initiative Sociale (**ARAMIS**) organisait la **6^e édition de la croisière « Grand Cœur Marin »**. Partenaire depuis la 1^{ère} édition, Groupama Loire Bretagne a apporté son concours à l'organisation de la manifestation qui permet à un public handicapé de découvrir les sensations maritimes. Ce samedi, **370 résidents** d'établissements d'accueil pour public handicapé ont pu prendre place à bord de 67 bateaux affrétés par des plaisanciers de la société des Régates Brestoises et par la Marine Nationale, afin de découvrir la rade de Brest.

Le 6 juin dernier, c'est **l'opération solidaire « Dreamnight at the zoo »** à Pont-Scorff qui a permis de rassembler **500 enfants handicapés**, gravement malades ou ayant d'importants problèmes sociaux pour visiter le zoo le temps d'une soirée de 18h à 21h en compagnie de leurs familles. Afin d'en faire un vrai moment d'échange et de partage, les enfants sont accompagnés par des bénévoles. **Les Caisses locales de Groupama du secteur de Pont-Scorff, soutenues par la Fédération départementale du Morbihan, se sont associées à l'évènement.** A cette occasion, **les Caisses locales Groupama du secteur de Pont-Scorff, soutenues par la Fédération départementale du Morbihan, se sont associées à l'évènement par un chèque de soutien de 3000 €.**

En avril dernier, la **Caisses locale du Pays de Bégard** (22) a également apporté son soutien de **500€** à l'association **Handi'chiens** pour favoriser une meilleure connaissance du public des chiens pour aveugles et des formations nécessaires pour qu'ils deviennent des chiens d'assistance.

- **Soutien à des associations :**

« **Culture et Handicap** » est l'axe de mécénat de **Groupama Loire Bretagne**, défini et lancé fin 2013. Il offre une opportunité aux associations, organismes et structures à caractère culturel ou accueillant des personnes handicapées, d'être soutenus et de concrétiser un projet. L'initiative s'adresse à tous les organismes en lien avec le Handicap (structures d'accueil, d'hébergement, de travail, de loisirs...). Deux axes culturels sont retenus par an. **Pour 2014, c'est « la photographie et la danse »**. Cet axe d'engagement, pour plusieurs années, sur un domaine de légitimité fort pour la Caisse - la santé - s'inscrit en cohérence et en complément de l'action nationale Fondation Santé.

Pour chacun des 6 départements, le montant global alloué a été fixé à 5000 € et une bourse régionale est également dotée de 5000 €.

Au total, on compte 22 projets soutenus sur la région en 2014. Culture & Handicap bénéficie d'un site Internet dédié pour informations accessibles à tous sur les critères d'éligibilité des dossiers et sur les projets soutenus : www.cultureethandicap.fr

Retour sur la saison 1 et les projets soutenus en 2014 pour une somme totale versée de 31 917€.

Département	Association soutenue	Projet	Dotation
Morbihan	Foyer Prad Izel Saint Gilles et Foyer d'Accueil médicalisé Les lavandières	Projet Interculturel Burkina Morbihan	1 500 €
	Association Bretagne/Lituanie et l'IME « Les Enfants de Kervihan » Bréhan	« Mon corps, mon univers »	1 500 €
	Foyer de vie à Allaire	Projet photo	1 000 €
Loire Atlantique	Association Songo/Stereolux	Projet photo	1 000 €
	IME La Persagotière	Projet photo	600 €
	Centre Communal d'Action Sociale La Chapelle Basse Mer	Projet photo de sensibilisation au handicap	700 €
	Loisirs Pluriel 44	Projet danse	1 500 €
	APAJH 44	Spectacle danse contemporaine	5 000 €
Ille et Vilaine	Association DANA - Rennes Corps et âmes	Ateliers de danse et partages transdisciplinaires - projet photo	1 500 €
	Loisirs Pluriel - Vitré	Projet photo	1 345 €
	Association LADAINHA - Combourg	Projet chorégraphique de danse en lien avec le festival VORTEX	1 500 €
	Fusion Danse et Handicap - Mélesse	Rencontres Nationales Handidanse 2014 à Carcassonne	1 500 €
	Loisirs Pluriel - Rennes	Stage de danse et expo photos	1 080 €
Maine et Loire	Association « La fabrique chorégraphique » Cholet	Cours Handidanse individuels et collectifs	1 500 €
	Association « Culture et Loisirs » de Pouancé et Segré	Spectacle de danse	1 500 €
	IME « La Rivière »	Ateliers de danse contemporaine	1 500 €
Finistère	Association D'aide au Développement Économique et social (ADDES)- Botmeur	Randos Photos	1 500 €
	Association Tamm Kreiz - Plonéour Lanvern	Atelier danse	1 500 €
	Centre d'Art Contemporain de	Projet photo	1 500 €

	Quimper + Kann Ar Mor (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)		
Côtes d'Armor	Association L'Arbre de Vie 22 Loudéac	Semaine du Gallo en Pays de Loudéac	500 €
	Office du Tourisme de Quintin + Compagnie Légendanse	Sensibilisation à la danse	1 350 €
	Association « À Fond la Caisse » & Foyer Adultes Handicapés « Le Courtil de l'Îc » à Pordic	Mise en place d'un Atelier Photo	1 342 €

Mécénat culturel

- Les dotations de Groupama Loire Bretagne visent notamment la **culture des terroirs** à travers des partenariats pour des manifestations qui valorisent les produits et les traditions de la terre ou du monde rural : « Festi Elevage » *en Maine et Loire*, « Journées Ferme pédagogique Les Terralies » à St Brieuc (22), « Oooh la vache ! à Pontivy (56) », Association « Pas bête la Fête » *en Loire Atlantique* (bio-diversité et développement durable)...
- Groupama Loire Bretagne soutient aussi des expositions, manifestations ou évènements :
 - qu'ils soient **culturels** « Livres et Mers » à Concarneau (rendez-vous de la littérature maritime *en Finistère*), « la SAEM La Folle Journée » à Nantes (44), Association spectacle vivant de la Vallée de Clisson» (44) ...
 - **Ou associés à l'animation et la vie des territoires** : « Challenge Marianne » jeu de boule traditionnel en Val de Loire, « Fleurs et Décors-Art Floral » à Ploërmel (56) « Tournoi Mondial Pupilles » (29) qui ouvre à la performance internationale de jeunes footballeurs ou l'appui et les moyens apportés au bagad interne de Groupama « Amabreizh » composé d'Elus et de salariés de Groupama Loire Bretagne qui poursuit la promotion de la musique bretonne.

Solidarité

Les initiatives qui associent élus, collaborateurs, sociétaires, via les caisses locales en faveur de l'humanitaire et la solidarité sont nombreuses.

Ces actions de solidarité sont variées et multiformes, avec le soutien à de nombreuses associations sur des projets d'intérêt général (Exemple auprès des **Associations locales de Transport Solidaire** à Riaillé *en Loire-Atlantique* où une formation Constat Amiable a été dispensée) ou humanitaires (collecte lors d'évènements, soutien à des associations familiales ou caritatives...) ; des actions liées au développement international notamment pour l'Afrique en lien avec **l'AFDI**, organisme de solidarité internationale dans le développement agricole et pour **Madagascar** action historique de Groupama avec « **Solidarité Madagascar** » en partenariat notamment avec les Aînés Ruraux (« Générations Mouvement »). Fidèles aux principes mutualistes de solidarité et de proximité de l'entreprise régionale, les collaborateurs et les élus de Groupama Loire Bretagne s'associent au projet par la vente de boîtes gâteaux dont la collecte est reversée au profit des enfants malgaches. Au-delà de l'aide matérielle liée à des actions de scolarisation et de formation agricole, l'association mise surtout sur l'éducation des futures générations.

Le 26 octobre dernier, une équipe de collaborateurs de Groupama Loire Bretagne a participé à la 3^{ème} édition du **Marathon vert** à Rennes **qui associe la course à la plantation d'arbres en Ethiopie**, en partenariat avec la Fondation Yves Rocher sous l'égide de l'Institut de France, pour reboiser et fournir du travail aux femmes de la région du Tigré. (1 km parcouru = 1 arbre planté).

L'action innovante « **DIF Citoyen** », mise en place à Groupama Loire Bretagne en 2010 et renouvelée chaque année marque également l'engagement citoyen des salariés. Dans ce cadre, les salariés volontaires qui se forment en dehors de leur temps de travail versent leur allocation formation à une association choisie par le Comité d'Entreprise. (Action tripartite). En 2014, l'entreprise a proposé aux salariés volontaires de participer à une **formation de conduite au centre Centaure** dans le cadre du DIF Citoyen les samedis 27 septembre (groupe de 10

personnes) et 4 octobre 2014 (groupe de 10 personnes). Le **Comité d'Entreprise a retenu l'association des « Enfants de la Lune »** pour recevoir les dons des salariés correspondants. Lors de la convention du 28 mars, **l'association ABA** pour les enfants autistes du Finistère a reçu un chèque en lien avec la participation des salariés à la formation « Des gestes qui sauvent » complété d'un don supplémentaire de 1000€ du Comité d'Entreprise. La dotation hors CE s'élève à **6210€** pour **103 personnes participantes**.

Cette opération solidaire sera la dernière compte tenu de l'évolution du Droit à la Formation Individuel.

En synthèse, évolution des sommes versées au titre du mécénat hors maladies rares :

Groupama Loire Bretagne : Caisse Régionale, Fédérations Départementales et Caisses Locales	2013	2014
Montants alloués (en €)	48 879	102 652

2.4 Être un employeur responsable

En cohérence avec ses valeurs, le Groupe conduit des politiques sociales et de nombreuses actions significatives sur les différents volets RH de la RSE. Depuis 2013, il a assorti son engagement d'employeur responsable d'objectifs chiffrés sur 3 ans, dans les domaines de la parité femmes/hommes, de l'emploi des travailleurs handicapés, de l'alternance et de la qualité de vie au travail.

Groupama Loire Bretagne s'est inscrit dans cet engagement considérant que l'assurance est un métier de services dans lequel la relation humaine, avec le client et l'ensemble des parties prenantes, est primordiale. La force de notre mutuelle réside dans ses acteurs : collaboratrices et collaborateurs avec, à leur côtés les élus, pour servir la priorité de satisfaction client au cœur de nos engagements.

Avec l'ensemble des managers, en associant tous nos collaborateurs, nous poursuivons nos efforts d'adaptation à travers une culture de confiance et d'initiative où le collaborateur est au cœur du progrès et des réalisations de l'entreprise. Engagés dans une démarche d'amélioration continue qui s'inspire des meilleures pratiques de la profession et des autres secteurs de l'économie, nous développons la transversalité pour renforcer les contributions croisées et enrichir les collaborations inter-métiers.

Acteur de l'économie du territoire, la Caisse régionale souhaite ainsi favoriser l'implication de tous ses collaborateurs au sein des différentes entités réparties sur les 6 départements.

L'engagement des collaborateurs est un moteur essentiel pour la performance et la réussite collective de notre entreprise. En tant que tel, il est intégré aux objectifs du plan stratégique 2013-2015 de Groupama Loire Bretagne.

▪ Emploi

Au 31 décembre 2014, l'effectif du périmètre consolidé du Groupe hors Caisses régionales s'établit à 15 674 salariés pour 16 009 en 2013. Les données 2014 font apparaître 2 116 embauches dont 1 475 CDI et 2 285 départs CDI dont 363 licenciements et 234 départs dans le cadre des plans de départs volontaires.

Groupama Loire Bretagne compte un **effectif total de 2363 salariés** pour 2295 en 2013 (soit +2,96%). La proportion de femmes sans changement par rapport à l'exercice passé représente 67,3% (67,2% en 2013).

Répartis sur le territoire des 6 départements (sites et agences commerciales du Finistère, Côtes d'Armor, Morbihan, Ille et Vilaine, Loire Atlantique et Maine et Loire), la segmentation 2014 par âge est la suivante :

- 20,4 % des salariés ont moins de 30 ans,
 - 56,2 % ont entre 30 et 49 ans
 - et 23,4% ont 50 ans et plus
- Comparativement à : 23,4% ; 54,8% et 21,9% en 2013.*

Concernant la masse salariale brute hors charges patronales, elle s'élève à 79 429 735€ pour 2014 (75 744 265€ en 2013). Le volume des charges patronales est de 49 208 088€. Le salaire moyen des cadres est de 46 826€ et de 33 756€ pour les non cadres (indicateurs 2.1.1 bilan social)

Au cours de 2014, Groupama Loire Bretagne a réalisé **166 embauches CDI** (149 embauches en 2013) majoritairement dans les métiers de la relation client. **L'effectif CDI** au 31/12/14 est de **2143 salariés** comparativement à 2295 au 31/12/13. On compte 153 départs CDI (103 en 2013) dont 12 licenciements (7 en 2013).

La **cooptation**, démarche déployée depuis 2008 qui permet aux collaborateurs d'être ambassadeurs de l'entreprise, a permis de recruter 53 personnes sur les différentes Directions en 2014. L'élargissement de la cooptation aux candidatures CDD a contribué à l'essor de cet outil incontournable du recrutement.

A cette politique dynamique de l'emploi, Groupama Loire Bretagne associe une politique d'amélioration de la performance opérationnelle dans l'intérêt et au service de la qualité de service apportée aux sociétaires.

▪ **Organisation du travail**

La durée du travail à Groupama Loire Bretagne est de 34 heures 39 minutes sans modification par rapport à 2013. Sur l'exercice, 1478 heures supplémentaires ont été effectuées comparativement à un volume de 246 l'an passé. La progression de cet indicateur est majoritairement la conséquence des événements climatiques de fin 2013 et début 2014. L'absentéisme s'établit à 35 183 jours pour 35 208 jours en 2013 dont 54% liés à la maladie (Idem en 2013) et 25% à la maternité/paternité (27% en 2013).

▪ **Relations sociales**

Au-delà des instances représentatives du personnel au sein des entités composant le Groupe, le dialogue social de Groupama est organisé à travers des instances qui couvrent différents périmètres : européen, Groupe en France, Unité de développement Social Groupama et Unité Economique et Sociale.

En 2014, ce sont 48 accords collectifs qui ont été conclus sur l'ensemble des entreprises du périmètre consolidé. Les thématiques de ces accords concernent :

- le dialogue social/représentation du personnel,
- la rémunération et les avantages sociaux,
- les conditions de travail,
- les fusions d'entreprises,
- la diversité/égalité des chances,
- l'emploi et l'organisation des entreprises.

Groupama Loire Bretagne développe avec les partenaires sociaux un dialogue constructif et responsable pour conduire les évolutions de l'entreprise dans un équilibre respectant performance et qualité de vie au travail. Le dialogue social à Groupama Loire Bretagne, en cohérence avec le dialogue social groupe, veille à déployer les accords mis en place au niveau de l'UDSG et du Groupe mais également à examiner et renégocier toute thématique présentant de l'intérêt pour l'entreprise et ses salariés.

Ce dialogue se concrétise au niveau de la *commission paritaire* (réunissant Direction et délégués syndicaux) par la signature d'accords d'entreprises.

L'entreprise veille aussi au bon fonctionnement des instances CE, DP, CHSCT et commissions de suivi issues des accords et s'assure que les représentants du personnel ne rencontrent pas de difficultés dans l'exercice de leur mandat.

➤ *Comité d'entreprise :*

L'entreprise dispose d'un CE unique représentant l'ensemble des sites de gestion de l'entreprise qui se réunit une fois par mois avec la participation systématique du Directeur Général, du DRH et du Responsable de la Gestion et Administration des Ressources Humaines. Sont abordées au cours des réunions mensuelles dont l'ordre du jour est proposé par les membres du CE à la Direction, toutes questions relatives à la vie économique et sociale de l'entreprise, son organisation et ses projets.

Le CE gère également les activités sociales et culturelles. Il est organisé en différentes commissions.

Dans le cadre du projet de migration informatique « Magellan », une instance de dialogue et d'échange avec la Direction a été mise en place spécifiquement dès le printemps 2010 pour le suivi de ce projet majeur (de la phase de pré-étude à la mise en œuvre).

Cette « *Commission Magellan* » composée de membres du CE, des CHSCT et délégués syndicaux s'est réunie 3 fois en 2014 (14/01, 27/05 et 4/11).

➤ *CHSCT :*

Ils sont organisés par site de gestion ce qui permet une représentation du personnel au plus près des salariés. L'animation de ces instances est assurée par un responsable référent sur site en lien avec la DRH, laquelle coordonne la préparation de ces instances et veille à la cohérence des réponses apportées sur l'ensemble des différents sites.

Ces instances se réunissent régulièrement conformément aux dispositions légales soit trimestriellement pour les CHSCT sur les 6 sites de gestion.

Dans le cadre de la Qualité de Vie au Travail, la *Commission Qualité de Vie au Travail*, mise en place par accord d'entreprise du 12/12/12, est quant à elle, chargée de l'élaboration et du suivi du plan d'actions QVT à partir des propositions des 6 CHSCT et de la Direction. Elle se réunit 2 fois par an.

Chargée d'instruire les situations ou évolutions impactant de manière transversale les conditions de travail de tout ou partie des salariés de l'entreprise, elle est notamment composée d'un représentant de chaque CHSCT de site, ce qui permet un vrai dialogue entre les 6 CHSCT de site et du médecin du travail référent au niveau régional qui fait le lien avec ses homologues agissant sur chaque département.

➤ *Délégués du Personnel :*

Avec une instance Sites/Siège et une instance Personnel extérieur qui ont pour mission de présenter à l'employeur les réclamations relatives à l'application du droit du travail. Les réunions se déroulent mensuellement.

Le dialogue se poursuit également avec les *délégués syndicaux* qui représentent le syndicat auprès de l'employeur, notamment dans le cadre de la négociation des accords d'entreprise. 4 syndicats sont présents dans l'entreprise et représentatifs : CFDT, SNEEMA.CFE.CGC, CFTC et UNSA-AA. Au sein des organisations syndicales, 3 délégués syndicaux centraux d'entreprises sont aussi investis dans les instances représentatives du Groupe et sont amenés à participer aux différentes négociations au niveau du Groupe ou de l'UDSG.

Les *deux Administrateurs salariés* (un représentant des cadres et un représentant des employés) élus au Conseil d'administration de la Caisse Régionale par les collaborateurs de Groupama Loire Bretagne contribuent à ce dialogue en informant le Comité d'entreprise des sujets abordés lors des séances du Conseil d'administration, auxquelles ils participent mensuellement.

La *Commission Handicap* mise en place en 2007 et le *Comité élargi de la Diversité* instauré depuis 2010 sont également des instances de dialogue et de suivi de la politique menée sur les thématiques du handicap, de l'insertion des jeunes, de la politique seniors et de lutte contre toutes formes de discrimination.

Courant 2014, les thématiques du dialogue social ont porté sur les points suivants :

- dont consultation : Magellan lot 1 et lot 2, rapport RSE, CICE, PSO, création filiale prévention, évolution d'organisation (dispositif de développement urbain, pôle développement RH, pôle Vie banque, accompagnement équipe sinistres auto 35)
- dont information : Traité de réassurance, BOG, Résultats et Intéressement, Agence de Demain, Base de Données Economiques et Sociales, Stratégie digitale et canal web, Actions QVT, Bilan contrat de génération, PAC 2015, ajustement organisation (institutionnel, direction assurance, prévention, communication).

En complément, les thèmes intégrés au bilan social et au rapport égalité HF, au rapport annuel sur l'emploi, au plan de formation, aux dispositifs de rémunération variable ou additionnelle ont régulièrement été abordés pour information, suivi et mise en perspective.

Au niveau de la commission paritaire, le dialogue social s'est concrétisé en 2014 par la signature de 7 accords d'entreprises portant sur les points suivants :

- Accord de supplément d'intéressement au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 (25/06/14)
- Accord sur le principe du versement d'un supplément d'intéressement ou d'une prime exceptionnelle (25/06/14)
- Avenant à l'accord relatif à la durée du travail (23/05/14)
- Avenant à l'accord sur l'application des horaires (23/05/14)
- Avenant à l'accord sur le compte épargne temps (09/09/14)
- Accord portant sur l'organisation du temps de travail à la Souscription (23/05/14)
- Accord relatif au télétravail alterné à domicile (13/05/14).

Nombre de réunions	2012	2013	2014
CE	11	11	11
DP	20	19	20
CHSCT	30	29	53*
Délégué syndical	12	10	12

*la forte progression est due aux consultations sur le projet de migration informatique

▪ **Santé et sécurité**

Un **accord Groupe relatif à la Qualité de Vie au Travail**, applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe en France, a été signé le **28 février 2011**, qui a été complété par la signature d'un **avenant en date du 10 octobre 2014**, Il définit un socle commun aux entreprises du Groupe pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du Groupe, les éventuels problèmes liés aux risques psychosociaux tels que notamment le stress, le harcèlement et la violence au travail ainsi que les incivilités internes ou externes, et notamment celles émanant du public.

L'accord porte principalement sur les axes suivants :

1. Consolider au niveau du Groupe, dans le cadre d'un bilan annuel, des indicateurs permettant de dépister les risques de mal-être au travail.
2. Mettre en place des actions de prévention pour former aux risques psychosociaux les dirigeants, managers et l'ensemble des collaborateurs ; sensibiliser à l'amélioration du bien-être au travail ; mener des actions de prévention et d'accompagnement des collaborateurs en cas d'incivilité ou d'agression venant du public.
3. Proposer des mécanismes de régulation interne parmi lesquels un centre d'écoute psychologique ouvert à l'ensemble des collaborateurs et un mécanisme de recherche de solution concertée pour tout événement susceptible d'affecter la santé physique et/ou mentale d'un collaborateur.
4. Création d'une Commission Qualité de vie au travail Groupe : cette commission paritaire, lieu d'échanges et de préconisations, examine le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de groupe. Elle est informée de la mise en place, du

déploiement et du suivi de ces grands projets, de leurs éventuelles incidences sur les conditions de travail et de l'accompagnement RH mis en œuvre.

La Commission de suivi de l'accord Groupe sur la qualité de vie au travail a pour objet de suivre l'application de l'accord Groupe : présentation d'un bilan annuel avec les indicateurs de l'accord et les actions menées.

L'avenant signé en 2014 par la CFDT, la CGT, la CFE-CGC et l'UNSA 2A vient renforcer les axes suivants :

- Consolider et renforcer le rôle de la « Commission Qualité de Vie au Travail » au niveau du Groupe
- Mettre en place des mesures de prévention collective :
 - former les managers à la qualité de vie au travail et à la prévention des psycho-sociaux;
 - favoriser la conciliation vie privée/vie professionnelle;
 - encourager la mise en place d'espaces de dialogue entre les collaborateurs.
- Prendre en compte la prévention des risques psychosociaux au sein des entreprises du Groupe :
 - désigner un référent RH « RPS et QVT » au sein des entreprises du Groupe, que les salariés pourront solliciter s'ils estiment avoir identifié une situation génératrice de risques psychosociaux;
 - élaborer un diagnostic et un plan d'actions concernant les risques psycho-sociaux auxquels seraient exposés les salariés;
 - élaborer une procédure « gestion de crise »;
 - accompagner les salariés lors des changements importants.

En 2014, la Commission Qualité de Vie au Travail s'est réunie 4 fois, notamment sur la présentation du programme d'accompagnement du management, la présentation du projet Amélioration Satisfaction Client, la présentation du projet efficacité commerciale multicanal. Le bilan annuel, basé sur les indicateurs de l'accord et les actions menées dans les entreprises, a également été présenté.

Ces efforts sont conduits également dans le cadre des objectifs RSE 2013/2015 suivants :

- 100% des entreprises auront conduit une démarche d'audit ou de diagnostic des risques psychosociaux d'ici 2015;
- 100% des entreprises du groupe auront engagé un plan d'actions consécutif à cet audit ou diagnostic.

Ainsi, depuis 2012, 17 entreprises du groupe en France (soit 83% des salariés) ont conduit un diagnostic des risques psychosociaux avec un organisme extérieur habilité.

A *Groupama Loire Bretagne*, la Qualité de Vie au Travail est au cœur de la stratégie de l'entreprise. Elle fait partie des 3 axes du projet LB 2015 avec la culture économique et la culture sociétariaire.

Dès 2011, des travaux ont été conduits avec l'ARACT pour analyse des conditions de travail sur les plateformes. A la demande des CHSCT et du Comité d'Entreprise, un **audit sur les pratiques managériales** a été confié à un cabinet extérieur en 2013. Le résultat de l'étude et les préconisations des experts ont été présentés au Comité d'Entreprise en septembre 2013.

5 domaines d'actions ont été préconisés dans ce diagnostic : organisation par les processus, dispositifs RH pilotés et partagés au service du développement collectif; système de pilotage de la performance souple et lisible aligné sur la stratégie, dispositif d'identification et de reconnaissance des compétences ; démarche de gestion de projets associée à une communication interne dynamique.

Le **plan d'actions 2014** élaboré à partir de ces recommandations a été présenté à la **Commission QVT** en avril dernier avec un retour sur les réalisations notamment : dispositif de temps de proximité RH, baromètre QVT, crèches interentreprises et télétravail.

Lors de la réunion de septembre, un état des réalisations du « plan d'actions QVT et pratiques managériales » déclinés par Direction a été effectué auprès de la Commission avec des avancées mises en œuvre dont :

- Adaptation des objectifs et de la rémunération variable pour soutenir l'accompagnement des managers et collaborateurs commerciaux en lien avec l'attractivité des secteurs;
- Attribution de budget dédié « traitement des réclamations clients » à la main des managers en cohérence avec une autonomie renforcée dans les métiers;
- Communication régulière dans l'intranet interne sur les métiers et bonnes pratiques pour valorisation des actions des services et dynamisation des passerelles métiers par l'interconnaissance;
- Prise en compte par le management de tous les métiers au service des sociétaires de l'animation à la relation client;
- Développement du principe de subsidiarité pour faire davantage participer les collaborateurs en amont : contribution dès la construction d'actions ou de projets, délégation renforcée associée à une démarche d'amélioration continue et valorisation des initiatives individuelles et collectives ;

Et sur le plan transverse à l'entreprise :

- Partage d'une vision des métiers, emplois et compétences associées pour prospective et lien avec les évolutions et la stratégie de l'entreprise intégrant l'environnement économique externe et la digitalisation.
- Adaptation de la démarche d'audit avec élaboration en cours d'un support pédagogique pour placer les acteurs dans une démarche constructive permettant l'amélioration continue

Qu'il s'agisse de risques psycho-sociaux, de conciliation vie privée/vie professionnelle ou de sécurité au travail, des actions à Groupama Loire Bretagne sont conduites à plusieurs niveaux : identification et suivi des risques, sensibilisation, prévention, accompagnement :

- Mise en place d'une procédure d'alerte et de gestion en cas d'incidents en agence diffusée auprès de l'ensemble des salariés du réseau commercial,
- Proposition systématique de recourir à PSYA (dispositif d'écoute psychologique) pour les salariés victimes d'agression en agence,
- Information à destination des salariés sur l'accès à PSYA,
- Mise en place de la déclaration d'Accident du Travail systématique pour tout salarié victime d'une agression en agence,
- Désignations de référents "Gestion de crise" et référent RH RPS,
- Formation de l'encadrement RH à la Gestion de crise,
- Formation à destination des collaborateurs en relation clients sur la **gestion des incivilités** en face à face (réseau commercial) ou au téléphone (CRC, plateforme sinistres) sur la gestion des incivilités. En 2014, **55 collaborateurs** (77 en 2013) ont été **formés** sur les risques agressions/incivilités sur un effectif de 400 (plan à 3 ans).
- Sensibilisation du management pour identifier les manifestations de stress et découvrir les bons réflexes (E-learning de 30 mn à disposition depuis 2013),
- Instauration d'un partenariat avec le service prévention de la MSA pour des visites de poste,
- Adaptation du process de suivi des situations médicales pour une meilleure prise en compte des préconisations des médecins du travail en matière d'équipement en matériel ergonomique ou aménagement des postes de travail en partenariat avec le service prévention de la MSA ;
- Mise en place d'un parcours d'initiation à la sophrologie pour les collaborateurs travaillant au Siège ou à proximité.
- Proposition d'une adaptation des indicateurs de suivi des conditions de travail dans le cadre de l'aménagement de l'accord de méthode sur la Qualité de Vie au Travail sur les volets : Climat social, Formation, Durée du travail, Absentéisme et Emploi.

Mis en place tous les deux ans à compter de 2008, le Groupe a lancé en **mars 2014** son 4ème **Baromètre d'Opinion auprès de ses collaborateurs** qui se décline par entité du Groupe.

Ce baromètre a pour vocation de mesurer :

- La vision de l'avenir et le niveau de confiance des collaborateurs,
- La perception de leur environnement de travail (éléments de la satisfaction professionnelle, perception du manager direct...),
- Leur « attachement » à l'entreprise et au groupe.

Pour *Groupama Loire Bretagne* : **1 434 salariés ont répondu** au Baromètre d'Opinion Groupe 2014, **soit 70% des effectifs**.

Les collaborateurs sont confiants dans l'avenir de l'entreprise (84%). Selon Ipsos « c'est un atout puissant pour Groupama Loire Bretagne ». Ils en ont une vision très solide avec un haut niveau de satisfaction sur l'information donnée. Pour le Directeur Général, « le projet stratégique LB 2015 est maintenant partagé par les collaborateurs avec une dynamique positive » : 63% des collaborateurs jugent positivement la situation de l'entreprise et 56% jugent son rythme de changement « adapté ».

Ils expriment des attentes en matière de prises d'initiatives et de reconnaissance de leur travail. 73% des collaborateurs expriment leur niveau de satisfaction professionnelle (pour 76 en 2012).

- Les collaborateurs évaluent la « qualité de vie au travail » à 6,3/10 points, en légère baisse par rapport au baromètre de 2012 (6,5).
- Les collaborateurs perçoivent leur environnement de travail satisfaisant :
 - 83% sont satisfaits par les avantages sociaux,
 - 77% sont satisfaits de l'équilibre vie professionnel – vie privée,
 - 78% sont satisfaits de l'ambiance de travail,
 - 70% sont satisfaits des conditions de travail,
- 69 % des collaborateurs estiment être pleinement responsabilisés sur les tâches ou les projets qui leur sont confiés.
- 64% pensent que leur responsable direct favorise le développement de compétences.
- 50% des collaborateurs sont satisfaits des possibilités de se former régulièrement.

Le vrai défi managérial est d'accompagner les collaborateurs dans le développement de leur autonomie.

La déclinaison du projet « Ambition Managériale » en cours de déploiement depuis 2013 répond à cet objectif avec notamment le lancement du cycle de formation « Etre manager-entraîneur » auprès du Comité de Direction et des enjeux à articuler autour de « autonomie et soutien/performance et bien-être » pour faire émerger un « état d'esprit » d'accompagnement (présence sur le terrain, ouverture d'esprit, droit à l'erreur, travail d'équipe et sens des responsabilités).

En 2014, les formations « manager de managers » ont été poursuivies au bénéfice de 47 collaborateurs. Par ailleurs, 123 managers ont été formés à la prévention des risques psycho-sociaux (RPS).

Des efforts restent à fournir sur la collaboration entre les équipes et sur le partage des bonnes pratiques : 59% seulement estiment à travers le baromètre d'opinion que les équipes collaborent bien et 67% pensent que les connaissances sont partagées. Les actions mises en place pour responsabiliser les collaborateurs doivent se poursuivre pour les encourager à prendre des initiatives (58% estiment actuellement être soutenus en ce sens pour 62% en 2012) et à disposer des moyens pour bien faire leur travail (ils sont 60% à se dire satisfaits en 2014 pour 70% en 2012). De fortes attentes sont exprimées en termes de reconnaissance (37% sont satisfaits soit - 4 points/2012) et de rétribution de la performance (33% sont satisfaits soit - 12 points/2012) en lien et leurs objectifs de développement professionnel des collaborateurs et leur niveau d'engagement en hausse (+10). Les possibilités de se former et les perspectives d'évolution de carrière sont des leviers d'actions à soutenir pour relever les défis de demain et s'inscrire en cohérence avec la dynamique interne de transformation de Groupama Loire Bretagne qui se reflète en deux chiffres : **86 % des collaborateurs se disent fiers d'appartenir à Groupama et 75 % (+ 3 pts) sont disposés à en faire plus pour Groupama Loire Bretagne** à l'heure où les enjeux internes et externes sont de taille (migration informatique, ANI...). La force de notre mutuelle réside dans ses acteurs, c'est une richesse sur laquelle Groupama Loire Bretagne capitalise au quotidien.

Pour accompagner la stratégie de l'entreprise, partager les enjeux-clés et améliorer la culture économique des collaborateurs, la situation mensuelle est communiquée par la Direction Générale à tous les collaborateurs par une « **Météo Entreprise** » qui donne une vision chiffrée, précise et régulière des avancées en lien avec le plan stratégique.

En complément, une « **Météo RH** » est l'occasion de faire le point, chaque trimestre, sur des domaines liés à la Qualité de Vie au Travail des collaborateurs avec des données chiffrées sur le recrutement, la formation, le handicap, le micro-absentéisme et la sécurité dans l'entreprise.

En appui de la place de la Qualité de Vie au Travail positionnée au cœur de la stratégie de l'entreprise et de l'expression nécessaire des collaborateurs pour progresser ensemble, un **baromètre** mis en place en 2013 **permet à chaque collaborateur de s'exprimer, tous les 15 jours, sur la perception de sa QVT** de manière totalement anonyme en choisissant parmi 4 propositions : « grand soleil », « soleil-nuage », « nuage » et « pluie » avec diffusion des résultats globaux à chaque période. Il permet de dégager une tendance globale et un point d'attention sur les variations. La restitution aux managers est réalisée pour des unités d'au moins 15 collaborateurs. **Près de 800 personnes s'expriment lors de chaque questionnaire.**

Dans un objectif d'amélioration « conciliation vie-privée/vie professionnelle », l'**expérience** pilote de **télétravail** menée en 2012-2013 auprès de 20 salariés volontaires tous métiers confondus, a été **élargie** pour donner accès à ce mode de travail, avec possibilité de réversibilité, à 50 collaborateurs après évaluation et avis favorable du CE et du CHSCT. Le calendrier des jours de télétravail est fixé, sur proposition du collaborateur, en accord avec son responsable et en fonction des impératifs de l'organisation du service. L'accord d'entreprise a été conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er juin 2014.

A fin 2014, on compte 52 collaborateurs, dont les 20 du pilote, en télétravail 2 à 3 jours par semaine pour 85 candidatures. **La cible est fixée à 100 collaborateurs en télétravail en 2015 et à 250 en 2018.**

L'articulation entre vie professionnelle et exercice des responsabilités familiales est également facilitée, **depuis 2012**, par la mise à disposition de **30 places en crèches d'entreprise** situées à proximité de chaque site (5 places situées à proximité de chaque site et réparties sur les 6 départements). Dans la limite des disponibilités de chacune, les crèches acceptent les accueils d'urgence en cas d'indisponibilité du mode de garde habituel vacances scolaires, mercredi... Le coût pour le collaborateur est identique à celui des crèches municipales.

Des **temps d'écoute RH / collaborateurs** ont par ailleurs été organisés sur chacun des sites. Pour cette seconde année d'organisation de ces temps de rencontre, ce sont **131 rendez-vous** qui ont eu lieu en 2014 pour 152 en 2013. Chaque collaborateur ayant mentionné son « souhait de contact RH » lors de son entretien annuel s'est vu proposé un rendez-vous sur site à l'occasion d'une permanence RH.

Pour 2014, on note une sollicitation en hausse de la part des cadres et notamment des managers (+ 3%) et nette augmentation de la participation des Commerciaux (+ 7 %). **82 % des rencontres visent la gestion de carrière.**

Dans le contexte de préparation à la migration informatique et enjeux associés et afin de faciliter l'expression des collaborateurs, ce sont d'ores et déjà 3 temps de proximité RH par département qui sont projetés sur les périodes de mars à octobre 2015.

Des "**comités d'animation**" constitués **dans les 6 sites de gestion** de Groupama Loire Bretagne poursuivent leurs actions afin d'en améliorer l'animation et de favoriser l'interconnaissance entre salariés.

En matière de **sécurité routière**, Groupama Loire Bretagne réalise régulièrement des actions d'informations, de formation, de prévention pour limiter les causes et la survenance des risques, sensibiliser les collaborateurs et les accompagner à réagir face aux situations (recommandations, procédures). En 2014, l'entreprise a également organisé des **formations à l'éco-conduite** pour les grands rouleurs.

En 2014, Groupama Loire Bretagne marque de meilleurs résultats en matière d'**accidents du travail et de trajet** comparativement à 2013 avec un indice de fréquence et de gravité amélioré.

Les actions périodiques de sensibilisation et de formation sur les règles de santé et sécurité au travail ainsi que la révision de certains process ont porté leurs fruits.

Accidents de travail et de trajet	2013	2014
Nombre	51	32 (- 37,25%)
Nombre ayant entraîné un arrêt de travail	32 soit 63%	15 soit 47%
Accidents de travail : taux de fréquence	5.8	3.3 (- 43%)
Accidents de travail : taux de gravité	0.06	0.03

▪ **Formation**

La politique de formation est mise en œuvre au sein de chaque entreprise du Groupe afin de tenir compte de ses spécificités (stratégie, activités, métiers, pyramide des âges, etc.). L'Université Groupama met à disposition des entreprises le catalogue des formations communautaires, répondant aux besoins qu'elles expriment notamment via le réseau des responsables formation réunis deux à trois fois par an.

Compte tenu des évolutions en cours de la négociation interprofessionnelle et de la législation, la négociation engagée sur la formation professionnelle a été suspendue.

La formation professionnelle est considérée à Groupama Loire Bretagne comme un véritable vecteur d'évolution professionnelle.

C'est pourquoi **l'effort de formation** est depuis de nombreuses années largement au-dessus du taux préconisé de 2.3% de la masse salariale par la branche assurance puisqu'il se situe à **4,53% de la masse salariale** dont 1,80% au titre des formations Magellan pour accompagner les collaborateurs dans le cadre de la migration du système d'information.

A Groupama Loire Bretagne, les besoins de développement des compétences répondent à 3 dimensions déclinées pour 2014 sur les thématiques de formation suivantes :

- *Une dimension entreprise* en lien avec les priorités stratégiques.
- *Une dimension opérationnelle* pour accompagner les directions et les services dans la réalisation de leurs objectifs et les priorités des plans d'actions en renforçant les expertises sur le cœur de métier.
- *Une dimension individuelle* : développement des compétences dans une logique spécifique (parcours métier et projet professionnel, soutien-accompagnement individuel, préparation retraite...).

Le plan de formation 2014 a intégré le démarrage de la migration Magellan :

- Formation des formateurs
- Démarrage des formations pour les utilisateurs

La priorité étant donnée à ce projet stratégique pour l'entreprise, l'investissement sur les autres domaines de formation a été par conséquent limité aux priorités de l'entreprise sur 2014.

Dans ce cadre, l'entreprise a mis en œuvre des moyens importants de formation, d'accompagnement et d'animation du dispositif de formation pour répondre aux besoins opérationnels de chacun et ainsi faciliter l'appropriation du système cible. Basé sur une logique de **parcours progressif et alternatif**, le déploiement de **parcours diversifiés adaptés aux métiers et emplois** associé aux **différents moyens et supports pédagogiques** (présentiel, E-learning, tutoriel, accompagnement au poste...) répondent à l'objectif de formations proches des métiers, positionnées au plus près de la bascule et séquencées dans le temps aux différentes phases de déploiement (avant, pendant et après la bascule).

Ce projet majeur a entraîné une implication forte des managers et des référents de proximité issus des Métiers et des fonctions Support pour former et accompagner les collaborateurs sur les

nouveaux process et outils (Equipe d'environ 220 formateurs) et une mobilisation de tous les acteurs pour que ce changement soit une réussite.

Sur cet exercice, à Groupama Loire Bretagne :

- **97 915 heures** de formation ont été dispensées **hors e-learning** (101 912 heures en 2013) et **820 heures** de formation en e-learning soit un **volume total de formation** qui se situe à **98 735 heures**.
- Sur une base de 98 735 heures, on compte **11 362 stagiaires dont 4 571 femmes et 6 791 hommes**. Ce nombre total de stagiaires est réparti en **3 061 stagiaires cadres et 8 301 stagiaires non cadres**.
- Au total, **1 836 collaborateurs** (2 105 collaborateurs en 2013) **dont 1 167 femmes et 669 hommes ont suivi au moins une formation** ce qui se traduit par une **durée moyenne de 46,73 heures par collaborateur** soit 6 jours par collaborateur (comparativement à 48.41 heures en 2013 et 6.3 jours par collaborateur en 2013).
- En proportion, ce sont **612 cadres** (277 femmes et 335 hommes) **et 1 224 non cadres** (890 femmes et 334 hommes) qui ont bénéficié d'une formation.

▪ **Égalité de traitement**

Le Comité d'éthique Groupe, composé de deux directeurs généraux de caisses régionales, de deux membres de la Direction Générale de Groupama SA, ainsi que du Directeur général et du Directeur général délégué de Groupama SA, se réunit deux fois par an, dont une fois au sujet de l'égalité des chances.

En tant qu'employeur socialement responsable, le Groupe Groupama et Groupama Loire Bretagne inscrivent leurs actions de prévention contre les discriminations et de promotion de la Diversité en cohérence avec les axes stratégiques prioritaires RSE.

L'engagement du Groupe Groupama est formalisé depuis le 24 octobre 2008 par l'**accord Groupe relatif à la diversité et à l'égalité des chances** signé avec les organisations syndicales pour une durée indéterminée. Il vise à assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs des entreprises du Groupe en France, à prévenir toute forme de discriminations dans l'évolution et l'accès à l'emploi tout au long de la vie professionnelle et à promouvoir l'égalité des chances.

Sont visés tout particulièrement au sein de cet accord :

- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

L'engagement du Groupe s'est poursuivi en 2011 avec la signature d'un **avenant à l'accord relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances** (14 octobre 2011). Il a pour principal objet :

- l'égalité des droits familiaux,
- l'égalité des droits parentaux,
- la conciliation vie privée-familiale et professionnelle,
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- l'information et la communication auprès des managers et des collaborateurs.

Groupama poursuit également son **partenariat avec l'AGEFIPH**, signé le 18 novembre 2010, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des entreprises du Groupe en France. Ce partenariat permet notamment la diffusion des offres d'emploi des entreprises du Groupe publiées sur le site : www.groupama-gan-recrute.com, sur le site Internet de l'Agefiph.

Groupama Loire Bretagne a également renforcé, comme d'autres entreprises du Groupe, ses engagements en faveur des jeunes et des seniors par la conclusion d'un accord sur le **contrat de**

génération pour améliorer l'accès des jeunes à un emploi, maintenir l'emploi des seniors salariés et assurer la transmission des savoirs, des compétences et de l'expérience.

En région, un **Correspondant Diversité** décline la politique diversité du Groupe et la relaie notamment auprès des instances représentatives du personnel, du Comité élargi de la diversité et par les plans d'actions élaborés. Un Correspondant diversité Groupe assiste et veille à l'application de la politique définie et peut assurer un rôle de médiation en cas de différend à caractère discriminatoire.

Dans le cadre de l'application de l'accord, Groupama Loire Bretagne a développé des **actions de formation** intégrant l'enjeu « diversité » au parcours des managers et organisé des **réunions de sensibilisation-vulgarisation** pour présentation des accords diversité et handicap, de nos objectifs et facteurs de réussite en matière d'insertion professionnelle, d'intégration et de maintien dans l'emploi.

Dans le cadre de la seconde édition de la **journée de la Diversité** qui s'est déroulée le 16 septembre, un **concours de dessins enfants** a été organisé pour aborder ce thème à travers leur regard. Lors de cette journée, l'association des diabétiques de Rennes a proposé une **sensibilisation au diabète**, avec des conseils et un dépistage pour ceux qui le souhaitent avec des témoignages de collaborateurs, en images, sur leur perception de la diversité en entreprise. Sur les sites de Plérin, Landerneau, Nantes, Beaucouzé et Vannes, 180 collaborateurs ont joué le jeu de la Diversité dans le cadre du **Théâtre Forum en extérieur**.

Les 3 comédiens de la **troupe « Petits pas pour l'Homme »** ont donné la réplique aux collaborateurs participants, les invitant à prendre position sur des thématiques diverses : le retour de congé maternité, les seniors au travail, la diversité culturelle, la dépression...

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

En application de l'accord Groupe du 24 octobre 2008 précité, le Groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Groupama Loire Bretagne est une entreprise majoritairement féminisée avec une progression sans discontinuité de la part des femmes dans l'effectif CDI avec une différenciation marquée selon le niveau hiérarchique.

En 2014, 58% des personnes recrutés en CDI sont des femmes. Au 31 décembre 2014, les femmes représentent :

- 46,1% des cadres (identique à 2013)
- 74,2% des non cadres pour 73,3% en 2013
- et 12,5% des cadres de direction pour 10% en 2013.

La proportion de femmes dans les métiers de gestion d'assurance est plus élevée que celle des femmes dans les métiers commerciaux. Au 31 décembre 2014, la répartition est la suivante :

- 71,9% au sein des familles de métiers « administratif »
- 61,3 % dans la famille de métiers « commercial ».

Groupama Loire Bretagne considère la mixité comme un véritable atout. Afin de parvenir à cet objectif, Groupama Loire Bretagne a mis en place un certain nombre d'actions, dont la signature le **21 Février 2012 d'un accord relatif à l'égalité Hommes/femmes**. Les indicateurs de l'accord sont présentés au sein d'une **Commission de suivi** annuelle avec un point d'étape sur leur évolution et mesure d'écart en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cet accord conclu pour une durée de 3 ans réaffirme l'attachement de l'entreprise au respect du principe de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes tant en ce qui concerne l'accès à l'emploi, la formation, la rémunération, l'évolution de carrière ou encore la recherche de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

En lien avec les objectifs poursuivis en termes d'égalité à Groupama Loire Bretagne, la **proportion de femmes** ayant obtenu une promotion est de **62,50%** sur le total des collaborateurs ayant eu une **promotion en 2014**.

Par référence à un **taux de promotion** de 6,41% sur l'effectif global CDI, 85 femmes ont obtenu une promotion (soit **6,03%**) en 2014 comparativement à 51 hommes (soit 7,17%. L'an

dernier, le taux de promotion global était de 3,77%, dont 56 femmes promues (soit 4,02%) comparativement à 23 hommes (soit 3,26%).

L'articulation vie familiale/vie professionnelle est facilitée par des moyens d'organisation du travail créant des conditions favorables à l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Le temps partiel choisi qui concerne entre 15 et 16% des collaborateurs en CDI (96% sont des femmes) avec une option majoritaire pour une formule à 80%.
- Le télétravail
- La mise à disposition de 30 places en crèches interentreprises réparties à proximité des 6 sites de gestion. (en 2014, pour 27 places temps plein facturées, ce sont 30 familles qui bénéficient d'un accueil pour leur enfant).

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Afin de concrétiser ses engagements sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, le Groupe ainsi que Groupama Loire Bretagne communique régulièrement sur le handicap en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs grâce aux éléments mis en ligne (articles, interviews, brochures, films...) et à l'externe (via des guides, annuaires, articles de presse, la participation à des conférences, salons et forums, à destination des professionnels ou du grand public).

Groupama Loire Bretagne a participé du 17 au 23 novembre dernier à la **semaine pour l'emploi des personnes handicapées** en partenariat avec l'ADAPT qui en est à l'initiative. Cette opération est suivie depuis 7 ans.

Dans ce cadre, Groupama Loire Bretagne a, *en externe*, participé à **Handicafé** organisé par l'ADAPT ainsi qu'à **Forum Emploi** organisé par le CAP Emploi. Une trentaine de personnes a ainsi été rencontrée dont 3 cherchant un contrat de professionnalisation.

En interne des actions ont été organisées et notamment, l'animation de «**sensibilisation au diabète**» sur les différents sites du territoire à laquelle 260 collaborateurs ont participé.

En 2014, le nombre de **personnes reconnues travailleurs handicapés** à Groupama Loire Bretagne est de **80 collaborateurs CDI**.

La proportion de travailleurs handicapés dans l'effectif total se situe à **3,4%** pour 2014 pour 3% en 2013.

Cette progression est principalement liée aux nouvelles RQTH obtenues et déclarées dans l'année : on relève 20 nouvelles RQTH pour 2014. Groupama Loire Bretagne s'implique dans le recrutement des personnes ayant une Reconnaissance de Travailleur Handicapé. En 2014, **10 personnes** ont été **recrutées** (1 CDI, 8 CDD et 1 stage) pour 3 départs à la retraite et/ou inaptitude. En 2013, 17 salariés en situation de handicap avaient été recrutés (6 en CDI et 11 CDD).

Consécutivement aux actions conduites en matière d'insertion des personnes handicapées, il ressort ces résultats **par référence à la DOETH** :

DONNEES	2012	2013	2014
Taux d'emploi des personnes handicapées (sous-traitance incluse)	3.97%	5.30%	6.02%
Sous-traitance avec des entreprises adaptées, établissements et services d'aides pour le travail en Unité Bénéficiaire	3.56 UB	13.75 UB	11.14 UB*

*Les principales missions confiées visent la préparation des dossiers collaborateurs dans le cadre de la dématérialisation pour la DRH, la gestion des propositions et conditions générales pour la Direction commerciale et des actions de mailing pour la Direction Assurance.

Groupama Loire Bretagne mène par ailleurs une réflexion consécutivement à la loi du 9 mai 2014 qui autorise, sous certaines conditions, un salarié à faire **don** de ses **jours de repos**, avec l'accord de l'employeur, au bénéfice d'un autre salarié de l'entreprise ayant la charge d'un enfant auprès duquel une présence soutenue est indispensable (cf. art. L1225-65-1 et suivants du code du travail). Le don de jours de repos s'appuie sur la solidarité qui s'exprimera entre les salariés, avec le soutien de l'entreprise. Une opération spécifique est prévue à compter de mars 2015.

Un **Correspondant Handicap** est nommé à Groupama Loire Bretagne pour relayer les objectifs poursuivis et suivre le plan d'actions triennal (2013-2015) en lien avec tous les acteurs de l'entreprise et notamment la **Commission Handicap**, destinataire d'un bilan annuel et en charge de l'examen des conditions d'intégration dans l'entreprise, d'accessibilité aux locaux, d'aménagement des postes et/ou des horaires de travail ainsi que des actions de sensibilisation au handicap du personnel de l'entreprise.

Maintien dans l'emploi des seniors

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle, le Groupe Groupama encourage la dynamisation des secondes parties de carrière et favorise une politique de gestion des âges non discriminante.

Dans le cadre de la mise en place du contrat de génération, 14 accords d'entreprise et 3 plans d'actions ont été conclus en 2013 en prenant en compte les besoins, situations (pyramides des âges...) et perspectives stratégiques propres à chaque entreprise.

Groupama Loire Bretagne a comme d'autres entreprises du Groupe renforcé ses engagements en faveur des jeunes et des seniors par la conclusion d'un **accord relatif au contrat de génération du 11 octobre 2013** pour améliorer l'accès des jeunes à un emploi, maintenir l'emploi des seniors salariés et assurer la transmission des savoirs, des compétences et de l'expérience.

Cet accord conclut pour 3 ans traite principalement :

- le recrutement et le maintien dans l'emploi des seniors;
- l'amélioration de leurs conditions de travail et la prévention des pénibilités;
- l'anticipation de leur évolution de carrière;
- le développement de leurs compétences;
- l'aménagement de leur fin de carrière;
- la transmission de leur savoir.

Groupama Loire Bretagne compte **23,4% de seniors de 50 ans et plus** au sein de ses effectifs au 31 décembre 2014 pour 21,9% en 2013 dont :

- 73,5% de non cadres (75,1% en 2013),
- 24,3% de cadres (26,3% en 2013),
- 0,2% de cadres de direction (0,6% en 2013).

En termes d'activité, ils se répartissent comme suit :

- 35% exercent une activité dans la famille de métiers commerciale ;
- 65% exercent une activité dans les autres familles

Parmi cette même population :

- 285 collaborateurs ont **55 ans et +** soit **12,2%** de l'effectif total
- 201 collaborateurs ont **57 ans et +** soit **8,6%** de l'effectif total.

En 2014, 2 collaborateurs seniors ont été recrutés en CDI et 2 en CDD dans l'entreprise.

Dans l'objectif de maintenir le niveau d'emploi des seniors à Groupama Loire Bretagne, plusieurs actions ont été mises en place dont : l'entretien Senior en complément de l'entretien annuel EAEP, le détachement sur des projets transversaux, le tutorat « et le tutorat inversé » où le collaborateur senior peut être, selon les besoins, « accompagnateur ou parrainé », le recours au temps partiel, la formation spécifique « préparation à la retraite ».

Sur la période entre début octobre 2013 et fin septembre 2014, au titre de l'aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite, la possibilité pour tout salarié d'au moins 57 ans de **passage à temps partiel avec maintien des cotisations retraite à taux**

plein ainsi que le prévoit l'accord d'entreprise a été utilisée par **12 collaborateurs** à moins de 3 ans de leur départ en retraite.

La réduction du temps d'activité peut se décliner de 4 façons possibles :

- Passage à temps partiel à 80% pendant chacune des 3 dernières années
- Passage à temps partiel à 80% modulé de manière décroissante sur 3 ans avec un volume moyen de réduction de 20%
- Passage à temps partiel à 90% pendant chacune des 3 dernières années
- Passage à temps partiel à 60% pendant chacune des 3 dernières années.

Le travail à hauteur de 10% est la formule la plus prisée parmi ces 4 options possibles.

▪ ***Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi***

Groupama rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'OIT dans sa Charte Éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés.

▪ ***Charte éthique***

La **Charte éthique** créée et déployée **dans l'ensemble du Groupe** entre 2008 et 2010 a pour objet principal de fédérer et mobiliser les collaborateurs du groupe autour de ses valeurs de proximité, engagement, performance et solidarité.

Elle définit nos engagements en matière d'éthique, comme par exemple : toujours agir dans le respect de la confiance que nous portent nos sociétaires et clients, favoriser le développement des talents individuels et collectifs des collaborateurs, affirmer notre vocation d'acteur socialement responsable et solidaire.

La Charte éthique définit également les missions du **Comité d'éthique**, composé des plus hauts dirigeants du Groupe, qui se réunit deux fois par an. En 2014, il s'est réuni les 18 mars et 18 novembre. Il lui a été présenté un point sur les principales tendances du reporting annuel RSE du Groupe ainsi qu'un projet de charte éthique révisée. Dans ce texte, ont été renforcées notamment les parties sur : les valeurs, le devoir de conseil, la lutte contre la corruption et la fraude, la liberté d'expression des collaborateurs sous réserve de la préservation de la neutralité du Groupe et la transformation du rôle du comité qui peut se saisir, au-delà de l'éthique, de tout sujet RSE. La nouvelle version de la charte sera applicable à l'issue d'un processus interne de validations, informations et consultations qui se déroulera en 2015.

En complément du règlement intérieur de Groupama Loire Bretagne, la Charte éthique Groupama définit nos engagements déclinés en règles de conduite à adopter par les collaborateurs et en particulier, intégrité et loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise et interdiction de tout acte de corruption active ou passive. Elle a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs par voie électronique et mise en ligne sur l'intranet de Groupama Loire Bretagne pour relayer les bonnes pratiques et règles de conduite à respecter dans la façon d'exercer nos métiers et nos responsabilités.

Axée sur les règles et les processus de fonctionnement des élus de tous échelons, dans l'exercice de leur mandat, la mission générale du **Comité d'éthique** mis en place à Groupama Loire Bretagne **dès 2006** est de veiller au bon respect de l'éthique mutualiste. Ce Comité doit contribuer à :

- favoriser la transparence au sein de l'institution,
- renforcer la transversalité entre les échelons,
- garantir le bon fonctionnement des instances.

En 2013, dans le prolongement de la réforme statutaire réalisée, le **champ d'action** du Comité d'Éthique devenu « **Comité d'Éthique et Responsabilité Sociale et Environnementale** » a été **élargi** à une mission d'étude et de veille sur la politique menée en matière de RSE pour relais d'informations et avis auprès du Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Ce Comité est composé de 6 membres administrateurs élus : 2 administrateurs régionaux et 4 administrateurs départementaux. Il procède à l'examen du projet de rapport annuel RSE soumis à la validation du Conseil. Il s'est réuni le 16 avril 2014 pour travailler notamment sur :

- le Fit and Proper issu de la Directive solvabilité 2 avec les exigences réglementaires en matière de compétence et d'honorabilité à l'égard des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui sont responsables de fonctions clés, dont les membres des organes d'administration de gestion ou de contrôle (conseil d'administration ou conseil de surveillance),
- la présentation du 1er rapport RSE de Groupama Loire Bretagne.

2.5 Agir en faveur de l'environnement

Conscient de sa responsabilité en termes d'impacts indirects, Groupama a développé depuis plusieurs années des actions incitatives en faveur de l'environnement auprès de ses clients et fournisseurs : offres d'assurance, actions de prévention et de sensibilisation, produits ISR, contrats d'achats.

Convaincus que la réduction de nos émissions directes peut être accentuée, elle fait partie de nos objectifs intégrés au plan stratégique RSE.

Ainsi, nous souhaitons poursuivre nos efforts et réduire nos émissions de CO2 et nos consommations de papier.

▪ Politique générale en matière d'environnement

De par nos activités de services (assurances et banque), les impacts directs de Groupama Loire Bretagne sur l'environnement sont limités. Nos activités ne constituent pas de menaces pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols.

Cependant, nous avons développé une politique de réduction de nos consommations (papier, eau, énergie), de réduction de nos émissions de CO2 et de nos déchets notamment DEEE, pilotée au niveau Groupe. Au-delà de ces engagements en interne et de l'information des collaborateurs, Groupama Loire Bretagne est conscient du rôle à jouer dans la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès de ses différentes parties prenantes, et notamment auprès de ses clients.

Outre les obligations réglementaires, Groupama Loire Bretagne s'inscrit pleinement dans cette démarche et accorde une importance toute particulière à l'amélioration de notre environnement futur.

Réactualisé en 2013, le 1er bilan carbone réalisé par la Caisse régionale en 2009 a permis de déterminer les priorités d'actions en termes d'émission de carbone et d'investir dans des solutions plus performantes : double vitrage, rationalisation de l'éclairage, baisse des tonnages transportés et distances de transport, limitation des déplacements...

Dans le prolongement et pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires liées au décret d'application de la Loi Grenelle II (Art 75 de la Loi - décret n°2011-829 du 11 juillet 2011), Groupama Loire Bretagne a réalisé son 1er bilan des émissions des gaz à effet de serre transmis à la Préfecture au 31 décembre 2013 avec une synthèse des actions de réduction. Cette nouvelle obligation porte sur le format du rapport, la définition des postes d'émission, la ventilation par gaz à effet de serre et l'origine de quelques « facteurs d'émission » nécessaires au calcul.

La **démarche BEGES** impose essentiellement des obligations de transparence et de suivi qui permettent de poursuivre nos efforts en matière d'environnement à travers une approche différente des coûts, de notre dépendance énergétique pour alimenter la démarche RSE et renforcer notre communication pour responsabiliser chaque niveau d'acteurs.

En termes de certification environnementale, la **démarche HQE** est mise en œuvre lors de création ou restructuration de sites ou d'agences. Pour toute réalisation de travaux, les matériaux employés sont choisis de manière à respecter une logique de développement durable. Les travaux

de rénovation de nos agences sont ainsi certifiés du point environnemental par CEE (Certificats d'Economie d'Énergie).

En matière de protection de l'environnement, les collaborateurs de Groupama Loire Bretagne sont régulièrement informés des enjeux environnementaux : diffusion d'un **manuel des éco gestes au bureau** sur l'intranet, diffusion d'une **Charte Eco Pass** Événements Responsables permettant aux communicants internes d'organiser leurs événements dans un plus grand respect de l'environnement, sensibilisation à l'**éco conduite**, à l'**auto-partage** avec des véhicules en libre-service à la disposition des collaborateurs ou la mise en place du **covoiturage** avec un **outil simple et efficace accessible depuis la page d'accueil de « Phare Ouest », l'intranet d'entreprise**. Développé en interne, cet outil permet en quelques clics de proposer ou de rechercher un covoiturage.

Un **questionnaire** proposé sur l'intranet à tous les collaborateurs en novembre 2013 a permis à la Direction financière de **réaliser un état des lieux des émissions de Gaz liées au déplacement** avec un constat : le trajet domicile/travail engendre le plus d'émissions.

Le premier moyen de transport reste la voiture personnelle (représente 80% des kms parcourus) et il est en augmentation. S'en suit le train (17%), le bus (2%), le métro (0.6%), le vélo et enfin la marche à pied. La mise en place du télétravail à Groupama Loire Bretagne devrait contribuer à améliorer ce paramètre. Les déplacements professionnels majoritairement effectués avec un véhicule de fonction (devant le train et l'avion) restent quant à eux stables depuis 2009.

Cette sensibilisation est notamment renforcée lors de la **Semaine du Développement Durable** par des **actions spécifiques**.

Appuyée sur le thème national de cette SDD 2014, une animation autour d'un **quizz « le saviez-vous ? »** sur le **«consommer autrement»** a été mise en place avec une invitation à travers nos gestes quotidiens à restaurer, protéger et économiser voire compenser les impacts de nos actions au travail ou dans la vie privée.

La communication également réalisée sur les actions déployées sur le **« travailler autrement »** à Groupama Loire Bretagne avec le développement de la Visio Conférence, du Télétravail avec la diffusion d'un film-témoignage d'un collaborateur en situation, du covoiturage et de l'auto-partage a contribué à cet objectif de sensibilisation.

Dans le prolongement de ce thème, un nouveau guide : **«le petit manuel du bon sens budgétaire »** illustré par Jean-Philippe RIVENEZ, infographiste à l'imprimerie située au site de Landerneau et Yvon ARZEL, conseiller de prévention basé au site de Plérin a été **mis en ligne sur l'intranet**. Avec humour, la Direction financière a souhaité sensibiliser chaque collaborateur aux gains que l'on peut réaliser au quotidien avec quelques réflexes à acquérir qui permettent de valoriser la baisse des frais généraux et la recherche de performance en agissant aussi pour l'environnement.

En matière de prévention des risques environnementaux et des pollutions, des diagnostics techniques sont menés sur nos sites ou agences notamment avant travaux ou transactions (diagnostics amiante, plomb, gaz, termite) et autres actions liées au tri des déchets dans les sites (verre, bouteille plastique, pile, DEEE, consommables informatiques (filiale et processus de récupération et de recyclage variable d'un site à un autre) ainsi que l'intégration de critères environnementaux (CO2) dans le choix des véhicules location longue durée.

Invité au comité régional d'orientation et de suivi du **plan Ecophyto en Loire Atlantique**, Groupama Loire Bretagne participe, avec d'autres partenaires, à la réflexion sur la prise en compte des recommandations et propositions faites pour réduire l'usage des produits phytosanitaires.

Groupama, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité...), n'a pas de provision financière pour risque environnemental.

▪ **Utilisation durable des ressources**

Les activités de Groupama Loire Bretagne ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. Dans ce cadre, des campagnes de

« prévention eau » destinées à réduire les consommations sont régulièrement menées auprès des salariés des entités.

En 2014, l'entreprise a consommé **31 567 m3 d'eau, soit 14.2 m3 par ETP** (base 2223 salariés en équivalent temps plein au 31/10/2014). En 2013, elle était de 23 313 m3 d'eau (27 044 en 2012). La méthode d'estimation : données comptables transformées en m3 d'eau consommés peut expliquer ces fortes variations (+35%) alors que les factures et les consommations réelles ne suivent pas la même fréquence de relevé mais un point de vigilance sur la hausse de consommation d'eau est posé pour suivi.

La consommation de **papier de bureau** a atteint **46 tonnes en 2014 (soit 20.69 kg par ETP)** comparativement à 49 tonnes en 2013 (soit 22,75Kg par ETP), **100% labellisé**. Ce qui marque une baisse de 6% après une baisse de 23% mesurée en 2013 en neutralisant l'effet saisonnalité des commandes. Ceci est notamment lié à :

- la centralisation des impressions dans les bureaux des sites,
- les impressions : recto-verso – noir et blanc programmées par défaut,
- ainsi qu'à une sensibilisation interne renouvelée sur la responsabilisation de tous.

En parallèle, nos efforts de **rationalisation sur la dématérialisation de nos échanges avec les clients** par des contacts fortement accrus avec les nouveaux moyens technologiques (messagerie, sms) afin de réduire durablement les envois physiques de documents et les émissions de carbone correspondantes portent leurs fruits.

Evolution dans le temps des consommations de papier correspondantes:

« Documents marketing et techniques »	2012	2013	2014
Consommation en Tonnes	103	82 soit -20%	70 soit -15%

S'agissant de la consommation d'énergie, elle se répartit comme suit :

Energie en KWH	2013	2014	Variation
Electricité	8 136 415	7 420 013	-8,80%
Gaz	2 871 365	2 640 863	- 8%
Fioul	1 326 145	573 252	-56,8%
TOTAL	12 333 925	10 634 128	-13,78%

La **consommation totale d'énergie a ainsi baissé de quasi 14%** entre 2013 et 2014, principalement en raison des travaux visant à améliorer ce poste:

- double vitrage,
- meilleure isolation des bâtiments,
- poursuite et fin du déploiement de la mise en place d'horloges sur chauffages électriques en agences,
- transformation progressive des chaudières fioul en chauffage électrique ou gaz
- et diminution des points de consigne de température dans les bureaux associée à une extinction systématique par automate des éclairages des bureaux en dehors des heures d'occupation.

La **consommation totale d'énergie** rapportée par ETP est **4 784 Kwh** pour 5 726 Kwh en 2013 soit une **baisse de 16,45% par ETP en 2014**.

Par ailleurs, en lien avec nos activités de services (assurances et banque), Groupama n'est pas concerné par la problématique de l'utilisation des sols.

▪ **Changement climatique**

Dans le cadre du plan stratégique RSE, Groupama a la volonté de réduire ses émissions de CO₂ à hauteur de -20% sur 5 ans sur la base des émissions totales de l'année 2011. Les leviers envisagés pour parvenir à cette fin portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels ainsi que la consommation de papier.

Un groupe de travail inter-entreprises du Groupe, mis en place fin 2013 et auquel contribue Groupama Loire Bretagne, pilote cet objectif et est chargé de mettre en place les pré-requis nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

Au global, le Bilan Carbone des activités de Groupama Loire Bretagne en 2012 s'élève à 17 110 tonnes Eq CO₂. Le Groupe et Groupama Loire Bretagne se sont fixés comme objectif une réduction de 20% des émissions de CO₂ d'ici 5 ans. Dans cette optique, Groupama Loire Bretagne recherche des pistes pour valoriser les gains générés par tous ces efforts.

En matière de rationalisation des déplacements, différentes actions sont conduites à Groupama Loire Bretagne pour baisser la consommation d'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Outre le télétravail, la visio conférence, l'auto-partage, le co-voiturage ou encore la formation à la conduite écoresponsable aux grands rouleurs, le **parc automobile** de l'entreprise est **renouvelé à 85% tous les deux ans**. Ainsi, grâce aux innovations technologiques des nouveaux véhicules et du passage de la CLIO III à la CLIO IV dans le parc auto en Location de Longue Durée, on diminue le rejet de CO₂ par km.

Par ailleurs, les commandes de fournitures et matériels sont regroupées pour limiter le fret d'approvisionnement.

Détail des différents types de déplacements professionnels à Groupama Loire Bretagne :

Déplacement professionnels	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013
En avion Ratio par ETP	136 176 Kms	112 725 Kms <i>Soit 52,33</i>	108 049 Kms <i>Soit 48,60</i>	- 4,14%
En train Ratio par ETP	578 141 Kms	469 519 Kms <i>Soit 217,98</i>	558 968 Kms <i>Soit 251,45</i>	+ 19,05%
En voiture Ratio par ETP	15 264 571 Kms	15 467 783 Kms <i>Soit 7180,96</i>	14 744 891 Kms <i>Soit 6632,88</i>	- 4,67%

Pour cet exercice et selon la période de référence du reporting allant du 01/11/2013 au 31/10/2014, ci-dessous détails **selon les 3 scopes du GHG Protocol** et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel dans les tableaux (Base ETP : 2223).

Scope 1 :

Emissions directes – Scope 1 (TegCO₂)	2012	2014
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz	489	488.6
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à gaz par ETP</i>	0.24	0.22
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul	484	162.7
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à fioul par ETP</i>	0.24	0.07

Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	424	75.9
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP</i>	0.21	0.03
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01	1397	726.5
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP	0.65	0.32

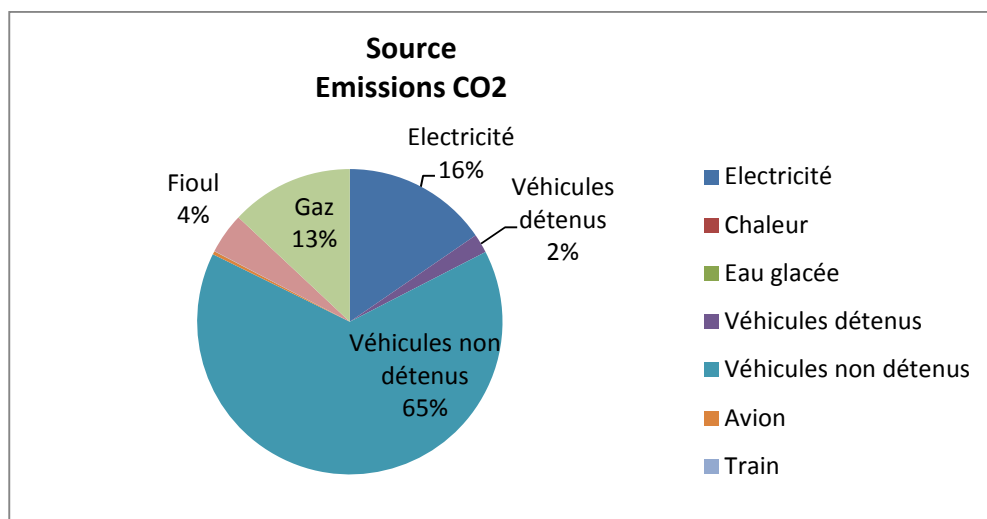
Scope 2 :

Emissions indirectes – Scope 2 (TeqCO₂)	2012	2014
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité	452	578.8
<i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation d'électricité par ETP</i>	0.22	0.26
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation de chaleur	0	0
<i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation de chaleur par ETP</i>	0	0
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'eau glacée	0	0
<i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation d'eau glacée par ETP</i>	0	0
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02	452	578.1
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP	0.21	0.26

Scope 3 :

Emissions autres – Scope 3 (TeqCO₂)	2012	2014
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus	2073	2430.7
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP</i>	1.04	1.09
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion	91	13.7
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en avion par ETP</i>	0.04	0,01
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train	3	0.6
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en train par ETP</i>	0.001	0
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03	2167	2445.0
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	1.01	1.10
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03	4016	3750,3
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	1,87	1,68

Au global, les émissions de CO₂ par ETP ont baissé de 6.6% entre 2012 et 2014 et de 10,16% par ETP.



A Groupama Loire Bretagne, les quatre postes les plus importants en termes d'émissions de carbone sont les postes «achat de produits ou services», « immobilisations des biens », « déplacements professionnels » et « déplacements domicile travail ».

L'entreprise a une activité commerciale qui nécessite une importante flotte automobile, de nombreuses agences dispersées sur l'ensemble du territoire et par conséquent, une nécessité d'immobilisation et d'utilisation d'électricité.

Les actions menées à Groupama Loire Bretagne en matière d'environnement ont permis de réduire les quantités énergétiques consommées avec les émissions carbonées engendrées notamment pour les postes : déplacements professionnels, consommation de fioul et consommation papier.

La **consommation totale de papier** incluant papier de bureau et documents marketing et technique est durablement en baisse :

Consommation Papier	2009*	2012	2014
En Kg /Salarié	94	58	49 soit - 15,51%

*Référence bilan carbone

Les **réductions d'émissions carbone** proviennent essentiellement de :

- La baisse de la consommation énergétique (fioul /gaz) due à un climat plus doux et à une diminution du périmètre immobilier (vente du site de Nantes et déménagement du 13 bd Solférino à Rennes...),
- L'optimisation des déplacements professionnels et domicile/travail,
- Le renforcement de la performance énergétique (kW/m² - température, éclairage).

Ces actions d'optimisation et de rationalisation des ressources sont intégrées transversalement dans l'entreprise afin de réduire les émissions de CO2 et d'atteindre l'objectif de réduction à 5 ans défini dans le plan stratégique RSE en faveur de l'environnement.

▪ **Pollution et gestion des déchets**

Les activités de service de Groupama ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Notre objectif vise cependant à progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers du tri sélectif avec des bonnes pratiques relayées selon les sites : papier, déchets des équipements électriques ou électroniques... Cette démarche, impliquant d'autres acteurs tels les collectivités locales, est en structuration.

Par ailleurs, de par nos activités de services (assurances et banque), Groupama Loire Bretagne n'est pas concerné par la problématique de nuisances sonores.

▪ **Protection de la biodiversité**

Groupama est un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. De plus, l'ensemble des forêts gérées par Groupama sont certifiées PEFC (label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts).

Plus globalement, nos politiques contribuent directement à la protection de la biodiversité avec la réduction des consommations de papier et des émissions de CO2.

2.6. Relations avec les parties prenantes

▪ **Sous-traitance et fournisseurs**

En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte Mondial et à la Charte de la Diversité, la politique d'achats du Groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une **Charte de déontologie Achats**.

Trois aspects y sont particulièrement développés à travers la prise en compte :

- des modes de fabrication des matériels,
- du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication,
- et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Groupama a également signé la **Charte Inter-entreprises**, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand Groupe.

En cohérence, *Groupama Loire Bretagne* a incorporé des critères RSE pour choisir ses fournisseurs et développer des **partenariats durables avec des acteurs de proximité** et ainsi, agir en faveur du développement économique et social des territoires en conformité avec le **guide des achats éco responsables** des acheteurs du Groupe.

Dans nos appels d'offres, nous demandons à nos fournisseurs, dans le cadre de clauses contractuelles spécifiques, de déclarer s'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'homme et de la Charte du Pacte Mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique), et nous les incitons à adopter un comportement éco responsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets).

En novembre 2014, l'entreprise a diffusé un cadre de référence à destination de tout collaborateur impliqué dans un processus d'achat. Il s'appuie sur les principales règles de conduite déontologique issues des valeurs de l'entreprise et du Groupe, de l'image qu'elle souhaite se donner et des modalités opérationnelles qu'elle a choisies de mettre en œuvre.

Il repose sur des principes clés à respecter quelle que soit la nature du bien ou service acheté :

- La satisfaction des utilisateurs
- La prise en compte des contraintes environnementales et sociales
- L'intégrité.

Une **Charte RSE Fournisseurs** pour l'ensemble des achats réalisés par le **Groupe** est en cours de finalisation.

Dans le respect du cadre défini avec le Groupe sur le dossier « fournitures de bureau » nos achats de papier s'opèrent dans le respect des référencements produits répondant au juste besoin de l'utilisateur final avec le choix d'une référence de papier plus respectueuse de l'environnement et répondant aux normes PEFC et Ecolabel Européen.

Groupama Loire Bretagne a un **recours à la sous-traitance** qui représente **23% du volume total des achats** sur l'exercice 2014 pour 29% en 2013. Cette part est quasi intégralement liée aux prestations informatiques.

▪ **Autres parties prenantes**

Groupama, entreprise mutualiste basée sur un **fonctionnement décentralisé**, se caractérise par son mode de gouvernance. Le sociétariat, base de fonctionnement décentralisé du pôle mutualiste de Groupama, permet à nos quatre millions de sociétaires français de s'investir à chaque niveau du système électif : Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou nationale. Ainsi, 300 000 sociétaires participent chaque année aux Assemblées générales de nos quelques 3300 caisses locales, ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle.

Le principe « une personne, une voix » assure à chacun de nos sociétaires-clients la possibilité d'élire à chaque niveau de structure : Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou Nationale des administrateurs et de participer à la prise de décisions.

Représentants des sociétaires, engagés dans le projet mutualiste et porteurs d'initiatives au bénéfice des sociétaires et du développement de leur caisse locale sur leur territoire (commissions des petits sinistres, information et formation sur la prévention des risques...), les élus sont aussi très investis dans la vie locale (membre d'association ou titulaires d'un mandat).

En 2014, on compte **5725 élus sur notre territoire** (6137 en 2013) et **593 participations à des actions de formation** (746 en 2013). Une journée découverte/intégration est proposée à chaque nouvel élu local. On compte **182 nouveaux élus locaux en 2014** dont 89 femmes et 93 hommes.

242 ont été invités à participer à cette **journée découverte** pour intégrer les **nouveaux élus 2014** ainsi que ceux de 2013 qui n'avaient pu être présents. **168 ont assisté à ce temps d'accueil et de présentation** de notre entreprise mutualiste et du rôle de l'élu soit **69%**.

Cette **journée découverte** est également mise en place **pour tout nouvel élu départemental**. En 2014, on compte **14 nouveaux élus de Fédérations**. **12 ont participé à la journée de formation dispensée (85.71%)**.

Par ailleurs, depuis 2008, la Caisse régionale organise, **au sein de chacune des 6 Fédérations**, une **formation annuelle** pour les **élus départementaux**. En 2014, le module « Faire contribuer les élus à l'amélioration de la satisfaction client ». **Sur 92 Elus invités, 80 étaient présents soit 86,95%**.

Dans le respect des nouvelles exigences « **Fit and Proper** » qui inscrit les problématiques de gouvernance des organismes d'assurance au cœur du futur régime prudentiel Solvabilité II, Groupama Loire Bretagne construit un **parcours renforcé d'accompagnement et de formation auprès des élus régionaux** notamment auprès de ceux qui exercent des « fonctions clés » afin de leur permettre d'exercer leur rôle de gestion et de contrôle avec efficacité quant au fonctionnement de notre mutuelle et à la bonne gestion des risques et du contrôle interne.

En termes d'organisation et de fonctionnement des instances délibératives, le **questionnaire de gouvernance réalisé auprès des Elus régionaux en novembre 2014** a permis de mesurer leur satisfaction et leurs attentes quant aux évolutions apportées en avril 2013 lors des modifications statutaires et de l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration composé désormais de 23 membres. Les résultats matérialisent **un taux de satisfaction global à plus de 85% avec une démarche participative renforcée** (taux de retour de 91%).

En 2014, le module de Formation « **Business Game** » a réuni **21 Elus de la Caisse régionale sur 23 invités (91,30%)**.

En lien avec deux autres caisses régionales : Groupama Centre Manche et Groupama Paris Val de Loire : 3 sessions **Formation UMAO** sont proposées par an. **Tous les élus régionaux y sont invités** avec une possibilité d'y associer désormais un élu départemental. Sur les 23 élus régionaux et 6 élus départementaux invités, **25 élus sur 29 étaient présents** dont 100% des élus départementaux. (**86,29%** au global).

En complément, dans le cadre de la **Formation à la FNG des Jeunes Responsables Mutualistes**, **1 élu de la Fédération d'Ille et Vilaine suit le parcours de formation pendant 2 ans sur 2014-2016**.

Enfin, des supports ont périodiquement diffusés pour sensibiliser nos élus à leur rôle et responsabilité. La plaquette d'information « **Devenez élu Groupama, élargissez votre Horizon** » invite nos sociétaires à découvrir et à s'investir dans le monde enrichissant des conseils d'administration et un « **Mémento Elus** » décrit notre entreprise mutualiste avec ses caractéristiques et engagements.

Le **site Extranet existant dédié aux élus** est **en cours de refonte** pour enrichissement des **rubriques et élargissement du lien au réseau de tous les élus locaux**. Il sera également plus interactif avec la possibilité pour eux de déposer leurs commentaires ou reportages sur des actions et implications locales. Le déploiement du **nouveau site « Racines et Réseaux »** est projeté en 2015 avec à terme, une base documentaire accessible.

Au-delà du réseau d'élus, chaque année, **l'Assemblée générale de la Caisse locale** constitue un **rendez-vous privilégié avec son sociétariat**. Elle favorise le dialogue et l'écoute et constitue le lieu d'expression démocratique du droit des sociétaires à travers le vote.

Groupama Loire Bretagne renouvelle périodiquement l'organisation et l'animation de ses Assemblées pour répondre aux besoins de ses sociétaires en termes de qualité, accessibilité et adaptation de nos produits et services par des thèmes et débats proches de leurs préoccupations.

En 2014, plus de **600 000** sociétaires de Groupama Loire Bretagne ont été invités à participer aux Assemblées Générales des **416 Caisses** locales du territoire. **51 982 assurés étaient présents** à ces réunions au cours desquelles chacun a pu être sensibilisé aux risques incendies en habitation par l'animation et les débats proposés : « il était une fois une maison en feu... » avec des conseils concrets pour limiter l'évolution du feu et porter secours. En 2013, on comptait 42 359 sociétaires présents à ces Assemblées Générales **(+ 22,71%)**.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement à l'écoute de nos clients, grâce une **démarche et des dispositifs d'écoute** et de sondages de satisfaction menés en continu - sur la gestion des sinistres, les demandes, les réclamations, etc. - auprès de nos clients particuliers, ainsi qu'aux enquêtes de satisfaction approfondies conduites annuellement, sur un très grand nombre de sondés issus de tous nos types de clientèle.

En 2014, à Groupama Loire Bretagne, le service Qualité a adressé **11 enquêtes vers l'externe** notamment dans le domaine auto, santé, habitation, défense recours et fidélisation. **En interne, 5 enquêtes ont été réalisées** en matière de prévention, qualité de vie au travail, ambition managériale, organisation des formations et outil SMS.

Pour servir l'objectif prioritaire de la qualité de service client, **des actions internes ont été menées pour renforcer l'accompagnement et la formation des collaborateurs au traitement des réclamations :**

- **154 nouveaux collaborateurs** de l'entreprise **et 187 collaborateurs des fonctions supports** au siège de la Caisse régionale ont été formés en 2014 ;
- **201 actions de contrôle des pratiques** auprès des métiers commerciaux, sinistres Dommages aux Biens et Qualité ont été réalisées pour actions de progrès.

Groupama Loire Bretagne développe aussi à travers les nouvelles technologies un dispositif de dialogue avec les sociétaires avec notamment Facebook mis en place depuis 2008 pour le marché agricole et le marché des particuliers ou un relais avec les internautes sur les réseaux sociaux notamment en matière de recrutement ou d'ouverture vers de nouvelles contributions.

De plus, Groupama Loire Bretagne entretient depuis plusieurs années des partenariats avec différentes écoles et instituts et établissements d'enseignement pour favoriser la promotion de l'image de l'entreprise sur le territoire local et attirer de futurs candidats à l'emploi en passant par l'apprentissage ou l'alternance dans différents domaines, à l'université ou grandes écoles ou par la présence de collaborateurs de l'entreprise dans des salons, forums ou conférences.

En matière de dialogue avec les organisations professionnelles, Groupama participe aux groupes de travail RSE de nombreuses fédérations ou instituts : Association Française de l'Assurance, MEDEF, AFEP, Institut des Responsables du Reporting RSE, Club Finance de l'Orse, Agrion.

2.7 Loyauté des pratiques

▪ Conformité

Groupama a mis en place un important dispositif de conformité, encadré par une **Charte de conformité**. Celle-ci couvre toutes les activités de Groupama et vise à s'assurer que les pratiques du Groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires, administratives et aux normes professionnelles, ainsi qu'aux règles internes, chartes et procédures du Groupe.

▪ Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)

Dans ce cadre, un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans l'ensemble du Groupe a notamment été mis en place. Groupama Loire Bretagne s'est engagé dans la démarche et a nommé un **Responsable de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme** pour intégrer le réseau dédié du Groupe.

La Direction Juridique Groupe en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, Reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction Générale du Groupe, rapport annuel au Conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du Groupe.

Les points clés du **dispositif** comprennent une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution; le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques; un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon; un outil de profilage de relation client pour les activités bancaires et vie-épargne; un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Enfin, Groupama a créé en 2007 la fonction CIL du Groupe, dont les missions sont définies par la loi, et qui consistent notamment à établir et tenir à jour la liste des traitements informatiques en vigueur dans le Groupe, afin de garantir la conformité aux réglementations en la matière. Elle assure de fait les relations avec la CNIL.

A Groupama Loire Bretagne, un **Correspondant Relais Informatique et Liberté** a été nommé dans le prolongement de la création de la fonction CIL du Groupe en 2007.

Ses missions visent notamment à :

- à établir et tenir à jour la liste des traitements informatiques en vigueur afin de garantir la conformité aux réglementations en la matière,
- à diffuser la culture informatique et libertés (code de bonne conduite, recommandations, formation E-learning Informatique et Libertés, ...),
- à gérer les droits d'accès, d'opposition.

Enfin, Groupama adhère à la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et à la Convention européenne des droits de l'Homme, aux principes de l'organisation internationale du travail (OIT) et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

En conclusion,

Groupama Loire Bretagne est conscient de sa responsabilité et s'engage, avec le Groupe, à créer de la valeur en s'appuyant sur ses fondamentaux.

Dans un contexte de mutations qui s'accélère, la stratégie RSE doit conforter la rentabilité de l'entreprise de manière à ce qu'elle soit une source de valeur durable.

C'est un levier fort pour s'appuyer sur le modèle mutualiste qui présente des spécificités de gouvernance et produit des externalités positives tant auprès des clients, des acteurs de la société civile que des pouvoirs publics.

Les valeurs fondamentales du mutualisme ainsi que les caractéristiques de son modèle économique (équité, approche de long terme...) sont transposés dans nos services, notre connaissance client et la gestion de la relation client basée sur la proximité et le long terme en conservant un ancrage territorial fort.

Groupama Loire Bretagne joue un rôle économique et social affirmé sur le territoire notamment en zones rurales et sensibles avec de nombreuses initiatives qui contribuent au maintien du lien social, au renforcement de la prévention ou à la prise en charge d'activités relevant autrefois des prérogatives publiques.

Ce rôle se concrétise également par un programme renforcé de formation au fonctionnement de la sphère économique et acculturation financière des sociétaires et élus qui contribue au développement des compétences des acteurs mutualistes et permet ainsi des contributions et coopérations enrichies dans les débats et la prise de décision.

Groupama Loire Bretagne inscrit sa démarche RSE dans une dynamique de progression quotidienne en structurant progressivement sa capacité à mobiliser et à responsabiliser tous les acteurs au service du développement économique incluant les enjeux du développement durable.

Intégrée dans nos pratiques de gouvernance et nos pratiques métiers, elle constitue un facteur d'identité commune porteur d'avenir pour anticiper les changements et s'adapter aux enjeux futurs.

3. Table de concordance

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce Groupama Loire Bretagne présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

3.1. Informations sociales

Emploi :	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Partie 2.4
Les embauches et les licenciements	Partie 2.4
Les rémunérations et leur évolution	Partie 2.4
Organisation du travail :	
L'organisation du temps de travail	Partie 2.4
Absentéisme	Partie 2.4
Relations sociales :	
L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Partie 2.4
Le bilan des accords collectifs	Partie 2.4
Santé et sécurité :	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	Partie 2.4
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Partie 2.4
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Partie 2.4
Formation :	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Partie 2.4
Le nombre total d'heures de formation	Partie 2.4
Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	Partie 2.4
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Partie 2.4
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	Partie 2.4
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Partie 2.4 Partie 2.7
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Partie 2.4 Partie 2.7
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Partie 2.4 Partie 2.7
A l'abolition effective du travail des enfants	Partie 2.4 Partie 2.7

3.2. Informations environnementales

Politique générale en matière d'environnement :	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Partie 2.5
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Partie 2.5
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Partie 2.5
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Partie 2.5
Pollution et gestion des déchets :	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Partie 2.5
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Partie 2.5
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Partie 2.5
Utilisation durable des ressources :	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Partie 2.5
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Partie 2.5
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Partie 2.5
L'utilisation des sols	Partie 2.5
Changement climatique :	
Les rejets de gaz à effet de serre	Partie 2.5
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Partie 2.5
Protection de la biodiversité :	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	Partie 2.5

3.3. Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
En matière d'emploi et de développement régional	Partie 2.3
Sur les populations riveraines ou locales	Partie 2.3
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise :	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	Partie 2.1 Partie 2.3
Les actions de partenariat ou de mécénat	Partie 2.2 Partie 2.3
Sous-traitance et fournisseurs :	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	Partie 2.6
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Partie 2.6
Loyauté des pratiques :	
Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	Partie 2.4 Partie 2.7
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Partie 2.1
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme :	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	Partie 2.4 Partie 2.7

III/ LES COMPTES ANNUELS

- Bilan ACTIF	page 61
- Bilan PASSIF	page 62
- Compte de résultat Technique	page 63
- Compte de résultat non Technique	page 64
- Tableau des engagements	page 65
- Annexe (notes 1 à 23)	page 66

COMPTES ANNUELS 2014

Annexes 2014

- Note 1 : Principales règles d'évaluation et de présentation
- Note 2 : Actifs incorporels
- Note 3 : Placements
- Note 4 : Créances
- Note 5 : Comptes de régularisation actif
- Note 6 : Capitaux propres
- Note 7 : Provisions techniques d'assurance non-vie
- Note 8 : Provisions pour risques et charges
- Note 9 : Dettes
- Note 10 : Compte de régularisation passif
- Note 11 : Actifs et passifs se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
- Note 12 : Cotisations
- Note 13 : Autres produits techniques
- Note 14 : Produits et charges des placements
- Note 15 : Produits et charges exceptionnels et non techniques
- Note 16 : Résultat technique de l'assurance non-vie par catégorie
- Note 17 : Impôts sur les bénéfices
- Note 18 : Consolidation
- Note 19 : Gouvernance
- Note 20 : Renseignements concernant les filiales et participations
- Note 21 : Effectifs et frais de personnel
- Note 22 : Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

BILAN ACTIF

Exercice 2014 au 31 décembre 2014

Montants en €

ACTIF	2014	2013
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2 Actifs incorporels	13 903 409,81	13 221 042,94
3 Placements	1 125 416 585,20	1 090 298 331,11
3a Terrains et constructions	103 398 173,73	103 317 416,28
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	390 870 218,49	391 279 958,84
3c Autres placements	631 148 192,98	595 700 955,99
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	522 913 549,72	474 354 862,10
5a Provisions pour cotisations non acquises	36 163 783,12	37 254 012,64
5b Provisions d'assurance vie		
5d Provisions pour sinistres (non-Vie)	342 015 952,88	294 600 417,59
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-Vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5i Autres provisions techniques (non-Vie)	144 733 813,72	142 500 431,87
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5bis Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques		
5bis a Provisions pour cotisations non acquises		
5bis d Provisions pour sinistres (non-Vie)		
5bis f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-Vie)		
5bis g Provisions pour égalisation		
5bis i Autres provisions techniques (non-Vie)		
6 Créances	160 474 244,19	150 436 054,87
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	106 999 892,11	96 951 119,69
6aa Cotisations acquises non émises	10 083 912,46	6 156 420,28
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	96 915 979,65	90 794 699,41
6b Créances nées d'opérations de réassurance	2 688 585,20	4 555 658,62
6c Autres créances	50 785 766,88	48 929 276,56
6ca Personnel	28 172,24	78 684,62
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	14 806,46	25 356,18
6cc Débiteurs divers	50 742 788,18	48 825 235,76
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	87 716 035,54	67 575 519,38
7a Actifs corporels d'exploitation	16 609 412,76	18 007 984,53
7b Comptes courants et caisse	71 106 622,78	49 567 534,85
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation actif	25 055 598,30	22 951 493,62
8a Intérêts et loyers acquis non échus	8 987 096,41	7 672 082,21
8b Frais d'acquisition reportés	13 323 730,00	12 688 338,00
8c Autres comptes de régularisation	2 744 771,89	2 591 073,41
9 Différence de conversion		
TOTAL DE L'ACTIF	1 935 479 422,76	1 818 837 304,02

BILAN PASSIF

Exercice 2014 au 31 décembre 2014

Montants en €

PASSIF	2014	2013
1 Capitaux propres	649 406 239,10	622 692 555,95
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	1 372 041,16	1 372 041,16
1b Primes liées au capital social	3 290 238,38	3 290 238,38
1c Réserves de réévaluation		
1d Autres réserves	363 384 514,63	350 663 628,29
1g Ecarts résultant des changements de méthodes au 01/01/95	-43 133,16	-43 771,44
1h Subventions d'investissement	119 084,26	133 137,85
1e Report à nouveau	2 000 000,00	0 ,00
1f Résultat de l'exercice	26 721 158,62	14 714 946,50
1i Ecart de dévolution	252 562 335,21	252 562 335,21
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	1 153 833 450,24	1 078 472 792,84
3a Provisions pour cotisations non acquises	99 605 153,52	96 518 658,50
3b Provisions d'assurance vie		
3d Provisions pour sinistre (non-Vie)	728 401 392,61	670 678 347,40
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation	6 361 564,42	500 461,88
3i Autres provisions techniques (non-Vie)	319 465 339,69	310 775 325,06
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions pour risques et charges	12 938 968,56	10 774 703,83
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes	115 424 376,58	103 774 008,54
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 439 733,18	7 369 219,20
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	20 568 522,15	33 632 251,75
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	30 185 687,42	9 693 973,21
7e Autres dettes	56 230 433,83	53 078 564,38
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	75 299,00	75 637,65
7ec Personnel	16 332 081,02	13 282 825,23
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	23 839 924,23	24 130 120,29
7ee Crédoeurs divers	15 983 129,58	15 589 981,21
8 Comptes de régularisation passif	3 876 388,28	3 123 242,86
9 Différence de conversion		
TOTAL DU PASSIF	1 935 479 422,76	1 818 837 304,02

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE

Exercice 2014 au 31 décembre 2014

Montants en €	2014			2013
	Opérations Brutes	Cessions et Rétrocessions	Total Opérations nettes	Total Opérations nettes
1 Cotisations acquises	790 108 821,13	298 944 095,99	491 164 725,14	456 717 564,73
1a Cotisations	793 195 316,15	297 853 866,47	495 341 449,68	458 818 677,54
1b Variations des cotisations non acquises	-3 086 495,02	1 090 229,52	-4 176 724,54	-2 101 112,81
2 Produits des placements alloués	13 037 794,68		13 037 794,68	15 794 215,96
3 Autres produits techniques	21 014 907,90		21 014 907,90	18 966 504,87
4 Charges des sinistres	-565 252 738,77	-220 238 217,51	-345 014 521,26	-341 503 665,27
4a Prestations et frais payés	-507 529 693,56	-172 822 682,22	-334 707 011,34	-320 633 116,52
4b Charges des provisions pour sinistres	-57 723 045,21	-47 415 535,29	-10 307 509,92	-20 870 548,75
5 Charges des autres provisions techniques	-8 690 014,63	-2 233 381,85	-6 456 632,78	-9 150 258,68
6 Participation aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration	-116 736 522,10	-44 120 112,65	-72 616 409,45	-62 142 181,56
7a Frais d'acquisition	-109 157 987,01		-109 157 987,01	-104 595 818,51
7b Frais d'administration	-7 578 535,09		-7 578 535,09	-7 818 122,49
7c Commissions reçues des réassureurs		-44 120 112,65	44 120 112,65	50 271 759,44
8 Autres charges techniques	-47 319 684,77		-47 319 684,77	-48 395 896,42
9 Variation de la provision pour égalisation	-5 861 102,54		-5 861 102,54	179 657,92
Résultat technique de l'assurance non-Vie	80 301 460,90	32 352 383,98	47 949 076,92	30 465 941,55

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

Exercice 2014 au 31 décembre 2014

Montants en €	2014	2013
1 Résultat technique de l'assurance non-Vie	47 949 076,92	30 465 941,55
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements	35 772 439,50	49 410 836,73
3a Revenus des placements	20 929 126,37	21 994 584,36
3b Autres produits des placements	4 941 073,06	10 574 195,61
3c Profits provenant de la réalisation des placements	9 902 240,07	16 842 056,76
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements	-10 251 961,44	-18 512 938,70
5a Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	-3 899 546,24	-4 829 380,84
5b Autres charges des placements	-4 186 559,44	-5 256 192,69
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 165 855,76	-8 427 365,17
6 Produits des placements transférés	-13 037 794,68	-15 794 215,96
7 Autres produits non techniques	3 156 346,17	2 306 759,90
8 Autres charges non techniques	-7 973 931,74	-11 226 418,11
9 Résultat exceptionnel	-7 454 877,79	-5 869 256,36
9a Produits exceptionnels	2 703 525,37	6 736 071,95
9b Charges exceptionnelles	-10 158 403,16	-12 605 328,31
10 Participation des salariés	-1 219 020,00	
11 Impôts sur les bénéfices	-20 219 118,32	-16 065 762,55
RESULTAT DE L'EXERCICE	26 721 158,62	14 714 946,50

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Exercice 2014 au 31 décembre 2014

Montants en K€

Libellé	2014	2013
1 Engagements reçus	858	1 058
2 Engagements donnés	254	260
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	254	260
2b Titres et actifs acquis en engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés		
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	182 332	169 435
4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

◆ Engagement en matière du droit individuel à la formation

Le DIF a été instauré par la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social.

Le DIF ouvert aux salariés ayant au moins un an d'ancienneté permet de capitaliser un droit à la formation de 20 heures minimum par an cumulable sur six années au plus.

Selon le CNC, les dépenses engagées au titre du DIF n'entrent pas dans la catégorie des "avantages à long terme".

Le nombre d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 216 229 heures.

Note 1 : RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Les comptes individuels de la Caisse régionale d'Assurance Mutuelle Agricole de Bretagne - Pays de la Loire sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des assurances.

Les tableaux de l'annexe sont présentés en kilo euros.

I - OPERATIONS TECHNIQUES

1 - COTISATIONS

Les cotisations comprennent :

les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

2 - PROVISION POUR COTISATIONS NON ACQUISES

La provision pour cotisations non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté.

3 - FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

4 - SINISTRES

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer, représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise, en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article R331-5 du Code des

assurances) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Un complément de provisions pour sinistres à payer (sur les dossiers en incapacité) et de provisions mathématiques des rentes (sur les dossiers en invalidité) est enregistré au titre de la réforme des retraites conformément aux lois N°2010-1330 du 9 novembre 2010 et N°2011-1906 du 21 décembre 2011.

Cette provision représente le supplément d'engagement à constituer pour couvrir l'allongement de la durée du travail. Sur les contrats collectifs, elle équivaut à la totalité de la charge supplémentaire pour les contrats résiliés et un lissage pour les contrats en cours à hauteur de 3/5^e au 31 décembre 2013.

Sur les contrats individuels, les provisions mathématiques sont calculées sur la base des tables à 61 ou 62 ans.

		2014	2013
Complément de PM	pour	3 318 K€	2 082 K€
Complément de PSAP	pour	1 742 K€	1 568 K€

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'Article A.331-21 du Code des assurances.

5 - PROVISION POUR RISQUES CROISSANTS

La provision pour risques croissants correspond, pour les opérations d'assurance collective contre les risques de maladie et d'invalidité, à la différence de valeurs actuelles des engagements respectivement pris par la Caisse régionale et par les sociétaires.

6 - PROVISION POUR ÉGALISATION

Au 31 Décembre 2014, une provision pour égalisation régie par les dispositions de l'article R331-6 -6 du Code des assurances a été comptabilisée.

		2014	2013
• Provision pour égalisation (art. R331-6)	pour	4 140 K€	0 K€

Une provision complémentaire pour égalisation, non déductible fiscalement, est constatée pour les risques suivants :

		2014	2013
- Fonds de stabilité dépendance	pour	1 704 K€	0 K€
- Evolution tables BCIV	pour	1 047 K€	1 025 K€
- Equilibre des fonds de la valorisation des rentes	pour	2 532 K€	2 600 K€

7 - OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE ACCEPTÉES

Les opérations de réassurance acceptées concernent essentiellement des rétrocessions provenant de Groupama SA, et des Sociétés Mutuelles d'Assurances.

8 - RÉASSURANCE DES CAISSES LOCALES

D'autre part, la Caisse régionale réassure les Caisses locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse régionale ; mais la part conservée par les Caisses locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

9 - OPÉRATIONS D'ASSURANCE CÉDÉES

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance, qui lie notre Caisse régionale à Groupama SA. Les titres du réassureur (cessionnaire ou rétrocessionnaire) remis en nantissement sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

II - PLACEMENTS

1 - COÛTS D'ENTRÉE ET ÉVALUATION À LA CLOTURE DE L'EXERCICE

1.1 - TERRAINS ET CONSTRUCTIONS, PARTS DE SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES OU FONCIÈRES

Les immeubles et les parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires et frais d'actes...) sont immobilisés.

Concernant les constructions, en application du Plan comptable, si un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes, ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu. (PCG, art. 311-2 créé par l'art. 5.2 du Règl. CRC n° 2002-10 et recodifié par l'art. 2-4 du Règl. CRC n° 2004-06).

L'application à Groupama Loire Bretagne est ci-dessous détaillée :

	Habitations et bureaux avant 1945	Habitations et bureaux après 1945	Entrepôts et activités	Commerces	Immeubles de Grande Hauteur
Gros Œuvre	120 ans	80 ans	30 ans	50 ans	70 ans
Clos et Couvert	35 ans	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans
Installations Techniques	25 ans	25 ans	20 ans	20 ans	25 ans
Agencements	15 ans	15 ans	10 ans	15 ans	15 ans

Chaque élément est amorti en mode linéaire sur sa durée d'utilisation économique, estimée à compter de la date d'acquisition.

1.2 - VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire. Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise. Pour les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.3 - ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire. Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise. Pour les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.4 - PRÊTS

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

1.5 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

SWAPS

Les swaps d'échange de taux mis en place par Groupama Loire Bretagne sont utilisés dans le cadre de la stratégie de rendement. Les intérêts perçus et/ou réglés sont inscrits en compte de régularisation et rapportés au résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de chacun des swaps conformément à l'avis 2002-10 du CNC.

Les flux intermédiaires concernant les IFT souscrits dans le cadre d'autres stratégies et les primes de souscription d'options sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif jusqu'au débouclage de la stratégie.

EMTN

L'ensemble du portefeuille est valorisé par référence aux cours du marché.

Pour des EMTN exposés au marché du crédit, Groupama Loire Bretagne ne dispose pas de double valorisation et a utilisé pour valeur de réalisation la valeur proposée par l'établissement émetteur.

2 - PROVISIONS

2.1 - VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions

pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

2.2 - PROVISIONS POUR RISQUE D'EXIGIBILITE DES ENGAGEMENTS TECHNIQUES

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous poste des provisions techniques, la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

2.3 - TEST DE DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

A chaque arrêté, en cas d'indice de perte de valeur, il est procédé à un test de dépréciation sur les immeubles de placements. Ce test consiste à la comparaison entre la valeur d'expertise de l'immeuble et sa valeur nette comptable inscrite à l'actif du bilan.

Une provision pour dépréciation est alors constatée :

- s'il est prévu dans un avenir proche un plan de cession de cet immeuble ;
- si la provision qui doit être constituée est significative, notamment au regard de la durée de détention habituellement pratiquée dans l'entreprise sur cette catégorie d'immeubles ;
- en fonction de l'évolution récente ou non de la structure de l'immeuble ;
- en fonction de l'évolution de la valeur d'expertise entre N et N-1.

2.4 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DURABLE (PDD)

La méthodologie de calcul retenue pour les arrêts en date du 31 décembre est la suivante :

1 - Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés

Titres ayant subi une décote de plus de 20% consécutivement pendant 6 mois par rapport au prix de revient et titres ayant fait l'objet d'une PDD au 31 décembre N-1.

2 - Détermination pour chacun des titres définis précédemment si l'entreprise a l'intention de détenir durablement ce titre :

- si la cession est estimée à court terme (x mois, turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif-passif, ...), la provision sera de la totalité de l'écart entre la valeur boursière et prix de revient.
- si la cession intervient à moyen ou long terme, la provision sera égale à la différence entre son prix de revient et la valeur recouvrable.

3 - Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés

En ce qui concerne les Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), étant donné le caractère durable de la détention (engagement sur la durée du fonds soit 8 à 10 ans suivant les investissements) aucune provision n'est calculée durant la période d'investissement du Fonds qui correspond classiquement à une baisse de

la valeur liquidative. Une provision pourrait toutefois être enregistrée dans le cas où une perte certaine serait signalée par le gestionnaire du Fonds.

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

En ce qui concerne les titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2, ces principes d'évaluation et de provisionnement sont appliqués en mutualisant les valorisations de ces deux sociétés holding. En effet, Groupama Holding et Groupama Holding 2 portent toutes deux le même sous-jacent constitué de titres Groupama SA et fonctionnent en gouvernance sur Groupama SA comme s'il ne s'agissait que d'une seule holding.

4 - Reprise de la provision

Un ajustement de la provision est effectué si la variation du cours est supérieure à 15%. Dans ce cas, une nouvelle valeur recouvrable est calculée suivant la méthode définie ci-dessus sur la base du cours à la date d'arrêt.

2.5 - PROVISIONNEMENT DES VALEURS AMORTISSABLES

Les modalités de provisionnement des valeurs amortissables relevant de l'article R. 332-20 sont les suivantes :

- 1/ Soit, l'entreprise d'assurance a l'intention et la capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité :
 - Les dépréciations à caractère durable s'analysent alors au regard du seul risque de crédit et doivent refléter l'ensemble des pertes prévisionnelles correspondant à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux prévisionnels (flux actualisés au TIE d'origine) ;
 - En l'absence de risque de crédit avéré, aucune moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque n'est provisionnée.

- 2/ Soit, l'entreprise d'assurance n'a pas d'intention ou de capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité. Les dépréciations à caractère durable sont constituées alors en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré :
 - Si l'entreprise d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements concernés jusqu'à un horizon déterminé (autre que la maturité), la dépréciation correspond à la différence entre leur valeur comptable et leur valeur recouvrable, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. Il est précisé qu'en cas d'existence d'un risque de crédit avéré, la dépréciation à caractère durable constituée au titre de l'ensemble des risques identifiés ne devrait pas être inférieure à celle calculée pour le risque de crédit avéré.
 - Si l'entreprise d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements concernés à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable des placements et leur valeur vénale, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. Pour les fonds de prêts, il conviendra pour déterminer la valeur vénale de se référer à la valorisation réalisée par la société de gestion et certifiée par un expert indépendant.

2.6 - RÉSERVE DE CAPITALISATION

Fiscalement, les dotations sur la réserve de capitalisation ne sont pas déductibles et les reprises ne sont pas imposables.

Le produit ou la charge théorique d'impôts lié à la non-prise en compte, dans le résultat imposable de l'entreprise, des mouvements de la réserve de capitalisation, donne lieu à respectivement une reprise non technique sur la réserve de capitalisation ou à une dotation non technique à la réserve de capitalisation, pour un montant équivalent. Cette reprise ou cette dotation contribue au résultat non technique de l'entreprise.

3 - PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre, est différé et inscrit directement dans les capitaux propres, au poste "Réserve de capitalisation". En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation à due concurrence et dans la limite des réserves précédemment constituées.

III - AUTRES OPÉRATIONS

1 - FRAIS DE GESTION ET COMMISSIONS

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse régionale.

2 - CRÉANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

3 - IMPÔTS

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

4 - ENGAGEMENTS SOCIAUX

A la clôture de l'exercice, une provision pour engagements sociaux, portant sur les indemnités de départ en retraite, les jours anniversaires et les médailles du travail est comptabilisée par résultat en application de la réglementation 2003-R.01 du CNC.

Cette provision est évaluée par différence entre le montant total de l'engagement évalué suivant un calcul actuariel effectué par Groupama Gan Vie et le montant du fonds constitué auprès de Groupama Gan Vie à la clôture de l'exercice.

Chaque année, un ajustement de cette provision est effectué par différence avec la provision constituée à la clôture de l'exercice précédent.

5 – CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI

La caisse régionale a comptabilisé un montant de 3 348K€ au titre du crédit impôt compétitivité dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Le bénéfice de ce crédit d'impôt a été utilisé sur diverses actions :

- en matière de recrutement en lien avec notre migration informatique prévue en 2015 et avec le projet ANI – Accord National Inter-professionnel
- en matière d'effort tarifaire consenti en 2014.

Note 2 : ACTIFS INCORPORELS

◆ Mouvements de l'Exercice - Valeurs Brutes

Poste	Compte	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts Entrée	Transferts Sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
2	5001	Frais de constitution	0					0
	5054	Logiciels	71 063	654		2 666		74 383
	5060	Droits au bail	3 702					3 702
	5070	Fonds Commercial	127					127
	5071	Fonds Commercial (s)	0					0
	5080	Autres immob. incorporelles	0					0
	5094	Logiciels en cours	2 189		654	2 051		3 586
		TOTAL	77 081	654	654	4 717		81 798

◆ Amortissements et Provisions

Poste	Compte	Libellé	Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
2	590	Amortissements des actifs incorporels	63 860	4 035		67 895
		TOTAL	63 860	4 035		67 895

◆ Montants Nets

Poste	Compte	Libellé	Montant net à la clôture de l'exercice 2013	Montant net à la clôture de l'exercice 2014
2	5001	Frais de constitution		
	5054	Logiciels	7 986	7 537
	5060	Droits au bail	3 024	2 762
	5070	Fonds Commercial	22	18
	5071	Fonds Commercial (s)	0	0
	5080	Autres immob. incorporelles	0	0
	5094	Logiciels en cours	2 189	3 586
		TOTAL	13 221	13 903

Note 3 : PLACEMENTS

3.1 - TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

◆ Mouvements de l'Exercice - Valeurs Brutes

Poste	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
3 a	Immobilisations	83 881	285	302	2 161	3 002	83 023
	Parts de société	49 058			2 827	2 102	49 783
	TOTAL	132 939	285	302	4 988	5 104	132 806

◆ Amortissements et Provisions

Poste	Libellé	Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts Entrée	Transferts Sortie	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
3 a	Immobilisations	29 550			2 280	2 450	29 380
	Parts de société	72				44	28
	TOTAL	29 622			2 280	2 494	29 408

◆ Montants Nets

Poste	Libellé	Montant net à la clôture de l'exercice 2013	Montant net à la clôture de l'exercice 2014
3 a	Immobilisations	54 331	53 643
	Parts de société	48 986	49 755
	TOTAL	103 317	103 398

3.2 - PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET DANS LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

◆ Mouvements de l'Exercice - Valeurs Brutes

Poste	Compte	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts sortis	Entrée	Sortie	Montant brut à la clôture de l'exercice
3 b	25	Entreprises liées	583 120			22	583 098
	26	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 167	388			779
		TOTAL	584 287	388		22	583 877

◆ Amortissements et Provisions

Poste	Compte	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée	Sortie	Montant brut à la clôture de l'exercice
3 b	25	Entreprises liées	192 856			192 856
	26	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	151			151
TOTAL			193 007			193 007

◆ Montants Nets

Poste	Compte	Libellé	Montant net à la clôture de l'exercice 2013	Montant net à la clôture de l'exercice 2014
3 b	25	Entreprises liées	390 264	390 242
	26	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 016	628
TOTAL			391 280	390 870

3.3 - AUTRES PLACEMENTS

Il s'agit des autres placements autres que ceux visés aux 4.1 et 4.2

◆ Mouvements de l'Exercice - Valeurs Brutes

Poste	Compte	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts Entrée	Transferts Sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
3 c	2300	Placements financiers Actions et titres cotés	30 296	388		9 898	7 034	33 548
	2301	Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	78 633	5 309		45 801	12 340	117 403
	2302	Actions et parts d'autres OPCVM	57 164		5 309	28 666	22 425	58 096
	2303	SICAV et FCP trésorerie	19 210			70 612	81 911	7 911
	2305	Actions et titres non cotés	2 803					2 803
	2310	Obligations cotées	333 375			56 195	39 825	349 745
	2315	Obligations non cotées	0					0
	2316	Titres de créance négociables et bons du Trésor	20 000			697 000	715 000	2 000
	2322	Autres prêts	879					879
	2332	Dépôts à terme	56 150			10 739	5 000	61 889
	2340	Dépôts et cautionnements	178			7	17	168
	TOTAL			598 688	5 697	5 309	918 918	883 552

◆ Provisions et Amortissements

Poste	Compte	Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts Entrée	Transferts Sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
3 c	2930	Placements financiers Provision pour dépréciation durable des placements financiers	2 987			546	239	3 294
		TOTAL	2 987			546	239	3 294

Comme indiqué au paragraphe 2.4 des principes comptables de l'annexe, une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenu variable cotés notamment :

- s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice, une moins-value latente significative est présumée lorsque sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20% par rapport à son prix de revient. La volatilité des marchés financiers au second semestre permet en effet de retenir ce seuil de présomption de décote permanente de 20%.

◆ Montants Nets

Poste	Compte	Libellé	Montant net à la clôture de l'exercice 2013	Montant net à la clôture de l'exercice 2014
3 c		Placements financiers		
	2300	Actions et titres cotés	30 296	33 548
	2301	Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	78 633	117 403
	2302	Actions et parts d'autres OPCVM	57 164	58 096
	2303	SICAV et FCP trésorerie	19 210	7 911
	2305	Actions et titres non cotés	2 803	2 803
	2310	Obligations cotées	333 375	349 745
	2315	Obligations non cotées		
	2316	Titres de créance négociables et bons du Trésor	20 000	2 000
	2320	Prêts obtenus ou garantis par un Etat membre de l'O.C.D.E.		
	2322	Autres prêts	879	879
	2330	Dépôts à terme	56 150	61 889
	2332	Autres dépôts auprès des établissements de crédits		
	2340	Dépôts et cautionnements	178	168
	293	Provisions pour dépréciation durable des placements financiers	-2 987	-3 294
		TOTAL	595 701	631 148

3.4 - RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

PLACEMENTS (Détail des postes 3 et 4 du Bilan)

Poste	Libellé	BILAN 2014			BILAN 2013		
		Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
	Récapitulatif par nature						
1	Placements immobiliers (y compris en cours)	132 806	103 398	147 421	132 939	103 317	147 727
2	Actions et autres titres à revenu variable autres que parts d'OPCVM	619 990	425 833	445 873	617 137	423 526	434 650
3	OPCVM incluant titres à revenu variable	58 095	58 095	69 577	57 164	56 924	66 419
4	OPCVM de titres à revenu fixe	125 314	123 676	142 959	97 844	96 205	108 615
5	Obligations et autres titres à revenu fixe	351 745	349 557	380 091	353 375	351 630	366 361
7	Autres prêts et effets assimilés	1 078	1 078	1 078	1 088	1 088	1 088
8	Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0	0
9	Autres dépôts, cautionnements en espèces et autres placements	62 283	62 283	62 283	56 554	56 554	56 554
11	Total Banques et Intérêts Courus Non Echus	49 908	49 908	49 908	47 546	47 546	47 546
	TOTAL DES PLACEMENTS	1 401 219	1 173 828	1 299 190	1 363 647	1 136 790	1 228 960

◆ Récapitulatif des Placements (suite)

Poste	Libellé	BILAN 2014			BILAN 2013		
		Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
	A) RECAPITULATION PAR MODE D'ESTIMATION						
02	Valeurs estimées selon l'article R 332-19	293 290	291 631	318 988	288 968	287 728	301 880
05	Valeurs estimées selon l'article R 332-20	1 107 929	882 197	980 202	1 074 679	849 062	927 080
06	Valeurs estimées selon l'article R 332-5						
	B) RECAPITULATION PAR MODE D'AFFECTION						
11	Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	1 400 545	1 173 660	1 299 022	1 362 963	1 136 612	1 228 782
13	Valeurs déposées chez les cédants	0	0	0	0	0	0
16	Autres affectations ou sans affectation	674	168	168	684	178	178

DETAIL DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS							
	Immeubles d'exploitation	75 397	54 126	68 828	74 710	54 909	69 370
32	- Droits réels	63 758	42 514	43 301	62 758	42 985	44 059
33	- Parts de S.I. ou Soc. Foncière	11 639	11 612	25 527	11 952	11 924	25 311
	Autres immobilisations	57 409	49 272	78 593	58 229	48 408	78 357
35	- Droits réels	19 266	11 129	22 510	21 123	11 346	22 196
36	- Parts de S.I. ou Soc. Foncière	38 143	38 143	56 083	37 106	37 062	56 161
	TOTAL	132 806	103 398	147 421	132 939	103 317	147 727
03	- Décote non encore amortie	1 308	1 308		1 516	1 516	
04	- Prime de remboursement non reprise	-5 502	-5 502		-5 916	-5 916	

Détail de la participation dans Groupama Holding et Groupama Holding 2

	Nombre de titres	31 décembre 2014 (K€)			31 décembre 2013 (K€)		
		Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable
Groupama Holding	4 304 737	551 946	-177 907	374 039	551 946	-177 907	374 039
Groupama Holding 2	1 916 317	30 661	-14 698	15 963	30 661	-14 698	15 963

La valorisation de ces titres de participation non cotés, dont l'essentiel de l'actif est une participation de 99,95% de Groupama SA, repose sur une valorisation de Groupama SA, en tant que société Holding actionnaire des différentes filiales du groupe (filiales françaises Vie et non Vie, filiales internationales, activités financières).

La valeur de Groupama SA s'appuie sur une valorisation intrinsèque des actifs détenus par GSA (titres de participation intra-groupe et actifs de placement).

Pour les titres de participation intra-groupe, cette valorisation intrinsèque se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités (méthode dite « DCF » habituellement retenue pour ce type d'investissements).

- pour les activités non Vie : cette méthode consiste à additionner à l'actif net comptable et aux plus et moins-values latentes sur valeurs mobilières et sur l'immobilier, la valeur actuelle des affaires en cours au 31 décembre ainsi que celle des affaires nouvelles, obtenue en actualisant le flux de résultat futur généré net du montant de marge de solvabilité réglementaire à immobiliser.
- pour les activités Vie : la méthode consiste à additionner à l'actif net comptable, la valeur actuelle des affaires en portefeuille au 31 décembre ainsi que la valeur actuelle des affaires futures. Sur ces deux composantes, le calcul inclut la projection de produits financiers récurrents et de réalisations de plus et moins-values latentes qui font l'objet d'un partage avec les assurés. La valeur du portefeuille et des affaires nouvelles est nette du coût de portage de l'investissement en marge de solvabilité réglementaire requis par ces affaires.
- pour les activités financières et holdings : la méthode intègre le cumul de l'actif net comptable, des plus et moins-values latentes sur actifs et de la valeur actuelle des flux de trésorerie de l'activité de ces entités, après immobilisation du capital réglementaire nécessaire pour les activités bancaires.
- Sur le plan fiscal, la méthode intègre une valorisation des déficits fiscaux reportables et tient compte de la fiscalité latente sur les plus et moins-values.

Pour l'exercice 2014, la faible variation de la valorisation de Groupama Holding et Groupama Holding 2 ne permet pas de mouvement de la provision pour dépréciation durable constatée pour ces deux valeurs au 31/12/2012.

Note 4 : CRÉANCES

◆ Ventilation des créances selon leur durée résiduelle

Poste	Libellé	BILAN 2014				BILAN 2013			
		A échéance de :				A échéance de :			
		moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
6 aa	Primes acquises non émises	12 622	-2 538		10 084	8 784	-2 628		6 156
6 ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	92 070	4 846		96 916	86 016	4 779		90 795
6 a	Créances nées d'opérations d'assurance directe	104 692	2 308		107 000	94 800	2 151		96 951
6 b	Créances nées d'opérations de réassurance	1 080	1 607		2 687	2 828	1 727		4 555
6 ca	Personnel	21	8		29	73	6		79
6 cb	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	15			15	25			25
6 cc	Débiteurs divers	39 219	6 066	5 458	50 743	37 150	5 872	5 902	48 826
6 c	Autres créances	39 255	6 074	5 458	50 787	37 150	5 878	5 902	48 930
	TOTAL	145 027	9 989	5 458	160 474	134 778	9 756	5 902	150 436

Note 5 : COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

◆ Divers Actif et Comptes de Régularisation - Actif

Poste	Compte	Libellé	Montant 2014	Montant 2013
08		Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
8 a	4800231	Intérêts courus non échus sur obligations	8 987	7 672
	4802	Produits financiers divers		
		Total Intérêts et Loyers Acquis Non Echus	8 987	7 672
8 b		Total Frais d'Acquisition Reportés	13 324	12 688
8 c	4830	Différence prix de remboursement à percevoir	2 111	1 884
	4835	Charges constatées d'avance	634	707
		Total Autres Comptes de Régularisation	2 745	2 591
		TOTAL REGULARISATION ACTIF	25 056	22 951

Note 6 : CAPITAUX PROPRES

◆ Mouvement des Réserves

Poste	Compte	Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat N-1	Mouvements de la réserve de capitalisation	Imputation dépréciation durable	Mouvements de l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
1	102	Fonds d'Etablissement	1 372					1 372
	104	Plus-Value de Fusion	3 290					3 290
	104	Ecart de dévolution	252 562					252 562
	10630-1	Réserves Complémentaires	37 774	2 207				39 981
	10632	Fonds de Secours aux CL	1 090					1 090
		Total Réserves Statutaires	38 864	2 207				41 071
	10682	Fonds de Solidarité non statutaire	12 943	1 028				13 971
	1064	Réserve de Capitalisation	36 328				6	36 334
	10688	Réserve Générale	262 529	9 480				272 009
	108	Ecart dû au changement de méthode au 01/01/95	-44				1	-43
	13	Subvention d'Investissement	133				-14	119
	119	Report à nouveau	0	2 000				2 000
	120	Résultat de l'Exercice	14 715	-14 715			26 721	26 721
		CAPITAUX PROPRES	622 692	0			26 714	649 406

Note 7 : PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON-VIE

7.1 - EVOLUTION DES PROVISIONS POUR SINISTRES A L'OUVERTURE

◆ Liquidation des Provisions de Sinistres

Libellé	2014	2013
Provisions pour risques en cours	19	12
Prévisions de recours à encaisser	27 464	24 603
Provisions pour sinistres à l'ouverture	633 442	604 942
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	190 938	179 995
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs	441 839	416 902
BONIS	664	8 045

7.2 - EVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DES REGLEMENTS DE SINISTRES EFFECTUES DEPUIS L'EXERCICE DE SURVENANCE ET DE LA PROVISION POUR SINISTRES A REGLER

◆ Évolution des Primes Acquises et des Sinistres

Libellé	Exercice de survenance				
	2010	2011	2012	2013	2014
EXERCICE 2012					
Règlements	258 179	203 301	130 083		
Provisions	39 482	54 776	134 800		
Total des Sinistres (S)	297 661	258 077	264 883		
Primes acquises (P)	411 752	427 205	444 968		
Pourcentage (S/P)	72.29%	60.41%	59.53%		
EXERCICE 2013					
Règlements	265 093	218 088	204 245	143 403	
Provisions	39 977	44 722	63 911	134 342	
Total des Sinistres (S)	305 070	262 810	268 156	277 745	
Primes acquises (P)	411 783	427 054	444 438	456 612	
Pourcentage (S/P)	74.09%	61.54%	60.34%	60.83%	
EXERCICE 2014					
Règlements	269 402	223 475	216 058	230 284	135 375
Provisions	33 744	39 816	45 925	51 582	151 344
Total des Sinistres (S)	303 146	263 291	261 983	281 866	286 719
Primes acquises (P)	411 455	427 064	444 314	456 430	467 005
Pourcentage (S/P)	73.68%	61.65%	58.96%	61.75%	61.40%

Ce tableau ne tient pas compte des catégories 20 et 21 (dommages corporels individuels et collectifs).

Note 8 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Poste	Compte	Libellé	2014	2013
5	145	Amortissements dérogatoires	1 647	1 830
	1518	Autres provisions pour risques divers	320	258
	1581	Engagements pour médailles du travail	1 448	1 273
	1581	Engagements pour jours anniversaires	4 223	3 586
	1581	Engagements pour retraites ⁽¹⁾	5 301	3 828
		TOTAL	12 939	10 775

⁽¹⁾ Un versement de 700 K€ a été effectué aux fonds, gérés par Groupama Gan Vie, permettant le financement des engagements de la Caisse à l'égard de ses salariés en matière de départs à la retraite. La provision constituée dans les comptes, correspondant à la part du financement des engagements sociaux demeurant à la charge de la Caisse, a subi une forte variation de + 1 473k€ consécutive à la baisse des taux.

Note 9 : DETTES

◆ Ventilation des dettes selon leur durée résiduelle

Poste	Libellé	BILAN 2014 A échéance de :				BILAN 2013 A échéance de :			
		moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
7 a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 440			8 440	7 369			7 369
7 b	Réassurances	19 327	1 242		20 569	32 390	1 242		33 632
7 d	Dettes envers établissements de crédit	30 186			30 186	9 694			9 694
7 eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnement			75	75			76	76
7 ec	Personnel, organisme de sécurité sociale, coll. publiques	15 379	952		16 331	12 326	957		13 283
7 ed	Etat, sécurité sociale	22 808	1 032		23 840	23 049	1 081		24 130
7 ee	Créanciers divers	15 983			15 983	15 218	372		15 590
7 e	Autres dettes	54 170	1 984	75	56 229	50 593	2 410	76	53 079
	TOTAL	112 123	3 226	75	115 424	100 046	3 652	76	103 774

Note 10 : COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF

◆ Comparatif N / N-1

Poste	Compte	Libellé	2014	2013
8	4850	Amortissement différé sur prix de remboursement	3 793	3 123
8	4855	Produits constatés d'avance	83	
		TOTAL REGULARISATION PASSIF	3 876	3 123

Note 11 : ACTIFS ET PASSIFS SE RAPPORTANT À DES ENTREPRISES LIÉES ET À DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

◆ Participation et créances envers des entreprises du Groupe

Poste	Compte	Libellé	BILAN 2014			BILAN 2013		
			Entreprises liées	Entreprise lien partic,	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic,	Total
		A) ACTIF						
3 b	250	Actions et autres titres à revenu variable	583 098		583 098	583 120		583 120
	260	Actions et autres titres à revenu variable		779	779		1 167	1 167
	295	Provisions pour dépréciation	-192 856		-192 856	-192 856		-192 856
	296	Provisions pour dépréciation		-151	-151		-151	-151
		Placements	390 242	628	390 870	390 264	1 016	391 280
6 cc	460	Entreprises liées et lien de participation	6 144	652	6 796	3 103	607	3 710
		Débiteurs divers	6 144	652	6 796	3 103	607	3 710
		TOTAL	396 386	1 280	397 666	393 367	1 623	394 990

◆ Dettes envers des entreprises du Groupe

Poste	Compte	Libellé	BILAN 2014			BILAN 2013		
			Entreprises liées	Entreprise lien partic.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Total
		B) PASSIF						
7 ee	460	Entreprises liées et lien de participation Créditeurs divers	7 486	80	7 566	4 932	74	5 006
		TOTAL	7 486	80	7 566	4 932	74	5 006

Note 12 : COTISATIONS

◆ Ventilation des cotisations brutes émises

Libellé	2014	2013
Assurance directe en France Assurance directe U.E., hors France Assurance directe hors U. E.	790 109	771 114
TOTAL	790 109	771 114

Note 13 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

Poste	Compte	Libellé	2014	2013
3	72	Livraison logiciels à soi-même	214	157
3	732	Subvention d'exploitation reçue	372	270
3	742	Commissions Groupama Gan Vie	17 597	15 868
3	74	Autres produits	2 832	2 672
		TOTAL	21 015	18 967

Note 14 : PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

◆ Ventilation des charges de placement 2014

Poste	Nature des Charges	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
5a	Frais de gestion des placements et frais financiers			3 900	3 900
5 b	Autres charges de placement	61		4 125	4 186
5 c	Pertes provenant de la réalisation de placements			2 166	2 166
	TOTAL	61		10 191	10 252

◆ Ventilation des charges de placement 2013

Poste	Nature des Charges	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
5a	Frais de gestion des placements et frais financiers			4 830	4 830
5b	Autres charges de placement			5 256	5 256
5c	Pertes provenant de la réalisation de placements			8 427	8 427
	TOTAL			18 513	18 513

◆ Ventilation des produits de placement 2014

Poste	Nature des Produits	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
3a	Revenus des placements	1	5	20 923	20 929
3b	Autres produits des placements			4 941	4 941
3c	Profits provenant de la réalisation de placements			9 902	9 902
	TOTAL	1	5	35 766	35 772

◆ Ventilation des produits de placement 2013

Poste	Nature des Produits	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
3a	Revenus des placements	1	69	21 925	21 995
3b	Autres produits des placements			10 574	10 574
3c	Profits provenant de la réalisation de placements		9	16 833	16 842
	TOTAL	1	78	49 332	49 411

Note 15 : PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES

Poste	Compte	Libellé	2014	2013
7	75	Produits Economat	350	403
7	75	Accompagnement Groupama Banque	723	424
7	75	Commissions reçues de Groupama Banque	1 156	907
7	75	Gestes commerciaux Banque	-4	-21
7	75	Reprise non tech à la réserve de capitalisation	4	43
7	75	Produits Divers	927	551
		TOTAL Produits Non Techniques	3 156	2 307

Poste	Compte	Libellé	2014	2013
8	65	Charges Economat	331	354
8	65	Autres charges dont activité bancaire	7 643	10 872
8	65	Dotations non techniques à la réserve de capitalisation		
		TOTAL Charges Non Techniques	7 974	11 226

Poste	Compte	Libellé	2014	2013
9a	77	Produits sur exercices antérieurs	679	500
9a	77	Amortissements dérogatoires	1 188	927
9a	77	Reprise provision pour charge exceptionnelle		4 827
9a	77	Produits exceptionnels	836	482
		TOTAL Produits Exceptionnels	2 703	6 736

Poste	Compte	Libellé	2014	2013
9b	67	Charges sur exercices antérieurs	74	3 859
	67	Charges exceptionnelles	9 078	7 602
	67	Provisions exceptionnelles		667
	67	Dotation aux amortissements dérogatoires	1 006	477
		TOTAL Charges Exceptionnelles	10 158	12 605

Sont comptabilisées en résultat exceptionnel les opérations non liées à l'exploitation courante de l'entreprise.

Le résultat exceptionnel 2014 se décompose de la façon suivante :

- Amortissements dérogatoires (reprises nettes des dotations)	+ 182
- Résultat de cessions mobilier / matériel	+ 32
- Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat	+ 16
- Apurement d'opérations antérieures	+ 605
- Charges exceptionnelles de migration informatique	- 7983
- Divers	- 307
TOTAL	- 7 455

Note 16 : RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE PAR CATÉGORIE

		Dommages Corporels Contrats		Automobile		
		Individuels Cat 20	Collectifs Cat 21	RC Cat 22	Dommages Cat 23	Total Cat 22-23
1a	Primes	277 044	31 993	88 787	120 463	209 250
1b	Variation des primes non acquises	1 284	-8	572	402	974
1	Primes acquises	275 760	32 001	88 215	120 061	208 276
2	Prestations et frais payés	196 477	29 514	52 807	80 420	133 227
2b	Charges des provisions pour prestations et diverses	36 322	3 352	54 471	-3 071	51 400
2	Charges des prestations	232 799	32 866	107 278	77 349	184 627
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION		42 961	-865	-19 063	42 712	23 649
5	Frais d'acquisition	38 750	4 163	12 440	16 912	29 352
6	Autres charges de gestion nettes	11 869	1 267	3 822	5 180	9 002
B - CHARGES D'ACQUISITION		50 619	5 430	16 262	22 092	38 354
7	Produits des placements	5 288	768	1 822	509	2 331
8	Participation aux résultats					
C - SOLDE FINANCIER		5 288	768	1 822	509	2 331
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	81 820	8 245	34 558	47 222	81 780
10	Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					
10b	Part des réassureurs dans les prestations payées	59 157	7 909	19 499	28 245	47 744
11	Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					
11b	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	10 517	633	48 424	-1 159	47 265
12	Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					
12b	Part des réassureurs dans les participations aux résultats					
13	Commissions reçues des réassureurs	9 017	1 000	5 514	7 394	12 908
D - SOLDE DE REASSURANCE		- 3 129	1 297	38 879	-12 742	26 137
RESULTAT TECHNIQUE		-5 499	-4 230	5 376	8 387	13 763
HORS-COMPTE						
14	Provisions pour PNA (clôture)	28 576	129	16 336	20 647	36 983
15	Provisions pour PNA (ouverture)	27 292	138	15 764	20 244	36 008
16	Provisions pour sinistres à payer (clôture)	146 577	23 739	230 844	15 085	245 929
17	Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	118 262	22 701	175 889	18 156	194 045
18	Autres provisions techniques (clôture)	251 628	25 067	41 365		41 365
19	Autres provisions techniques (ouverture)	243 620	22 753	41 849		41 849

		Dommages aux Biens				Catastrophes	RC	Protection	Assistance
		Part.	Prof.	Agricoles	Total	Naturelles	Générale	Juridique	
		Cat 24	Cat 25	Cat 26	Cat 24-26	Cat 27	Cat 28	Cat 29	Cat 30
1a	Primes	86 703	50 033	59 108	195 844	18 407	2 994	12 552	15 913
1b	Variation des primes non acquises	876	-279	64	661	57	6	49	51
1	Primes acquises	85 827	50 312	59 044	195 183	18 350	2 988	12 503	15 862
2a	Prestations et frais payés	50 787	24 341	36 686	111 814	1 017	99	5 026	7 914
2b	Charges des provisions pour prestations et diverses	-6 844	-19 368	2 050	-24 162	2 653	941	-934	602
2	Charges des prestations	43 943	4 973	38 736	87 652	3 670	1 040	4 092	8 516
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION		41 885	45 339	20 308	107 531	14 680	1 948	8 411	7 346
5	Frais d'acquisition	12 074	7 019	8 292	27 385	2 570	417	1 749	2 223
6	Autres charges de gestion nettes	3 723	2 131	2 528	8 382	787	128	536	681
B - CHARGES D'ACQUISITION		15 797	9 150	10 820	35 767	3 357	545	2 285	2 904
7	Produits des placements	854	1 062	436	2 352	48	24	80	3
8	Participation aux résultats								
C - SOLDE FINANCIER		854	1 062	436	2 352	48	24	80	3
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	37 749	21 182	29 787	88 718	13 013	1 239	4 906	14 527
10	Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises								
10b	Part des réassureurs dans les prestations payées	20 277	9 588	15 586	45 451	715	42	1 868	7 578
11	Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées								
11b	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-26	-12 570	2 709	-9 887	353	-95	-266	604
12	Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer								
12b	Part des réassureurs dans les participations aux résultats								
13	Commissions reçues des réassureurs	6 891	4 960	4 904	16 755	695	324	976	1 586
D - SOLDE DE REASSURANCE		-10 607	-19 204	-6 588	-36 399	-11 250	-968	- 2 328	-4 759
RESULTAT TECHNIQUE		16 334	18 047	3 336	37 717	121	459	3 878	-314
HORS-COMPTE									
14	Provisions pour PNA (clôture)	17 824	7 865	418	25 927	2 480	346	1 825	3 199
15	Provisions pour PNA (ouverture)	16 949	7 963	354	25 266	2 424	340	1 776	3 148
16	Provisions pour sinistres à payer (clôture)	58 966	74 005	38 926	171 897	1 729	800	3 788	4 404
17	Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	65 968	94 409	37 441	197 818	1 114	760	4 722	3 802
18	Autres provisions techniques (clôture)	1 685	1 573	1 053	4 311	2 038	901		
19	Autres provisions techniques (ouverture)	1 527	539	487	2 553				

		Pertes	Transports	Construction		Crédit	Caution	Acceptations	Total
		Pécuniaires		Dommages	RC			Non Vie	
		Cat 31	Cat 34	Cat 35	Cat 36	Cat 37	Cat 38	Cat 39	
1a	Primes	330	1 799	793	10 605			15 671	793 195
1b	Variation des primes non acquises	1	6	6					3 087
1	Primes acquises	329	1 793	787	10 605			15 671	790 108
2a	Prestations et frais payés	6	239	337	6 582			15 277	507 529
2b	Charges des provisions pour prestations et diverses	37	-107	-172	2 088			254	72 274
2	Charges des prestations	43	132	165	8 670			15 531	579 803
A SOLDE DE SOUSCRIPTION		286	1 661	622	1 935			140	210 305
5	Frais d'acquisition	46	251	114	1 480			656	109 156
6	Autres charges de gestion nettes	14	77	35	451			655	33 884
B CHARGES D'ACQUISITION		60	328	149	1 931			1 311	143 040
7	Produits des placements	1	3	101	1 203			835	13 037
8	Participation aux résultats								
C SOLDE FINANCIER		1	3	101	1 203			835	13 037
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	128	699	268	3 602				298 945
10	Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises								
10b	Part des réassureurs dans les prestations payées	2	85	78	2 194				172 823
11	Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées								
11b	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	14	-37	-77	626				49 650
12	Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer								
12b	Part des réassureurs dans les participations aux résultats								
13	Commissions reçues des réassureurs	33	172	46	607				44 119
D SOLDE DE REASSURANCE		-79	-479	-221	-175				-32 353
RESULTAT TECHNIQUE		148	857	353	1 032			-336	47 949
HORS-COMPTE									
14	Provisions pour PNA (clôture)	9	122	9					99 605
15	Provisions pour PNA (ouverture)	8	116	4					96 520
16	Provisions pour sinistres à payer (clôture)	100	68	6 324	83 898			39 147	728 400
17	Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	63	175	6 496	81 811			38 910	670 679
18	Autres provisions techniques (clôture)							517	325 827
19	Autres provisions techniques (ouverture)							500	311 275

Note 17 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

◆ Charge fiscale

Libellé	2014	2013
a) Impôt exigible	20 219	16 066

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Caisse régionale, en application des articles 223 A et suivants du Code général des impôts est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de Groupama SA. Compte tenu du maintien de la contribution exceptionnelle, le taux d'impôt reste à 38% en 2014.

Note 18 : CONSOLIDATION

Nom et siège de l'Entreprise qui établit les comptes consolidés dans lesquels nos comptes sont inclus :

GROUPAMA SA
8 et 10 Rue d'Astorg
75413 PARIS Cedex 08

La Caisse régionale fait partie du périmètre des comptes combinés de Groupama SA. Elle est consolidée par intégration globale et en application du référentiel IFRS

Note 19 : GOUVERNANCE

MANDATAIRES SOCIAUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Montants en €

Président

- L'Hostis Michel (29)
Administrateur FNG

1^{er} Vice-Président

- Sécher Régine (49)

Vice-Présidents

- Goubil Didier (29)
- Le Diouron Jean-Yves (22)
Administrateur FNG (depuis le 20/02/14)
- Robert Claude (44) (depuis le 30/01/14)
- Ropert Gérard (56)
Administrateur FNG
- Tessier Jean-Yves (35)
Administrateur FNG

Administrateurs

- Brodin René (35)
- Cabon Jacqueline (29)
- Cherdo Eliane (22) (depuis le 30/01/2014)
- Coateval Bruno (29)
- Cocherel Christian⁽¹⁾
- Cruaut Yves (44) (jusqu'au 31/12/2014)
- Delhommeau Michel (44) (depuis le 23/01/2015)
- Desno Delphine⁽¹⁾
- Dupont Joël (49)
- Guyomard Catherine (22)
- Jarno Catherine (56)
- Josse Thierry (29)
- Lhériau Jean-Yves (44) (jusqu'au 31/12/2014)
- Mérier Suzanne (44) (depuis le 23/01/2015)
- Pasco Alain (56)
- Raffray Michel (22)
- Séchet Serge (49)
- Tuloup Marie-Françoise (35)

	Total des rémunérations	Remboursements de frais
Brodin René	6 761	1 114
Cabon Jacqueline	7 649	3 953
Cherdo Eliane	4 827	425
Coateval Bruno	6 605	2 001
Cochennec Christian	260 371	4 235
Cruaut Yves	7 126	1 992
Dupont Joel	8 894	1 621
Goubil Didier	12 737	5 585
Guyomard Catherine	8 170	1 900
Jarno Catherine	7 490	1 338
Josse Thierry	6 971	3 031
Le Diouron Jean-Yves	15 257	4 878
Lhériau Jean-Yves	4 398	2 970
L'Hostis Michel	10 064	6 172
Pasco Alain	7 319	1 396
Raffray Michel	6 760	1 454
Robert Claude	11 797	2 250
Ropert Gérard	11 463	1 778
Sécher Régine	13 000	4 643
Séchet serge	6 343	1 904
Tessier Jean-Yves	15 423	3 570
Tuloup Marie-Françoise	6 041	788
TOTAL	445 466	58 998

Direction Générale :

Cochennec Christian

(1) Administrateurs salariés non rémunérés et indemnisés pour leur fonction de mandataire social.

*FNG : Fédération Nationale Groupama

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GROUPAMA LOIRE-BRETAGNE, SON FONCTIONNEMENT

Au cours de l'exercice 2014, 9 réunions du Conseil d'administration se sont tenues :

→ le 30/01 – 28/02 – 04/04 – 13/05 – 13/06 – 05/09 – 03/10 – 07/11 – 05/12

Points réguliers :

- la présentation des comptes-rendus des travaux du Bureau
- les actualités nationales Groupe/les actualités internationales
- la présentation des comptes-rendus des travaux des commissions du Conseil
- la présentation des tableaux de bord mensuels de la Caisse Régionale.

Points ponctuels, en fonction de l'actualité de l'Entreprise :

DIRECTION	POINTS	ACTION DU CONSEIL
Finances & Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des comptes 2013 de la Caisse Régionale, - Présentation des comptes 2013 des Caisses Locales - Orientations tarifaires 2015 - PSO 	Adoption (CA du 28 02 14) Pour information Approbation (CA du 05 09 14) Pour information
Institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale et présentation de son bilan - Information du Conseil sur les conventions intervenues entre la Caisse Régionale et les administrateurs - Désignation du Vice-président représentant le département 44 - Election nouvel administrateur régional, suite décès JY Le Dromaguet - Désignation représentant LBr à la FNG (suite décès JY Le Dromaguet) - Modifications des statuts CR (pour mise en conformité avec l'article 51 qui confère à Groupama SA, le rôle d'organe central) - Revalorisation du forfait indemnitaire des membres du CA - Evolution des statuts FD - Remise du questionnaire Gouvernance 	Validation des résolutions à présenter en Assemblée Pour information Approbation (CA du 28 02 14) Approbation (CA du 30 01 14) Approbation (CA du 30 01 14) Approbation (CA du 30 01 14) Approbation (CA du 30 01 14) Approbation (CA du 30 01 14) Approbation (CA du 03 10 14) (CA du 03 10 14)
Commerciale	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'Actions Commercial 2015 	Pour information (remise de la plaquette)
Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération du Directeur général 	Approbation (CA du 30 01 2014)
Contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport RSE - Adoption politique des risques - Rapport 2013 du Contrôle interne Groupama Loire Bretagne - Rapport ORSA 	Information (CA du 28 02 14) Approbation (CA du 04 04 14) Approbation (CA du 04 04 14) Information CA du 07 11 14
Systemes d'information	<ul style="list-style-type: none"> - Magellan (avancée des travaux) 	Pour information

Le Conseil d'Administration s'appuie, pour la préparation de ses réunions :

→ sur les travaux du Bureau réuni 6 fois en 2014.

→ sur les travaux des commissions et comités, réunis 1 à 2 fois/an (selon l'actualité) et composés comme suit :

- **Le Comité d'Audit et des risques** : 3 administrateurs régionaux
- **Le Comité des Comptes et des Conventions** : 3 administrateurs régionaux
- **Le Comité d'Ethique et RSE** : 2 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **Le Comité des rémunérations et des indemnités** : 5 administrateurs régionaux dont le Président de la CR
- **La Commission Action Institutionnelle** : 9 administrateurs régionaux dont les VP
- **La Commission Technique Assurance** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Qualité du Service aux Sociétaires** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Développement** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Prévention** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Communication** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux

Note 20 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux Propres hors capital et hors résultat de l'exercice	Quote-part de Capital détenue	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/14		Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
				Brute	Nette		
Détenues à plus de 50 %							
SCI SCAMA 44	305	-26	99,50%	303	303	0	-51
SCI Foch Doué et ses environs	991	0	99,97%	991	991	0	0
SCI Groupama Rezé	174	-10	99,91%	174	174	14	1
SCI des Perrochères Chemillé	13	0	95,00%	40	12	0	0
SCI du Commerce Saint-Macaire	19	0	95,00%	7	7	6	4
SCI Foch Lathan	978	-8	99,97%	978	978	39	12
SCI Groupama Sainte-Luce	137	-5	99,89%	137	137	15	10
SCI Saint Etienne de Montluc	122	0	99,75%	122	122	11	6
SCI Grand Périgné Lafayette	2 287	34	99,87%	2 284	2 284	197	57
SCI Groupama Viarme Félibien	244	0	55,00%	134	134	23	9
SCI Groupama Nort-sur-Erdre	213	-34	99,93%	213	213	15	-2
SCI Groupama Bretagne	191	0	60,22%	115	115	194	77
SCI Sol'Immo	5 000	0	99,96%	4 998	4 998	760	127
SCI AMAL	20 269	0	99,99%	20 267	20 267	887	193
SCI Groupama du Morbihan	5 147	0	99,99%	5 147	5 147	234	-5
SCI Groupama Bretagne Loire Anjou	15	0	99,90%	383	383	1 107	620
SARL TéléSécurité Loire Bretagne	471	0	99,66%	619	469	2 059	0*
Détenues entre 10 et 50 %							
S.A. Centaure Bretagne	525	384	27,00%	159	159	1 342	68*
SCIAT	15	0	40,00%	675	675	181	61

* RESULTAT 2013

	Valeur comptable des titres détenus		Montant des Prêts et Avances accordés	Montant des Cautions et Avals donnés
	Brute	Nette		
Total Participations	37 746	37 568	2 352	

Note 21 : EFFECTIFS et FRAIS DE PERSONNEL au 31/12/2014

21.1 – EFFECTIFS

Libellé	2014	2013
PERSONNEL COMMERCIAL		
Direction	1	1
Cadres	271	237
Non Cadres	849	877
TOTAL Personnel Commercial	1 121	1 115

Libellé	2014	2013
AUTRE PERSONNEL		
Direction	7	9
Cadres	342	329
Non Cadres	651	645
TOTAL Autre Personnel	1 000	983

TOTAL DU PERSONNEL	2 121	2 098
---------------------------	--------------	--------------

21.2 – FRAIS DE PERSONNEL

Libellé	2014	2013
Salaires bruts	74 423	71 839
Charges sociales	46 812	45 491
TOTAL	121 235	117 330

Dans les comptes 2014, le montant du CICE Crédit Impôt Compétitivité Emploi a été porté en diminution des charges de salaires pour 3 348 K€.

Note 22 : RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications	2010	2011	2012	2013	2014
I SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Fonds d'établissement	1 372	1 372	1 372	1 372	1 372
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Cotisations de l'exercice	689 788	711 994	745 840	771 114	790 109
b) Résultats avant impôt, amortissements et provisions	28 869	75 636	41 245	32 919	59 466
c) Impôts sur les sociétés	5 843	2 750	9 880	16 066	20 219
d) Résultats après impôt, amortissements et provisions	12 798	53 777	-173 862	14 715	26 721
III PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (effectif moyen)	2 048	2 056	2 052	2 076	2 116
b) Montant de la masse salariale (brute DADS)	70 975	73 812	75 081	75 744	79 430

IV/ RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Rapport général page 95
- Rapport spécial page 97

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre Caisse, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont mentionnées au chapitre « I – Opérations Techniques » de la note 1 de l'annexe « Règles d'évaluation et de présentation ».

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de la Caisse, de son environnement réglementaire et économique ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de défaillance sur les placements financiers sont déterminées selon les modalités mentionnées au chapitre « II – Placements » de la note 1 de l'annexe « Règles d'évaluation et de présentation ». Nous nous sommes assurés que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de la caisse. La caisse nous a confirmé avoir la capacité de conserver les titres conformément à son intention de détention.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Nantes, le 28 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christine Billy

H.L.P. AUDIT
Jacques Le Pomellec

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne – Pays de Loire, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce et l'article R. 322-7 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce et l'article R. 322-7 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce et l'article R. 322-7 du code des assurances.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce et l'article R. 322-7 du code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de prestations de services de votre caisse régionale à la SA Centaure Bretagne

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Yves TESSIER

Nature et objet :

Cette convention a pour objet de fixer les prestations de services mises à dispositions de la SA Centaure par votre Caisse. Elle porte sur :

- Le conseil juridique et social ;
- La vie juridique et statutaire ;
- L'inscription aux stages des collaborateurs GROUPAMA et le suivi administratif des stages issus des caisses locales ;
- La supervision des activités comptables et financières du centre ;
- La révision et l'établissement des comptes annuels et semestriels ;
- La réalisation des déclarations fiscales, de la paie et des déclarations sociales.

Le conseil d'administration du 6 décembre 2013 a classé cette convention en réglementée et fixé la rémunération au titre de 2014 à 15 K€ HT, puis par la suite indexé à la variation de l'indice des prix. La Caisse régionale a constaté un produit de 15.057 euros au titre de l'exercice 2014.

Convention portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité conclus avec Groupama SA

Administrateur concerné : Monsieur Michel L'HOSTIS

Nature et objet :

Cette convention a pour objet de fixer le cadre du dispositif de sécurité et de solidarité mis en place entre Groupama SA et l'ensemble des Caisses Régionales. Elle porte sur :

- l'audit des Caisses régionales ;
- le Fonds de solidarité des Caisses Régionales ;
- la procédure d'avis du comité consultatif national pour la nomination des Directeurs généraux de Caisses Régionales.

Suite à l'Assemblée Générale du 25 avril 2014, votre Caisse a affecté 1 027 954,95 € de son résultat excédentaire 2013 pour doter ce Fonds de solidarité.

CONVENTION APPROUVEE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS SANS EXECUTION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de licence de marque Groupama souscrit auprès de Groupama SA

Administrateur concerné : Monsieur Michel L'HOSTIS,

Nature et objet :

Ce contrat a pour objet de fixer le cadre de l'utilisation de la marque Groupama SA.

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2014.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Nantes, le 28 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christine Billy

H.L.P. AUDIT
Jacques Le Pomellec

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE SOUSCRITS AUPRÈS DE LA CAISSE À DES CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES PAR SES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS SALARIÉS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne - Pays de la Loire, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, notre rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons conduit notre intervention sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; cette doctrine requiert la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en oeuvre des diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Caractéristiques des contrats souscrits :

Les administrateurs élus par le personnel salarié et le Directeur Général, au même titre que les salariés en activité, bénéficient d'une tarification préférentielle pour leurs contrats d'assurance « Vie Privée » à l'exclusion de la garantie Assurance Santé couverte par ailleurs dans le cadre d'un contrat groupe de l'entreprise.

La réduction appliquée sur le tarif de base des contrats d'assurance Vie Privée est de 25%.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Nantes, le 28 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christine Billy

H.L.P. AUDIT
Jacques Le Pomellec

V/ RAPPORT DE CONTROLE INTERNE

- Rapport de contrôle interne 2014

page 101

Rapport requis par l'article R336-1 du Code des assurances modifié par décret n° 2009-1698 du 29 décembre 2009-art.1.

Soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Groupama Loire Bretagne, le 27 février 2015.

Rapport sur le contrôle interne de Groupama Loire Bretagne Exercice 2014

Le décret du 13 Mars 2006, relatif au « Contrôle interne », soumet l'ensemble des entreprises d'assurance, y compris les Sociétés d'Assurance Mutuelle (dont font partie les Caisses Régionales) à des règles communes.

Toute entreprise d'assurance doit :

- **Mettre en place un dispositif permanent de contrôle interne,**
- **Faire approuver par le Conseil d'Administration, chaque année, un Rapport sur le Contrôle Interne de l'entreprise,**
- **Transmettre ce rapport à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).**

Le rapport, approuvé par le Conseil, doit être transmis à l'ACP au plus tard le 30 Juin de chaque année.

Groupama Loire Bretagne est soumise, directement ou indirectement, aux contrôles :

- **de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution, conformément à l'article R.322-126 du Code des Assurances au titre de ses activités d'assurance et de réassurance,**
- **de l'Autorité de Contrôle Prudentiel pour ses activités bancaires, ainsi que de l'Autorité des Marchés Financiers pour les activités relatives à la commercialisation des services d'investissement,**
- **de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, particulièrement en cas de changement de dirigeant,**
- **de Groupama SA qui procède, périodiquement, à un audit de chaque Caisse Régionale (Equilibres économiques et financiers, respect des obligations réglementaires. Respect du règlement général de réassurance).**

1- L'ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

1.1 La Présentation

La Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne – Pays de la Loire, dite Groupama Loire Bretagne, est une entreprise régie par le Code des Assurances (cf. notamment les articles L.111-1, L.322-27, R.322-18 à 131) et par l'article L771-1 du Code Rural, siège social : 23 Boulevard Solferino – CS 51209 - 35012 RENNES cedex.

Conformément aux dispositions fixées dans ses statuts, l'activité principale de Groupama Loire Bretagne est de réassurer les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles domiciliées à l'intérieur du territoire de sa circonscription et admises selon la procédure définie dans les statuts. Les Caisses Locales sont régies par l'article L.771-1 du Code Rural, et relèvent des dispositions de l'article L.322-27 du Code des Assurances, selon les modalités d'application figurant dans les articles R.322-118 à 124 et R.322-132 à 138 du Code des Assurances.

La réassurance porte sur les activités d'assurances pour lesquelles Groupama Loire Bretagne a reçu l'agrément, soit les branches 1 à 18 définies par l'article R.321-1 du Code des Assurances (à l'exception des branches 14 et 15) (assurances non-vie). Les Caisses Locales réassurées par Groupama Loire Bretagne ont été dispensées d'agrément en vertu de l'article R.322-132 du Code des Assurances.

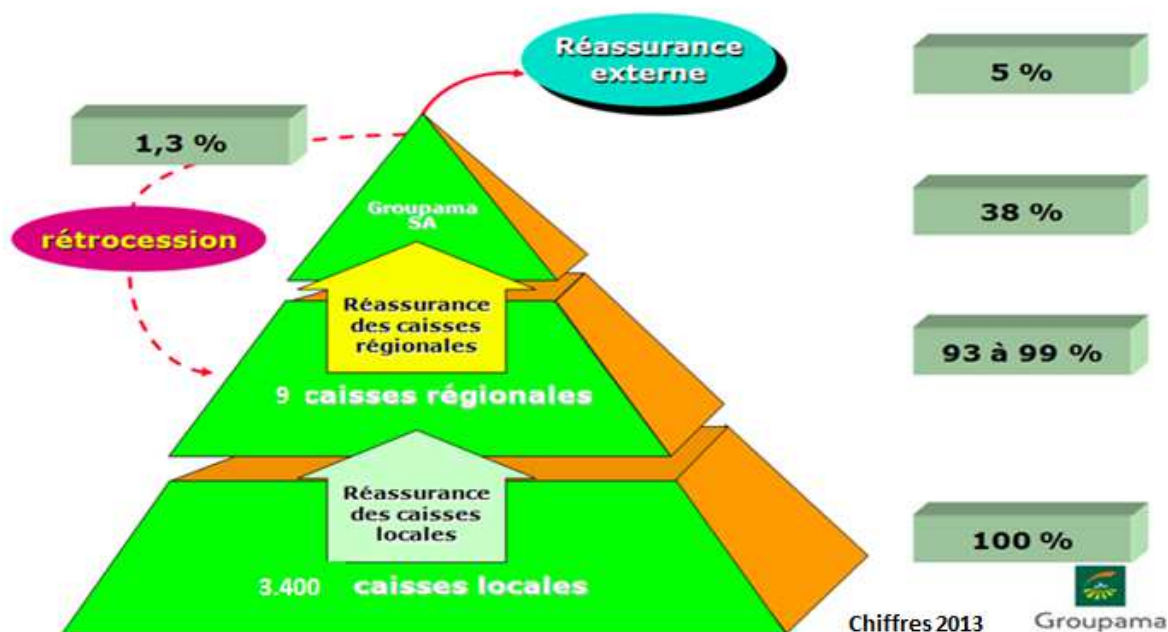
A ses activités de réassurance non vie, s'ajoutent :

- des activités de souscription et de gestion en assurances de personnes pour le compte d'autres entités du Groupe, notamment en assurance vie pour le compte de Groupama Gan Vie (notons également l'activité de commercialisation de l'épargne salariale pour le compte de Groupama Epargne Salariale).
- des activités de commercialisation de produits bancaires et financiers pour le compte de GROUPAMA BANQUE.

Cette dernière activité est exercée par le personnel de Groupama Loire Bretagne titulaire d'une carte de démarchage (via un Mandat d'Intermédiaire en Opérations Bancaires signé entre la Caisse régionale et GROUPAMA BANQUE).

Au titre d'entité mutualiste de Groupama, Groupama Loire Bretagne :

- est liée à Groupama SA par un mécanisme contractuel de Réassurance Interne défini par une Convention de Réassurance, dont les modalités d'application sont mises à jour chaque année,
- est intégrée dans un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des Caisses Régionales et Groupama SA : « Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurances Mutuelles Agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama ».



Il est précisé que les Caisses Régionales Groupama possèdent la totalité du capital de Groupama SA ; pour sa part, la Caisse Régionale est actionnaire à hauteur de 13.59 % de cette entité.

1.2 La Stratégie

La politique de Groupama Loire Bretagne est définie dans un plan stratégique à 3 ans glissant, réactualisé chaque année. Ce plan stratégique se décline par métiers et marchés en termes d'activité de développement, de maîtrise de la sinistralité, de frais généraux et de produits financiers.

A échéance 2015, la Direction Générale a mis en place un plan triennal permettant d'anticiper les évolutions (techniques et humaines), de prioriser les actions engageantes de l'entreprise pour atteindre les objectifs opérationnels :

- Performance collective : 96% de ratio combiné (dont FG < à 24%)
- Culture client :
 - Développement en nombre de sociétaires
 - Croissance du Chiffre d'affaires
 - Maîtrise du taux de chute (risques de masse)
- Qualité vie au travail.

Ces objectifs doivent permettre à l'entreprise de maintenir sa position de leader sur l'ensemble des marchés et de la renforcer sur les marchés rentables. Chaque marché, chaque risque assure sa rentabilité et chaque métier, sa performance.

Cette planification se traduit par des plans d'actions opérationnels, ainsi que des prévisions de résultats par métiers sur les mêmes périodes, en cohérence avec la Planification Stratégique Opérationnelle (PSO) Groupe.

Au Comité de Direction, un suivi régulier est effectué, analysé et les mesures correctives qui s'imposent sont mises en œuvre.

Le service animation de la Stratégie participe aux groupes métiers : Codac, Comité banque afin de suivre avec les opérationnels métiers l'avancée des objectifs et, le cas échéant, de convenir d'actions correctrices. Le responsable Contrôle Permanent participe également à ces différents comités.

1.3 La préparation au futur reporting de solvabilité 2

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2, Groupama Loire Bretagne a en lien avec la direction Direction Financière du Groupe (DFG) poursuivi en 2014 ses travaux de préparation au futur reporting réglementaire de Solvabilité 2.

Dans ce cadre, Groupama Loire Bretagne:

- a participé aux ateliers de présentation organisés par la Direction Financière Groupe sur les différentes annexes quantitatives et les processus envisagés,
- a implanté l'outil groupe de reporting Solvabilité 2 - Pilier 3 permettant de remettre les états quantitatifs requis par l'EIOPA au format XBRL,
- a participé à l'exercice de préparation de l'ACPR de septembre 2014 avec la remise des états prudentiels solo au 31 décembre 2013 au format XBRL accompagnés de leur note méthodologique et de leur annexe technique.

Ces travaux se poursuivront en 2015 avec notamment la remise à l'ACPR dans des délais plus contraints :

- des états quantitatifs et du rapport narratif requis par l'EIOPA sur les données annuelles au 31 décembre 2014 et,
- pour la première fois des états quantitatifs trimestriels sur les données au 30 septembre 2015.

2- LE CONTRÔLE INTERNE

2.1 Principes et objectifs

La mise en place d'un dispositif complet et efficace de contrôle interne constitue pour l'ensemble du Groupe et de la caisse régionale un objectif prioritaire :

- Pour renforcer la sécurité des opérations et la maîtrise des résultats,
- Pour satisfaire les obligations réglementaires actuelles et anticiper les obligations ultérieures, liées notamment au futur dispositif Solvabilité II,

Dans ce contexte, les principes généraux, les objectifs et l'organisation du contrôle interne de la caisse ont été définis par la charte de contrôle interne qui a été revue et validée par le Comité de Direction. Une charte de conformité validée par le Comité de Direction parachève le dispositif général du contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne se décompose en :

- Un environnement constituant le cadre général permettant à la société de gérer ses risques et définir ses mesures de contrôle,
- Un ensemble d'outils et procédures relatifs à l'identification, à l'évaluation et au contrôle des risques, et un ensemble organisé de procédures et de reporting visant à permettre à la direction de la Caisse de connaître l'évolution de l'exposition aux risques et l'efficacité des mesures de contrôle en place, notamment sur les risques majeurs entreprise.

Le dispositif de suivi des risques de la Caisse repose sur une cartographie des risques dont le principe est commun à l'ensemble des entités du Groupe et qui intègre la classification des risques de Solvabilité II. Ce dispositif fonctionne à partir d'un réseau de propriétaires de risques avec un pilotage et une animation de l'ensemble du dispositif par le Responsable de la Gestion des Risques.

Le risque majeur de la Caisse est défini comme un risque dont la survenance se traduirait par un impact défavorable sur la situation nette de la Caisse Régionale à 7,5 millions d'euros ou comme un risque susceptible d'affecter de façon significative la réputation ou l'image de la Caisse.

La mise en place de plans de maîtrise des risques est effectuée par les propriétaires de risques et est déclinée dans les métiers dépositaires de ces risques.

Le pilotage du dispositif de suivi des risques est assuré par le Comité Technique des Contrôles et des Risques (CTCR) et par des comités spécifiques tels que le Comité Financier et le Comité Directions Assurance et Commerciale (comités spécialisés IARD, Marché des Entreprises et Collectivités).

2.2 La gouvernance des risques

2.2.1 Délégation de la direction générale

Groupama Loire Bretagne est dirigée par un Directeur Général, Monsieur Christian COCHENNEC, nommé par le Conseil d'Administration. En vertu de l'article 28 des statuts, « *le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Caisse Régionale. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. Il représente la Caisse Régionale dans ses rapports avec les tiers* ».

Le Conseil d'Administration a fixé les opérations pour lesquelles le Directeur Général doit obtenir une autorisation préalable du Conseil. Il s'agit :

- des opérations significatives d'investissement, se traduisant par un engagement supérieur à 1 million d'euros,
- des opérations dont le montant unitaire dépasse le seuil d'1 million d'euros :
 - Prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, souscrire à toute émission d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors activité de placement d'assurance et opérations de trésorerie,
 - Acquérir ou céder tous immeubles,
 - Consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors activité de placement d'assurance et opérations de trésorerie,
 - Consentir des sûretés sur les biens sociaux, donner tous avals, cautions ou garanties.
 - Contracter tous emprunts ou consentir tous prêts, hors opérations de trésorerie réalisées avec des sociétés ayant, avec la Caisse Régionale, directement ou indirectement des liens de capital.

Le Directeur Général a délégué des pouvoirs aux membres de l'équipe de Direction par lettre transmise à chacun d'entre eux.

La composition de l'équipe de Direction (Décembre 2014) est portée sur l'organigramme joint en annexe.

2.2.2 Instances et Modalités de fonctionnement

2.2.2.1 Organes délibérants

Le conseil d'administration

Groupama Loire Bretagne est administrée par un Conseil d'Administration composé de 23 Administrateurs (dont 2 représentent les salariés de l'Entreprise) élus conformément aux règles statutaires. Il est présidé par Monsieur Michel L'HOSTIS.

L'article 23 des statuts fixe les pouvoirs du Président : « *organiser et diriger les travaux du Conseil d'Administration, veiller au bon fonctionnement des organes de la Caisse Régionale et s'assurer, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission* ».

L'article 25 des statuts décrit le rôle du conseil d'administration : « *Détermine les orientations de l'activité de la caisse Régionale et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Caisse Régionale et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aussi aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.* »

La composition du Conseil d'administration et du bureau :

Conseil d'administration	21 administrateurs élus par l'AG et 2 représentant les salariés
Bureau	7 membres : le Président et les 6 Vice-présidents

La composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2014 est présentée en annexe.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2014, 9 réunions du Conseil d'administration se sont tenues :

► Le 31 janvier - 28 février - 4 avril - 13 mai - 13 juin - 5 septembre - 3 octobre - 7 novembre - 5 décembre

Le secrétariat du Conseil d'Administration est assuré par le Secrétaire Général, Mme Céline MEDARD.

Conformément aux usages, les administrateurs ont été convoqués au moins 15 jours avant la réunion ; sur l'ensemble de l'exercice, le taux d'assiduité des membres du Conseil d'administration se situe à 92%.

Au cours de chacune des séances dudit Conseil, la Direction Générale a informé les membres du Conseil de la marche générale de l'Entreprise ; les principaux points réguliers ou ponctuels présentés lors de ces réunions sont les suivants (liste non exhaustive) :

Points réguliers :

- la présentation des comptes-rendus des travaux du Bureau
- les actualités nationales Groupe/les actualités internationales
- la présentation des comptes-rendus des travaux des commissions du Conseil
- la présentation des tableaux de bord mensuels de la Caisse Régionale.

Points ponctuels, en fonction de l'actualité de l'Entreprise :

DIRECTION	POINTS	ACTION DU CONSEIL
Finances & Stratégie	- Présentation des comptes 2013 de la Caisse Régionale. - Présentation des comptes 2013 des Caisses Locales - Orientations tarifaires 2015 - PSO	Adoption (CA du 28 02 14) Pour information Approbation (CA du 05 09 14) Pour information
Institutionnelle	- Préparation de l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale + présentation de son bilan. - Information du Conseil sur les conventions intervenues entre la Caisse Régionale et les administrateurs - Désignation du Vice-président représentant le département 44 - Election nouvel administrateur régional, suite décès JY Le Dromaguet	Validation des résolutions à présenter en Assemblée Pour information Approbation (CA du 28 02 14) Approbation (CA du 30 01 14) Approbation (CA du 30 01 14) Approbation (CA du 30 01 14) Approbation (CA du 30 01 14)

	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation représentant LBr à la FNG (suite décès JY Le Dromaguet) - Modifications des statuts CR (pour mise en conformité avec l'article 51 qui confère à Groupama SA, le rôle d'organe central) - Revalorisation du forfait indemnitaire des membres du CA - Evolution des statuts FD - Remise du questionnaire Gouvernance 	Approbation (CA du 30 01 14) Approbation (CA du 03 10 14) (CA du 03 10 14)
Commerciale	- Plan d'Actions Commercial 2015	Pour information (remise de la plaquette)
Ressources Humaines	- Rémunération du Directeur général	Approbation (CA du 30 01 14)
Contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport RSE - Adoption politique des risques - Rapport 2013 du Contrôle interne Groupama Loire Bretagne - Rapport ORSA 	Information (CA du 28 02 14) Approbation (CA du 04 04 14) Approbation (CA du 04 04 14) Information (CA du 07 11 14)
Systemes d'information	- Magellan (avancée des travaux)	Pour information

Le bureau du conseil d'administration

Participants	Président, 6 Vices présidents (un par Fédération départementale), un secrétaire pris parmi les Vices Présidents, soit 7 membres.
Rôle	Il se réunit afin de préparer les réunions du Conseil d'Administration, d'approfondir les dossiers et d'être consulté sur diverses questions intéressant Groupama Loire Bretagne. Le Directeur Général participe à l'ensemble de ces réunions (ainsi que le Secrétaire Général).

Le Bureau constitue une instance de réflexion et de débat sur des sujets qui sont à présenter au Conseil. Chaque année, le Bureau fait connaissance des cadres supérieurs de l'entreprise. Par ailleurs, ponctuellement :

- › Le Président réunit les Vice-Présidents
- › Un groupe de travail peut être formé sur un thème défini.

Les Comités

Le Conseil d'Administration a mis en place 4 Comités spécialisés, se réunissant chacun annuellement.

Ces comités sont mis en place dans le cadre d'une recommandation de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance Mutuelles et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution dont la mission est de préparer les travaux du conseil d'administration dans le but d'une amélioration de la préparation des délibérations :

- **Le Comité d'Audit et des Risques**

Participants	3 Administrateurs régionaux
Rôle	L'objectif est de faciliter la compréhension, par un petit groupe d'administrateurs, des missions d'audit et du Contrôle Interne de la Caisse Régionale.

- **Le Comité des Comptes et des conventions**

Participants	3 Administrateurs régionaux
Rôle	L'objectif est d'approfondir la compréhension, par un petit groupe d'administrateurs, des comptes de la Caisse Régionale et des conventions règlementées.

- **Le Comité d’Ethique et RSE**

Participants	2 administrateurs régionaux, 4 administrateurs départementaux
Rôle	Il consiste en la définition et au respect des règles régissant l’action des élus de tous les échelons dans l’exercice de leur mandat. Il est garant du respect de l’éthique mutualiste.

- **Le Comité des Rémunérations et des indemnités**

Participants	composé de 5 élus dont le président,
Rôle	Il fixe la rémunération du Directeur Général et le montant des indemnités des élus.

Les Commissions

Outre les réunions du Conseil, il importe de noter que le contrôle interne s’exerce également par **les travaux des Commissions**, dont l’objectif est de préparer ou d’approfondir des dossiers avant qu’ils ne soient soumis au Conseil d’Administration :

- **La Commission Action Institutionnelle** : 9 administrateurs régionaux dont les VP
- **La Commission technique assurance** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux, dont les présidents de CRP ;
- **La Commission Qualité Service aux Sociétaires** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Développement** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Prévention** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Communication** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux

Par ailleurs des commissions ou groupes de travail regroupant des élus régionaux seuls, ou associant d’autres élus, peuvent être créés sur des sujets ponctuels et qui se réunissent temporairement : **commission SI** « systèmes d’information » - CLUB Elus : groupe des élus communaux....

Les autres réunions

Au-delà des comités et commissions, diverses réunions ou participations concernant des administrateurs régionaux sont organisées :

- Séminaire du Conseil d’administration – 30 et 31 janvier 2014
- Participation aux séminaires UMAO (janvier – nov. et décembre 2014)
- Participation à l’Assemblée Générale de la Fédération Nationale Groupama, en Décembre
- Réunion plénière des Conseils d’administration des fédérations (le 13 juin 2014).

Des réunions « terrain » (hors fonctionnement des fédérations, des caisses locales et de la formation des élus) se sont déroulées en 2014 :

- Assemblée générale de la Caisse Régionale (le 25/04/2014)
- Les 6 assemblées générales des fédérations départementales
- Réunions de Présidents (2 fois/an)
- Réunion par groupe d’agences (3 ou plus par an).

2.2.2.2 Organes exécutifs

Le CODIR (Comité de Direction Générale)

Dans l'animation de l'Exécutif de l'Entreprise, le **Comité de Direction** assiste le Directeur Général dans ses missions de management. Il met en œuvre la stratégie adoptée par le Conseil d'administration et pilotée par le Directeur Général, la Politique opérationnelle et de Risques dans le cadre des orientations définies et des directives du Directeur Général.

Participants	L'ensemble des Directeurs (10) – Réunion bimensuelle.
Objectifs	Suivre la vie de l'entreprise (le récurrent et les projets) Fédérer l'équipe de Direction autour de positions communes Faciliter le rôle de l'équipe de Direction comme porteuse des orientations de l'Entreprise.
Rôle	Instance de partage des orientations prises au-delà des périmètres de chacun Instance de suivi de la mise en œuvre opérationnelle des dossiers afférents à la vie de l'entreprise, Instance de régulation, d'arbitrage et de validation, Instance d'information ascendante et descendante.

Le CODAC (Comité Directions Assurances et Commerciales)

Participants	Directeur Assurance, commercial et services aux sociétaires et plusieurs Cadres – Réunions mensuelles.
Rôle	Traduction opérationnelle du plan stratégique et suivi de la politique produits et de ses déclinaisons commerciales, sur le plan IARD et Assurance Vie. A compter de 2012, les décisions prises dans cette instance sont reportées en comité de direction. Héberge le pilotage des risques Assurances et opérationnels assurances.

Le Comité de pilotage Financier

Participants	Directeur général, financier, responsable gestion financière et responsable du Contrôle Interne et Qualité.
Rôle	Partage sur l'actualité financière et pilotage des réalisations et des plans d'actions financiers.

Le CTCR (Comité Technique des Contrôles et des Risques)

Instance de suivi technique des Contrôles et des Risques du Comité de Direction qui, permet d'effectuer un suivi régulier des principaux risques encourus.

Participants	Directeur général, secrétaire général, directeur commercial, financier, services aux sociétaires, assurances, Ressources Humaines, responsable contrôle et qualité, gestion des risques, contrôle permanent, veille juridique.
Rôle	Animé par le service Contrôle Interne, ce comité a pour missions de coordonner les actions des directions concernées par le traitement des risques, d'identifier et proposer des mesures complémentaires de réduction des risques, suivre la gouvernance et présenter des bilans de Contrôles de niveau 1 et Contrôles de niveau 2. Il anime l'ensemble des risques (report du CODAC et du Comité financier pour les risques assurances et financiers) et plus particulièrement, les risques opérationnels.

2.2.3 Le service Contrôle Interne

Dans la perspective de Solvabilité 2, des efforts particulièrement intenses ont été produits en 2014 pour anticiper les obligations futures liées au dispositif du Pilier 2 de Solvabilité II qui consacre le caractère essentiel du contrôle interne.

Groupama Loire Bretagne a mis en place un dispositif de contrôle interne dans le double objectif de :

- o satisfaire aux obligations réglementaires (Solvabilité 1 & 2),
- o renforcer la sécurité des opérations et la maîtrise du résultat.

Le contrôle interne de Groupama Loire Bretagne s'inscrit dans le cadre du contrôle interne du Groupe, dont l'organisation et les principes sont définis dans la charte de contrôle interne, validée en mai 2010 et jointe en annexe au présent rapport.

2.2.3.1 Rappel : Organisation du service

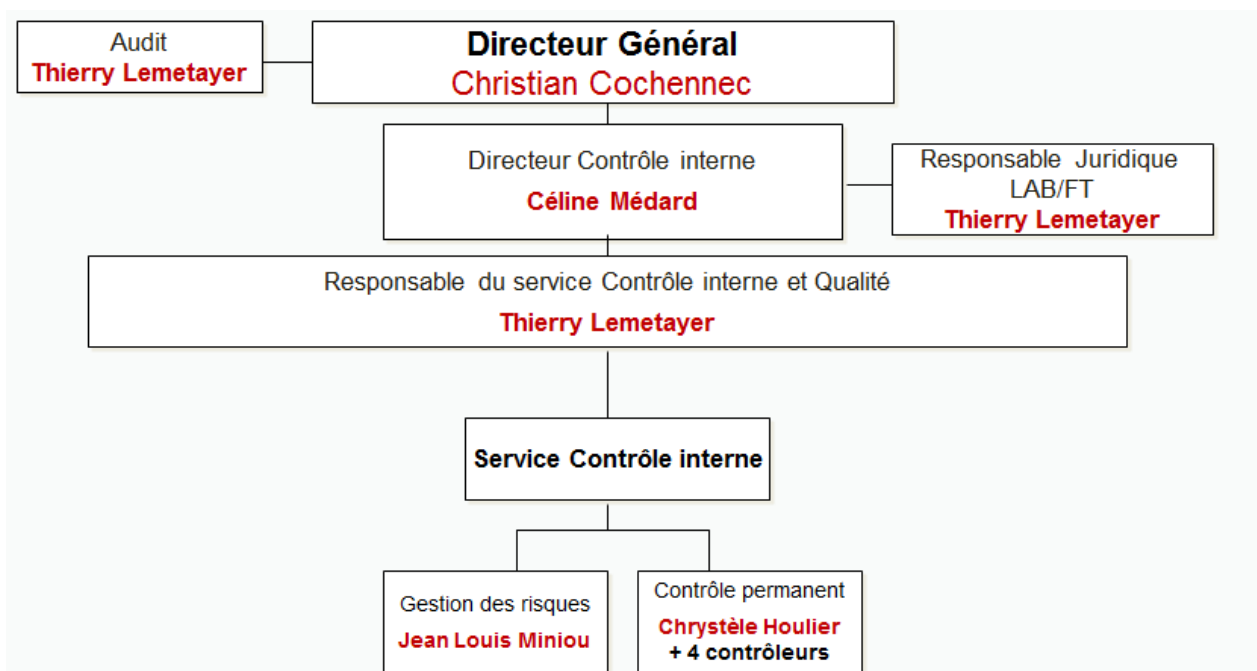
Le service Contrôle Interne est un outil au service du dispositif de contrôle interne. Il est responsable de sa mise en œuvre et de l'animation :

- Du système de Gestion des Risques, composé notamment des politiques de gestion des risques, des processus nécessaires pour identifier, mesurer, gérer et reporter les risques,
- Du système de Contrôle Permanent, qui vise à mettre en œuvre des contrôles de niveau 1 dans les Directions et la réalisation des contrôles de niveau 2, en lien avec les risques identifiés par la gestion des risques.
- De la fonction de Conformité.

Rattaché au Directeur Contrôle, Qualité, communication, avec accès direct au Directeur Général, il est indépendant des autres Directions de Groupama Loire Bretagne.

Chaque Direction de l'entreprise, « propriétaire » des risques propres à son activité, a désigné, en son sein, un correspondant « contrôle interne » (soit 14 correspondants).

Le tableau ci-après décrit l'organisation et les entités de contrôle interne :



2.2.3.2 La gestion des risques

Ce service est organisé autour de 3 items principaux, le management des risques, la gestion de crise et la veille réglementaire (Solvabilité 2) :

- **Le management des risques** consiste à construire et actualiser la cartographie des risques de l'entreprise ainsi que l'analyse et le suivi des plans d'actions et la recherche de solutions optimales de couverture des risques, elle élabore le tableau de bord des risques à destination de la Direction Générale,
- **La gestion de crise** pose le cadre de référence en termes de schéma général de crise, d'écriture et de tests des plans de continuité d'activité,
- **La veille réglementaire** : alerte sur toutes les évolutions législatives et réglementaires (LAB/LAT, CNIL ...).

□ **Cartographie des risques**

Avec l'appui des correspondants Contrôle Interne, une actualisation de la cartographie détaillée des risques a été engagée, depuis 2010, sur la base d'un cadre défini par le Responsable du Contrôle Interne et sous son autorité. Cette opération de cartographie a consisté à déterminer, pour chacun des domaines de chaque Direction :

- o les processus utilisés,
- o les risques en situation bruts et nets,
- o les contrôles de niveau 1 associés déjà existants,
- o l'appréciation de la maîtrise du risque,
- o la notation du risque : impact et probabilité,
- o les actions engagées, ou prévues, face à un tel risque.

□ **Les Plans de Continuité d'Activités (indisponibilité des locaux – sinistre informatique)**

Un cadre général a été défini et une déclinaison opérationnelle a été réalisée pour chacun des sites de gestion ainsi que pour le Siège. Un test opérationnel du PCA du site de Plérin a été réalisé. Une partie de l'activité du CRC (Centre de Relation Clientèle) a été transférée sur le site de Vannes. Les fonctions supports Logistique et Informatique ont également testé leur process.

□ **La Lutte Anti-Blanchiment (T. Lemetayer)**

Suivi des mesures de lutte anti-blanchiment, tant en Vie Banque (domaine opérationnel) qu'en IARD, domaine où de nouvelles mesures ont été mises en œuvre en 2014. Le pilotage opérationnel de la mise en œuvre des dispositions relatives à la LAB/FT est effectué au sein des métiers. Le suivi de cette mise en œuvre, la veille réglementaire, l'animation transversale et la formation sont réalisés en propre par le responsable juridique rattaché au Secrétaire Général. Il effectue les retours d'usage au responsable du Contrôle interne.

□ **Actions diverses**

- Veille sur la procédure de gestion de crise,
- Veille sur l' « Intelligence économique » dans la perspective de la consolidation d'un dossier spécifique en 2015 ;
- Un outil de gestion des risques (Efront) a été référencé par le Groupe, son paramétrage et son déploiement interviendront courant 2015, post migration Magellan.

□ **Suivi des actions correctrices**

Vérification de l'application, par les Directions ou entités concernées, de la réalisation des mesures correctrices à mettre en œuvre, répertoriées lors de la cartographie des risques.

Sous AGORA/CONTROLE INTERNE chaque direction alimente les actions mis en œuvre sur le dispositif de maîtrise des risques.

2.2.3.3. Contrôle Permanent

Le Service Contrôle Permanent doit :

- Renforcer les Dispositifs de Maîtrise des Risques grâce au management des contrôles de niveau 1 et de niveau 2 afin qu'ils soient justes et nécessaires dans tous les métiers de l'entreprise (définir où mettre le contrôle, le nombre, les modalités d'exécution et de reporting, l'écriture des fiches de contrôles, la traçabilité, les restitutions métier et les bilans à l'attention de la Gestion des Risques et du CTCR),
- Réaliser des contrôles de niveau 2,
- Produire les bilans des contrôles pour faire un reporting vers les Directions dépositaires et/ou propriétaires des risques et vers le CTCR,
- Définir et suivre des actions d'amélioration, de correction des anomalies,
- Remonter les alertes, dysfonctionnements vers le Service Gestion des Risques.



- **D.M.R.** : A l'issue de la cartographie des risques, le Service Contrôle Permanent découvre les Métiers, identifie et documente les risques majeurs à l'intérieur des différents processus et procédures Métier. Il vérifie la pertinence des contrôles existants et/ou accompagne les Métiers pour la mise en place des contrôles de niveau 1 visant à éviter ou réduire les risques majeurs. Il contribue au besoin à l'écriture des procédures et formalise des fiches de contrôle (voir annexe Procédure CI). La priorité est mise sur les Risques Majeurs et dans les Métiers Opérationnels.

- **Contrôle de niveau 2** : Lorsque les contrôles de niveau 1 sont effectifs dans les Métiers, le Service Contrôle Permanent réalise les contrôles de niveau 2. Il les restitue auprès des Responsables en mettant en évidence les écarts, faisant des préconisations et accompagnant la mise en place de plans d'actions et/ou de corrections.
- **A chaque CTCR**, des bilans des contrôles de niveau 1 et des contrôles de niveau 2 (quantitatifs et qualitatifs par risques majeurs) sont réalisés. Ces bilans sont portés devant les Responsables et Directeurs concernés avant chaque CTCR. Des plans d'action sont définis ou consolidés avec ces interlocuteurs. Ces bilans sont également présentés aux Propriétaires des risques. Ces derniers sont alertés sur les dysfonctionnements et/ou anomalies éventuellement relevés afin de mettre en place des plans d'actions pour y remédier. (*voir annexe Procédure_CTCR*)
- **Le Service Contrôle Permanent** transmet au Service Gestion des Risques les alertes émanant de leurs découvertes Métiers, de leurs contrôles de niveau 2.

■ La mise en œuvre du Contrôle Permanent et son suivi sont fondés sur :

- Une démarche d'amélioration continue,
- Une démarche de conformité
- La transparence et la publication des contrôles réalisés

- **Outils centralisant les contrôles** :
 - Vectorielle : Les contrôles à réaliser par les managers (contrôleurs de niveau 1) sont alimentés via des extractions aléatoires ou ciblées de listes de dossiers dans l'outil Vectorielle. Les contrôles sont rattachés à des Risques Majeurs identifiés, des listes d'anomalies potentielles permettent au manager de sélectionner la ou les anomalies détectée(s) lors du contrôle si le dossier n'est pas conforme. Cet outil permet de centraliser, justifier, historiser les contrôles de niveau 1 et de niveau 2 et d'obtenir des bilans quantitatifs et qualitatifs des contrôles afin de mettre en place des plans d'action. Il est utilisé par l'ensemble des métiers de l'entreprise (hors Direction Commerciale et CRC), il permet un pilotage individuel et global des résultats de contrôles (au niveau quantitatif et qualitatif). L'outil est administré par le Service Contrôle Permanent.
 - OSIRIS : Pour la Direction Commerciale et le CRC, les contrôles de niveau 1 sont réalisés sur un outil nommé OSIRIS. Il centralise l'ensemble des contrôles des commerciaux et des télé-conseillers à partir d'une cartographie des anomalies validées par la Direction Assurances (propriétaire des risques).

2.2.3.4 Synthèse de l'activité Contrôle 2014

MAJ le 24/12/2014		Sur Risques Majeurs / Métiers Opérationnels prioritairement								
<table border="1"> <tr><td>fait</td></tr> <tr><td>en cours</td></tr> <tr><td>à réaliser en 2014</td></tr> <tr><td>ne sera pas réalisé en 2014</td></tr> </table>		fait	en cours	à réaliser en 2014	ne sera pas réalisé en 2014	Déploiement des CN1 et CN2				
fait										
en cours										
à réaliser en 2014										
ne sera pas réalisé en 2014										
Directions/ Domaines	Services	Contrôleur	Découverte Métier à fin 2014	11 CN1	12 CN2	13 Bilans CN1 CN2				
DirFi	Gestion Fin	LLM	1							
	Achats		1							
	Moyens génér		1							
	Comptabilité		1							
	Contrôle de gestion		1							
DA	Maîtrise des risques	LLM	1							
	Etudes techniques									
	Marketing									
	Prévention									
	Maîtrise des coûts									
DirCo	réseau	AMT								
	ADV									
Souscription	Particuliers	AMT	1							
	ACPS		1							
	Agri		1							
	ATC		1							
CRC		AMT	1							
Entreprises	DAB	AMT	1							
	Auto - Flottes		1							
	Collectives									
Collectivités	Coll privées	LLM	1							
	Coll publiques		1							
	dont CC		1							
	domm. ouvrages									
Sinistres	Commun									
	Auto	AP	1							
	DAB	GA	1							
	Construction	GA				CN1				
	Corporels	GA				CN1				
PJ	GA				CN1					
Bque	Réseau	AP	1							
	Siège		1							
Santé Prev	Santé		1							
	Prévoyance		1							
RH										
Encaisst	Encaissement	GA								
	Recouvrement									
Vie	Souscription	AP/LB	1							
	Prestations	AP/LB	1							
SGDC										
DSI		AP								
Institutionnel										

En 2014, compte tenu du contexte de la Migration Informatique (projet Magellan), les volumes des contrôles ont été allégés. Ces allègements ont été validés en Comité Technique des Contrôles et des Risques du 14/02/2014 et du 16/06/2014. Il a été acté que les contrôleurs de niveau 2 soient également contributeurs du projet (tests dans les outils cibles, rédaction de procédures, de bagages de formation, formateurs sur les outils cibles dispensés aux

opérationnels...). Ces différentes contributions permettent de préparer les contrôles cibles (identification des risques dans les outils, les nouvelles procédures ou nouveaux modes opératoires).

3- LA CONFORMITÉ

3.1 Les chartes des Comités

Dans un souci de bonne gouvernance, des chartes ont été écrites et publiées pour chaque comité.

- Comité de direction générale : Annexe 3.
- Comité de Pilotage Financier : Annexe 4.
- Comité de directions assurances et commerciale : Annexe 5
- Comité Technique des Contrôles et des Risques : Annexe 6

3.2 Lois et Règlements

Les procédures de contrôle interne, dédiées à la conformité de l'ensemble des opérations de Groupama Loire Bretagne aux dispositions législatives et réglementaires, consistent dans :

- le suivi régulier assumé par le Secrétariat Général, dans le cadre de la gestion juridique institutionnelle (Caisse Régionale – Fédérations – Caisses Locales) ;
- les procédures de contrôle interne mises en place par la Direction des Ressources Humaines relatives à l'application du droit du Travail ;
- la vérification permanente de l'application des dispositions du code des Assurances et du Code de la Consommation par l'ensemble des responsables en charge des activités techniques, de souscription, de gestion sinistres, de comptabilisation, et par la Direction Financière en matière de gestion des placements.

A ces aspects généraux s'ajoutent des points de conformité plus spécifiques.

En matière de lutte contre le blanchiment, Groupama Loire Bretagne a désigné par subdélégation :

- un correspondant TRACFIN pour ses activités bancaires (en relation avec la Direction de l'Audit Interne de Groupama Banque) et au titre de ses activités d'assurance vie (en relation avec la Direction Métier Vie Individuelle de Groupama SA) ;
- un correspondant déclarant TRACFIN au titre de l'activité IARD (juin 2007).

Précisons que la responsabilité générale de la lutte Anti Blanchiment relève du Directeur, Responsable du Contrôle Interne.

En matière de secret bancaire, Groupama Loire Bretagne a intégré dans son Règlement Intérieur l'article y afférent diffusé par le Groupe en concertation avec Groupama Banque (article 5).

Dans le cadre de la Convention Belorgey, pour l'application des recommandations du Code de Bonne Conduite, Groupama Loire Bretagne met en œuvre les mesures adéquates, visant à assurer la sécurisation des données relatives à l'état de santé de ses assurés et proposant (sous l'autorité du médecin-conseil). Le médecin conseil ainsi que l'ensemble des gestionnaires et aux salariés ayant accès à ces pièces (ex : contrôleurs de niveau 2) ont signé un avenant précisant leur mission de respecter et de faire respecter la confidentialité médicale.

3.3 Gestion des règles d'honorabilité et de compétence (Fit and Proper)

Extraits de casiers judiciaires pour les administrateurs de la Caisse Régionale et les membres du Comité de Direction Générale : obtenus, à jour et conservés au Secrétariat Général.

Contractualisations réalisées de la connaissance des élus des statuts de la Caisse Régionale et du règlement intérieur du Conseil d'administration ainsi que l'engagement formel (liste d'émargement) sur le devoir de réserve et la confidentialité des données (PSO).

4- LE PILOTAGE DES RISQUES

4.1 Politique de risques

La CRAMA, en lien avec la définition du profil de risque du groupe, a toujours cherché à maintenir un risque équilibré, fondé sur :

- la stabilité de sa stratégie,
- la diversification de ses risques entre les métiers d'assurance,
- la diversification géographique des risques sur son territoire
- un portefeuille d'activités composé de risques sur lesquels la Caisse dispose de compétences et d'expériences solides, et à la volatilité limitée,
- des pratiques prudentes de souscription, de provisionnement et d'investissements,
- l'utilisation de techniques d'atténuation des risques d'assurance, financiers et opérationnels.

Afin de limiter l'impact de l'exposition aux risques à forts aléas, en particulier climatiques (tempêtes, catastrophes naturelles), la Caisse Régionale oriente son développement vers l'assurance de la personne (Prévoyance et santé) qui représente, désormais, près de 40% de son chiffre d'affaires.

Elle a aussi choisi de développer la part de ses portefeuilles de particuliers et urbains dans son chiffre d'affaires.

En 2014, le Conseil d'Administration a adopté un cadre de tolérance aux risques qui vise à concilier la satisfaction des attentes de ses sociétaires et de ses objectifs de rentabilité cible assurant la pérennité du groupe.

La tolérance au risque du groupe s'inscrit dans ses objectifs Stratégiques Opérationnels : en terme de solvabilité avec un objectif de notation de catégorie A et une marge opérationnelle avec ratio combiné de 98% +ou- 2 points. En d'autres termes, le groupe accepte d'assumer des risques dans la mesure où ils ne remettent pas en cause la réalisation de ces objectifs.

Cependant, le groupe a décidé de renforcer son dispositif de définition de la tolérance au risque, dans le cadre de la formalisation de la gestion stratégique des risques.

Au regard de l'environnement réglementaire, Solvabilité 2, le Groupe a mis œuvre en 2009 un projet de cadre conceptuel de tolérance aux risques défini sur l'ensemble du groupe. Il repose sur le suivi de l'évolution de 3 indicateurs (fonds propres, récurrence du résultat, ratio de solvabilité).

Ces 3 indicateurs sont analysés au regard de la volatilité des risques à laquelle est exposé le groupe (Financier, Assurance et Risques Opérationnels).

La Caisse Régionale décline ce cadre de tolérance aux risques dans une politique de risque validée au conseil d'administration du 4 juin 2014 et dans les objectifs qu'elle se donne dans sa propre démarche triennale de Planification Stratégique Opérationnelle :

	2014	
	Norme	Réel
· ratio combiné de 96% hors évènements atmosphériques	96%	95%
· contribution au résultat du groupe	>= 24,2 M€	41,8 M€
· ratio de solvabilité 2	300%	-
· ratio de couverture des engagements réglementés	>103%	103%
· résultat en % du Chiffre d'affaires	>= 4%	4%
· montant plus/moins values latentes sur valeurs mobilières	>0	68,5 M€

4.2 La qualité des données

Pour répondre aux exigences de Solvabilité II visant à garantir et démontrer que les données utilisées pour alimenter les trois piliers de S2 sont de qualité, le Groupe a lancé, pour renforcer son dispositif actuel, un pilotage avec propriétaire identifié du risque qualité des données (Directeur Financier). Loire Bretagne s'est associée à cette démarche.

Les principes de mise en œuvre de la gouvernance de la qualité des données de S2 en Caisses Régionales ont été validés par les instances exécutives Groupe en décembre 2011 et seront déployées sur une caisse régionale « pilote » au premier trimestre 2012.

La Direction Financière, propriétaire de la qualité des données, a participé à la qualification des données sur le périmètre prioritaire du modèle interne.

Le Responsable de la Qualité des données pour GLB est le Directeur Financier. La politique de la qualité de données est en cours d'écriture auprès de la Direction Financière avant d'être présentée et validée en CTCR en avril 2015, ainsi que le plan d'action pour être en conformité avec les exigences S2.

4.3 Le dispositif global de suivi

La Caisse Régionale s'inscrit dans la politique de risques du Groupe. Elle définit ses propres limites de risques et les formalise.

Grâce à la définition d'un référentiel des risques, la caisse met en œuvre ses propres moyens de gestion des risques financiers, d'assurances, et opérationnels.

38 Risques Majeurs Entreprise sont identifiés. Ils sont soumis à un suivi particulier par le Comité Technique des Contrôles et des Risques et à un reporting régulier auprès du Comité de Direction.

Il a été considéré que la survenance de ces risques se traduirait, avant toute mesure de réduction des risques, par un impact financier supérieur à 7,5M€, soit 50% de l'objectif de contribution au groupe en 2010, ou entraînerait un impact potentiel significatif sur notre image ou notre réputation.

Chaque risque majeur est affecté à une Direction « propriétaire », une Direction métier ou une direction fonctionnelle selon la nature du risque.

Le dispositif de suivi des risques de la caisse régionale, qui repose sur une cartographie des risques et intègre la classification des risques de Solvabilité II, fonctionne à partir d'un réseau de propriétaires de risques avec un pilotage et une animation de l'ensemble du dispositif par le service contrôle interne.

Une nouvelle approche a été choisie pour effectuer l'identification et l'analyse des risques de l'entreprise. Pour la gestion des risques, il s'agit d'animer soit une Direction, soit un risque, en allant à la rencontre du métier et de ses responsables. Le contrôle permanent effectuée une immersion plus poussée. Tout cela tend à améliorer la pertinence du contrôle interne mais aussi à inculquer une certaine culture du risque et de l'amélioration continue dans l'esprit des collaborateurs.

Cat. S2		Libellé Risque	Définition du risque	2013	2014
F i n a n c i e r s	M-F-DF1	Baisse des actions	Pertes importantes sur les actifs revalorisables (Actions)	Moyen	Faible
	M-F-DF1 bis	Baisse des actifs stratégiques	Pertes importantes sur les actifs stratégiques (Actions GSA)	Moyen	Faible
	M-F-DF2	Baisse et hausse des taux obligataires	Perte de valeur résultant de la hausse ou de la baisse des taux d'intérêt	Moyen	Moyen
	M-F-DF3	Perte de valeur d'un actif immobilier	Risque de perte de valeur (rendement ou + value) d'un actif immobilier au moment de sa revente	Faible	Faible
O p é r a t i o n n e l	M-O-DF1	Pilotage opérationnel (provisions techniques)	Suivi et animation du système de pilotage des provisions assurances de l'entreprise.	Faible	Moyen
	M-O-DF2	Fiscal	Risque existe sur 2 plans : entreprise collecteur de taxes doit reverser les éléments au fisc et mauvaise déclaration des éléments imposables.	Faible	Moyen
	M-O-DF3	Fiabilité des données	Au vu du volume de pièces traitées, le contrôle et la validation des données reste un point clé de la fiabilité des éléments comptables enregistrés. En cas d'anomalies, cela se traduirait sur les composants du résultat technique de l'entreprise.	Fort	Fort
	M-O-DF4	Conservation des documents	problématique interne de conservation des documents à des fins de preuve	Fort	Fort
	M-O-DF5	Risque fournisseur	La gestion de la relation fournisseur est primordiale sur les points : connaissance du prestataire, fiabilité et compétence, en évitant le conflit d'intérêt avec les acheteurs de Loire Bretagne.	Moyen	Moyen
	M-O-DF6	Risque d'écart par rapport à la prévision	Réaliser les prévisions court et moyen terme de l'entreprise. Contrôler et mesurer les écarts. Elaborer et suivre les budgets.	Moyen	Moyen
A s s u r a n c e s	M-A-DA1	Evènement naturel	Survenance d'un évènement atmosphérique majeur de type tempête, ouragan, entraînant brusquement des dommages matériels et immatériels sur les immeubles et leur contenu. Les conséquences de la neige sont également prise en compte dans ce risque. Extension au risque Catastrophes naturelles résultant d'un évènement naturel survenu sur le territoire français et pouvant faire l'objet d'un arrêté CAT NAT, tel que défini par la loi du 13 juillet 1982 - Art L125-1 et suivants du code des assurances.	Faible	Faible
	M-A-DA2	Cumuls de risques	Un risque de cumuls met en jeu plusieurs polices et/ou affecte plusieurs objets de risques, conduisant ainsi à un engagement global de l'entreprise. Pour GLB, ce risque couvre principalement la concentration du risque SERRES.	Faible	Faible
	M-A-DA3	Risques climatiques sur récoltes	Survenance d'évènements climatiques majeurs et cumulés (essentiellement sécheresse ou gel) sur les récoltes assurées.	Fort	Fort

M-O-DA1	Tarification	Définition de la politique tarifaire de l'entreprise N+1	Faible	Faible	
		Suivi et atteinte de l'aliment tarifaire objectivé.	Fort	Moyen	
M-O-DA2	Non respect règles souscription	La souscription des risques s'effectue à partir de critères prédéterminés (financier, qualitatif, historique, etc.) qui doivent permettre de vérifier si la couverture du risque est envisageable dans l'objectif d'une recherche de rentabilité et d'un prix défini.	Faible	Faible	
		Non respect des règles de souscription	Faible	Faible	
M-O-DA3	CP et avenants non signés	Contrat non sécurisé par signature ; risque de ne pas avoir d'engagement signé de la part du client	Fort	Fort	
M-O-DA4	Conservation des risques dégradés	Conservation en portefeuille de mauvais risques	Moyen	Moyen	
M-O-DA5	Fraude externe	Risque de fraude dans le cadre de la gestion des sinistres IARD ou des prestations Vie, du fait de clients.	Moyen	Moyen	
M-O-DA5	Défaut conseil			Moyen	
M-A-DA6	ANI	Développement assurance collective sous réserve des clauses réglementaires	Fort	Fort	
M-A-DA7	Contrat responsable	Contrat complémentaire santé qui respecte des modalités de remboursement définis par les pouvoirs publics, notamment des plafonds (niveau minimum de prise en charge) et des plafonds (niveau maximum de prise en charge) de remboursement pour certaines catégories de professionnels de santé, comme les médecins ou les opticiens.		Fort	
M-O-DA8	Contrats en déhérence	Recherche de bénéficiaires de clauses dans les contrats Vie et IARD		Fort	
M-O-DA9	Application loi HAMON	Loi sur la consommation publiée le 18 mars 2014 au Journal Officiel. Elle s'inscrit dans la continuité de la protection du consommateur et de lois comme la loi Châtel ou la loi Lagarde.		Fort	
M-O-DRH2	Social	Risque de conflit social dans l'entreprise	Faible	Faible	
M-O-DRH3	Non protection collaborateur	Le risque d'accident routier et celui de l'agression d'un collaborateur verbale ou physique. Accident du travail. Situation de malaise collaborateur	Moyen	Moyen	
Opérationnel	M-O-SG1	Insatisfaction client	Risque transversal, pilotage de ce risque porté par le service Qualité qui pilote ce risque pour l'ensemble de l'entreprise	Moyen	Moyen
			Moyen	Moyen	
	M-O-SG2	Fraude interne	Risques de détournement de fonds ou de biens matériels de l'entreprise et des procédures, par des collaborateurs de l'entreprise.	Moyen	Moyen
	M-O-SG4	Risque d'image	Risque d'image consiste à voir ternies plus ou moins durablement la réputation, l'image ou la notoriété de l'entreprise, soit directement, soit au travers de ses services ou de l'un de ses dirigeants.	Moyen	Moyen
		Droit à l'image		Moyen	

Opérationnel	M-O-SG3	LAB/FT	Action de dissimuler la provenance d'argent acquis de manière illégale (spéculations illégales, activités mafieuses, trafics...) afin de le réinvestir dans des activités légales. Financement du terrorisme : utilisation des fonds à destination du terrorisme	Moyen	Moyen
				Moyen	Moyen
	M-O-SG5	Sécurité des biens et des personnes	Situation de crise de l'entreprise : indisponibilité d'un immeuble, pandémie ...	Moyen	Moyen
Opérationnel	M-O-DS11	Défaillance des systèmes d'informations	Perte partielle ou totale des infrastructures techniques ou logistiques nécessaires aux Systèmes d'Information OU Défaillance applicative, logicielle ou matérielle	Faible	Moyen
	M-O-DS12	Intrusion-Piratage	Risques liés aux attaques externes de masse bloquant les systèmes d'informations (virus), Risques liés à la mise à disposition non contrôlée d'informations confidentielles sur des fichiers « publics » des entreprises. Risques liés à des accès non autorisés	Faible	Faible
Opérationnel	M-O-DSS1	Erreur règlement sinistres - prise en charge non garantie	Au règlement du sinistre, erreur de montant dans le règlement du sinistre.	Faible	Faible
	M-O-DSS2	Mauvaise gestion des recours	Lors de la gestion des recours, conventionnels et non conventionnels, absence de présentation et de suivi ou mauvaise imputation de la récupération.	Faible	Faible
Opérationnel	M-O-DG1	Non respect de la confidentialité d'information stratégique	Dans le cadre de la stratégie de l'entreprise, veiller à la diffusion ciblée des données stratégiques(Pas de com en support papier, ...)	Faible	Faible
	M-O-DG2	CNIL - Confidentialité des données personne	La réglementation impose à l'entreprise une gestion des données qu'elle conserve (clients et prospects).	Moyen	Moyen
	M-O-DG3	Pilotage de la Stratégie	Décalage entre stratégie définie et sa mise en œuvre, du fait d'erreurs d'appréciation ou de non-adéquation des moyens.	Moyen	Fort
Contrainte	M-C-DG1	Défaillance d'un réassureur		Moyen	Moyen

5- RISQUES FINANCIERS

La politique financière de Groupama Loire Bretagne est décidée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général agissant conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil, en conformité avec le décret 2005-7 du 3 janvier 2005.

Le Directeur Général a délégué une partie de ses pouvoirs au Directeur Financier par un courrier en date du 30 septembre 2009, précisant point par point ses droits et obligations. Ce document a été accepté et signé par le Directeur Financier.

Chaque année, les orientations en matière de placements sont définies sur délégation du Directeur Général de la Caisse Régionale et intègrent les éléments suivants :

- La répartition des investissements de l'année entre les produits de taux, les actions, l'immobilier et la trésorerie.
- Pour chacune de ces catégories, les types de placements :
 - o Taux fixes, taux variables, duration, éventail des signatures autorisées.
 - o Répartition géographique pour les actions,
 - o Immeubles d'habitation ou de bureaux pour l'immobilier.

- o La politique générale de maîtrise des risques : programme de couverture, dotation des réserves.

Les principales orientations de l'exercice sont retracées dans le document « Rapport de gestion financière » et sont présentées par le Directeur Général ou le Directeur Financier au sein de la Commission Finances et au Comité des comptes et des conventions.

Cette Direction délègue la gestion des valeurs mobilières auprès de 3 établissements financiers :

Groupama Asset Management	Mandat actions
Lazard	Mandat actions, obligations d'état et de crédit
HSBC	Mandat OPCVM

Un compte-rendu de ces opérations a été présenté à la Commission Finances du Conseil d'Administration et au Comité d'Audit, des comptes et des conventions, partie compte.

Les reportings suivants sont réalisés :

- Tableau de bord Direction – évaluation mensuelle des valeurs mobilières – réalisation du résultat financier (trimestriel),
- Rapport de gestion financière présenté à la Commission Finances,
- Rapport annuel de solvabilité.

Voici les Risques Financiers Majeurs identifiés et pilotés dans le cadre du Comité Financier :

Cat. S2	Libellé Risque	Indicateur		
		Réf.	Norme	... Au CTCR
F i n a n c i e r s	M-F-DF1 Baisse des actions	Evolutions : Eurostoxx CAC 40	Niveau CAC point mort : 3610 pts	Au 31/12 : Eurostoxx : 3109 pts CAC40 : 4273 pts
	M-F-DF1 bis Baisse des actifs stratégiques	VNC = 390 M€	Rentabilité globale du GROUPE sur fonds propres de 8%	
	M-F-DF2 Baisse et hausse des taux obligataires	Evolutions : Tx Dir BCE Tx OAT		Au 31/12 : Tx dir BCE : 0,25 % (-50%) Tx OAT : 2,25 % (-10%)
	M-F-DF3 Perte de valeur d'un actif immobilier	Evolution du m² sur Rennes et Nantes (bureaux)	Objectif limite financière : 17% . A GLB on est à 12%	Rennes : 140€/m² Nantes : 120€/m²

6- RISQUES ASSURANCES

Depuis 2012, les risques assurances sont examinés au CODAC. Le Comité dispose d'un pouvoir de proposition ou de décision, par délégation de la Direction Générale, son rôle est de :

- Assurer le pilotage transversal de l'activité d'assurance, tel que le suivi des objectifs de développement, des résultats techniques, de la qualité du service, etc. Il s'inscrit ainsi dans la gouvernance de la Caisse.
- Piloter les projets concernant l'activité d'assurance, et notamment :
 - o Les projets de lancement ou d'évolution des produits,

- o Les projets de redressement, tels que la mise à niveau des dossiers pour respecter les conditions de réassurance (e.g. signature des conditions particulières par les sociétaires), amélioration des résultats techniques ou de la qualité du service.

Cat. S2		Libellé Risque	Indicateur		
			Réf.	Norme	... Au CTCR
A s s u r a n c e s	M-A-DA1	Evènement naturel	Seuil d'équilibre réassurance S/C tempête	38%	48,60% à fin décembre 2014
	M-A-DA2	Cumuls de risques	Seuil d'équilibre réassurance S/C	55%	20,16% à fin décembre 2014 (Serres)
	M-A-DA3	Risques climatiques sur récoltes	Seuil d'équilibre réassurance S/C	62%	12,32% à fin décembre 2014
	M-A-DA4	ANI	Portefeuille santé évalué à 40 M€	Suivi de la perte de marge sur ces produits	Mise en place de 2 scénarii (texte définitif non connu) sur les incidences portefeuille (40M€-50M€) Dispositif de spécialisation des marchés agricoles et ACPS + back office de gestion Au 31/12/2014 : 314 contrats en portefeuille pour un montant de 372K€

7- RISQUES OPÉRATIONNELS

Cat. S2		Libellé Risque	Indicateur		
			Réf.	Norme	... Au CTCR
Opérationnel	M-O-DF1	Pilotage opérationnel (provisions techniques)	Impact d'un mauvais provisionnement	Etude actuarielle = sur provisionnement > PRI (70/30)	potentiel : 0 M€
	M-O-DF2	Fiscal	Montant de redressement fiscal		Des contrôles fiscaux sont annoncés dans les CR en 2015.

	M-O-DF3	Fiabilité des données	Nb d'anomalies comptable > à montant à définir		Encours de fiabilisation pour la migration informatique à venir. Pour S2 : dispositif de gouvernance : nomination du Directeur Financier responsable de la qualité des données, politique en cours d'écriture.
	M-O-DF4	Conservation des documents	Nb de recherches échouées	Délai de livraison de l'archive sous 48H	Poursuite des travaux sur l'année 2014
	M-O-DF5	Risque fournisseur	Nb de litige fournisseur		2 alertes fournisseurs
	M-O-DF6	Risque d'écart par rapport à la prévision	Erreur de prévisions	Impact négatif de 10% du Resultat net	
	M-O-DA1	Tarification	S/C AUTO, DAB,SANTÉ	Résultat global prévisionnel GLB	S/C global au 31 décembre 2014 : 63,86%
			Non atteinte de l'aliment tarifaire	4,17%	4,47% à fin décembre
	M-O-DA2	Non respect règles souscription	Contrôle des engagements	Indicateurs sur les échantillons de contrôles	
			S/C		S/C global : 63,86% contre 59,63% à fin 2013.
	M-O-DA3	CP et avenants non signés	- Tx retour CP signée en OM et OR - Tx retour avenants signés	OR = 85% OM = 80%	CP signées : OR = 90,5% OM = 75,2% au 02/10/13 , Dossiers en OM avec CP et/ou proposition : 93% Avenants : opération terminée en 01/2014
M-O-DA4	Conservation des risques dégradés	Dégradation du S/C - Action spécifique MR - Fiches Bilan Souscripteur		S/C global : 63,86% contre 59,63% à fin 2013.	

Opérationnel	M-O-DA5	Fraude externe	Objectif économie fraude	1 345 €	1 332K€ à fin décembre 2014
	M-O-DA6	Défaut conseil			
	M-O-DA6	Contrat responsable	Contrat complémentaire santé qui respecte des modalités de remboursement définis par les pouvoirs publics, notamment des planchers (niveau minimum de prise en charge) et des plafonds (niveau maximum de prise en charge) de remboursement pour certaines catégories de professionnels de santé, comme les médecins ou les opticiens.		
	M-O-DA7	Contrats en déhérence	Recherche de bénéficiaires de clauses dans les contrats Vie et IARD		
	M-O-DA8	Application loi HAMON	Loi sur la consommation publiée le 18 mars 2014 au Journal Officiel. Elle s'inscrit dans la continuité de la protection du consommateur et de lois comme la loi Châtel ou la loi Lagarde.		
	M-O-DRH2	Social	Nombre de jour de grève, Jour absentéisme et micro absentéisme	1) Nombres de jours de grève 2) niveau d'absentéisme 3) Baromètre QVT 4) BOG	Pas de dossier aux Prud homme
	M-O-DRH3	Non protection collaborateur	Nb d'accident collaborateurs / nb agression	Tableau de bord de la Direction des Ressources Humaines	32 agressions de collaborateurs en 2014 (41 en 2013)
			Taux enquête de satisfaction	Taux objectif : SG = 95% TS = 30%	Taux : SG = 92% TS = 21%
	M-O-SG1	Insatisfaction client	Suivi réclamations	12309 réclamations en 2013 (11830 : fin12/12)	A fin décembre 2014 : => Délai de clôture : 8 jours (7 j en 2013). => 18 réclamations ont + de 50 jours (dont 16 en DSS), => 30 jours délai de stock (24 jours en 2013)

Opérationnel	M-O-SG2	Fraude interne	Nb de cas de fraude annuel		1 situation avérée
	M-O-SG4	Risque d'image	Nb d'évènement annuel		Situation économique de crise
	M-O-SG3	LAB/FT	Taux de formation		100% réseau commercial présent formé aux règles LAB/FT en IARD
			Nb de déclaration de soupçon		Pas de déclarations de soupçon en IARD depuis 2010,
	M-O-SG5	Sécurité des biens et des personnes	Nb d'évènement annuel		Pas d'évènement en 2014
	M-O-DSI1	Défaillance des systèmes d'informations	Temps de déconnexion du système de gestion	Indisponibilité des outils de gestion - Norme = 99,80% (1% maxi)	Taux de connexion à 99,75%. Polaris 99,23% Isis 99,61%. Déconnexion serveur VM beug correction par patch
	M-O-DSI2	Intrusion-Piratage	Evolution du NB d'intrusion système	Nbre d'intrusion dans le SI = obj 0	RAS
	M-O-DSS1	Erreur règlement sinistres	Typologie d'erreur constatée	Taux IRSA Taux IRCA Hors convention	110 anomalies CN1 10,8% des ctrl (7,23% en 2013). CN2 anomalies sur échantillon 17% (10% en 2013)
	M-O-DSS2	Mauvaise gestion des recours	Taux d'anomalie constatée	Taux IRSA Taux IRCA Hors convention	Moins de 1% d'anomalies sur les CN1 (2013 : 1,6%). CN2 = 6,25% (échantillon) (2013=2%)
	M-O-DG1	Non-respect de la confidentialité d'information stratégique	Cas recensé de fuite de l'information	-	Pas de situation avérée
M-O-DG2	CNIL - Confidentialité des données personne	Contrôle CNIL		Pas de contrôle CNIL	

	M-O-DG3	Pilotage de la Stratégie	Arbitrages stratégiques annuels > à % résultat financier	Résultat PSO	Suivi des indicateurs au Comité de Direction*
Contrepartie	M-C-DG1	Défaillance d'un réassureur			

Point PCA :

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) comprend l'ensemble de mesures permettant d'assurer, suivant différents scénarios, le maintien en mode dégradé des prestations de service essentielles à l'entreprise.

Le PCA englobe l'ensemble des actions, processus et organisation permettant la continuité des activités critiques de l'entreprise.

Lors d'un évènement majeur et avant déclenchement d'un des PCA une organisation de gestion de crise est activée. Elle comprend un plan de gestion de crise, un plan de communication, la méthodologie PCA.

Les PCA Loire Bretagne sont de 4 types :

- PCA Pandémie intègre une indisponibilité des effectifs et les activités critiques ne pouvant être interrompues ;
- PCA indisponibilité immeuble permet d'assurer la continuité de l'activité malgré un sinistre immeuble majeur. Ce PCA intègre un Plan de Repli Utilisateurs (PRU) et un Plan de Secours Informatique sur le volet Poste de travail. 6 PCA sont écrits, ils correspondent aux 6 sites départementaux de l'entreprise ;
- PCA Centre de Numérisation : l'entreprise est organisée autour de la gestion électronique de documents (GED), le PCA définit les processus et l'organisation permettant la continuité des activités critiques du Centre de Numérisation en cas d'indisponibilité; Le CIBAMA ayant été absorbé dans G2S ce point prend une configuration nouvelle pour l'exercice 2014.
- PSI, le Plan de Secours Informatique, piloté par le GIE Cibama, permet d'assurer la continuité de l'activité malgré un sinistre majeur au centre informatique ; la nouvelle configuration juridique demandera les précisions ad hoc.

8- ORSA

L'objectif de l'ORSA est d'évaluer au moins annuellement le profil de risque de la CRAMA Loire Bretagne (Groupama Loire Bretagne), les risques auxquels l'entité est ou pourrait être confrontée à court terme et/ou à moyen terme (horizon défini par sa planification stratégique), et les ressources nécessaires pour faire face à ces risques.

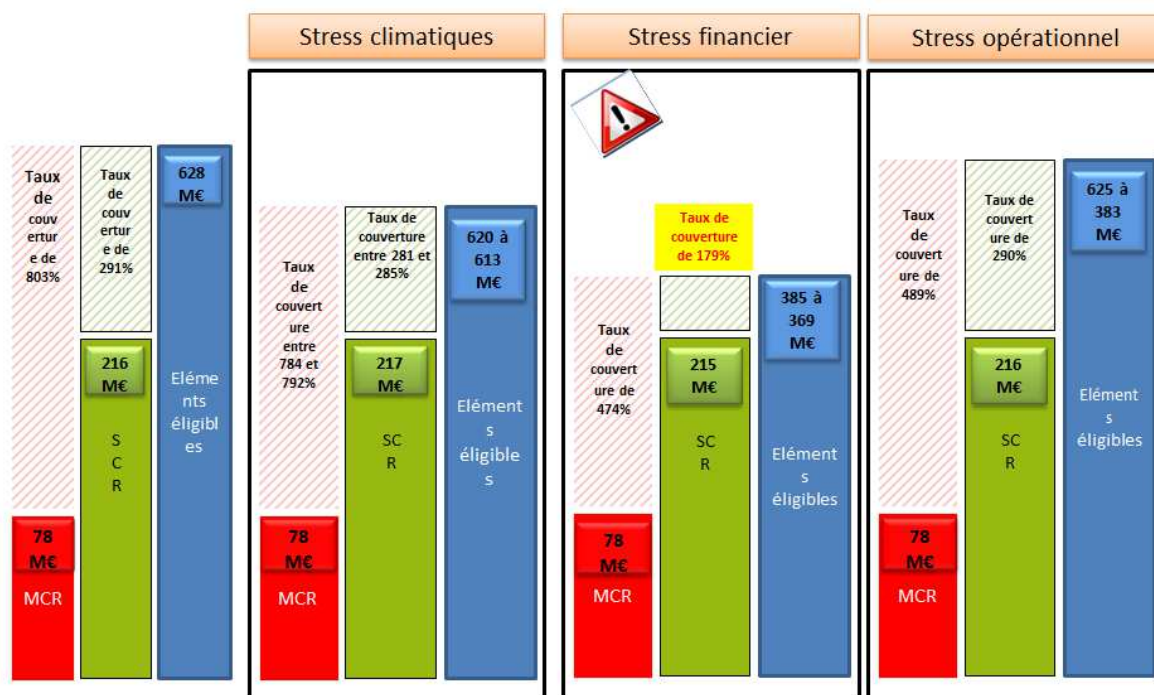
S'agissant d'un premier exercice préparatoire, le besoin global de solvabilité de Groupama Loire Bretagne est appréhendé à travers la couverture – à hauteur de 100% - de ses exigences en capital, à l'horizon 2016.

Différents scénarios ont été testés dans le cadre de l'évaluation court terme des risques et de leur couverture.

Le scénario le plus défavorable pour Groupama Loire Bretagne correspond au scénario financier. Ce scénario fortement adverse – puisqu'il simule des chocs simultanés sur de nombreuses classes d'actifs - se traduit principalement par une baisse des éléments éligibles de la Caisse Régionale du fait de la diminution de la valorisation des actifs de placements et

des participations intra groupe détenues par Groupama Loire Bretagne (eu égard à l'exposition de l'activité vie du groupe aux marchés financiers).

Dans ce scénario, le ratio de couverture des exigences en capital de Groupama Loire Bretagne s'établit à 179 % pour le SCR et à 474 % pour le MCR au 31/12/2013.



Par ailleurs, les évaluations réalisées à moyen terme confirment que ces exigences sont également satisfaites à l'horizon 2016, date d'entrée en vigueur de Solvabilité 2.

Un rapport ORSA, validé par la Direction Générale et présenté au Conseil d'Administration le 6 novembre 2014, a été communiqué à l'ACPR.

9- POINT PAR MÉTIER

En lien avec le Service de Contrôle Interne, chaque direction peut suivre ses risques majeurs identifiés et ainsi prendre les mesures de correction pour réduire leurs survenances.

Vous trouverez, pour chaque direction, l'illustration de la mise en place du dispositif de contrôle interne.

Direction sinistres :

La Direction Services aux Sociétaires pour son Domaine Sinistres a organisé un dispositif d'animation et de contrôle qui régule son activité par :

- un Comité D'animation Sinistres (CAS) se réunissant chaque bimestre. Il regroupe le Directeur Services aux Sociétaires, la Direction Financière, le Directeur Départemental 35, le Responsable de Domaine, les 6 responsables métiers, le responsable Maîtrise des Coûts. Il poursuit une mission générale d'orientation (objectifs métiers – moyens – actions) et de suivi des réalisations. Il constitue aussi l'interface avec la Direction

Financière particulièrement sur le plan du suivi des provisions. D'autres métiers comme le Contrôle Interne ou la Qualité interviennent sur leurs sujets respectifs.

- un groupe de travail est constitué par chacun des métiers. Il rassemble le responsable métier et les responsables d'équipe. Il a pour mission de démultiplier l'information du CAS, d'élaborer les procédures propres au métier et de veiller à leur mise en œuvre effective.
- Les ordres du jour et les comptes rendus de ces instances sont hébergés sous Agora/Sinistres.

Fiche synthèse

Sinistres

déc-14

Risques



Bilan quantitatif

Nb de CN1 réalisés au 31/12/2014

2014	à ctrlr	ctrlés	
Janv	657	586	89%
Fév	655	577	88%
Mars	751	628	84%
Avril	659	562	85%
Mai	708	565	80%
Juin	589	549	93%
Juillet	612	544	89%
Août	672	555	83%
Septembre	507	382	75%
Octobre	450	274	61%
Novembre	615	379	62%
Décembre	596	281	47%
total	7 471	5 882	79%

En 2014 ; allègement du nombre de contrôles à réaliser :

- Sin aléatoire : 1 sinistre / ges / mois
- Sin collaborateurs : pas de changements
- Sin sup à seuils : changements en Prévoyance : seuil = 10 000 €

A compter du 1/10/2014 : voir note "allègement des contrôles - période de migration"

A noter que les statistiques du dernier trimestre ne prennent pas en compte les dernières décisions d'allègement du volume des dossiers "à contrôler"

Nb sin GEMO 2014	204 827	Taux de ctrl/activité	3%
------------------	---------	-----------------------	----

Bilan qualitatif par risques

Données extraites de Vectorielle V2 qui permet d'avoir le détail des résultats des CN1 / risques majeurs

Contrôles aléatoires / sinistres des collaborateurs / supérieurs à seuil

Contrôles par risques

Erreur règlement sinistre - Prise en charge non garantie

Nb d'anomalies détectées en CN1

Période	Contrôlés CN1	Nb Ano CN1	Taux d'anomalies (en %)
2014-06	345	13	3,77%
2014-07	388	11	2,84%
2014-08	386	24	6,22%
2014-09	310	24	7,74%
2014-10	281	18	6,41%
2014-11	295	14	4,75%
2014-12	160	6	3,75%
Total	2165	110	5,08%

Nb anos détectées en CN2 (sur un échantillon de CN1)

Période	Contrôlés CN2	Nb Ano CN1	Taux Ano CN1	Nb Ano CN2	Taux Ano CN2
2014-06	28	5	17,86%	8	28,57%
2014-07	32	5	15,63%	11	34,38%
2014-08	21	4	19,05%	9	42,86%
Total	81	14	17,28%	28	17,28%

Mauvaise gestion des recours

Nb d'anomalies détectées en CN1

Période	Contrôlés CN1	Nb Ano CN1	Taux d'anomalies (en %)
2014-06	345	3	0,87%
2014-07	388	3	0,77%
2014-08	386	3	0,78%
2014-09	310	3	0,97%
2014-10	281	2	0,71%
2014-11	295	3	1,02%
2014-12	160	4	2,50%
Total	2165	21	0,97%

Nb anos détectées en CN2 (sur un échantillon de CN1)

Période	Contrôlés CN2	Nb Ano CN1	Taux Ano CN1	Nb Ano CN2	Taux Ano CN2
2014-07	32			2	6,25%
Total	32			2	6,25%

Provisionnement erroné

Nb d'anomalies détectées en CN1

Période	Contrôlés CN1	Nb Ano CN1	Taux d'anomalies (en %)
2014-06	345	4	1,16%
2014-07	388	3	0,77%
2014-08	386	5	1,30%
2014-09	310	7	2,26%
2014-10	281	3	1,07%
2014-11	295	1	0,34%
Total	2005	23	1,15%

Nb anos détectées en CN2 (sur un échantillon de CN1)

Période	Contrôlés CN2	Nb Ano CN1	Taux Ano CN1	Nb Ano CN2	Taux Ano CN2
2014-06	28			2	7,14%
2014-07	32			2	6,25%
2014-08	21			1	4,76%
Total	81			5	6,17%

Prudence interne

Contrôle suspendu :

- Travaux en cours entre Maîtrise des coûts et Sinistres qui doivent permettre d'identifier les points de contrôle (GRF 551)

Insatisfaction client

Nb d'anomalies détectées en CN1

Période	Contrôlés CN1	Nb Ano CN1	Taux d'anomalies (en %)
2014-06	345	3	0,87%
2014-07	388	3	0,77%
2014-08	386	4	1,04%
2014-09	310	2	0,65%
2014-10	281	2	0,71%
2014-11	295	1	0,34%

Nb anos détectées en CN2 (sur un échantillon de CN1)

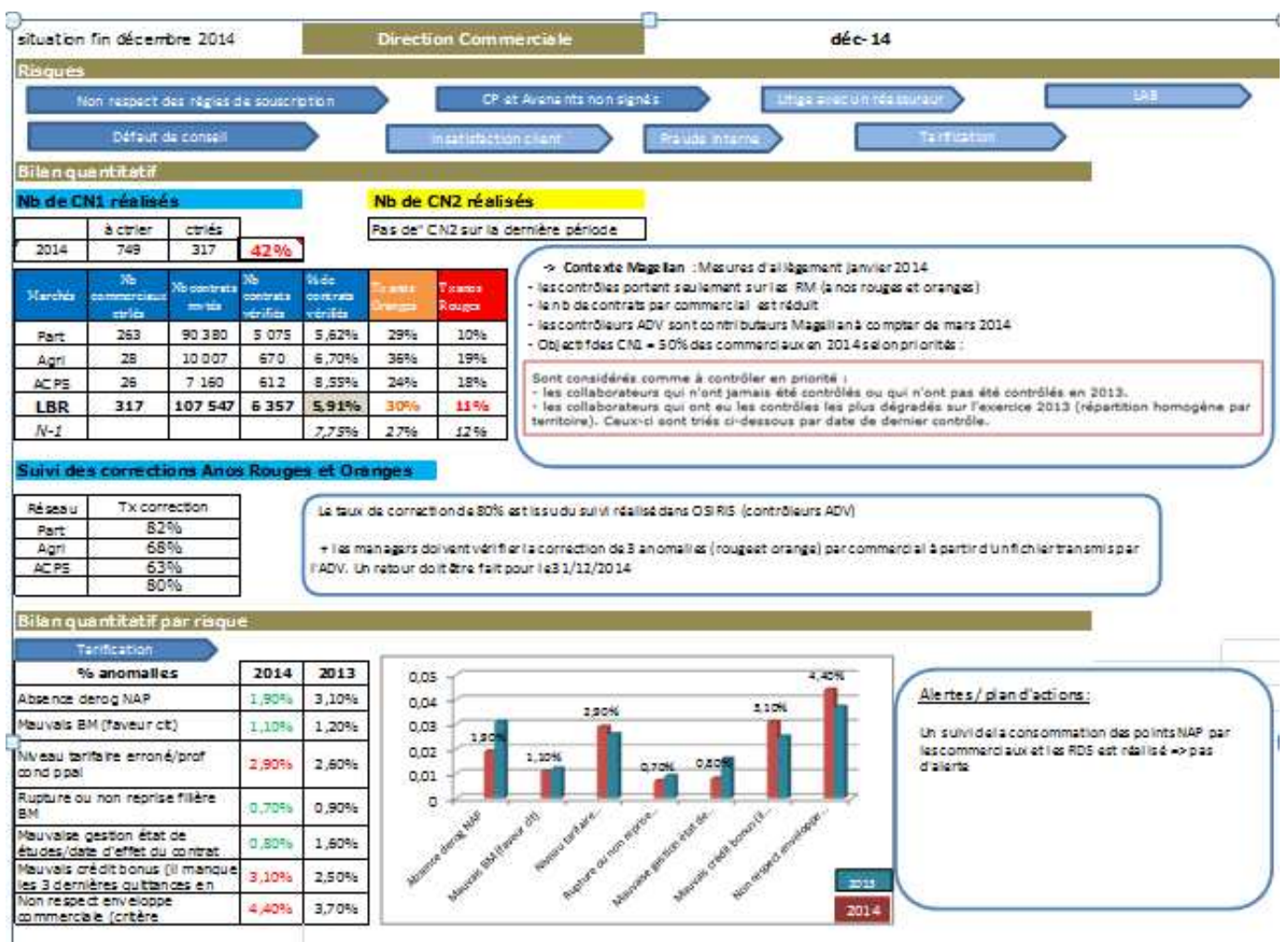
Période	Contrôlés CN2	Nb Ano CN1	Taux Ano CN1	Nb Ano CN2	Taux Ano CN2
2014-06	28	2	7,14%	2	7,14%
Total	28	2	7,14%	2	7,14%

Direction commerciale

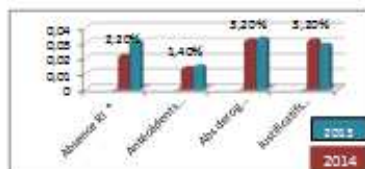
La Direction Commerciale a organisé un dispositif d'animation et de contrôle de son activité autour :

- *des Pacs départementaux* - 1 fois par an. Déclinaison départementale de la stratégie de l'entreprise ; présentation du bilan des actions commerciales, techniques et d'encaissement N-1 et projection sur l'exercice N. Il regroupe le Directeur Général, Directeur Assurances, Responsable Marketing, Directeur Commercial, Responsables commerciaux régionaux, Responsables Commerciaux par marchés, Responsable Pilotage et Administration des ventes.
- *du Comité Directions Assurances et Commerciale (CODAC)* - 2 fois par mois. Organe de décision dont les objectifs sont de valider les projets produits/actions commerciales, les plannings pour le réseau et d'informer sur les résultats commerciaux / techniques et de présenter les travaux des instances nationales (Comop Développement et Assurances). Il regroupe les Directeur Assurances, Responsable Etudes techniques, Responsable Marketing, Responsable Marketing pôle actions Co, Responsable études techniques produits services, Directeur Commercial, Responsables commerciaux régionaux, Responsable Système d'Information, Directeur Services aux Sociétaires, Responsable animation de la stratégie, Responsable Contrôle Permanent. Ponctuellement, suivant les actualités et les thèmes abordés, chargés d'études techniques ou chefs de produits marketing peuvent intervenir.
- *du Comité Actions Commerciales (CAC)* - mensuel. Ses objectifs sont de valider la planification et la mise en œuvre des actions commerciales par canal de distribution et de piloter les objectifs et mettre en œuvre des actions correctrices si nécessaire. Il regroupe : Directeur Commercial, Responsable Marketing, Responsable Marketing pôle action co, Chargé de coordination et suivi marketing, Responsables commerciaux régionaux, Responsable communication produits, Chargés d'études, Responsable CRC. Ponctuellement, suivant les actualités et les thèmes abordés, les chefs de produits marketing peuvent intervenir.
- La Direction Commerciale assure le contrôle opérationnel de 1^{er} niveau par :

- o Une cellule « contrôle agence » (10 personnes) dont la mission est de contrôler, pour le compte des managers commerciaux, le respect des règles et procédures, de souscription principalement, par les commerciaux « terrain » des marchés agricoles, particuliers et ACPS. La restitution de ces contrôles est ensuite effectuée par les managers auprès de leurs collaborateurs. Ils vérifient le suivi des corrections d'anomalies.
- o Un « contrôle centralisé » avec pour missions de :
 Contrôler les règles et processus de la souscription des contrats. Il extrait par requête ciblée des anomalies potentielles (par ex tarif//CSP), analyse les données et adresse les anomalies aux commerciaux concernés pour correction.
- o Contrôler la conformité des propositions d'assurance entrant au Centre de Numérisation (signatures, date, mentions légales..). Son analyse est faite par échantillonnage ou par extrait aléatoire de propositions



Non respect des règles de souscription		
% anomalies	2014	2013
Absence RI *	2,20%	3,10%
Antécédents inexacts	1,40%	1,50%
Abs dérog techniques	3,20%	3,30%
Justificatifs manquants **	3,20%	2,90%



*Abs RI	2014	2013
ACPS	3,8%	4,5%
Agri	2,9%	2,8%
Part	2,0%	3,0%

**Justificatif	2014	2013
ACPS	3,3%	2,7%
Agri	5,1%	2,3%
Part	3,0%	3,1%

	Agri		ACPS	
	2014	2013	2014	2013
Non respect proc de prévention	0,60%	0,96%	1,20%	0,55%
Non respect champ d'application	5,10%	9,18%	7,70%	5,56%

Alertes / plan d'actions :

Alerte : taux d'anos élevé => Post Magellan ces résultats de contrôles impacteront la rémunération variable (en cours d'étude).

Insatisfaction client

	nb 2014	nb 2013
Non respect des délais de traitement des réclamations (Art)	55	42
Absence ou enregistrement à tort de la réclamation dans SIC	92	97
Manque de pièces constitutives du dossier de réclamation	2	7
Contat réclamation: Erreur de saisie des données +	102	99
Qualité de la réponse à la réclamation / insatisfisante, non	45	50
Absence de mise en œuvre de la mesure annoncée au client	0	2
	296	297

En cible : un nouveau contrôle portant sur les dossiers avec une réclamation traitée en GRC sera mis en place

Fraude interne

% anomalies	2014	2013
AN au lieu de transfert	1,5%	1,5%
Modif, résil, AN sur son propre dossier	0,1%	0,1%

De nouveaux contrôles seront mis en place :

notamment un contrôle approfondi d'u RI avec contact à prendre auprès de la Cie qui l'a émis pour s'assurer de la véracité des informations sur le document

Condamnation pour défaut de conseil

	Agri		ACPS	
	2014	2013	2014	2013
Absence de garantie pour couvrir une activité déclarée. (ano Pro)	8,8%	13,2%	3,9%	5,1%
Mauvaise gestion des clauses	9,1%	10,3%	7,5%	9,3%

Alerte / plan d'actions

Taux anos élevé sur nouveaux contrôles des contrats Pro, notamment en AGRI

=> Actions : création d'un support pédagogique avec principales anos + check list des justificatifs et actions indispensables - Reste la démultiplication auprès du réseau (prévue le 25/11/13) = FAIT

RC Illimitée

Marché	Taux de retour (%)	
	OR	OM
GLB	90,5	75,2
ACPS	88	72
Dont Construction	93	
AGRI (hors AGRI 3)	90	73
AGRI 3	87	77
PARTICULIERS	92	76

Litige avec un réassureur

	2014
Risque situé en Corse ou Outre Mer ou	0

LAB

	2014	2013
Non respect mesures LAB	7,2%	4,0%

LAB	2014	2013
ACPS	8,0%	3,4%
Agri	3,7%	2,5%
Part	7,6%	4,4%

En 2014 : Formation e learning LAB obligatoire à l'ensemble des commerciaux -> réalisée

Vie banque

L'activité Vie de la Caisse Régionale est gérée au Site de Gestion de Beaucozé. Dépendant de la Direction Services aux Sociétaires, le Domaine Vie Banque anime son activité à partir de :

- **Un Comité Vie banque** - trimestriel. Son organisation regroupe la Direction Vie Banque, la Direction Commerciale et ponctuellement d'autres Directions en fonction des sujets d'actualité. Son rôle est de traduire, de façon opérationnelle, le plan stratégique et la politique Produits dans une déclinaison commerciale, sur le plan Vie et Banque. Cette instance est focalisée sur la distribution des produits bancaires et vie, l'organisation des process à la vente, en passant par la formation et l'action du management.
- **Un Comop Vie&Banque** - mensuel, sous la responsabilité du Directeur Services aux Sociétaires. Il regroupe en interne le Responsable de Domaine Vie Banque, le Responsable Gestion Technique, les Responsables d'équipe de la Direction ainsi que les fonctions supports, chargées d'activités techniques et informatique, assistante process. Il examine l'ensemble des sujets d'actualité ayant trait à la gestion et au contrôle des activités Vie - Banque.
- Groupama Gan Vie (GGVie) décline des plans contrôles sur les activités réalisées par l'Unité de Gestion.

- **Un contrôleur est affecté pour réaliser les contrôles demandés par Groupama Gan Vie.** Une restitution des contrôles est faite après des Responsables Souscription et Prestations Vie pour corrections ou actions à mettre en place. Ces contrôles sont retournés à GGvie. Un bilan trimestriel est également transmis au Service Contrôle Permanent. Pour l'activité Banque, Groupama Banque définit un plan de contrôle permanent et demande à notre Caisse Régionale de le mettre en œuvre. Le Service Contrôle Permanent réalise les contrôles de niveau 2 et des bilans des contrôles de niveau 1 (effectués par les managers commerciaux) et de niveau 2. Un rapport annuel IOB est constitué et transmis à Groupama Banque.
- **Groupama Banque met en place un plan de contrôle de niveau 1** (réalisés par les managers commerciaux) et de niveau 2 (Service Contrôle Permanent) sur les activités réalisées par Direction commerciale. Des contrôles sont également réalisés en niveau 2 sur les fonctions supports (Formation, Système d'information, Ressources humaines, ...).

Direction Commerciale				Situation au : 02/12/2014			
Période du : 01/01/2014 au : 09/10/2014							
Bilan des contrôles							
Nb de CN1 contrôlés				Nb de CN2 contrôlés			
<i>Période</i>	<i>A contrôler</i>	<i>Contrôlés</i>	<i>Taux de contrôle (en %)</i>	<i>Période</i>	<i>Contrôlés CN1</i>	<i>Contrôlés CN2</i>	<i>Taux CN2/CN1 (en %)</i>
2014	821	821	100%	2014	821	51	6,21%
<p>En 2014, la campagne des contrôles s'est déroulée du 1/1 au 9/10/2014 (contexte Magellan)</p> <p>➤ Au 9/10/2014, 100% des commerciaux présents à cette date ont été contrôlés par leurs managers</p>							
Bilan des contrôles par réseau							
Particuliers							
Nb de CN1 contrôlés				Nb de CN2 contrôlés			
<i>Période</i>	<i>A contrôler</i>	<i>Contrôlés</i>	<i>Taux de contrôle (en %)</i>	<i>Période</i>	<i>Contrôlés CN1</i>	<i>Contrôlés CN2</i>	<i>Taux CN2/CN1 (en %)</i>
2014	589	589	100%	2014	589	45	7,64%
CGP / CFI							
Nb de CN1 contrôlés				Nb de CN2 contrôlés			
<i>Période</i>	<i>A contrôler</i>	<i>Contrôlés</i>	<i>Taux de contrôle (en %)</i>	<i>Période</i>	<i>Contrôlés CN1</i>	<i>Contrôlés CN2</i>	<i>Taux CN2/CN1 (en %)</i>
2014	34	34	100%	2014	34		
Agricole							
Nb de CN1 contrôlés				Nb de CN2 contrôlés			
<i>Période</i>	<i>A contrôler</i>	<i>Contrôlés</i>	<i>Taux de contrôle (en %)</i>	<i>Période</i>	<i>Contrôlés CN1</i>	<i>Contrôlés CN2</i>	<i>Taux CN2/CN1 (en %)</i>
2014	106	106	100%	2014	106	5	4,71%
ACPS							
Nb de CN1 contrôlés				Nb de CN2 contrôlés			
<i>Période</i>	<i>A contrôler</i>	<i>Contrôlés</i>	<i>Taux de contrôle (en %)</i>	<i>Période</i>	<i>Contrôlés CN1</i>	<i>Contrôlés CN2</i>	<i>Taux CN2/CN1 (en %)</i>
2014	92	92	100%	2014	92	1	1,08%

Un rapport annuel de contrôle interne de la mise en œuvre du mandat IOBSP de notre Caisse est transmis à Groupama Banque. Il détaille les contrôles réalisés et leurs résultats et indique nos plans d'action pour remédier aux anomalies.

Souscription

La Direction Services aux Sociétaires pour son Domaine Souscription a organisé son animation et son dispositif de contrôle :

- un **Comité de Coordination Souscription** regroupant le Directeur Services aux Sociétaires, le Responsable Domaine Souscription, les responsables métiers. Ce comité a pour but d'animer la politique globale de gestion de la souscription, de piloter l'activité et de diffuser les informations techniques et générales; il examine et valide les travaux menés en réunions métier.
- Un **comité hebdomadaire** organisé autour de la Responsable Domaine Souscription et des responsables métiers pilote l'analyse des flux, des stocks et des traitements de la période écoulée et programme la suivante. Il organise l'activité « renfort » et diffuse les informations techniques ou actualités d'entreprise.
- **Le Domaine souscription** a mis en œuvre une fonction « Contrôle souscription », chargée d'animer les contrôles et l'application des process (contrôle niveau1). Depuis septembre 2010, cette fonction participe au comité de coordination « souscription ».
- Les ordres du jour et les comptes rendus de ces instances sont hébergés sous Agora/Souscription.

Marché des entreprises et des collectivités

La Direction Entreprise et Collectivités a organisé un dispositif d'animation et de contrôle de son activité autour :

- **Les CODAC Entreprise et Collectivités** - trimestre. Organes de décision dont les objectifs sont de valider les projets et les résultats commerciaux / techniques et de présenter les travaux des instances nationales. Il regroupe les Directeur Général Adjoint, Directeur Assurances, Responsable Entreprise et collectivités, Responsable relation client, Responsables souscriptions.
- **Le Groupe métier entreprise** pour proposer la stratégie du marché des Entreprises, préparer les orientations commerciales & techniques, piloter l'activité du marché et suivre la mise en œuvre et objectifs des plans d'actions, coordonner les actions en lien avec les directions fonctionnelles.

Direction Collectivités Entreprises				Situation au : 11/02/2015			
Période du : 01/01/2014 au : 31/12/2014							
Bilan des contrôles							
Nb de CN1 contrôlés				Nb de CN2 contrôlés			
Période	A contrôler	Contrôlés	Taux de contrôle (en %)	Période	Contrôlés CN1	Contrôlés CN2	Taux CN2/CN1 (en %)
2014-01	22	12	54,55%	2014-01	12	4	33,33%
2014-02	22	12	54,55%	2014-02	12	4	33,33%
2014-03	22	12	54,55%	2014-03	12	3	25,00%
2014-04	23	13	56,52%	2014-04	13	2	15,38%
2014-05	23	13	56,52%	2014-05	13	0	0,00%
2014-06	22	20	90,91%	2014-06	20	0	0,00%
2014-07	24	19	79,17%	2014-07	19	0	0,00%
2014-08	21	12	57,14%	2014-08	12	0	0,00%
2014-09	24	13	54,17%	2014-09	13	0	0,00%
2014-10	24	5	20,83%	2014-10	5	0	0,00%
2014-11	24	5	20,83%	2014-11	5	0	0,00%
2014-12	25	4	16,00%	2014-12	4	0	0,00%
Total	276	140	50,72%	Total	140	13	9,29%

Bilan des anomalies par risque

Risque CP et avenants non signés

Nb d'anomalies détectées en CN1

Période	Contrôlés CN1	Nb Ano CN1	Taux d'anomalies (en %)
2014-01	12	3	25,00%
2014-02	12	5	41,67%
2014-03	12	2	16,67%
2014-04	13	3	23,08%
2014-05	13	2	15,38%
2014-06	20	7	35,00%
2014-07	19	4	21,05%
2014-08	12	1	8,33%
2014-09	13	3	23,08%
Total	126	30	23,81%

Types d'anomalies détectées en CN1

Types d'anomalies	Nb Ano CN1
Absence mention (date, signature, certifié exact)	3
CP non signées	2
CP non signées MdE	18
Erreur/formalisme CP	6
Process de relance en cours	1
Total	30

Nb d'anomalies détectées en CN2 et comparatif avec celles constatées en CN1

Période	Contrôlés CN2	Nb Ano CN1	Taux Ano CN1	Nb Ano CN2	Taux Ano CN2
2014-02	4			2	50,00%
2014-03	3	1	33,33%	1	33,33%
Total	7	1	14,29%	3	42,86%

Types d'anomalies détectées en CN2 et comparatif avec celles constatées en CN1

Types d'anomalies	Nb Ano CN1	Nb Ano CN2
Absence mention (date, signature, certifié exact)		1
CP non signées MdE	1	1
Erreur/formalisme CP		1
Total	1	3

Risque Défaut de conseil

Nb d'anomalies détectées en CN1

Types d'anomalies détectées en CN1

Nb d'anomalies détectées en CN2 et comparatif avec celles constatées en CN1

Types d'anomalies détectées en CN2 et comparatif avec celles constatées en CN1

Risque Insatisfaction client

Nb d'anomalies détectées en CN1

Types d'anomalies détectées en CN1

Nb d'anomalies détectées en CN2 et comparatif avec celles constatées en CN1

Types d'anomalies détectées en CN2 et comparatif avec celles constatées en CN1

Risque Litige avec un réassureur

Nb d'anomalies détectées en CN1

Types d'anomalies détectées en CN1

Période	Contrôlés CN1	Nb Ano CN1	Taux d'anomalies (en %)	Types d'anomalies	Nb Ano CN1
2014-03	12	1	8,33%	Absence d'accord DADEC	1
Total	12	1	8,33%	Total	1

Nb d'anomalies détectées en CN2 et comparatif avec celles constatées en CN1

Période	Contrôlés CN2	Nb Ano CN1	Taux Ano CN1	Nb Ano CN2	Taux Ano CN2
2014-03	3	1	33,33%	3	100,00%
Total	3	1	33,33%	3	100,00%

Types d'anomalies détectées en CN2 et comparatif avec celles constatées en CN1

Types d'anomalies	Nb Ano CN1	Nb Ano CN2
Absence d'accord DADEC	1	1
Absence de tarification DADEC		1
Note de couverture non demandée		1
Total	1	3

Risque Non respect des règles de souscription

Nb d'anomalies détectées en CN1

Période	Contrôlés CN1	Nb Ano CN1	Taux d'anomalies (en %)
2014-01	12	6	50,00%
2014-02	12	3	25,00%
2014-03	12	7	58,33%
2014-04	13	7	53,85%
2014-05	13	7	53,85%
2014-06	20	2	10,00%
2014-07	19	10	52,63%
2014-08	12	4	33,33%
2014-09	13	2	15,38%
2014-10	5	2	40,00%
2014-11	5	1	20,00%
2014-12	4	2	50,00%
Total	140	53	37,86%

Types d'anomalies détectées en CN1

Types d'anomalies	Nb Ano CN1
ABSENCE Antécédents	7
Absence d'avis de la commission de sécurité	2
Absence du FDR	5
Absence FDR	9
Absence justificatif véhicule	8
COURTAGE : Note de présentation ?	1
FDR incomplet	3
FDR non signé du sociétaire	16
Non respect des règles de sélection	1
Pas de visite prévention	1
Total	53

Nb d'anomalies détectées en CN2 et comparatif avec celles constatées en CN1

Période	Contrôlés CN2	Nb Ano CN1	Taux Ano CN1	Nb Ano CN2	Taux Ano CN2
2014-01	4	2	50,00%	3	75,00%
2014-02	4			1	25,00%
2014-03	3	2	66,67%	3	100,00%
Total	11	4	36,36%	7	63,64%

Types d'anomalies détectées en CN2 et comparatif avec celles constatées en CN1

Types d'anomalies	Nb Ano CN1	Nb Ano CN2
Absence d'avis de la commission de sécurité	1	1
Absence justificatif véhicule	1	2
CSP non conforme		1
FDR non signé du sociétaire	1	2
Pas de visite prévention	1	1
Total	4	7

Risque Tarification

Nb d'anomalies détectées en CN1

Période	Contrôlés CN1	Nb Ano CN1	Taux d'anomalies (en %)
2014-01	12	1	8,33%
2014-03	12	2	16,67%
2014-04	13	2	15,38%

Types d'anomalies détectées en CN1

Types d'anomalies	Nb Ano CN1
Absence justificatif/tarification	6
Erreur/Tarification - Absence dérogation	4
Inadéquation du taux de GAREAT appliqué	1

2014-06	20	3	15,00%	Incohérence CSP/Niveau tarifaire	1
2014-07	19	2	10,53%	Total	12
2014-09	13	1	7,69%		
2014-10	5	1	20,00%		
Total	94	12	12,77%		

Nb d'anomalies détectées en CN2 et comparatif avec celles constatées en CN1

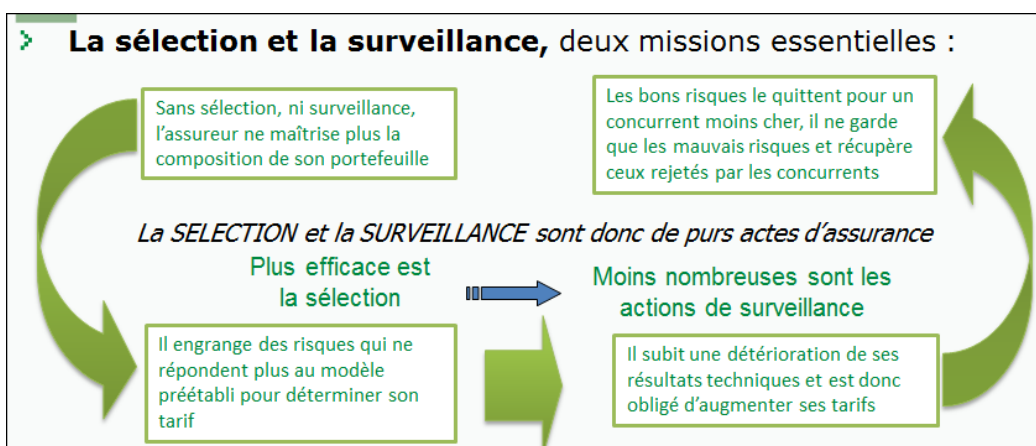
Période	Contrôlés CN2	Nb Ano CN1	Taux Ano CN1	Nb Ano CN2	Taux Ano CN2
2014-01	4	1	25,00%	2	50,00%
2014-02	4			2	50,00%
2014-03	3	1	33,33%	1	33,33%
Total	11	2	18,18%	5	45,45%

Types d'anomalies détectées en CN2 et comparatif avec celles constatées en CN1

Types d'anomalies	Nb Ano CN1	Nb Ano CN2
Absence justificatif/tarifcation		1
Erreur/Tarifcation - Absence dérogation	2	4
Total	2	5

Direction Assurances – Service Maîtrise des Risques

Les missions du Service Maîtrise des Risques sont la sélection à l'entrée en portefeuille de risques et la surveillance de notre portefeuille.



Direction Assurance

Situation au : 11/02/2015

Période du : 01/01/2014 au : 31/12/2014

Bilan des contrôles

Nb de CN1 contrôlés

Période	A contrôler	Contrôlés	Taux de contrôle (en %)
201401	15	15	100,00%
201403	31	15	48,39%
201404	15	0	0,00%
201405	16	16	100,00%
201406	14	0	0,00%
201407	15	0	0,00%
201408	14	14	100,00%
201409	14	14	100,00%
201410	14	0	0,00%
201412	14	7	50,00%
Total	162	81	50,00%

Nb de CN2 contrôlés

Période	Contrôlés CN1	Contrôlés CN2	Taux CN2/CN1 (en %)
201401	15	0	0,00%
201403	15	0	0,00%
201405	16	0	0,00%
201408	14	0	0,00%
201409	14	0	0,00%
201412	7	0	0,00%
Total	81	0	0,00%

Bilan des anomalies par risque					
Risque Conservation de risques dégradés					
Nb d'anomalies détectées en CN1			Types d'anomalies détectées en CN1		
Période	Contrôlés CN1	Nb Ano CN1	Taux d'anomalies (en %)	Types d'anomalies	Nb Ano CN1
201401	15	4	26,67%	Absence de marquage MR des dossiers connexes	2
201403	15	2	13,33%	Analyse du dossier incomplète	7
201405	16	5	31,25%	Inadéquation de la décision prise	5
201408	14	3	21,43%	Modifications non effectuées - MR	2
201409	14	4	28,57%	Pas d'avis CL demandé	1
Total	74	18	24,32%	Pré-résiliation ou résiliation non effectuée	1
				Total	18

10- LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

1) Organisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

> Groupe

La Direction Juridique Groupe (Secrétariat Général), en liaison avec la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe, a pour mission de contribuer à la conformité des entreprises concernées du groupe à leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT). Elle s'appuie sur un réseau de responsables désignés dans les caisses régionales et les filiales d'assurance (en France et à l'international), de banque et de gestion d'actifs.

Ainsi, la Direction Juridique Groupe :

- surveille l'évolution des dispositions réglementaires et professionnelles en la matière et fournit un support et une assistance aux entités concernées du groupe dans l'élaboration de leur dispositif,
- favorise l'harmonisation et la cohérence des procédures, la diffusion des bonnes pratiques et les échanges inter-domaines, notamment au travers de réunions périodiques, de communications régulières sur les évolutions réglementaires et d'un bulletin d'information ;
- présente un tableau de bord semestriel à la Direction Générale et élabore un rapport annuel au conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du groupe ;
- assure le pilotage de divers projets informatiques visant à doter les entreprises concernées du groupe de dispositifs permettant d'automatiser la vigilance requise par la loi ;
- assure le pilotage de la mise en place de bagages de formation dédiés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Cette organisation est complétée depuis 2013 par la mise en place :

- d'un « Comité d'orientation et de suivi » de la LAB/FT dont l'objet principal est de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine et de gagner en cohérence.
- d'une charte d'organisation de la LAB/FT dans le groupe qui définit les rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau du groupe et au niveau de chaque entreprise opérationnelle assujettie, décrit le dispositif mis en place en matière d'information et de formation des personnels, détermine les modalités d'échanges d'informations nécessaires à l'exercice de la vigilance et précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle.

> Loire Bretagne

La Responsabilité de la lutte anti-blanchiment est confiée à la Direction Secrétariat Général et Communication (SGDC), qui inclut la Direction du Contrôle interne et de la Qualité. Dans le prolongement du départ de l'entreprise de Patrick MURPHY, Mme Céline MEDARD a pris la responsabilité de la LAB FT par délégation de pouvoirs du Directeur général en date du 1^{er} décembre 2014.

Conformément à la réglementation, la Responsable LAB FT est membre du Comité de Direction. Elle est le Correspondant / Déclarant Tracfin de la Caisse Régionale dans le domaine de l'IARD. En application des articles R 561 -23 ET R 561- 24 du Code monétaire et financier l'information des autorités sur ce changement de responsable a été effectuée par courrier du 19 décembre 2014.

Le Responsable LAB FT s'est appuyé opérationnellement en 2014 sur le Responsable *Audit, Contrôle interne, Qualité et Affaires Juridiques* de la Caisse, désigné comme Suppléant au Correspondant /Déclarant Tracfin.

Le Responsable *Audit, Contrôle interne, Qualité et Affaires Juridiques* est en charge de la veille réglementaire et de l'animation du dispositif au niveau de la Caisse. Il intervient à plusieurs niveaux dans le parcours de formation des personnels exposés ou concernés par la LAB FT : définition du plan de formation, préparation et choix des supports, intervention directe en réunion d'équipes, et en appui des formateurs du service Formation pour les formations nouveaux entrants.

Il est le correspondant de la Direction Juridique Groupe sur tout ce qui concerne le dispositif général de LABFT de la Caisse.

Pour la mise en œuvre et le suivi des règles LAB dans les domaines de la Vie et de la Banque, il s'appuie lui-même sur des Relais opérationnels au sein de l'UG Vie Banque, dans le cadre d'une note de procédure pratique signée par le Responsable de l'UG Vie Banque, la Responsable LAB et lui-même. Cette note détaille les responsabilités de chacun.

L'organisation LAB mise en place au sein du Pôle Vie Banque est la suivante :

- 1 analyste contrôleur au sens strict en charge
 - de l'examen des dossiers nécessitant un contrôle
 - des états de contrôle
 - du traitement des alertes Vigiprofil
 - et du traitement des détections vigiliste ;
- 3 responsables valider; dans les cas requis par la procédure.

Les contrôles effectués au niveau du Pôle Vie Banque font l'objet d'un contrôle de niveau 2 par Groupama Gan Vie.

Dans le domaine de la banque, l'UG n'est pas destinataire des dossiers et des demandes des clients qui sont adressés directement à Groupama banque, le rôle de l'UG se limite pour l'essentiel à répondre aux demandes d'informations émanant de la banque.

2) Actions menées en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au sein de Groupama Loire Bretagne

>Actions menées au sein de l'entreprise pendant l'exercice écoulé

La déclinaison opérationnelle de la nouvelle procédure de LAB/FT en assurance de dommages s'est poursuivie en 2014 au sein de la Caisse.

Rappelons que cette procédure s'appuie sur une nouvelle classification des risques LAB FT en IARD prenant en compte les dispositions de la loi du 22 mars 2012 qui a classé tout le domaine de l'assurance de dommages en risque faible, pour autant qu'il n'existe pas de soupçon de blanchiment.

Ces règles prévoient :

- à la souscription :
 - o l'identification, au moment de l'entrée en relation d'affaires, des clients afin de disposer d'une connaissance élémentaire de ces derniers et de pouvoir détecter les personnes dites « sensibles » (personnes figurant sur les listes de terroristes ou domiciliées dans un pays dont la législation LAB/FT est insuffisante, personnes politiquement exposées -« PPE »),
 - o l'exercice d'une vigilance complémentaire ou renforcée à l'égard de certains types de clients ou d'opérations pouvant présenter des risques de blanchiment ou de financement du terrorisme : personnes morales particulières telles que fondations, fiducies ou trusts, personnes dites « sensibles » détectées par l'outil « Vigiliste », bien assuré d'une valeur disproportionnée par rapport à la profession ou à l'âge du client ;

- en phase de règlement de sinistre en assurance de biens : l'examen systématique de la présence éventuelle d'une opération de blanchiment en cas de fraude ou de tentative de fraude à l'assurance. »

Les nouvelles règles ont été déclinées opérationnellement au sein des différents réseaux de distribution de la Caisse de la façon suivante :

- le réseau « généraliste » intervenant sur les marchés des Particuliers, des ACPS et des professionnels Agricoles a été formé aux nouvelles règles en 2013,
- le CRC (Centre de Relations Clientèle) a été formé de janvier à février 2014,
- les personnels (réseau et gestionnaires) des marchés entreprises et collectivités ont été formés de janvier à novembre 2014. A noter qu'il s'agissait d'une actualisation de la procédure et des règles en vigueur pour le marché des entreprises.

L'ensemble des règles et procédures LAB est hébergé sur l'outil Guidouest (Informations générales/lutte anti blanchiment) accessible à l'ensemble des collaborateurs exposés ou concernés.

> Actions de formation et d'information réalisées

En 2014 la Caisse a poursuivi ses actions de formation et de sensibilisation à la LAB-FT au moyen de la présentation en salle (*présentiel*) des nouvelles règles et procédures de vigilance, mais aussi à l'aide des bagages de formation en e-learning fournis par le groupe (bagage de formation acquis auprès du CFPB et bagage de sensibilisation).

Formation initiale des nouveaux commerciaux :

- En 2014, 122 nouveaux commerciaux ont suivi le parcours de formation LAB FT incluant le bagage « e-learning » de sensibilisation en complément de la formation « en présentiel » aux règles anti blanchiment « métier » en IARD et en Vie-Banque.

Formation des personnels en place :

- 942 collaborateurs de la Direction commerciale ont suivi le nouveau bagage de formation CFPB « profil mixte », et 35 ont suivi le module « profil Vie ».
- 50 collaborateurs (gestionnaires et responsables) du pôle vie (soit 91 % de l'effectif) ont suivi le nouveau bagage de formation CFPB « profil vie » entre mai et août 2014.
- 96 collaborateurs du CRC ont été formés en présentiel aux règles LAB IARD par leurs managers (eux-mêmes formés fin 2013).
- 80 collaborateurs (responsables, gestionnaires et commerciaux) des marchés entreprises et collectivités ont été formés en présentiel aux règles LAB IARD.
- Entretien avec le Responsable du service enquêtes inspection : rappel des enjeux et sensibilisation.

Participation aux réunions organisées au niveau groupe :

Participation du Responsable *Audit, Contrôle interne, Qualité et Affaires Juridiques* à l'atelier LAB/FT « Assurance de dommages » du 3 juin 2014,

Participation du Responsable *Audit, Contrôle interne, Qualité et Affaires Juridiques* et du Responsable management des risques à la Réunion plénière des Responsables LAB du 7 octobre 2014.

Participation du Relais LAB Vie aux réunions téléphoniques LAB FT du 10 avril, du 15 avril (sur VIGIPROFIL) et du 18 septembre 2014.

Participation du Relais LAB Vie à la réunion plénière LAB/FT de GGVIE du 18 juin 2014.

> Plan d'informatisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Au niveau du groupe

Groupama SA poursuit les actions engagées depuis 2010 visant à doter les entreprises concernées du groupe d'outils permettant d'automatiser, de fiabiliser et de tracer les opérations de surveillance auxquelles elles sont tenues par la réglementation et de répondre aux attentes de l'ACPR.

La période sous revue a en particulier été marquée par la mise en production de l'outil Vigiprofil dans les activités de vie/épargne du groupe.

> Profilage de la relation client : Vigiprofil

Vigiprofil, outil développé sur la base d'un progiciel acquis par le groupe en 2011, a pour fonctionnalité principale de détecter les opérations ou comportements atypiques pouvant générer un soupçon de blanchiment en assurance vie/épargne et en banque (périmètre « France »).

Cet outil permet de :

- déterminer des profils de risque des clients en fonction de critères et de cotations préalablement définis à partir d'une cartographie des risques ;
- paramétrer des scénarios de surveillance tenant compte notamment de la typologie des clients, du canal de distribution, des opérations comptabilisées, des événements de gestion.

Ces scénarios déclenchent des alertes, consolidées par client, qui permettent ensuite d'analyser les comportements ou opérations atypiques et de qualifier les opérations à risque.

Le déploiement de l'outil a été structuré en deux lots distincts :

- « Lot 1 » : destiné à l'activité bancaire du groupe et aux fonctionnalités communes et transverses. Il comporte 35 scénarios de surveillance et est opérationnel depuis début 2013.
- « Lot 1 Bis » : destiné à l'activité vie/épargne du groupe, mis en production fin avril 2014 pour un premier périmètre de scénarios. Il est opérationnel depuis mai 2014 avec 15 scénarios activés et un objectif de 25 scénarios actifs en 2015.

Les profils de risque et les scénarios de surveillance ont été élaborés en concertation avec Groupama Banque et Groupama Gan Vie. Des entités partenaires (caisses régionales et Gan Patrimoine) ont été associées aux travaux de mise en production.

D'importantes actions de formation, pilotées par la Direction Juridique Groupe et Groupama Gan Vie, ont également été mises en œuvre auprès des futurs utilisateurs de l'outil.

A ce jour, 65 utilisateurs sont habilités à utiliser Vigiprofil au sein du groupe.

> Détection et traitement des listes de personnes sensibles : Vigiliste

Vigiliste a pour finalité la détection et le traitement des personnes et entités considérées comme « sensibles » par la réglementation.

Il permet de détecter dans les fichiers clients :

- d'une part, les personnes figurant sur les listes de terroristes ou établies dans des pays soumis à des sanctions internationales ou considérés au niveau international comme étant à risque ou non coopératifs ;
- d'autre part, les « personnes politiquement exposées » étrangères (« PPE »), c'est-à-dire des personnes exerçant dans un autre état que la France certaines fonctions politiques, administratives ou juridictionnelles jugées à risque en matière de corruption, leurs proches et les personnes qui leur sont étroitement associées.

Vigiliste est à la disposition de toutes les entreprises concernées du groupe selon les modalités suivantes :

- Sur le périmètre « France » : détection automatisée pour toutes les entreprises utilisant la fonctionnalité de rapprochement automatique (accès sécurisé) avec un accès manuel pour des contrôles unitaires pour tous les utilisateurs (accès libre),
- Sur le périmètre « International » : en complément de l'accès direct à la base Dow Jones Factiva, choix de certaines filiales d'utiliser Vigiliste pour une détection automatisée dans leurs bases clients.

> **Base de stockage à accès sécurisé des déclarations de soupçon groupe : VIGIDS**

Vigids est la base unique des déclarations de soupçon du groupe permettant aux déclarants/correspondants Tracfin de Groupama Gan Vie et Groupama Banque de stocker et consulter les déclarations de soupçon de leur entité de manière sécurisée.

Des évolutions de l'outil sont en cours pour une mise en production prévue en 2015 afin :

- d'élargir son accès aux caisses régionales et aux filiales « Gan »,
- de développer de nouvelles fonctionnalités permettant un suivi des déclarations de soupçon et des dossiers de mise sous surveillance à l'égard des clients communs.

Loire Bretagne

VIGILISTE

La Caisse utilise, depuis le 30 septembre 2010, l'outil Vigiliste qui permet *a posteriori* de détecter dans les fichiers « clients » au sens large (il peut s'agir de prospects, d'ayants droit de conducteurs désignés dans un contrat ou dans un sinistre) les personnes sensibles (personnes physiques ou morales figurant sur les listes de terroristes ou établies dans des états à risque et « personnes politiquement exposées - « PPE ») et dans ce cas de mettre en place la procédure de vigilance adaptée.

La mise en production de l'outil a généré un volume important de détections dont le traitement a été priorisé en commençant par les clients ayant un contrat épargne vie quel que soit la nature de la détection ; puis pour les clients en IARD traitement prioritaire des détections de type personnes physiques ou morales figurant sur les listes de terroristes, puis « personnes politiquement exposées - « PPE, enfin résidents pays sensibles

A fin 2013 toutes les détections concernant de potentielles « PPE » ou personnes présumées terroristes (ou assimilées) avaient été traitées. Toutes les détections de nature « résidents pays sensibles » (en stock et nouvelles) étaient traitées à fin 2014. Toutes les nouvelles détections sont traitées au fil de l'eau.

En 2014, l'outil a généré 116 détections :

- 19 détections de nature « terroriste » : aucune détection confirmée
- 89 détections de type « PPE » : 1 détection confirmée
- 8 détections de type «résidents pays sensibles » : 6 détections confirmées

Depuis le démarrage, l'outil Vigiliste nous a permis d'identifier dans notre base client :

- 2 personnes proches d'une organisation terroriste (résiliés tous les 2).
- 6 PPE, ou proches parents de PPE
- 61 clients résidents « pays sensibles », dont 13 clients vie.

VIGIPROFIL

L'année 2014 était la première année de mise en production des contrôles au travers des alertes générées par Vigiprofil au niveau de l'UG vie.

Globalement l'UG Vie a traité 103 alertes et enregistré 48 alertes manuelles.

Le bilan détaillé est présenté au niveau du § consacré au contrôle, rappelons que ces contrôles basés sur des scénarios et des profils ont vocation à se substituer aux contrôles basés sur des extractions.

> Déclarations de soupçon : bilan 2014

> Données du secteur Assurance

Données Tracfin	2013	2012	2011	2010
	1169	1059	889	808

> Données de Groupama Loire Bretagne

2014	2013	2012
0	0	0

Aucune déclaration de soupçon n'a été faite en 2013 au titre de l'activité IARD.

Il est rappelé que les éventuelles Déclarations de soupçon concernant des opérations relevant de l'activité Vie ou Banque sont effectuées par les correspondants déclarants Tracfin de Groupama Gan Vie pour les opérations Vie et de Groupama banque pour les opérations sur les comptes bancaires et ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.

Ni Groupama Banque, ni Groupama Gan Vie ne nous ont fourni en 2014 de liste de clients pouvant justifier une surveillance renforcée des opérations en IARD.

3) Actions menées en matière de contrôle

> Au niveau du groupe

Le risque lié à la LAB/FT est piloté par le Secrétariat Général – Direction Juridique Groupe de Groupama SA et suivi par la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe au moyen d'un tableau de bord et d'une fiche de risque régulièrement actualisés.

Il fait l'objet de points de situation réguliers dans le cadre du Comité des risques opérationnels groupe et une fois par an devant le Comité de Direction Générale de Groupama SA. En outre, le rapport sur le contrôle interne, présenté annuellement au conseil d'administration de Groupama SA, inclus dans le document de référence, présente le dispositif mis en place au niveau groupe.

> Au niveau de Groupama Loire Bretagne

En vie banque, un travail d'analyse et de suivi de la conformité LAB FT à l'entrée des dossiers de souscription et de demande de prestations Vie est effectué par 1 analyste contrôleur. Cette personne est également en charge du traitement des détections effectuées par l'outil Vigiliste pour les assurés connus en Vie.

Les contrôles portent plus particulièrement sur les versements importants, les rachats précoces ou importants, les renonciations et les opérations atypiques.

- **Souscription** : 111 dossiers affaires nouvelles ou versements supplémentaires ou opérations atypiques ont été examinés.
- **Prestations** : 209 dossiers rachats, précoces ou importants ou bénéficiaires résidant à l'étranger ont été contrôlés dont 25 validés par le responsable LAB.

En outre le service a traité les 103 alertes Vigiprofil suivantes :

- Scenario A07 (Adjonction ou modification de RPP) :	13
- Scénario A08 (Renonciations) :	22
- Scénario A09 (Rachats Précoces) :	27
- Scénario A11 (Souscriptions Atypiques) :	2
- Scénario A12 (cumul de versements) :	32
- Scénario A23 (versements par un client non résident fiscal)	5
- Scénario A24 (rachat total ou partiel par un client non résident fiscal) :	2

L'UG a également effectué les contrôles de deuxième niveau suivant :

- E2L (versements importants) :	45 dossiers
- Echantillon E2L :	9 dossiers
- T2L (vigilance constante) :	1 dossier
- T3L (rachats précoces) :	40 dossiers
- Echantillon T3L :	12 dossiers G4L (renonciations) : 8 dossiers
- Chèques TESSI : 24 dossiers à examiner et à justifier pour contrôles sur chèque d'un montant > à 3 000 € / vérifications portant sur émetteur du chèque/ souscripteur/ ou à défaut personne habilitée	

En IARD, le dispositif de contrôle dans le prolongement du déploiement des nouvelles règles est le suivant :

- **en sinistres** le dispositif de contrôle du risque LAB est centré depuis 2012 sur la recherche systématique par le service Enquêtes Inspection (SEI) dans les dossiers fraude qu'il instruit, d'une éventuelle tentative de blanchiment. Il agit dans ce domaine en concertation avec le Responsable LAB.
En 2014 4 dossiers fraude pouvant s'accompagner d'une éventuelle tentative de blanchiment ont fait l'objet d'un signalement au Responsable LAB.
- **en Souscription** le contrôle au niveau 1 du respect des règles LAB en souscription IARD (essentiellement le contrôle de l'identification de client à l'entrée en relation d'affaires) est confié au *service contrôle agences* en charge du contrôle de niveau 1 du réseau.
- Dans le cadre de ce nouveau dispositif de contrôle de la souscription, il a été réalisé en 2014 : 317 contrôles agences qui ont porté sur 6357 contrats, il a été relevé 460 anomalies à corriger, soit un taux d'anomalies de 7.2%.
- **Compte-tenu de la mobilisation des équipes, et en particulier des contrôleurs, sur les travaux de migration informatique, les contrôles ont été divisés par 2 et ont été réalisés pour l'essentiel sur le 1er semestre 2014.**

4) Evolutions réglementaires et professionnelles

> Modification du code monétaire et financier et « communication systématique d'informations »

La loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires a créé, à côté de la déclaration de soupçon, une « communication systématique d'informations – COSI », qui concernera certaines opérations présentant un risque élevé de blanchiment : dépôts et retraits d'espèces, virements étrangers via des pays à risque, bons de capitalisation anonymes, opérations faisant intervenir des trusts et des fiducies.

Ces opérations seront déclarées systématiquement à Tracfin sous forme de transmission périodique de fichiers informatiques via la plateforme de Tracfin Ermès. Des décrets à venir viendront préciser les critères de mise en œuvre, qui font actuellement l'objet d'une concertation de place.

> Lignes directrices de l'ACPR relatives à la gestion de fortune

L'ACPR a publié le 14 mars 2014 de nouvelles lignes directrices en matière de gestion de fortune, qui concernent le secteur de la banque mais également celui de l'assurance.

La gestion de fortune est définie comme une prestation de services de nature bancaire, financière ou d'assurance, caractérisée par la gestion d'un patrimoine d'un client supérieur à certain seuil et une offre de services, de produits ou de conseils spécifiques, non proposée à l'ensemble de la clientèle.

Les produits ou services entrant dans cette définition doivent donner lieu à une évaluation spécifique du risque de blanchiment et à la mise en œuvre de mesures de vigilance renforcée en matière de connaissance du client et de suivi de la relation d'affaires.

Des travaux sont en cours en vue de déterminer au niveau de la profession des critères communs (seuil, caractéristiques des produits et des services).

> Révision des principes d'application sectoriels « Assurance » de l'ACPR

Des travaux de révision des principes d'application sectoriels (« PAS ») ont été lancés en 2013 en concertation avec les professionnels du secteur.

Les principaux objectifs de l'ACPR sont la mise à jour des « PAS », la réorganisation des thèmes abordés et la création d'une fiche dédiée à l'assurance de dommages.

Les « PAS » révisés seront pris en compte dans les procédures des entreprises du groupe au cours de l'année 2015.

-Perspectives 2015 En 2014, l'entreprise a poursuivi les travaux de mise en conformité aux exigences du Pilier 2 de Solvabilité II, notamment, à travers les actions suivantes :

- Structuration du cadre de gouvernance par l'écriture de la politique générale des risques de l'entreprise, des chartes régulant le métier ou les différentes instances d'animation ;
- Actualisation de la cartographie des risques des Directions de l'entreprise. Opération permettant de communiquer et d'informer les services pour une meilleure implication de l'ensemble des collaborateurs à la mise en place du dispositif de Contrôle Interne.
- Mise en place des contrôles permanents de niveaux 1 et 2 en conformité avec les travaux de cartographie des processus et des risques identifiés ; poursuite du déploiement de l'outil de suivi et de pilotage des contrôles et des risques
- Poursuite de la mise en conformité avec la recommandation ACPR relative à la gestion des réclamations.
- Ce dispositif est animé, chaque bimestre, dans le cadre d'un Comité Technique des Contrôles et des Risques qui valide la démarche et pilote les risques majeurs de l'entreprise ainsi que l'ensemble des actions Direction par Direction. Toutefois en 2014, compte tenu du contexte Magellan (migration informatique), le nombre de CTCR a été réduit à trois. Les équipes du contrôle interne, Gestion des Risques et Contrôle Permanent, sont impliquées dans le projet Magellan de l'entreprise sur la migration de son système source vers le système communautaire de Groupama.

En 2015, L'entreprise poursuivra l'actualisation de sa cartographie de risques et la révision des contrôles associés en lien avec les nouveaux outils informatiques et les changements de procédures métiers et l'émergence de leurs risques majeurs (RME) et des indicateurs de pilotage. Le Directeur Général a demandé que la priorité soit mise sur les Directions Opérationnelles.

Un plan d'action validé en CODIR concernant la gestion opérationnelle de la conformité est mis en place visant à animer la conformité en lien avec des correspondants dans chaque ligne de métier, à s'assurer que les procédures sont conformes à la réglementation et à mettre en place des plans de contrôles.

L'entreprise s'intègre dans un cadre Groupe de déploiement du Pilier 2 de Solvabilité II, elle a :

- participé aux ateliers de présentation organisés par la Direction Financière Groupe sur les différentes annexes quantitatives et les processus envisagés,

- implanté l'outil groupe de reporting Solvabilité 2 - Pilier 3 permettant de remettre les états quantitatifs requis par l'EIOPA au format XBRL,
- participé à l'exercice de préparation de l'ACPR de septembre 2014 avec la remise des états prudentiels solo au 31 décembre 2013 au format XBRL accompagnés de leur note méthodologique et de leur annexe technique.

Ces travaux se poursuivront en 2015 avec notamment la remise à l'ACPR dans des délais plus contraints :

- des états quantitatifs et du rapport narratif requis par l'EIOPA sur les données annuelles au 31 décembre 2014 et,
- pour la première fois des états quantitatifs trimestriels sur les données au 30 septembre 2015.

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES**BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE**

SIEGE SOCIAL : 23 BOULEVARD SOLFERINO - CS 51209 - 35012 RENNES CEDEX

**Liste du Conseil d'Administration
au 31 12 2014**

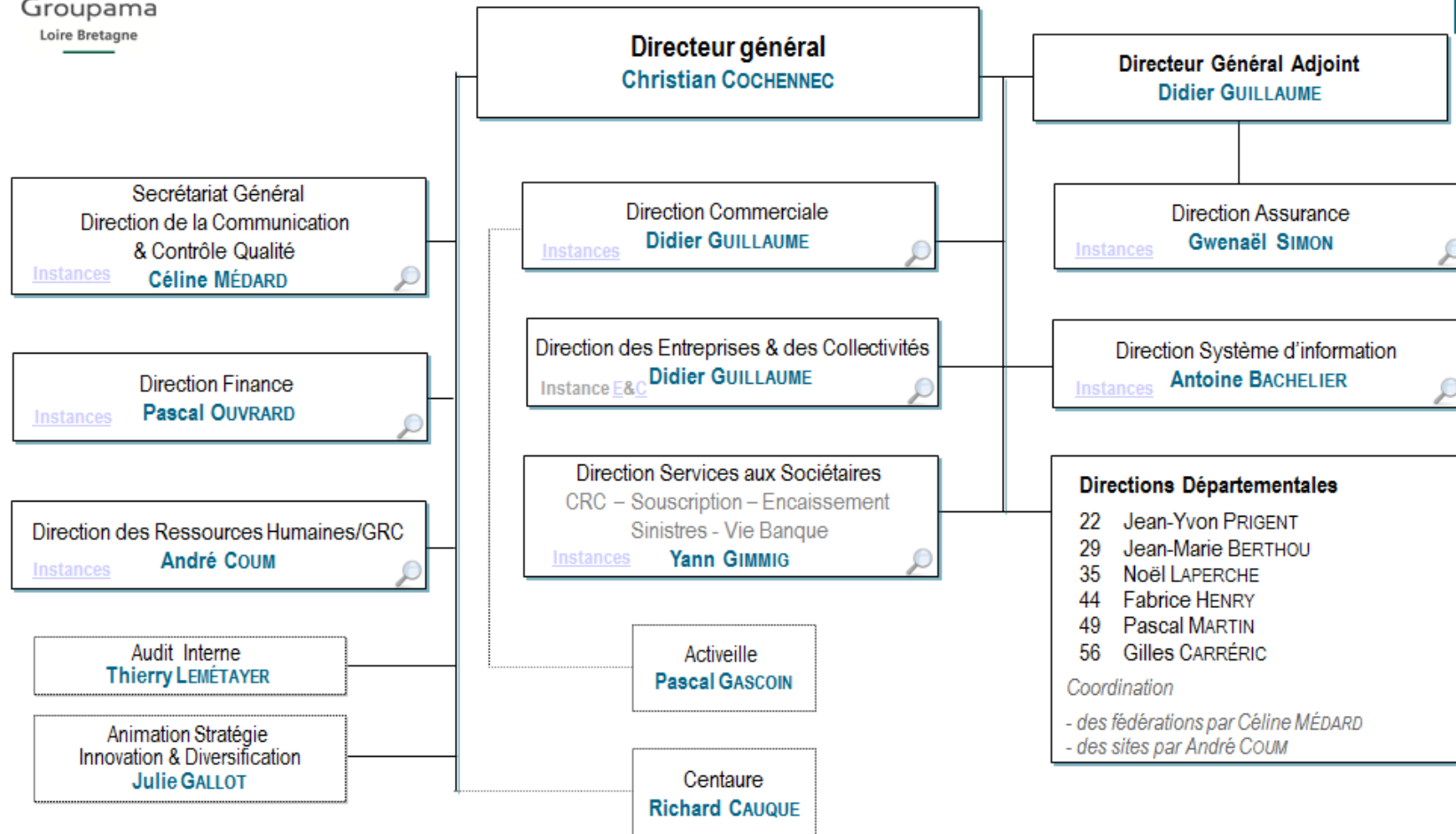
(22 Membres)

NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	LIEU NAISSANCE	NATIONALIT E	PROFESSION	FONCTION
BRODIN	René	02/12/1954	ROMAGNE	Française	Salarié	Administrateur
CABON	Jacqueline	26/04/1969	LANNILIS	Française	Artisan coiffeur	Administrateur
COATEVAL	Bruno	26/05/1962	BREST	Française	Salarié non agricole	Administrateur
COCHEREL	Christian	31/07/1959	SURESNES	Française	Salarié Groupama	Administrateur
CRUAUT	Yves	26/03/1951	GRAND AUVERNE	Française	Aviculteur	Administrateur
DESNO	Delphine	2/10/1970	PONTIVY	Française	Salariée Groupama	Administrateur
DUPONT	Joël	06/07/1959	LOUROUX BECONNAIS	Française	Exploitant Agricole	Administrateur
GOUBIL	Didier	1/12/1957	CARHAIX PLOUGUER	Française	Exploitant agricole	Vice Président
GUYOMARD	Catherine	19/09/1967	PABU	Française	Exploitante agricole	Administrateur
JOSSE	Thierry	14/01/1962	SAINT BRIEUC	Française	Salarié non agricole	Administrateur
LE DIOURON	Jean-Yves	11/09/1956	PABU	Française	Exploitant agricole	Vice Président
LHERIAU	Jean-Yves	04/10/1950	PANNECE	Française	Retraité	Administrateur
L'HOSTIS	Michel	25/09/1955	PLOUARZEL	Française	Exploitant agricole	Président
PASCO	Alain	28/05/1956	PONTIVY	Française	Exploitant agricole	Administrateur
RAFFRAY	Michel	27/10/1954	PLUDUNO	Française	Exploitant agricole	Administrateur
ROBERT	Claude	14/09/1958	BOUGUENNAIS	Française	Exploitant horticole	Vice président
ROPERT	Gérard	26/12/1952	VANNES	Française	Entrepreneur paysagiste	Vice Président
SECHER	Régine	31/08/1953	JALLAIS	Française	Exploitante agricole	1 ^{ère} Vice Présidente
SECHET	Serge	17/12/1958	CHOLET	Française	Agriculteur	Administrateur
TESSIER	Jean-Yves	10/11/1950	RENNES	Française	Exploitant agricole	Vice Président
TULOUP	Marie-Françoise	20/05/1953	CESSON SEVIGNE	Française	Retraîtée	Administrateur

Membres du Bureau (7) – Surlignés en couleur

Direction Générale

DG



- Màj le 01 07 2014 -

Charte du Comité de direction

1 Rôle du comité de direction

Il a 3 rôles principaux :

- Proposer au Conseil d'Administration la stratégie générale de l'entreprise ;
- Piloter l'entreprise :
 - o Partager la situation de l'entreprise (en termes de situation économique, d'organisation, de résultats commerciaux, d'activité des sites de gestion, de ressources, de qualité Client et de communication),
 - o Partager les dossiers engageants de chaque direction et les sujets transversaux
 - o Arbitrer les dossiers à enjeux économiques et sociaux.
- Informer et partager sur les dossiers pilotés par le Groupe
 - o Identifier les impacts pour Loire Bretagne
 - o Initier et suivre les actions à piloter

2 Les missions du comité de direction

La mission du Comité est de mettre en œuvre la politique générale proposée par la Direction et validée par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre de son pilotage opérationnel, le comité de Direction s'appuie sur des comités métiers faisant un reporting systématique au comité de Direction. Il s'agit notamment :

- CODAC, Copil GRC, dont les décisions sont validées au CD
- CPS
- CTCR, COPAQ, Copil gestion financière, décisions validées en séance du fait de la présence du Directeur Général.

Suite à l'adoption, par le Conseil d'Administration du cadre de tolérance aux risques, le Comité de Direction le décline dans les objectifs de la démarche triennale de Planification Stratégique Opérationnelle :

- ratio combiné de X% hors événements atmosphériques,
- contribution au résultat du groupe de X millions d'€,
- ratio de solvabilité > à X% (Solvabilité 2),
- ratio de couverture des engagements réglementés > X%.
- ratio financier = niveau de moins-value latente
- ratio résultat en % du Chiffre d'affaires.

Cette planification est animée dans le cadre de plans d'actions opérationnels menés dans les différentes Directions. Un suivi régulier est effectué par le service stratégie qui

s'appuie sur les études réalisées par les différents services de la Caisse et en examine les synthèses. Concernant les affaires importantes, le Comité peut étudier les dossiers individuellement

3 Pouvoir de décision

Selon les sujets, le Comité de Direction dispose d'un pouvoir de proposition ou de décision, dans les limites fixées par le Conseil d'Administration à la Direction Générale.

Le compte rendu acte les décisions prises et les conditions de mise en œuvre.

4 Composition

Le Comité de Direction est composé de membres permanents et de membres invités (conviés en fonction des sujets traités).

Les membres permanents sont les suivants :

- Directeur Général ;
- Directeur Général Adjoint,
- Secrétaire Général et Directeur de la Communication, contrôle et qualité
- Directeur Assurances,
- Directeur Financier,
- Directeur Services aux Sociétaires,
- Directeur Commercial,
- Directeur Système d'information,
- Directeur Ressources Humaines,

5 Fréquence

Le Comité de Direction se réunit bimensuellement. Il peut se réunir plus fréquemment sur demande de la Direction Générale en cas de circonstances exceptionnelles.

6 Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le Directeur Général. Un ordre du jour type :

- Validation du précédent compte rendu
- Retour sur les instances Groupe
- Projets et actions métiers
- Point de situation quanti et quali des activités opérationnelles de l'entreprise et Présentation des tableaux de bord par Direction
- Dossiers spécifiques portés par chaque Direction
- Magellan/point de situation
- Evolution des effectifs et départs

Le Comité de Direction communique à chaque Conseil d'Administration une synthèse des travaux en cours.

7 ANNEXE A : principaux reportings utilisés par le comité

TdB général Entreprise : CA = tarif et DVPT,

....

TdB b PERCO TdB DSS

Charte du Comité des Risques financiers

1 Rôle du comité des risques financiers

Le Comité des Risques Financiers présidé par le Directeur Général, a pour rôle :

- De définir le cadre de gestion des risques financiers de la Caisse qui couvre les activités suivantes :
 - o l'allocation d'actifs,
 - o la sélection des gestionnaires,
 - o les investissements et la gestion actif / passif (i.e. support et contrepartie),
 - o le provisionnement des actifs et la décision sur la réalisation des plus ou moins-values.
- De veiller au respect de ce cadre de gestion, en assurant notamment le suivi des pratiques et leur adéquation.

N.B. : les risques liés aux processus, outils, ressources humaines impliqués dans la réalisation de ces activités relèvent du Comité des Risques Opérationnels.

2 Les risques relevant du comité des risques financiers

Le Comité des Risques Financiers examine les risques suivants portant sur les actifs de la Caisse inscrits au bilan en représentation des fonds propres et des provisions techniques IARD :

- risque actions,
- risque de spread (i.e. risque de contrepartie sur les investissements),
- risque de taux,
- risque de change,
- risque immobilier,
- risque de concentration,
- risque de liquidité,
- risque de conformité et de réputation, pour les investissements.

Il examine avec une attention particulière le risque majeur de baisse des actifs revalorisables et le rendement dans le cadre d'une gestion en « bon père de famille ».

3 Les missions du comité des risques financiers

La mission du Comité est de proposer la politique et les règles gouvernant l'acceptation et la conservation des risques financiers. Il s'agit :

- d'identifier les risques,
- de les évaluer,
- de proposer les limites permettant de maîtriser le niveau de risques financiers auxquels la Caisse s'expose pour améliorer sa rentabilité,
- de suivre et piloter les risques pris.

Il doit tenir compte également des impératifs concurrentiels dans ses réflexions et inscrire ses propositions et décisions dans la stratégie d'ensemble de la Caisse.

Pour toutes les missions décrites ci-après, le Comité s'appuie sur les études réalisées par les différents services de la Caisse, du Groupe et des organismes bancaires.

3.1 Cadre général de gestion des risques financiers

Le Comité s'assure que la politique de gestion des risques financiers est formalisée, conforme aux orientations du Groupe sur Solvabilité 2 et cohérente avec le niveau global de risque souhaité par la Caisse. Cela concerne en particulier :

- les risques interdits, au-delà des interdictions légales (en termes de concentration, de notation des émetteurs, de types de produits financiers - e.g. tranches de CDO affectées d'une notation moindre que BBB),
- les limites d'investissement maximum du Groupe (e.g. allocation sur la classe « actions »),
- les dispositifs de maîtrise des risques minimaux (e.g. analyses pour l'étude de nouveaux émetteurs).

Il en fait la revue au moins annuellement et la présente à la commission finance du Conseil d'Administration.

Allocation d'actifs

Le Comité s'assure que la Caisse dispose de l'analyse de sensibilité aux paramètres de marché selon les allocations et la prise en compte du niveau de risque accepté par la Caisse. Il propose une allocation d'actifs cible à la Direction Générale. Elle est soumise à la Commission Finance du Conseil d'Administration. Il s'assure que les modes de gestion retenus (interne, externe) sont adaptés aux risques liés aux différentes classes d'actifs (e.g. gestion d'un portefeuille obligataire d'état vs. gestion alternative). Il s'attache en particulier à valider :

- les limites d'investissement,
- les méthodes d'évaluation et de sélection des classes d'actifs (e.g. type d'analyses menées, recours à des valorisations / modèles internes à Groupama ou externes, etc.).

Sélection des gestionnaires

Le Comité s'assure que la Caisse dispose des éléments suffisants pour sélectionner les gestionnaires dans le respect des critères

d'évaluation de la Caisse en matière de choix de prestataires, et que ces éléments sont formalisés et documentés.

Le Comité s'assure du respect des mandats de gestion, et du respect général des obligations en matière de sous-traitance (e.g. confidentialité des informations, contrôle interne, reporting, etc.).

La performance des gestionnaires d'actifs fait l'objet d'une revue régulière (cf. paragraphe suivant).

Sélection des investissements et gestion actif / passif.

Le Comité s'assure que la Caisse dispose de méthodes documentées de gestion actif / passif et de sélection des investissements faits en direct. Il s'assure en particulier que :

- les mandats de gestion externes sont documentés et comprennent les clauses requises pour protéger la Caisse en cas de non-respect des limites convenues.
- la performance des gestionnaires d'actifs (internes ou externes au Groupe) est régulièrement revue, à la lumière de leur performance, du respect des mandats de gestion, et du respect général des obligations en matière de sous-traitance.
- la performance des investissements en direct est régulièrement revue.
-

Provisionnement des actifs et réalisation des plus ou moins-values

Le Comité s'assure que la Caisse dispose de méthodes documentées de provisionnement des actifs. Il s'attache en particulier à valider la cohérence avec les règles de provisionnement du Groupe, selon les actifs, et la justification des différences de méthode le cas échéant.

Le Comité s'assure que la Caisse dispose d'une politique documentée de réalisation des actifs en fonction de ses objectifs de produits financiers sur l'exercice, de l'évolution des marchés financiers. La politique tient compte également des impacts comptables IFRS des ventes de titres.

3.2 Suivi d'application

Le Comité s'assure que le cadre de gestion des risques financiers décrit ci-dessus est effectivement appliqué. Dans ce but, il examine les reportings sur les risques financiers existant dans la Caisse. Ceux-ci doivent notamment présenter :

- l'environnement des marchés financiers et leurs perspectives,

- le niveau d'exposition global de la Caisse par classe d'actif et selon des critères plus fins si nécessaire (e.g. par contrepartie, par secteur, par zone géographique, par notation, etc.),

- la concentration du portefeuille.

Concernant les opérations importantes, le Comité peut étudier les dossiers individuellement.

Il peut si nécessaire demander la mise en place de nouveaux indicateurs pour assumer cette mission.

Sur la base de ce suivi, le Comité décide des actions de gestion des risques les plus appropriées (achats / cession, couverture, etc.) et des changements au cadre de gestion des risques.

Par ailleurs, le Comité doit être saisi par la Direction Financière avant toute dérogation au cadre de gestion des risques décrit ci-dessus.

4 Composition

Le Comité des Risques Financiers est composé de membres permanents et de membres invités (conviés en fonction des sujets traités).

Les membres permanents sont les suivants :

- le Directeur Général ; il assure la Présidence du Comité,
- le Directeur Financier ; il assure le secrétariat et la préparation du Comité,
- le responsable de la fonction Contrôle Interne,
- le responsable de la fonction Gestion d'Actifs
- le responsable de la gestion immobilière.

En cas d'absence d'un membre permanent, un suppléant pourra le représenter.

5 Fréquence

Le Comité des Risques Financiers se réunit au moins tous les trimestres.

Il peut se réunir plus fréquemment sur proposition de l'un des membres permanents, ou sur demande de la Direction Générale. Les circonstances suivantes justifient en particulier une réunion ad hoc du Comité :

- examen d'une demande de dérogation à l'une des règles générales du cadre de gestion des risques,
- examen d'une demande de dépassement temporaire d'une limite,
- examen de toute situation qu'il estime nécessaire sur la base de son jugement professionnel.

6 Ordre du jour

L'ordre du jour est établi par le Directeur Financier. Un ordre du jour type est présenté en annexe.

Les comptes-rendus du Comité des Risques Financiers, rédigés par le secrétaire du Comité.

7 ANNEXE : ordre du jour type du comité

- Point macro-économique
 - o Marché de taux
 - o Marché Actions
- Synthèse économie et marché
- Proposition de programme d'investissement
 - o Trésorerie et actions
- Point sur les actifs
- Point sur la trésorerie
- Gestion des risques financiers

Charte du Comité des Risques Assurance

Le Comité assurance est constitué de deux entités :

1. le **comité assurances** (Particuliers, Professionnels et Agricole) et
2. le comité assurance Entreprises et Collectivités.

Les comptes rendus des deux **comités assurances font l'objet d'une information au CODIR.**

1 Rôle du comité Assurance

Le Comité Assurance reçoit son mandat de la Direction Générale de la Caisse Régionale. Il a trois rôles principaux :

- Assurer le pilotage transversal de l'activité d'assurance, tel que le suivi des objectifs de développement, des résultats techniques, de la qualité du service, etc.. Il s'inscrit ainsi dans la gouvernance de la Caisse. Le Comité examine annuellement son action et identifie les améliorations possibles dans son fonctionnement (e.g. évolution de sa composition, fréquence de réunion, thèmes traités, etc
- Piloter les projets concernant l'activité d'assurance, et notamment :
 - Les projets de lancement ou d'évolution des produits,
 - Les projets de redressement, tels que la mise à niveau des dossiers pour respecter les conditions de réassurance (e.g. signature des conditions particulières par les sociétaires), amélioration des résultats techniques ou de la qualité du service.

Le Comité s'assure que les projets « assurance » atteignent leurs objectifs, en termes de métier, de délais et de budget. Il veille à ce que toute décision soit prise en cohérence avec celles des Comop (Développement, Entreprises et Collectivité, Individuel, etc.) et du CEG, organes de décision du Groupe dans ce domaine.

- Gérer les risques d'assurance de la Caisse, aussi bien dans l'activité courante que dans le cadre de

projets. A ce titre, il définit le cadre de gestion des risques et suit son application dans les domaines suivants :

- le développement des nouveaux produits et la gestion de la gamme des anciens produits
- la tarification,
- la souscription,
- la surveillance du portefeuille,
- la réassurance.

Dans le pilotage des projets et de l'activité d'assurance, les décisions de la Caisse impliquent des prises de risques : par exemple, le lancement de nouvelles garanties, le ciblage de populations susceptibles de modifier la composition du portefeuille, etc. Le rôle du Comité est de tenir compte des risques dans ses décisions, de présenter l'impact de ces risques pour validation au codir et de mettre en place les outils de gestion des risques pour rester dans ces limites.

N.B. : les risques liés aux processus, outils, ressources humaines impliqués dans la réalisation de ces activités relèvent du Comité Technique des Contrôles et des Risques.

2 Pouvoir de décision

Selon les sujets, le Comité dispose d'un pouvoir de proposition ou de décision, par délégation de la Direction Générale.

Thèmes liés à la gestion des risques d'assurance	Proposition pour validation au Comité des Risques	Validation et décision de mise en application
Cadre général de gestion des risques d'assurance	X	
Souscription *		X
Tarification *		X
Surveillance des portefeuilles		X
Nouveaux produits *		X
Suivi d'application	X (sous forme d'alerte)	X (sur les sujets relevant de la délégation du Comité)

* Voir décisions vers le CODIR

Sur les questions de gestion des risques, le Comité peut demander l'arbitrage du Comité Technique des Contrôles et des Risques. Dans les limites du cadre de gestion des risques, les directions opérationnelles conservent l'entière responsabilité de la gestion des risques d'assurance liés à leurs activités et de la mise en œuvre des décisions de la Direction Générale ou du Comité Assurance.

3 La gestion des risques d'Assurance

Dans le pilotage des projets et de l'activité d'assurance, les décisions de la Caisse impliquent des prises de risques : par exemple, le lancement de nouvelles garanties, le ciblage de populations susceptibles de modifier la composition du portefeuille, etc.

Le rôle du Comité est de tenir compte des risques dans ses décisions, de présenter l'impact de ces risques pour validation au codir et de mettre en place les outils de gestion des risques pour rester dans ces limites.

Il remplit ces fonctions par deux moyens :

- D'une part, en tenant systématiquement compte des risques dans ses prises de décisions, de façon documentée dans le compte-rendu de séance,
- D'autre part, en inscrivant chaque trimestre à son ordre du jour un point explicite sur la gestion des risques.

Les paragraphes suivants détaillent le périmètre et les sujets à traiter lors de ces points trimestriels.

3.1 Les risques à examiner

Le Comité examine les risques suivants qui s'inscrivent dans la politique de gestion des risques de la Caisse, pour les produits qu'elle souscrit (dommages, RC, prévoyance et santé) :

- risque de tarification,
- risque de conformité et de réputation (Non-respect des règles de souscription, conservation de risques dégradés, fraude externe).

Il examine avec une attention particulière, les risques majeurs Groupe impactant la Caisse Régionale :

- o les risques de RC illimitée,
- o les cumuls de risque et leur concentration (spécifique Entreprises Collectivités)

- o les risques événements naturels sur bâtiment et serres,
- o les risques de catastrophes naturelles,

Dans la mesure où la Caisse se limite à distribuer les produits d'épargne / retraite assurés par GGvie, le Comité n'examine pas en détail les risques inhérents à ce type de produits.

3.2 Les missions du Comité sur la gestion des risques

En matière de gestion des risques, le Comité propose la politique et les règles gouvernant l'acceptation et la conservation des risques d'assurance.

Il s'agit :

- d'identifier les risques,
- de les évaluer,
- de proposer des actions et mesures permettant de maîtriser le niveau de risques,
- de suivre et piloter les risques pris.

En lien avec son rôle de pilotage de l'activité d'assurance, il doit tenir compte des impératifs concurrentiels dans ses réflexions et inscrire ses propositions et décisions dans la stratégie de la Caisse.

Le Comité n'a pas vocation à se substituer à la fonction Assurance dans la réalisation de ses missions. Il intervient dans une logique de « second regard » transversal, en s'appuyant pour toutes les missions décrites ci-après sur les études réalisées par les différents services de la Caisse, et en premier lieu la fonction Assurance.

3.3 Cadre général de gestion des risques d'assurance

Le Comité s'assure que la politique de gestion des risques d'assurance est formalisée, cohérente avec le niveau global de risque souhaité par la Caisse (tel que précisé dans sa politique de risque). Cela concerne en particulier :

- les risques interdits, au-delà des interdictions légales (en termes de garanties ou de population / biens couverts),
- les limites de souscription et la protection de réassurance,

Il en fait la revue au moins annuellement et la soumet au Comité Technique des Contrôles et des Risques de la Caisse pour validation et mise en application.

Souscription

Le Comité s'assure que la Caisse dispose de guides de souscription documentés pour l'ensemble des produits qu'elle commercialise (y compris les produits portés par d'autres entreprises du Groupe). Il s'assure que les règles de souscriptions prévues sont adaptées aux différents types de risques (e.g. en matière de délégation de souscription, de capitaux maximum, etc.).

Le Comité s'assure que les règles de sélection des risques et les limites de souscription correspondent bien au niveau de risque d'assurance défini par la Caisse. En particulier, il s'attache à valider :

- la cohérence avec les règles de souscription du Groupe, notamment concernant la co-souscription,
- les limites de souscription,
- les méthodes d'évaluation et de sélection des risques (e.g. types de justificatifs demandés, visites préalables, questionnaires, etc.).

Tarification

Le Comité s'assure que la Caisse documente la structure tarifaire pour l'ensemble des produits qu'elle commercialise. Il s'attache en particulier à valider :

- la cohérence avec la tarification des produits proposée par le Groupe (selon les métiers),
- la pertinence des critères et des règles de tarifications mises en œuvre,
- Les évolutions tarifaires annuelles dans le cadre des travaux du quittance.

En matière de dérogations tarifaires, le Comité s'assure que les demandes de dérogations sont justifiées et sont conformes à la stratégie commerciale et font l'objet d'un suivi.

Réassurance

Compte tenu du système de réassurance existant entre les Caisses et Groupama S.A., le Comité n'intervient pas dans ce domaine (Application du traité).

Surveillance des portefeuilles

Le Comité s'assure que la Caisse met en œuvre des règles de surveillance des portefeuilles et cohérentes avec son objectif de résultat technique.

Il valide les actions proposées par les directions opérationnelles par segment de

client ou par produit : résilier, re-tarifier, étudier des évolutions des produits ou des règles de souscription (e.g. modifications des garanties ou des franchises), etc.

Le rôle de surveillance du portefeuille s'étend à l'identification et à la surveillance des risques émergents (i.e. risques susceptibles de générer des pertes plus importantes que prévues dans le futur, du fait d'évolutions réglementaires, sociales, technologique, climatique, etc.).

La Direction Générale de la Caisse peut saisir le Comité au-delà du périmètre de ces thèmes, le cas échéant.

4 Composition

Le Comité est composé de membres permanents et de membres invités (conviés en fonction des sujets traités).

Les membres permanents du **comité assurances** (Particuliers, Professionnels et Agricole) sont les suivants :

- le Directeur Assurances ; il assure la Présidence du Comité,
- le Directeur Commercial,
- le Directeur Services aux Sociétaires,
- la responsable de la fonction Etudes Techniques et MR ;
- le responsable de la fonction Animation de la Stratégie,
- le responsable service Marketing,
- le responsable service Communication Clients,
- le responsable commercial régional marchés spécialisés,
- le responsable commercial régional marché des particuliers,
- le responsable de la fonction Risques et Contrôle Interne,
- le responsable de la fonction Systèmes d'information,
- la responsable de la fonction analyses et traitements de l'information,
- la responsable Actions commerciales et relation client, assure le secrétariat et la préparation du Comité, en lien avec les autres fonctions de la Caisse,
- la responsable Pôle produits et services.

Les membres permanents du **comité assurances** (entreprises et collectivités) sont les suivants :

- le Directeur Général Adjoint, il assure la Présidence du Comité,
- le Directeur Assurances,
- le responsable Entreprises et collectivités,

- le responsable relation client,
- le responsable souscription

En cas d'absence d'un membre permanent, un suppléant pourra le représenter.

5 Fréquence

Le **comité assurances** (Particuliers, Professionnels et Agricole) se réunit en moyenne tous les quinze jours.

Le comité **assurances** (entreprises et collectivités) se réunit en moyenne une fois par trimestre.

6 Ordre du jour

L'ordre du jour est établi par le président du Comité.

CHARTRE DU COMITE DES RISQUES

1 Rôle du comité des risques

Le Comité des Risques reçoit son mandat de la Direction Générale de la Caisse Régionale.

Il a trois rôles principaux :

- proposer le niveau de risque souhaité par la Caisse (i.e. « appétence au risque » et « tolérance au risque ») en fonction de sa stratégie et de ses fonds propres, ainsi que le cadre de gestion des risques pour se conformer à ce niveau de risque.
- disposer d'une vision consolidée des principaux risques de la Caisse, à l'intention de la Direction Générale et du Conseil d'Administration,
- s'assurer du respect de ce cadre par la Caisse ; il s'agit notamment de suivre les pratiques effectivement appliquées et leur adéquation avec le cadre de gestion des risques : pour ce faire, il s'appuie sur les travaux des Comités spécialisés sur les risques financiers et opérationnels et du Comité Assurance.

2 Les risques relevant du comité des risques

Le Comité des Risques examine tous les risques auxquels la Caisse est ou pourrait être soumise dans le cadre de ses activités (les définitions des risques sont données dans la politique de gestion des risques de la Caisse) :

- risques d'assurance,
- risques financiers,
- risques opérationnels,
- corrélations entre les risques.

Il examine avec une attention particulière les risques majeurs.

3 Les missions du comité des risques

La mission du Comité est de définir la politique générale gouvernant l'acceptation et la conservation des risques. Il s'agit :

- d'identifier les risques au travers notamment de la cartographie des risques de la Caisse,
- de les évaluer,
- de proposer les limites compatibles avec la prise de risque d'assurance, raison d'être de la Caisse,
- de suivre et piloter les risques pris.

Il exerce cette surveillance à un niveau agrégé : le suivi détaillé des risques relève

des Comités spécialisés sur les risques financiers et opérationnels et du Comité Assurance.

Il doit tenir compte des impératifs concurrentiels et du niveau de frais généraux dans ses réflexions et inscrire ses propositions et décisions dans la stratégie d'ensemble de la Caisse.

Pour toutes les missions décrites ci-après, le Comité s'appuie sur les études réalisées par les différents services de la Caisse et en examine les synthèses.

Niveau de risque souhaité (« tolérance au risque ») de la Caisse

Le Comité propose la tolérance au risque de la Caisse, traduite par la probabilité de ne pas réaliser un objectif financier à un horizon de temps donné. Plusieurs indicateurs sont possibles afin d'analyser la tolérance au risque dans toutes les dimensions économiques de l'entreprise. Ces indicateurs de cadre de tolérance aux risques se déclinent dans les objectifs de sa propre démarche triennale de Planification Stratégique Opérationnelle :

- ratio combiné de X% hors événements atmosphériques,
- contribution au résultat du groupe de X millions d'€,
- ratio de solvabilité > à X% (Solvabilité 2),
- ratio de couverture des engagements réglementés > X%,
- ratio résultat en % du chiffre d'affaires,
- montant de plus/moins-values latentes.

Le Comité traduit sa tolérance au risque globale par grande famille de risque (assurance, financier et éventuellement opérationnel). Il tient compte pour cela des corrélations entre les familles de risques pour tirer partie de la diversification de ses activités.

Il s'attache à vérifier la cohérence de la tolérance au risque de la Caisse avec celle du Groupe, aussi bien en termes d'indicateurs retenus que de valeur.

Cadre général de gestion des risques

Le Comité s'assure que la politique de gestion des risques de la Caisse est formalisée, conforme aux normes du Groupe en la matière et cohérente avec le niveau de

risque souhaité par la Caisse. Cela concerne en particulier :

- la gouvernance de l'entreprise,
- l'organisation de la gestion des risques, comprenant les fonctions clés (actuariat, gestion des risques, contrôle interne et conformité, audit interne),
- les indicateurs et les méthodes de mesure et de consolidation des risques de la Caisse,
- la prise en compte des risques dans les décisions stratégiques,
- le référentiel des risques et leur définition,
- la politique de gestion des fonds propres,
- les exigences minimales de la Caisse en matière de gestion des risques d'assurance, de risques financiers, et de risques opérationnels (qui seront précisées dans les politiques de gestion de chacune de ces familles de risque : limites opérationnelles, dispositifs de maîtrise des risques, interdictions),

Il veille à l'actualisation régulière de la cartographie des risques majeurs de la Caisse.

Il revoit la politique de gestion des risques et la cartographie au moins annuellement et les soumet au Conseil d'Administration de la Caisse pour validation et mise en application.

Vision consolidée des risques

Le Comité des Risques valide au moins annuellement les politiques par famille de risques proposées par les comités spécialisés sur les risques financiers et opérationnels et le Comité Assurance. Il s'assure que la combinaison de ces politiques n'entraîne pas la Caisse au-delà de son appétence au risque. Il arbitre en dernier ressort en cas d'incohérence entre elles ou de désaccord ou de demande d'arbitrage au sein des comités. Le Comité s'assure que la Caisse met en œuvre des règles de surveillance documentées de son profil de risque (i.e. : type, volatilité, montant et combinaison des risques assumés). Le suivi du profil de risque doit tenir compte du montant, de la nature et de la qualité des risques portés (e.g. risques longs v. risques courts en assurance). Il valide les actions proposées par les directions opérationnelles ou les comités spécialisés. Il s'attache en particulier à valider :

- le niveau d'exposition global de la Caisse aux différentes familles de risques,
- la diversification (positive ou négative) des risques,
- le respect de la tolérance au risque, au moyen d'indicateurs représentatifs tels que le S/P (pour les risques d'assurance) ou le niveau des plus ou moins-values (pour les risques financiers).

En particulier, il assure le suivi de l'ensemble des risques majeurs, quelle que soit la famille de risque, en s'appuyant sur les travaux des comités spécialisés. Il examine également les principaux risques opérationnels identifiés dans la cartographie des processus et des risques.

Le rôle de suivi du profil de risque s'étend à l'identification et à la surveillance des risques émergents (i.e. risques susceptibles de générer des pertes plus importantes que prévues dans le futur, du fait d'évolutions réglementaires, sociales, technologiques, climatiques, etc.).

Allocation des fonds propres

Il valide le montant de capital réglementaire requis (sur la base SI et SII à partir de 2013).

Le Comité décide de l'allocation des fonds propres aux différentes familles de risque, sur la base de sa stratégie (e.g. tarification compétitive, développement de lignes longues, etc.), de sa tolérance pour chacun des risques, et des simulations réalisées à l'aide du modèle interne. Il s'assure que l'allocation des fonds propres est documentée et argumentée.

Le cas échéant, il propose au Conseil d'Administration les plans d'augmentation des fonds propres (e.g. émission de dettes éligibles comme fonds propres, rétention des bénéfices, etc.).

Auto-évaluation des risques et de la solvabilité (ORSA)

Dans la continuité de la vision consolidée des risques et de l'allocation des fonds propres, le Comité s'assure que la Caisse dispose d'un processus d'auto-évaluation de ses risques et de sa solvabilité documenté. Il s'assure que ce processus :

- est exécuté au moins annuellement, ou à chaque changement significatif de son profil de risque,
- est pris en compte dans la fixation de la stratégie de la Caisse.

Il valide les résultats de ce processus, avant présentation au Conseil d'Administration. Le cas échéant, il propose des plans d'actions pour garantir le respect par la Caisse de ses objectifs de solvabilité sur la durée de son plan stratégique : réduction des risques (e.g. réassurance, couverture des risques financiers, réduction des investissements en actifs risqués) ou augmentation des fonds propres.

En outre, le Comité veille à ce que le processus d'ORSA de la Caisse respecte les directives du Groupe en la matière.

Modèle interne

Si le Groupe dispose d'un modèle interne approuvé couvrant la Caisse, le Comité s'assure que le modèle interne répond aux exigences réglementaires en la matière :

- existence d'un système de gestion des risques efficace et appliqué,
- exigences sur le modèle :
 - o test d'utilisation dans le pilotage de la Caisse,
 - o qualité statistique des données utilisées,
 - o calibrage répondant aux seuils prévus par Solvabilité II (i.e. probabilité de survie de 99,5% à l'horizon de 12 mois),
 - o capacité du modèle à expliquer l'attribution des profits et pertes aux différents risques,
 - o documentation du modèle,
 - o processus de validation du modèle (y compris performance des contrôles mis en place).

Il propose au Conseil d'Administration de demander l'approbation du modèle interne (ou de chaque évolution majeure) si les exigences sont respectées.

Il s'assure que les membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration disposent d'une compréhension du modèle interne correspondante à leur responsabilité dans l'utilisation et la validation de ce modèle.

Il examine au moins annuellement le rapport de la fonction en charge du modèle interne (au niveau de la Caisse ou de Groupama S.A.) lui présentant les limites et axes d'amélioration du modèle et décide des plans d'actions à mettre en œuvre au titre de la Caisse.

Suivi d'application

Le Comité s'assure que la Caisse met en œuvre un système de gestion des risques (i.e. des politiques, des procédures et des reportings) documenté et cohérent avec sa politique de gestion des risques, et avec la vision développée par le Groupe en la matière. Il s'appuie sur le travail des comités spécialisés sur les risques financiers et opérationnels et du Comité Assurance, en charge de définir le détail du système de gestion des risques sur leur périmètre de délégation.

Il s'assure que le système de gestion des risques tient compte du montant, de la nature et de la qualité des risques de la Caisse. Il examine en particulier les plans de continuité d'activité. Il valide les actions proposées par les directions opérationnelles ou les comités pour gérer les risques ou faire évoluer le système de gestion des risques. Il arbitre en dernier ressort entre les comités en cas de nécessité. Il s'assure que le système de gestion des risques est mis en œuvre par des ressources suffisantes en nombre et en profils. Cela concerne en particulier les fonctions clés : gestion des risques, contrôle interne et conformité, actuariat et audit interne. Il s'assure que les personnes clés de la Caisse (i.e. dirigeants, responsables des fonctions clés) répondent aux exigences de compétence et d'honorabilité requis par la réglementation.

Le Comité examine les reportings agrégés sur les risques existant dans la Caisse ; il peut si nécessaire demander :

- la mise en place de nouveaux indicateurs pour assumer cette mission,
- l'intervention de représentants des directions opérationnelles en Comité. Une vue « qualitative » est en effet indispensable pour compléter le suivi quantitatif fondé sur les indicateurs.

Les principaux reportings utilisés sont donnés en annexe A.

Sur la base de ce suivi, le Comité décide des actions de gestion des risques les plus appropriées (atténuation, évitement des risques, etc.) et des changements au cadre de gestion des risques.

Par ailleurs, le Comité doit être saisi par les comités spécialisés ou les directions

opérationnelles avant toute dérogation au cadre de gestion des risques décrit ci-dessus. Il est destinataire des comptes rendus de réunion de chaque comité spécialisé.

4 Pouvoir de décision

Selon les sujets, le Comité des Risques dispose d'un pouvoir de proposition ou de décision, par délégation de la Direction Générale.

Thème	Proposition pour validation par la Direction Générale ou le Conseil d'Administration	Validation et décision de mise en application
Niveau de risque souhaité (« appétence au risque ») de la Caisse	X	
Cadre général de gestion des risques		X
Vision consolidée des risques		X
Allocation des fonds propres		En projet
Auto-évaluation des risques et de la solvabilité (ORSA)		En projet
Modèle interne	En projet/ lien GSA	
Suivi d'application	X (sous forme d'alerte)	X (sur les sujets relevant de la délégation du Comité)

Dans les limites du cadre de gestion des risques, les directions opérationnelles conservent l'entière responsabilité de la gestion des risques liés à leurs activités et de la mise en œuvre des décisions de la Direction Générale ou du Comité des Risques.

5 Composition

Le Comité des Risques est composé de membres permanents et de membres invités (conviés en fonction des sujets traités).

Les membres permanents sont les suivants :

- le Directeur Général ; il assure la Présidence du Comité,
- Les autres membres du Comité de Direction Générale : Secrétaire Général et les Directeurs Assurances, Financier, Services aux Sociétaires, Commercial et Système d'information,
- Le responsable de la fonction Gestion des Risques et du Contrôle Interne en assure le secrétariat et la préparation en lien avec les autres Directions de l'entité,
- Le responsable de la fonction Gestion des Risques,
- Le responsable de la fonction Contrôle Permanent,
- Le responsable des Etudes et Veille Juridique.

En cas d'absence d'un membre permanent, un suppléant pourra le représenter.

6 Fréquence

Le Comité des Risques se réunit au moins 5 à 6 fois par an.

7 Ordre du jour

L'ordre du jour est proposé par le secrétaire du Comité. Un ordre du jour type est présenté en annexe.

Le Comité des Risques communique au moins une fois par an au Conseil d'Administration une synthèse des travaux menés au cours de l'année.

8 ANNEXE A : principaux reportings utilisés par le comité

Tde B des risques majeurs entreprise
Tdeb CN1 et CN2
Tdeb Conformité

9 ANNEXE B : ordre du jour type du comité

- o Actualité
- o G des R
- o Ctrl permanent

CHARTE DE CONTRÔLE INTERNE

SOMMAIRE

PREAMBULE

I. PRINCIPES DU CONTROLE INTERNE

- A. Définition
- B. Les obligations réglementaires concernant le contrôle interne
- C. Les objectifs du contrôle interne du Groupe
- D. Les objectifs du contrôle interne de la Caisse Régionale

II. ARTICULATION CIBLE DES DIFFERENTS NIVEAUX DE CONTROLE AU SEIN DU GROUPE

III. ORGANISATION ET MODALITES D'INTERVENTION

- A. Principes clés de l'approche
- B. Organisation du contrôle interne au sein du Groupe
- C. Le Contrôle Interne Groupe

IV. CAS PARTICULIERS DES ACTIVITES BANCAIRES

V. DIVERS

Préambule

Le Comité Exécutif Groupama du 21 mars 2005 a décidé d'instituer un Contrôle Interne Groupe au sein du pôle Groupama SA, et de promouvoir une démarche analogue au sein des Caisses Régionales de Réassurance Mutuelles Agricoles, appelé pôle mutualiste, sur la base du référentiel international COSO.

Le pôle Groupama SA se définit comme la société Groupama SA et toutes les filiales qu'elle contrôle, exclusivement ou majoritairement.

L'objet de la présente charte est de définir le cadre global de mise en œuvre et de fonctionnement du Contrôle Interne Groupe, et de préciser les missions et responsabilités des acteurs du contrôle interne au sein du Groupe.

Elle intègre et respecte les dispositions de la Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses Régionales de Réassurance Mutuelles Agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama.

L'audit étant une composante du contrôle interne, la Charte d'Audit complète les dispositions de la présente charte, pour ses règles de fonctionnement propres et son domaine d'intervention.

La présente charte a valeur de note d'organisation en décrivant les missions du Contrôle Interne Groupe.

Elle est communiquée aux dirigeants du Groupe, au Conseil d'Administration de Groupama SA, aux membres du Comité Exécutif Groupama, aux membres du Comité de Direction de Groupama SA, aux membres de la Conférence de Direction de Groupama SA, au Comité d'audit et des comptes de Groupama SA.

Elle est susceptible d'être mise à jour par décision du Comité Exécutif Groupama, si le besoin s'en fait sentir, pour des raisons tant internes qu'externes au Groupe.

I. PRINCIPES DU CONTROLE INTERNE

A) Définition

Le dispositif de contrôle interne que Groupama met en œuvre s'appuie sur le référentiel COSO et notamment sur sa définition du contrôle interne.

« Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs :

- sécurisation et fiabilisation des opérations,
- fiabilité des informations financières,
- conformité aux lois et réglementation en vigueur ».

Le COSO est un référentiel communément employé et reconnu en France et dans le monde. C'est la raison pour laquelle il a été retenu.

B) Les obligations réglementaires en vigueur relatives au contrôle interne

- En France, la Loi de Sécurité Financière (1) impose au président du Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance des sociétés anonymes faisant appel à l'épargne publique, de rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion « des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la société ». L'obligation de rendre compte se limite à « relater les procédures de contrôle interne sans être tenu de les évaluer ou d'apprécier leur adéquation ou leur efficacité » (2). La loi prévoit par ailleurs que les Commissaires aux comptes doivent établir un rapport contenant leurs observations sur le rapport du président « pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière » (3).

Cette obligation porte sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de Groupama SA. Les entreprises d'assurance sont soumises à l'obligation d'établir un rapport annuel adressé à l'Autorité de Contrôle (ACP), en vertu du décret relatif au contrôle interne des entreprises d'assurance et modifiant le code des assurances (4).

- Les filiales étrangères du Groupe doivent d'une part satisfaire les obligations de leur droit local en matière de contrôle interne, et d'autre part fournir à Groupama SA les éléments nécessaires à l'établissement des documents relatifs à des comptes consolidés.

C) Les objectifs du contrôle interne du Groupe

La structuration et la formalisation du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe visent à sécuriser :

- La bonne application de la stratégie du Groupe et l'atteinte de ses objectifs opérationnels, économiques et financiers.
- Le suivi et la maîtrise de l'ensemble des risques du Groupe.
- L'établissement et la diffusion des états comptables et financiers des entités du Groupe au niveau individuel et consolidé.
- Le bon respect de règles juridiques, éthiques, déontologiques, applicables au Groupe.

Cette sécurisation est recherchée dans un esprit d'efficacité et d'efficience, et doit être adaptée de manière pragmatique aux différentes entités du Groupe.

D) Les objectifs du contrôle interne de la Caisse Régionale

Ces contrôles sont effectués et restitués dans un souci de pédagogie. Les plans d'action ont pour objectif la mise en place d'axes d'amélioration par rapport aux procédures cibles et l'aide à l'acquisition de connaissances (référentiel).

II. ARTICULATION CIBLE DES DIFFERENTS NIVEAUX DE CONTROLE AU SEIN DU GROUPE

Le dispositif global de contrôle au sein du Groupe est organisé autour de trois niveaux de contrôle complémentaires :

- le Contrôle Interne,
- l'Audit Interne ou Opérationnel,
- l'Audit Général Groupe.

Le Contrôle Interne est constitué, au sein de chaque entité, par l'ensemble des procédures, systèmes de contrôle et de reporting destinés à donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs définis plus avant (sécurisation et fiabilisation des opérations, fiabilité des informations financières, conformité aux lois et réglementation en vigueur).

C'est à ce titre la composante principale du contrôle permanent au sein du Groupe.

Les deux niveaux d'audit (Audit Interne au sein des entités et Audit Général Groupe en central) sont des éléments de contrôle périodique et complètent le dispositif de contrôle. Ils sont notamment chargés de vérifier, à l'occasion de leurs contrôles ou interventions, l'existence, la pertinence et l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne des entités du Groupe.

Leurs règles de fonctionnement et domaines d'intervention sont précisées dans la Charte d'Audit.

(1) Loi du 1er août 2003 – Art 117 et loi « Breton » pour la confiance et la modernisation de l'économie de juillet 2005.

(2) Réponses de la chancellerie de juin et juillet 2004 aux questions des parlementaires.

(3) Loi du 1er août 2003 – Art 120.

(4) Décret N°2006-287 du 13 mars 2006

III. ORGANISATION ET MODALITES D'INTERVENTION

A) PRINCIPES CLES DE L'APPROCHE

a. La démarche de Contrôle Interne

Le Contrôle Interne d'une entité couvre ses risques de manière exhaustive.

La démarche de Contrôle Interne repose sur les principes suivants :

- Dispositif de Contrôle Interne :
 - Mise en place d'un environnement de contrôle approprié ;
 - évaluation et amélioration permanente des dispositifs existants ;
- Gestion des risques :
 - Définition du niveau acceptable pour les risques majeurs ;
 - Identification et évaluation des risques encourus au regard des cartographies croisées de risques potentiels, processus et responsabilités au sein de l'entité ;
 - Mise en place de dispositifs visant à maîtriser l'ensemble de ces risques, soit en amont (prévention, protection, dissuasion), soit en aval (récupération, plan de secours, mesures correctives) ;
- Communication et reporting formalisés et réguliers.

b. Les moyens du contrôle interne

Le contrôle interne s'intègre à l'exercice des activités.

Il s'effectue à différents niveaux par les moyens suivants :

- l'autocontrôle exercé par chaque collaborateur (« contrôle de niveau 0 »),
- les contrôles :
 - Hiérarchiques, effectués par le responsable de l'activité ou à son initiative (« Contrôle de niveau 1 »),
 - Effectués par le service indépendant contrôle permanent par le biais de sondages, requêtes automatiques (« contrôle de niveau 2 »),
- Les missions d'audit (« contrôle de niveau 3 ») :
 - Effectuées sur demande du Directeur Général,
 - Effectuées par l'Audit général groupe,

Les missions d'audit effectuées par l'Audit Général Groupe relèvent de la responsabilité de Groupama SA et sont régies par la Charte d'Audit.

Les autres moyens de contrôle relèvent de la responsabilité directe des dirigeants de chaque entité.

Les moyens déployés au niveau de l'entité devront réaliser un juste équilibre entre les gains de sécurité escomptés et le coût des contrôles mis en place.

B) ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE AU SEIN DU GROUPE

a. Principes d'organisation

Toutes les entités du Groupe sont concernées par la mise en œuvre du contrôle interne.

- Le contrôle interne d'une entité, opérationnelle ou fonctionnelle, relève de la responsabilité des dirigeants de l'entité, qui sont garants de l'existence et de l'adéquation des systèmes de contrôle en vigueur de l'entité.
- Au sein du pôle Groupama SA, les membres de la Conférence de Direction sont responsables du contrôle interne des activités sur lesquelles ils exercent une autorité hiérarchique, et pour lesquelles ils rapportent au Comité de Direction Générale de Groupama SA.
- Le Contrôle Interne Groupe est responsable du pilotage de la mise en application des principes précédemment énoncés au sein du Groupe. Il agit sous l'autorité du Directeur Général de Groupama SA au sein du périmètre consolidé et sous l'autorité du Comité Exécutif Groupe au sein du pôle mutualiste. Le Contrôle Interne Groupe est responsable du reporting sur le fonctionnement du contrôle interne au sein du Groupe auprès du Directeur Général de Groupama SA et du Comité d'audit et des comptes de Groupama SA.

b. Contrôle interne d'une entité

Au sein d'une entité, chacun est acteur du contrôle interne.

Les acteurs principaux en sont :

- Le Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance et éventuellement les comités spécialisés qui en dépendent :
Le Conseil veille à ce que les risques soient maîtrisés via un dispositif de contrôle interne approprié. Il examine les rapports que l'entité est tenue d'établir annuellement en vertu de la réglementation applicable à sa situation.

- La Direction Générale ou le cas échéant le Directoire :

Elle crée les conditions de mise en œuvre et de bon fonctionnement du contrôle interne au sein de l'entité.

Elle détermine les niveaux de risques acceptables au regard de la stratégie.

Elle suit et apprécie l'état du contrôle interne ; elle en tire les conséquences dans l'organisation de l'entité et dans les décisions d'investissement pour améliorer la maîtrise des risques et atteindre ses objectifs de contrôle interne.

Elle en présente les résultats au Conseil.

- Les Directions Opérationnelles ou Fonctionnelles :

Toutes les activités sont concernées, qu'elles soient récurrentes ou menées en mode projet.

Chaque responsable d'activité est propriétaire de ses risques inhérents. Il suit de manière permanente les risques de son activité.

Il est responsable de l'identification, de l'évaluation, du traitement à appliquer aux risques. Il rend compte périodiquement de l'état du contrôle interne de son activité.

- Le Contrôle Interne de l'entité, dont les missions sont les suivantes :

- Elaboration des documents obligatoires relatifs au contrôle interne,
- Mise en œuvre du dispositif de contrôle interne dans l'entité sur la base du référentiel COSO, via le déroulement d'un projet, et animation de ce dispositif une fois mis en place,
- Gestion et mise à jour permanente de la cartographie des risques propres à l'entité,
- Définition des contrôles périodiques à effectuer par l'audit opérationnel, complémentaires à ceux de la hiérarchie, pour les activités assumées directement.
- Support et conseil aux managers dans leur responsabilité d'appréciation des risques et de définition de politique de contrôle,
- Proposition à la Direction Générale de missions d'audit à inscrire au plan annuel et de projets d'amélioration du contrôle interne, suite à l'analyse périodique de son état et à la détection de faiblesses,
- Suivi des projets d'amélioration du contrôle interne, décidés par l'entité ou par le groupe en tant qu' « axes majeurs »,
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par les missions d'audit opérationnel (de l'entité) ou de l'audit général (groupe),
- Suivi de la mise en œuvre des projets en réponse aux observations des Commissaires aux Comptes ou de l'Autorité de Contrôle (ACP),
- Reporting périodique au Directeur Général de l'entité sur l'état du contrôle interne de l'entité et de son exposition aux risques, sur la base du reporting effectué par chaque manager.

Ce reporting sera communiqué au Contrôle Interne Groupe, qui en assurera la consolidation et la communication au Comité de Direction Générale de Groupama SA et au Comité d'audit et des comptes de Groupama SA,

- Participation au « Club des auditeurs et contrôleurs internes du Groupe » et de façon complémentaire au « Groupe de Travail Audit et Contrôle Interne » quand l'entité est une Caisse Régionale.

Pour assurer ces missions de contrôle interne, le Directeur Général dote son entité des fonctions Audit et Contrôle Interne, dont il assure la responsabilité hiérarchique, confiées à une ou plusieurs personnes, selon la taille et les métiers exercés. Leur responsable sera le correspondant contrôle interne de l'entité vis à vis du Contrôle Interne Groupe.

Cette équipe ne saurait seule assurer le fonctionnement du processus de contrôle interne de l'entité ; elle devra pouvoir s'appuyer sur l'autorité du Directeur Général pour que le management et le personnel remplissent efficacement les tâches qui leur incombent au titre du contrôle interne.

Cas des activités déléguées au sein du Groupe

Les dispositifs de contrôle interne des activités déléguées au sein du Groupe par une entité, relèvent de la responsabilité du délégataire.

A ce titre, le délégataire élabore les éventuels documents réglementaires de contrôle interne et effectue le reporting périodique communiqué, après consolidation par le Contrôle Interne Groupe, au Comité de Direction Générale de Groupama SA et au Comité d'audit et des comptes de Groupama SA.

Les délégations au sein du groupe sont formelles (mandat de gestion, délégation de pouvoir, contrat de service) ou résultent de la mise en communs de moyens.

Cas des activités sous-traitées en dehors du groupe

L'entité qui sous-traite une prestation à l'extérieur du groupe en demeure pleinement responsable et doit mettre en place les contrats de sous-traitance adéquats, incluant les modalités de contrôle et suivi de cette prestation, notamment la possibilité d'audit technique chez le prestataire.

C) LE CONTROLE INTERNE GROUPE

Le Contrôle Interne Groupe est rattaché à la Direction Audit et Actuariat Groupe.

Les missions du Contrôle Interne Groupe sont les suivantes :

- Pilotage de l'élaboration des documents obligatoires (Loi de Sécurité Financière du 1er août 2003 et Décret N° 2005-7 sur la gestion des mutuelles d'assurance) relatifs au contrôle interne des entités du Groupe. Le cadre législatif laissant des possibilités d'interprétation, l'orientation générale à suivre dans l'élaboration de ces documents est validée, sur proposition du Directeur Général de Groupama SA, par le Comité d'audit et des comptes de Groupama SA.
- Contrôle interne du pôle Groupama SA, avec en particulier :
 - élaboration des documents obligatoires (Loi de Sécurité Financière) relatifs au contrôle interne de Groupama SA,
 - Missions ponctuelles de nature contrôle interne de l'entité Groupama SA,
 - Suivi de l'activité des correspondants contrôle interne des entités,
 - Support aux correspondants contrôle interne des entités dans l'exercice de leur mission,
- Contrôle interne du pôle mutualiste, avec en particulier :
 - Dégagement des problématiques communes et propositions de plan d'actions,
 - Conseil dans la mise en œuvre du processus de contrôle interne dans une Caisse Régionale,
 - Formation des correspondants contrôle interne des Caisses Régionales et élaboration de kit de formation pour les managers,
 - Animation du Groupe de Travail Audit et Contrôle Interne,
 - Support aux correspondants contrôle interne des entités dans l'exercice de leur mission,
- Animation du club des Auditeurs et Contrôleurs Internes du Groupe,

- Reporting consolidé communiqué au Directeur Général de Groupama SA et au Comité d'audit et des comptes de Groupama SA, sur l'état du contrôle interne du Groupe et de son exposition aux risques. La consolidation est faite à partir des reporting des filiales de Groupama SA, et des reporting effectués par les membres de la Conférence de Direction pour les activités sur lesquelles ils exercent une autorité hiérarchique, et pour lesquelles ils rapportent au Comité de Direction Générale de Groupama SA. Le contenu de ce reporting portera sur :
 - L'exposition du Groupe sur les risques majeurs identifiés, de façon consolidée par type de risque, et de façon individuelle pour les grands risques,
 - Les actions d'amélioration en cours ou projetées au sein du Groupe,
 - Les missions de contrôle effectuées.

- Le pilotage du contrôle interne du Groupe, avec en particulier :
 - La fixation des axes prioritaires communs,
 - la conception d'outils, d'indicateurs, de modèles de reporting,
 - le suivi et l'assistance aux propriétaires de risques majeurs dans leurs missions,
 - la définition ou l'élaboration de formations appropriées aux besoins
 - la veille sur l'émergence de nouveaux risques¹,
 - la veille sur l'évolution réglementaire touchant au contrôle interne

IV. CAS PARTICULIERS DES ACTIVITES BANCAIRES

Les établissements de crédit et les entreprises d'investissement élaborent des rapports spécifiques sur le contrôle interne et la gestion des risques (règlement 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, complété par l'arrêté du 31 mars 2005).

Ils transmettent ces rapports spécifiques au Contrôle Interne Groupe.

V. DIVERS

- La diversité des sujets abordés et des pays concernés par le Contrôle Interne Groupe ne permet pas de maintenir de façon permanente en son sein les spécialités dans tous les métiers. Le Contrôle Interne Groupe pourra s'adjoindre le concours d'experts extérieurs ou d'autres directions ou filiales du Groupe, avec l'accord de la Direction de l'entité cédante.

Ces intervenants ponctuels interviennent alors sous la responsabilité du Directeur de la Direction Audit et Actuariat Groupe, en suivant ses directives.

- Les collaborateurs du Groupe chargés de mission de contrôle interne ou permanents dans une fonction de Contrôle Interne sont astreints au secret professionnel sur toutes les informations auxquelles ils ont accès ou qu'ils produisent.

⁽¹⁾ En sus des sources externes en la matière, le Contrôle Interne Groupe s'appuiera sur les spécialistes « métiers » du Groupe pour tenir à jour le référentiel des risques (cartographie des risques), que ces spécialistes soient à Groupama SA, dans une filiale ou dans un GIE.

Il proposera avec eux des dispositifs de contrôle permettant de minimiser les risques.

⁽²⁾ Le Contrôle Interne Groupe travaillera en collaboration avec le Secrétariat Général de Groupama SA pour assumer cette veille. Après analyse des évolutions, il proposera éventuellement de nouvelles modalités pour l'élaboration des documents obligatoires relatifs au contrôle interne.

LA PROTECTION DE LA CLIENTELE

Conformément à l'Instruction n° 2012-I-07 du 13 décembre 2012 de l'ACPR, l'application des règles de protection de la clientèle et leur insertion dans le dispositif de contrôle interne sont désormais présentées dans un questionnaire dédié qui doit être communiqué chaque année à l'autorité de tutelle. Au titre de l'exercice 2013, le questionnaire a été transmis à l'ACPR par Groupama Loire Bretagne après validation par le Conseil d'Administration et en conformité avec les délais requis par l'ACPR (le 30 juin 2014 au plus tard). Concernant l'exercice 2014, il sera adressé dans les mêmes conditions au régulateur.

Dans le cadre d'un dispositif d'amélioration continue des procédures mises en œuvre au sein du Groupe en la matière, les travaux de l'atelier Conformité Groupe ont porté principalement en 2014 sur les thématiques suivantes :

- évaluation du risque « Défaut de conseil » : rappel méthodologique et revue des indicateurs d'évaluation par le propriétaire du risque ;
- revue et déploiement du plan de contrôles « vie individuelle » avec le réseau caisses régionales et l'assureur Groupama Gan Vie ;
- évolutions de l'outil d'aide à la vente ISICLIC incorporant la mise à disposition d'un Questionnaire Connaissance Client commun aux activités Vie/Banque/Retraite ;
- analyse des réponses au Questionnaire ACPR dédié à la protection de la clientèle de l'ensemble des Caisses Régionales et entités du Groupe assujetties ;
- traitement des réclamations (évolutions de l'outil Gestion de la Relation Client, conduite d'un audit transverse de la plupart des entités France assujetties aux dispositions de la Recommandation n° 05-2011 de l'ACPR).

Ces travaux ont fait l'objet d'une coordination et d'un suivi réguliers par le Groupe : en Comité des Risques Opérationnels Groupe, Groupes de Travail Risques et Contrôle, et à l'occasion d'entretiens bilatéraux avec chaque entreprise. Leurs mises en œuvre au sein de Groupama Loire Bretagne sont coordonnées et suivies par le Secrétariat Générale, Responsable du Contrôle Interne en relation notamment avec les Directions commerciales et métier assurance. Par ailleurs, des actions de sensibilisation sur la Loi Hamon (modalités de résiliation, actions de groupe...) ont été conduites, au cours du 2^{ème} trimestre 2014, par la Direction Juridique du Groupe à l'attention de l'ensemble des responsables conformité France.

Enfin, Groupama Loire Bretagne s'est inscrite dans la déclinaison opérationnelle, pilotée par le groupe, de la « *Recommandation sur le recueil des informations relatives à la connaissance du client dans le cadre du devoir de conseil en assurance vie* » 2013-R-01 du 8 janvier 2013 et de la « *Position AMF n° 2013-02* » portant sur « *Le recueil des informations relatives à la connaissance du client* » du 8 janvier 2013, soit la prise en compte :

- du nouveau Questionnaire Connaissance Client commun Vie/Banque/Retraite ;
- des montées de version de l'outil d'aide à la vente ISICLIC.

VI / RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE

- Résolutions Assemblée Générale du 22 mai 2015 page 171

PROJET DE RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MAI 2015

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DE BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, prend acte du résultat positif de l'exercice 2014 qui s'établit à **26 721 158,62 €**, approuve les comptes tels qu'ils sont présentés et donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de répartir ainsi qu'il suit, le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 26 721 158,62 € :

a) Réserve pour éventualités diverses (dotation statutaire de 5 %)	1 336 057,93 €
b) Réserve complémentaire (dotation statutaire de 10 %)	2 672 115,86 €
c) Réserve générale	17 676 394,97 €
d) Report à nouveau	4 000 000,00 €
e) Fonds de solidarité	1 036 589,86 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux Conventions réglementées visées à l'article R 322-57-IV-1^{er} du Code des assurances.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux contrats d'assurances visés à l'article R 322-57-IV-2^e du Code des assurances.

CINQUIEME RESOLUTION

En application des avis du Conseil National de la Comptabilité relatifs à la mise en oeuvre du nouveau Plan comptable des assurances, l'Assemblée Générale décide, d'affecter à la « Réserve générale » la somme de 43 133,16 € correspondant à des provisions à caractère durable constituées le 1er janvier 1995 et devenues sans objet au 31 décembre 2014.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément à l'article R 322-55-1 du Code des assurances et à l'article 25 des statuts de la Caisse régionale, l'Assemblée Générale **fixe pour 2015** à 210 000 € le montant global maximum des indemnités compensatrices du temps passé qui peuvent être allouées par le Conseil d'Administration aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination à la fonction d'administrateur de :

- **Michel DELHOMMEAU** (44), en remplacement de **Yves CRUAUT** (44),
- **Suzanne MERER** (44), en remplacement de **Jean Yves LHERIAU** (44).

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale réélit à la fonction d'Administrateur de la Caisse Régionale :

▶ Catherine GUYOMARD (22)	POUR <input type="checkbox"/>	CONTRE <input type="checkbox"/>	ABSTENTION <input type="checkbox"/>
▶ Bruno COATEVAL (29)	POUR <input type="checkbox"/>	CONTRE <input type="checkbox"/>	ABSTENTION <input type="checkbox"/>
▶ Michel L'HOSTIS (29)	POUR <input type="checkbox"/>	CONTRE <input type="checkbox"/>	ABSTENTION <input type="checkbox"/>
▶ René BRODIN (35)	POUR <input type="checkbox"/>	CONTRE <input type="checkbox"/>	ABSTENTION <input type="checkbox"/>
▶ Serge SECHET (49)	POUR <input type="checkbox"/>	CONTRE <input type="checkbox"/>	ABSTENTION <input type="checkbox"/>
▶ Catherine JARNO (56)	POUR <input type="checkbox"/>	CONTRE <input type="checkbox"/>	ABSTENTION <input type="checkbox"/>